I. 3. 306

Digitized by Google

LA RUSSIE

ET

LES RUSSES

PAR

N. TOURGUENEFF.

TOME I.

MÉMOIRES D'UN PROSCRIT.

PARIS,
AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
QUAI MALAQUAIS, 15;
LEDOYEN, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 31.
1847

7. 3. 3-6

LA RUSSIE

ET

LES RUSSES

PAR

N. TOURGUENEFF.

Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere.

TACITE.

TOME Ier.

MÉMOIRES D'UN PROSCRIT.

PARIS,
AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
QUAI MALAQUAIS, 15;
LEDOYEN, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 31.
1847

Digitized by Google

LA RUSSIE

ET

LES RUSSES.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,
Rue Saint-Honoré, 315.

K. 5. 865

PRÉFACE.

Ce livre n'est point une de ces fantaisies légères comme se plaisent à en broder des touristes à l'imagination brillante et facile, une de ces ébauches superficielles qui ne reflètent que les formes extérieures d'une nation, qui ne rendent que quelques uns de ses traits les plus saillants, esquissés au hasard, en courant, à vol d'oiseau. C'est l'expression d'une pensée long-temps mûrie au fond du cœur, c'est le fruit des méditations de toute la vie d'un homme qui a touché du doigt les plaies de son pays, et qui n'a cessé de rêver pour lui un meilleur avenir.

Que l'on ne croie pourtant pas que j'attache à ces pages plus d'importance qu'elles n'en ont réellement; en les livrant à la publicité, c'est à ma conscience que j'obéis, c'est un devoir que je crois remplir. Quelques mots suffiront à prouver l'esprit qui les a dictées, en montrant comment j'ai été amené

à les commencer, et comment ensuite elles se sont ajoutées insensiblement l'une à l'autre, et pour ainsi dire à mon insu.

Appartenant par ma naissance à la classe des propriétaires d'esclaves, je connus dès mon enfance la dure condition de ces millions d'hommes qui gémissent en Russie dans les liens de la servitude; le spectacle d'une si criante injustice frappa vivement ma jeune imagination, et laissa dans mon âme une impression qui ne devait jamais s'effacer. Mes études à l'université de Gœttingue ne firent que fortifier cette impression, en même temps qu'elles m'éclairèrent sur la fausseté des institutions qui régissaient mon pays. Des excursions en Allemagne, en France, en Suisse, en Italie, en Angleterre, achevèrent de m'initier aux sciences politiques et économiques.

Je rentrai en Russie plein du désir de me rendre utile à mes concitoyens. C'était après la dernière campagne de France, que j'avais faite comme employé civil. Avec les troupes qui retournaient dans leurs foyers, quelques idées libérales avaient franchi la frontière : il semblait qu'une ère nouvelle allait se lever pour la Russie.

Mes écrits m'eurent bientôt mis en rapport avec les hommes les plus libéraux; quelques uns d'entre eux, pour donner aux tendances nouvelles une impulsion régulière et efficace, ayant essayé de réunir dans une association organisée à l'instar des sociétés secrètes de l'Allemagne tous ceux qu'ani-

mait l'amour du bien public, je n'hésitai point à m'associer à eux. Ce n'était pas que je crusse beaucoup à l'efficacité de ces sortes d'associations, bien loin de là; mais j'espérais intéresser à la cause des esclaves ceux dont je me rapprochais, et hâter ainsi la réalisation du plus cher de mes vœux, l'émancipation.

Pour moi, en effet, toutes les questions étaient subordonnées à celle-là, et si, malgré les travaux dont j'étais accablé, soit au conseil d'état, soit au ministère des finances, je trouvais encore assez d'énergie dans ma volonté pour traiter, dans des écrits successifs, des questions judiciaires, administratives, financières, l'émancipation était au fond de toutes mes pensées; c'était surtout pour les esclaves que je désirais les bienfaits de la civilisation, parce qu'ils en avaient le plus besoin et qu'ils m'en paraissaient le plus dignes. La classe des paysans russes a toujours été, avant et par dessus tout, l'objet de mes affections, affections d'autant plus vives, que je n'ai jamais vu personne rendre à ces hommes la justice qui leur est due; c'est à leur bien-être que je consacrais alors presque toutes mes veilles, et le temps n'a fait que fortifier cet attachement fraternel : cet ouvrage en sera une nouvelle preuve. Oui, je les aime ces bons serfs russes, et jusqu'à la sainte barbe qui les distingue encore, tout en eux est pour moi objet de respect.

Je ne me dissimulais point qu'en attaquant un mal qui profitait à tant de hauts et puissants personnages, j'attirais sur ma

des, quelque ridicules qu'elles soient, n'en font pas moins beaucoup de mal à tout un peuple. Une maladie grave peut provenir d'une cause insignifiante : cela empêchera-t-il le médecin de la traiter sérieusement? Amené quelquefois à parler d'autres pays que le mien, je l'ai fait avec la mesure qui sied à un homme appartenant à un pays à esclaves quand il vient à parler de pays d'où l'esclavage est proscrit. Il m'était facile d'ailleurs de me conformer à ce que commandent en pareille circonstance les convenances et l'équité; car j'ai toujours éprouvé pour les peuples au milieu desquels le sort m'a conduit une sorte d'attachement fraternel, et personne ne peut désirer leur bonheur plus sincèrement que je le désire moi-même.

Commencé, comme on l'a vu, il y a longues années, cet ouvrage, sauf la partie intitulée *Pia Desideria*, a été terminé en 1842. Quelques additions, que la marche des événements avait rendues nécessaires, se trouvent en notes au bas des pages.

Des détails sur certains personnages dont il est fait mention dans le cours de l'ouvrage, et le développement d'opinions qui ne tiennent pas essentiellement au sujet, ont été aussi rejetés dans des notes, et renvoyés à la fin des volumes pour ne pas rompre le fil de la narration et l'ordre logique des idées.

Il serait superflu, je crois, d'expliquer les motifs qui m'ont porté à écrire cet ouvrage dans une langue qui n'est pas la mienne. Tout ce que j'ai précédemment publié, lorsque j'é-

tais en Russie, l'a été en langue russe. Ma position et la nature de l'ouvrage font suffisamment comprendre pourquoi j'ai cru devoir cette fois déroger à mes antécédents. Je n'en parle que pour réclamer du lecteur européen quelque indulgence pour la manière dont j'ai traité un sujet qui aurait eu besoin, je le reconnais, de tout le prestige d'une plume éloquente; car je ne me fais pas illusion sur l'intérêt que peut offrir par lui-même, au public européen, un livre qui a trait à des mœurs, à une société, à une civilisation que l'Europe a dépassées de beaucoup. On voudra bien, je l'espère, me pardonner mon insuffisance en faveur de mes bonnes intentions.

D'ailleurs, je dois le dire, c'est aux Russes que, dans ma pensée, s'adresse véritablement et de préférence cet ouvrage; en le publiant, ce n'est point une vaine satisfaction que j'ai voulu me donner, c'est un devoir que j'ai cru remplir, comme je l'ai dit en commençant. Il ne fallait rien moins que la voix de ma conscience pour me décider à affronter l'indifférence, à me résigner à l'inattention que rencontrent d'ordinaire les travaux de cette nature, et qui m'attendent probablement. Je m'en console d'avance par l'espoir, je voudrais dire la conviction, que cette publication ne sera pas sans quelque effet pour mon pays. Si je n'ai pu, malgré tous mes efforts, lui être d'aucune utilité pendant que je l'habitais, puisse mon exil du moins lui avoir été bon à quelque chose!

Puisse, surtout, puisse mon sort ne point décourager ceux de mes compatriotes chez qui la lecture de ces pages éveille-

rait de généreuses sympathies, et qui se sentiraient entraînés à consacrer leur vie à l'amélioration du sort de leurs semblables! Que les difficultés de la tâche ne les effraient point. Ne vaut-il pas mieux, après tout, succomber en combattant pour la sainte cause de l'humanité, que de se traîner misérablement dans l'ornière de l'égoïsme! Et le bien ne porte-t-il pas avec lui sa récompense? N'est-ce donc rien que de pouvoir se dire, en remettant son âme à son Créateur : « J'ai fait ce que je devais. » Ayez donc bon courage vous tous qu'anime l'amour du bien! La lutte à laquelle je vous convie n'est point d'ailleurs une lutte désespérée : la cause de la justice et de la vérité doit finir par prévaloir; c'est à vous d'en hâter le triomphe.

Champrosay, 30 septembre 1844.

Digitized by Google

mes que je désirais voir adopter dans mon pays. Mais le Ciel avait autrement ordonné de ma destinée : je devais être fatalement arrêté au milieu de ma carrière.

Je poursuivais tranquillement le conrs de mes pérégrinations et de mes études, lorsque j'appris presque coup sur coup que j'étais impliqué dans un procès criminel comme complice d'un mouvement insurrectionnel qui avait éclaté à Saint-Pétersbourg à la mort de l'empereur Alexandre, vingt mois après mon départ de cette ville, et que j'avais été condamné à mort.

Je ne pouvais accepter en silence une condamnation aussi cruellement inique. A la première nouvelle de ma mise en accusation, j'avais rédigé à la hâte un mémoire justificatif que j'avais envoyé à Saint-Pétersbourg. Mais tous mes efforts, tous ceux de mes amis furent impuissants à faire révoquer un arrêt qui frappait les idées plutôt que l'homme. Un juge absolu avait dit que rien ne saurait le dissuader de ma culpabilité. Et quel était donc mon crime ? D'avoir trop aimé la civilisation, cette civilisation qui, en les éclairant, rend les hommes meilleurs.

Je me résignai, et quand je me crus assez maître de moi, lorsque je connus toutes les pièces du procès, je rédigeai un nouveau mémoire, plus explicite, plus complet. Je ne le destinais point à la publicité ; mon intention avait été seulement de consigner dans cet écrit la vérité sur les événements qui se sont

accomplis à Saint-Pétersbourg en 1825 et 1826. Ce n'est que de longues années après que je me décidai à rendre ma justification publique, et telle est l'origine de l'ouvrage que je confie aujourd'hui à l'impression.

Comme on le voit, il ne s'était d'abord agi pour moi que de me disculper des accusations calomnieuses qui avaient servi de prétexte à ma condamnation, et de montrer en même temps sous son vrai jour un fait indignement dénaturé par le servilisme.

Mais, pour présenter ma défense, il me fallait nécessairement rappeler les circonstances au milieu desquelles je m'étais trouvé, raconter par conséquent ma vie publique et faire l'historique des sociétés secrètes en Russie. A mesure que ce travail avançait, à mesure que l'iniquité de mes juges ressortait de mes explications plus palpable, plus révoltante, je sentais davantage la nécessité de faire connaître l'ordre politique qui avait rendu possible une pareille procédure. Insensiblement je fus entraîné beaucoup plus loin que je ne m'étais proposé d'aller ; à mesure que j'écrivais, les souvenirs d'un passé déjà loin de moi renaissaient en foule sous ma plume, et les pages, comme je le disais tout à l'heure, s'ajoutaient l'une à l'autre sans presque que je m'en aperçusse.

Je conçus dès lors l'idée d'élever mon simple mémoire justificatif aux proportions d'un ouvrage concernant la Russie entière, de passer de ma cause à celle de tout un peuple. Je fus

amené ainsi à esquisser le tableau politique et social de la Russie ; et comme ce que j'avais à dire sur mon compte particulier contribuait à éclairer le tableau que j'avais entrepris de tracer et y ajoutait des traits nouveaux, je dus donner plus d'extension à la première partie de mon travail.

Voilà comment se sont formés peu à peu les deux premiers volumes de cet ouvrage, qui se terminait par quelques considérations sur l'avenir de la Russie.

Pouvais-je en demeurer là ? Pouvais-je étouffer au fond de mon cœur les idées généreuses qui l'avaient si long-temps fait battre ? Et ma tâche eût-elle été bien remplie si, après avoir signalé le mal, je n'essayais au moins d'indiquer quelque remède ? Vainement j'avais voulu m'isoler de la Russie : la patrie conserve sur nous un empire irrésistible. Si d'ailleurs il m'était justement permis de maudire ce soi-disant pays légal, ce pouvoir barbare qui m'a condamné, la patrie devait-elle se personnifier pour moi dans ces étroites individualités ? Devais-je reporter sur mon pays la légitime aversion que m'inspirent quelques hommes qui prétendent le représenter parce qu'ils le régissent et qu'ils parlent en son nom ?

Je ne le pensai pas. Je repris donc la plume après de longues hésitations, et j'exposai mes idées sur la nécessité pour la Russie de participer aux progrès de la civilisation européenne, et sur les mesures propres à la faire entrer dans cette voie. C'est moins un plan de réforme que j'ai eu la prétention

de tracer que des vœux que j'ai voulu formuler pour l'avenir de ma patrie, *pia desideria*, comme l'indique le titre même de cette partie de mon ouvrage. J'aurais pu rendre ce travail beaucoup moins incomplet, mais le courage m'a manqué. Ce courage, l'espoir du succès pouvait seul me le donner; et, dans les circonstances actuelles, comment concevoir une telle espérance? Toutefois, si ce faible essai ne peut être bien utile, il témoignera du moins de l'attachement, du dévoûment dont je n'ai cessé d'être animé pour le pays qui m'a vu naître; ce seront mes derniers adieux à ma patrie, ma dernière réponse à la condamnation qui m'a frappé.

Ainsi *la Russie et les Russes* se compose de trois parties bien distinctes : la première a pour objet de faire connaître ma vie publique, ce sont mes mémoires personnels; la seconde présente le tableau moral, politique et social de la Russie; la troisième est l'exposé de mes vues sur l'avenir de cet empire, sur les institutions et les réformes qui lui sont applicables.

Il me reste à dire quelques mots de la manière dont j'ai traité mon sujet.

Mon langage a toujours été ce qu'il devait être, celui d'un Russe. Ainsi, j'ai parlé d'une manière sérieuse des choses les plus absurdes, les plus ridicules, de l'*institution des rangs*, par exemple, parce que de telles institutions, quelque absur-

MÉMOIRES

D'UN PROSCRIT.

CHAPITRE Ier.

Coup d'œil sur l'état de l'Europe avant la guerre de Russie.

Les fastueuses conférences d'Erfurt avaient montré Napoléon dans toute sa gloire et tout son prestige. La nouvelle campagne d'Autriche qui s'ouvrit quelques mois après l'avait grandi encore, s'il était possible, et l'empire français était monté à l'apogée de sa puissance.

C'est à cette époque que je vins en France pour la première fois, et, sous l'influence des impressions que j'avais reçues en Allemagne, je ne considérai pas sans une sorte de terreur le pouvoir formidable qui présidait alors aux destinées de cette nation, et qui semblait tenir également dans sa main les destinées de l'Europe entière.

J'avais déjà vu Napoléon à Erfurt; mais alors sa grandeur avait fait sur moi moins d'impression que l'infériorité d'Alexandre. Un sentiment peu judicieux peut-être me faisait voir mon pays humilié dans la personne de son empereur. Il n'était pas nécessaire en effet de savoir ce qui se passait dans l'intérieur des cabinets pour reconnaître, avec tout le monde, lequel des deux souverains était alors le maître à Erfurt et en Europe.

La seconde fois que je vis l'empereur des Français, c'était le jour de sa fête, dans le parc de Versailles. J'errais au milieu de la foule, lorsque tout à coup il se fit un grand mouvement. Napoléon parut avec la seconde impératrice et son brillant cortége de maréchaux. On ne l'attendait pas. Tout ce peuple cria : « Vive l'Empereur ! »; et moi, subissant l'émotion générale, j'unis mes cris à ceux des Français. Longtemps je me suis reproché cet innocent entraînement; aujourd'hui je n'en ai plus regret.

Mais, je dois le dire, les sentiments que j'éprouvai tout d'abord en me trouvant au milieu des Français leur étaient quelque peu hostiles : j'avais de la peine à dégager mon esprit des pénibles souvenirs que j'apportais d'outre-Rhin, et il fallut, peu habitué que j'étais d'ailleurs au commerce des hommes, toute la politesse, toute la bienveillance, toute la franchise même, que je rencontrai partout, pour m'accoutumer aux Français et à la France.

C'est que le spectacle de la profonde humiliation de l'Allemagne m'avait douloureusement impressionné, et il était bien fait, l'on en conviendra, pour affliger tous les cœurs généreux.

L'Autriche, qui pendant la lutte avait déployé une si admirable énergie, semblait avoir perdu le sentiment de son existence : la prostration des forces morales, comme celle des forces matérielles du pays, était complète. L'alliance matrimoniale contractée avec la France achevait de caractériser les nouvelles et tristes destinées de l'empire, et faisait pressentir que désormais le salut de ce qui restait de l'Autriche ne pouvait dépendre que du bon vouloir, de la générosité de son ancien adversaire, devenu son maître. Aussi le ministre auquel la direction des affaires fut confiée à cette époque ne prit-il que trop à cœur de se conformer en toute circonstance aux nécessités de cette position, à laquelle on paraissait se résigner, sans qu'on voulût même penser à la possibilité de se relever par un noble et puissant effort. Le pays était épuisé; le système continental s'y exerçait dans toute sa rigueur ; la banqueroute était imminente. Quant au chef de l'état, l'adversité n'avait pas amolli son cœur : François II fut alors aussi insensible au sort de Hofer, ce vaillant chef de l'insurrection tyrolienne, qu'il fut depuis cruel pour Confalonieri.

La Prusse, déjà anéantie, n'avait pu que faire des vœux impuissants pendant la lutte glorieuse, mais

funeste, de l'Autriche contre la France. Les chances de la guerre n'avaient un moment ranimé ses espérances que pour la replonger dans un découragement encore plus profond. Si des mouvements insurrectionnels furent tentés par quelques patriotes prussiens, on pouvait aisément reconnaître que ceux-ci avaient agi moins dans l'espoir du succès que pour céder à un sentiment impérieux, pour accomplir ce qu'ils considéraient comme un devoir. Victimes généreuses et résignées, ils se dévouaient afin de prouver à l'Europe que toute pensée de résistance et de liberté n'était pas éteinte dans le cœur des Allemands. Les uns, l'héroïque Schill à leur tête, périrent sur le champ de bataille; d'autres, escortés par des gendarmes allemands, traversèrent en captifs le pays qu'ils avaient voulu délivrer. Bien qu'ils n'ignorassent pas le sort qui les attendait, tous ils avaient l'air calme, digne, plein d'une noble fierté. Ils n'allèrent pas au delà de Wesel.....

Cependant, quelque désespérés que fussent ces efforts tentés par la Prusse, si faible alors, si resserrée, ils prouvaient au moins que tout sentiment de nationalité n'était point mort au cœur de ses enfants, et promettaient, pour l'avenir, une résurrection certaine et glorieuse.

Le reste de l'ancien corps germanique, formant la confédération du Rhin, se trouvait complétement sous l'influence de son tout-puissant protecteur, et cette

nouvelle organisation de l'Allemagne faisait disparaître jusqu'à la dernière trace du Saint-Empire romain.

La position des populations qui appartenaient au nouveau royaume de Westphalie était la moins tolérable : aussi eussent-elles mieux aimé voir leur pays franchement annexé à la France comme province que d'être exploitées comme royaume séparé. Il est juste cependant de dire que quelques Français surent mériter l'estime générale. Parmi les fonctionnaires donnés par l'empereur à son frère Jérôme, le nom du ministre Siméon se présente toujours à ma mémoire comme un nom digne d'être honoré partout. Étranger au pays, mais sympathisant avec les habitants par la pensée et par les sentiments, je ne pouvais que respecter l'homme qu'ils respectaient, et dont ils ne parlaient qu'avec un sentiment tout particulier de vénération. Je dois ajouter que le régime français avait fait disparaître quelques vieux et monstrueux usages; qu'il avait établi plusieurs institutions utiles, le jury, par exemple, que les gouvernements restaurés n'ont pas manqué de supprimer. Mais les Westphaliens ne s'en montraient pas moins impatients de secouer le joug.

Ces dispositions n'étaient point particulières à l'Allemagne. En quittant la France, je visitai la Suisse et l'Italie, et, presque partout où s'étendait la domination française, je remarquai une opposition plus ou moins vive à cette domination. Mais c'est à Rome

surtout, particulièrement chez les ecclésiastiques, que se manifestaient les dispositions les plus hostiles au gouvernement français. Comparée à l'obéissance allemande, la soumission romaine ressemblait presque à de la révolte.

A Naples, cependant, les choses présentaient un aspect qui contrastait assez fortement avec celui qu'offraient les autres parties de l'Italie. On paraissait s'y complaire davantage dans le nouveau régime ; surtout on n'y apercevait aucun regret pour le régime ancien. On sait que Murat aspirait à une certaine indépendance. Il prétendait, disait-on, être roi au même titre que Napoléon était empereur, par le droit des victorieux.

Quinze ans plus tard je revis l'Italie. Je trouvai que nulle part le régime français n'était aussi regretté qu'à Naples, et nulle part avec plus de raison. En général, ce régime, sans parler de l'influence qu'il a pu exercer sur le développement des idées politiques, a dû être bien plus fécond en bons résultats pour les Italiens que pour les Allemands. Privé de son indépendance, le peuple italien profitait au moins du bien matériel que lui procurait l'ordre établi par les Français.

Telle était la situation de l'Europe à la fin de 1811. Nous ne parlons pas de l'Espagne ; tout le monde connaît l'héroïque résistance du peuple espagnol, qui pouvait bien être battu, mais jamais vaincu.

Quant à la Russie, un vif mécontentement y avait succédé depuis long-temps aux dispositions amicales qu'Alexandre avait rapportées d'Erfurt. La mésintelligence qui régnait entre les deux empires, et dont l'occupation du duché d'Oldenbourg avait été la première cause, prenait tous les jours un caractère plus alarmant pour la tranquillité de l'Europe ; il ne fallait qu'une étincelle pour déterminer une conflagration générale.

Une querelle qui éclata entre l'ambassadeur de Russie et l'ambassadeur de France à la cour de Naples, et qui fut suivie d'un duel entre les deux diplomates, fut considérée comme le symptôme de la rupture qui allait éclater entre les deux empereurs. Cependant, d'après l'opinion du ministre russe, cette querelle n'eut pour origine qu'un excès de zèle par lequel Joachim voulut faire oublier quelques velléités d'insubordination envers Napoléon. Du moins, M. Dolgorouki exprima-t-il cette opinion dans la dépêche qu'il adressa à sa cour le jour même de l'événement (1er janvier 1812).

Quoi qu'il en soit, tout annonçait l'imminence de la guerre. La France faisait, au vu de tous, d'immenses préparatifs, et prenait toutes les mesures que lui dictait sa politique habile pour ranger l'Europe entière sous ses drapeaux, afin de porter un coup décisif à la dernière puissance continentale qui pût encore lutter contre l'ambition toujours envahissante de Napoléon

La Russie, de son côté, n'était point demeurée inactive. Quand j'y rentrai, je vis les provinces que je traversai remplies de troupes. Leur aspect était imposant; mais, dans la disposition comme dans les mouvements de ces masses formidables, on n'apercevait pas cette pensée raisonnée qui se dirige avec prévoyance vers un but certain et qui sait former de parties diverses et multiples un ensemble harmonieux. On voyait, pour ainsi dire, le corps, la matière; mais on cherchait en vain l'esprit qui devait l'animer. Dans les armées françaises, au contraire, il y avait une âme qui vivifiait tout, qui se faisait sentir partout, dans les préparatifs comme dans l'exécution : c'était le génie de Napoléon.

Disons enfin que, malgré tous ces préparatifs, plusieurs personnes persistaient à croire que la guerre n'aurait pas lieu, Alexandre et Napoléon cherchant à s'effrayer mutuellement, plutôt qu'ayant envie de se battre. Telle était la pensée du chancelier Roumianzoff, ministre des affaires étrangères; il était tellement convaincu que tout se bornerait à des démonstrations, que, lorsque la nouvelle des premiers mouvements des Français vers le Niémen lui fut apportée par un employé d'une des ambassades russes en Allemagne, il se récria sur la fausseté et l'extravagance de cette nouvelle.

CHAPITRE II.

Campagne de 1812.

De nombreux écrits ont paru sur la campagne de 1812, on a publié des récits officiels, des dépêches, etc.; mais nulle part on ne trouve aucune indication du plan que le gouvernement russe pouvait avoir adopté à l'approche de la guerre. La conclusion la plus logique que l'on puisse en tirer, c'est qu'il n'en avait aucun. Un instinct général faisait pressentir que la Russie ne pouvait combattre avec succès l'ennemi qu'en le laissant pénétrer au centre du pays, mais rien ne prouve que cette tactique ait formé la base d'un système préalablement adopté.

Ni le choix des points fortifiés, ni l'établissement des magasins indispensables pour la subsistance de l'armée, n'annonçait l'intention d'opérer, dès le début de la campagne, un mouvement rétrograde. Ces magasins, ainsi que le camp de Drissa, se trouvaient établis tout près de la frontière.

Digitized by Google

Le ministre de la guerre, Barclay de Tolly, qui avait réorganisé l'armée, était désigné pour la commander, mais non sans partage . le général Bagration devait avoir un commandement égal. Il y eut donc deux commandants en chef, l'empereur n'ayant jamais voulu prendre officiellement le titre de commandant suprême. C'était une première faute : on pouvait avoir deux armées, mais le bon sens disait que pour ces deux armées il ne fallait qu'un seul chef quand elles devaient agir ensemble, et surtout agir contre un adversaire tel que Napoléon.

La campagne de 1812 commença, comme on sait, par la retraite de l'armée russe vers l'intérieur. Les étrangers admirèrent cette retraite ; en Russie, au contraire, l'opinion du pays, ainsi que celle de l'armée, s'éleva contre le général en chef Barclay de Tolly. Cependant l'empereur, qui était à Saint-Pétersbourg, conservait son appui et sa confiance à l'homme de son choix. Mais, après l'occupation de Smolensk par l'ennemi, malgré les sentiments bien connus de l'empereur, on demanda avec plus de force que jamais l'éloignement du ministre de la guerre. En même temps, sur l'invitation du général Yermoloff, quartier-maître général de la grande armée, plusieurs généraux se réunirent pour adresser à l'empereur une représentation à l'effet d'obtenir le rappel de Barclay de Tolly et son remplacement par le général Koutousoff, qui venait de conclure la paix avec la

Digitized by Google

Turquie après une campagne qui n'avait pas été sans gloire, et que désignait l'opinion générale. Alexandre finit par céder. En s'éloignant de l'armée, Barclay faillit être victime de la fureur populaire.

Mais le public, qui n'est jamais long-temps injuste, même en Russie, revint, par la suite, de ses préventions contre Barclay de Tolly. Les militaires sauront apprécier son mérite comme général, et les hommes qui jugent sans passion rendront hommage à sa probité et à la loyauté de son caractère.

Un éloge manquerait à Barclay si je bornais là mon appréciation de cet homme remarquable. Tous les Russes qui savent quels effroyables malheurs l'établissement des colonies militaires a causés à leur pays doivent de la reconnaissance à l'homme qui, seul dans tout l'empire, osa désapprouver en face de l'empereur cette institution aussi absurde que cruelle. Peut-être Barclay ne la considérait-il que sous le rapport militaire; mais, quel qu'en fût le motif, la manifestation de son opinion n'en était pas moins digne d'éloges dans un pays où tout le monde condamnait cette institution, mais où personne n'avait assez de dévoûment et de hardiesse pour s'exprimer franchement devant l'empereur : on se taisait, et un autocrate qui se voit si haut placé ne daigne pas descendre jusqu'à interpréter le silence de ses sujets.

On a observé que le conquérant ne trouva en Russie ni traîtres, ni complaisants même. Il n'y eut qu'un

pauvre évêque qui consentit à mentionner dans les prières de la messe le nom de Napoléon, et cette faiblesse ne fut que trop sévèrement punie par le gouvernement : l'évêque fut dégradé, c'est-à-dire dépouillé de sa dignité d'évêque, chose presque inouïe en Russie.

Sur la terre russe Napoléon ne rencontra que des ennemis; souvent même il éprouva une éclatante résistance de la part d'individus isolés. La province de Smolensk vit quelques gentilshommes mourir de la mort des martyrs en résistant au vainqueur. Le fameux Rostopchine mit le feu à sa maison de campagne, et y laissa un écriteau où les Français purent lire que partout une semblable réception les attendait.

Appelé au gouvernement de Moscou, Rostopchine ternit son patriotisme par plusieurs actes de violence et d'atrocité. La veille de l'entrée de l'ennemi dans cette capitale, il ordonna qu'on allât chercher un jeune homme qu'il avait fait jeter en prison quelque temps auparavant, et qu'on l'amenât devant son palais. Là, il déclara à la populace assemblée que c'était un traître, qui avait vendu la ville aux Français; « Je le livre à votre vengeance! », s'écria-t-il. Une voix, dans la foule, lui répondit : « Nous ne sommes pas des bourreaux. » Rostopchine, sans doute pressé de fuir, et voulant en finir promptement avec cette vie d'homme qui l'importunait, donna l'ordre à un gendarme de sabrer le malheureux. Cet ordre reçut un commencement

d'exécution. L'ivresse du sang prit alors à la populace, qui, se jetant avec des cris de fureur sur le martyr désigné à ses coups, l'eut bientôt achevé, et traîna ensuite son corps dans les rues. Un employé du quartier général de l'armée russe, qui entrait dans la ville, mit fin à un spectacle aussi révoltant en faisant enlever les restes informes sur lesquels s'assouvissait la rage de la populace. Le crime de cet homme était une prétendue traduction d'une prétendue proclamation de Napoléon, faite à Dresde et publiée dans un journal de Hambourg, et que la police de Rostopchine avait trouvée dans les papiers de l'infortuné.

Après la retraite des armées françaises, le père de la victime demanda justice à l'empereur contre le meurtrier. Le fait fut raconté dans toute sa nudité repoussante. Alexandre eut horreur de l'acte de Rostopchine; il ordonna l'examen de la plainte. Mais le sénat se trouva tellement embarrassé en se voyant réduit à accuser un gouverneur général, un lieutenant de l'empereur, du crime d'assassinat, que l'affaire n'alla pas plus loin et fut étouffée. Il est très probable que ce sanglant incident contribua beaucoup à l'éloignement que l'empereur montra dans la suite pour Rostopchine. Rentré à Moscou, celui-ci fit encore saisir quelques prétendus traîtres. Le plus marquant d'entre eux était un Français, maître de langues, homme tranquille et estimable, qu'à l'entrée de Napoléon dans la ville on avait forcé de servir d'inter-

prête à une soi-disant députation composée de deux ou trois boutiquiers qui devait complimenter le vainqueur, car on voulait à toute force une députation. Un autre individu, d'une condition également modeste, et non moins estimable, fut accusé d'avoir fait la police de la ville pendant l'occupation française. Rostopchine fit travailler ces deux hommes dans les rues comme des forçats, mais un ordre de l'empereur ne tarda pas à les délivrer.

Un fait de plus va caractériser Rostopchine. Parmi les mesures de haute administration qu'il crut devoir adopter, se trouvait la défense aux marchandes de modes de se servir de la langue française sur les enseignes de leurs boutiques. Rostopchine était pourtant un homme de beaucoup d'esprit, et reconnu pour tel non seulement en Russie, mais dans d'autres pays civilisés.

On a beaucoup parlé de l'incendie de Moscou. Par qui fut-il allumé? Les Français prétendirent, ce qui était vrai, qu'à leur entrée à Moscou les flammes se manifestaient déjà dans plusieurs endroits; les autorités françaises firent même pendre quelques malheureux qu'elles disaient avoir été saisis en flagrant délit. Cette preuve, nous le savons bien, ne serait pas concluante, car nulle part les autorités ne se font scrupule d'employer toutes sortes d'arguments, voire même la potence, quand elles veulent que l'on ajoute foi à leurs assertions. Mais le simple bon sens dit que

ce ne sont pas les Français qu'on pourrait raisonnablement accuser de cet événement, contraire à tous leurs intérêts. D'un autre côté, il est certain que cet incendie a merveilleusement servi la cause de l'empire russe, en excitant la fureur du peuple contre l'ennemi et en privant celui-ci d'immenses moyens de subsistance.

Plusieurs faits d'ailleurs paraissent indiquer que le feu fut mis par les Russes eux-mêmes. Les autorités de Moscou, en évacuant la ville, avaient emmené les pompes à incendie. Il est notoire aussi que les prisons furent ouvertes. On disait même que des torches, préparées à cet effet, avaient été distribuées par des agents de police. Ces torches, ajoutait-on, avaient été fabriquées par un physicien étranger, qui était chargé par le pouvoir de construire un immense ballon qu'il pourrait gouverner à volonté et au moyen duquel il devait, en s'élançant dans les airs, jeter dans le camp ennemi toutes sortes de matières inflammables (1). Quoi qu'il en soit, on n'a jamais voulu éclaircir ce fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement, c'est-à-dire l'empereur, fut complétement étranger à tout ce qui se rapporte à l'incendie; qu'il ne donna jamais aucun ordre, aucune autorisa-

(1) Ce n'est pas une plaisanterie; ce projet de ballon a fait le sujet d'une sérieuse correspondance diplomatique.

tion à cet égard. Il est probable que, l'impulsion ayant été donnée par les autorités locales, le reste se sera fait par imitation. Des soldats russes en quittant la ville, des habitants isolés auront peut-être mis le feu çà et là, et ses progrès auront été d'autant plus rapides et plus grands que l'on manquait de tout moyen pour l'éteindre. Ce qui est certain, c'est que, long-temps avant la prise de Moscou, quelques personnes parlaient de l'incendie de la ville comme d'une nécessité en cas d'occupation par l'ennemi. Ces conversations avaient lieu en présence de Rostopchine et chez lui. Un sénateur, entre autres, dont la fortune entière consistait en maisons situées dans le quartier le plus populeux et le plus marchand, disait qu'il n'hésiterait pas à y mettre le feu si les Français entraient à Moscou. Rostopchine manifestait hautement les mêmes dispositions.

Cependant, long-temps après, ce dernier crut devoir publier, à Paris, une brochure dans laquelle il se défendait d'avoir été l'auteur de l'incendie de Moscou. Cette déclaration surprit tout le monde. Ses compatriotes ont trouvé triste qu'il fût entré dans la pensée d'un Russe de se défendre d'avoir accompli une grande action. Néanmoins, quelques personnes, qui ont vécu dans son intimité, demeurent persuadées qu'il a dit la vérité en assurant qu'il n'avait pas donné l'ordre de brûler Moscou. Si le fait que Rostopchine est l'auteur de l'incendie de Moscou est aussi vrai qu'il

est probable, on ne conçoit pas, en vérité, quel a pu être le motif de sa brochure. A son apparition, quelques personnes, accoutumées à voir les hommes de cour prendre toutes sortes de chemins pour entrer ou rentrer en faveur, crurent que ce moyen pouvait, comme un autre, mener Rostopchine au but qu'il se proposait d'atteindre. Mais la cour de Russie, pas plus que l'opinion publique, ne lui faisait un crime d'avoir brûlé une des capitales de l'empire. Les atrocités qu'il avait commises inspiraient seules à tous les hommes de cœur la répulsion dont il était l'objet; cependant il ne se défendait pas de ces atrocités, bien que sa conscience les lui reprochât durement et incessamment. Au surplus, avant la publication de cet écrit, Rostopchine semblait avoir adopté tout à fait un rôle qui ne manquait pas de grandeur, celui de brûleur de Moscou, et partant de sauveur de l'empire. Autrement, comment eût-il pu savourer les démonstrations enthousiastes dont les bons Allemands l'accablèrent pendant ses voyages dans leur pays?

Quoi qu'il en soit, les proclamations que Rostopchine fit publier, en style grotesque et en forme de bulletins, ne contenaient rien de relatif à ce moyen extrême; il y faisait, au contraire, sentir aux habitants la nécessité de défendre la ville, et cherchait même à leur inspirer une parfaite sécurité en leur assurant que l'ennemi n'y entrerait jamais. Le fait est qu'il ne prévoyait pas qu'il dût en sortir sitôt lui-mê-

me. Il était à ce sujet en correspondance suivie avec le feld-maréchal Koutousoff, commandant en chef de l'armée ; il voulait que celui-ci combinât avec lui les mesures à prendre pour la conservation de la capitale. Le maréchal, se souciant fort peu, à ce qu'il paraît, d'admettre le gouverneur de Moscou dans le partage et dans la discussion de ses plans, lui donnait les meilleurs espérances pour la sécurité de la ville ; il en répondait sur ses cheveux blancs, et disait que les Français n'y entreraient qu'en lui passant sur le corps. Mais en même temps que le vieux maréchal faisait ces protestations, il tenait un conseil de guerre où lui et tous les généraux, un seul excepté, le chef d'état-major (1), opinaient pour l'abandon de Moscou.

Cependant Rostopchine transmettait les assurances du maréchal aux habitants, et comme on n'en pouvait suspecter la sincérité, personne ne pensait à mettre ses richesses à couvert. Moscou renferme toujours de grandes quantités de marchandises en dépôt, destinées à être expédiées dans les différentes provinces de l'empire. Tout y resta et tout y périt. Ce ne fut presque que la veille de l'entrée des Français que les habitants songèrent à fuir et à emporter avec eux ce qu'ils purent sauver. Des 300,000 habitants

---

(1) Le brave, l'honnête Konovnitzine. Son fils est en Sibérie depuis 1826.

qui peuplaient Moscou, il n'en restait guère que 60,000 quand les Français prirent possession de la ville (1).

Napoléon avait toujours pensé que l'occupation de Moscou conduirait promptement à une paix dont il dicterait les conditions. Cette pensée préoccupait aussi l'opinion publique en Russie, et inquiétait celui-là même qui, par la suite, fut salué comme le sauveur du pays; car, en envoyant annoncer à l'empereur l'abandon de Moscou, le prince Koutousoff insistait surtout pour qu'on ne traitât pas avec l'ennemi. Alexandre prouva qu'il savait être ferme quand il le voulait. On a été jusqu'à dire, dans le temps, qu'il était résolu à s'exposer à tout, à se retirer même jusqu'en Sibérie, plutôt que d'entrer en négociations.

Il est une autre particularité de la guerre de 1812 qu'on n'a pu empêcher de se produire, mais que l'on s'est efforcé de faire passer inaperçue; la voici. A la vue de l'étranger, les habitants des campagnes

---

(1) Le chef de la police à Moscou, en quittant la ville, adressa un rapport à l'empereur, et, suivant les formes officielles usitées en pareil cas, qui ne permettent pas de se contenter de *l'honneur*, quand on s'adresse à l'empereur, mais qui veulent que l'on soit *heureux* chaque fois qu'on lui parle, ce fonctionnaire disait : « *J'ai le bonheur* d'annoncer à Votre Majesté que les Français ont occupé Moscou, etc., etc. »

se levèrent spontanément. Partout, dans les provinces russes proprement dites, les paysans firent la guerre en partisans et combattirent avec vigueur. Quand l'ennemi se fut retiré, ceux d'entre eux qui étaient serfs crurent tout naturellement qu'une résistance si héroïque, que tant de dangers affrontés avec courage, tant de privations endurées avec résignation pour la délivrance commune, leur avaient bien mérité la liberté. Dans cette conviction, les paysans serfs de plusieurs localités ne voulurent plus reconnaître l'autorité de leurs seigneurs. Les esclaves russes ne sont pas, comme je le prouverai ailleurs, aussi dégradés qu'on le croit généralement en Europe. Il n'y eut donc rien d'étonnant, pour ceux qui les connaissaient, à les voir repousser la servitude domestique, après avoir contribué avec succès à repousser le joug que l'étranger avait tenté d'imposer au pays. Dans cette conjoncture, la conduite du gouvernement, comme celle des autorités locales et des propriétaires eux-mêmes, fut on ne peut plus prudente. Au lieu de recourir à la violence, cet unique argument des possesseurs d'esclaves, ils s'abstinrent d'agir ; ils laissèrent faire les paysans, remettant à des circonstances propices le recouvrement de ce qu'ils considéraient comme leurs droits. Peut-être même quelques scrupules de conscience les empêcherent-ils de sévir contre des hommes dont les sacrifices avaient été si grands et la conduite si patrio-

tique. Ce ne fut qu'assez long-temps après, quand la première effervescence des paysans se fut calmée d'elle-même, et quand l'administration eut repris sa marche régulière, que tout rentra dans l'ordre habituel, ordre, hélas! trop semblable à celui qu'un homme d'état déclarait régner à Varsovie après la dernière insurrection polonaise.

Si l'armée russe eût alors contenu dans son sein les éléments de progrès dont elle a présenté depuis quelques germes, il est probable que des tentatives d'affranchissement se seraient manifestées ailleurs que parmi les serfs, tant le peuple russe avait, en ce moment, le sentiment de sa force et de sa dignité.

Le passage de la Bérésina avait clos la campagne. Ce fut alors que l'empereur vint à l'armée. Le maréchal Koutousoff, si courtisan pendant toute sa vie, cessa de l'être, dit-on, quand il se vit proclamer le sauveur de sa patrie. Il avait la conscience de l'empire qu'exerçait son nom sur les esprits, et sa conduite publique y répondait en tous points. Mais il ne jouit pas long-temps de cette glorieuse position : la mort vint le frapper peu de jours après ses derniers triomphes.

On dit qu'Alexandre et son frère Constantin, mais ce dernier surtout, *le caporal par excellence*, et qui ne rachetait pas, comme l'empereur, cette manie par des qualités éminentes, furent choqués de

trouver l'armée dans la tenue peu régulière, peu conforme aux règlements, qu'elle devait nécessairement présenter alors. En général, l'habillement et l'équipement du soldat russe ne sont calculés que pour la parade. Dès qu'il se met en marche, il doit porter sur son dos la plus grande partie de ses vêtements, tels que ses guêtres de cuir, ses pantalons, son plumet de grenadier, etc. Une campagne telle que l'armée venait d'en faire une avait dû changer davantage encore la mise des soldats. On les trouva, à la frontière, habillés et chaussés de la manière la plus appropriée aux fatigues des longues marches et à la rigueur de la saison. Ils étaient vêtus à peu près comme ils devraient l'être toujours, en raison du service qu'ils ont à faire et de l'âpreté du climat, dût l'uniforme présenter quelque analogie avec le costume des paysans. En voyant défiler le régiment des chasseurs à pied de la garde, régiment qui s'était couvert de gloire pendant la campagne, le grand duc Constantin fut outré de l'aspect que présentaient ces militaires; leur chaussure épaisse et disgracieuse parut surtout le choquer. Il se montra aussi mécontent du peu de régularité des rangs, et ne put s'empêcher de s'écrier avec indignation : *Ces gens-là ne savent que se battre!* Dans la bouche de Constantin c'était une amère critique!

CHAPITRE III.

Sur les événements de 1813 et 1814. — M. de Stein.

Quand l'armée russe franchit la frontière d'Allemagne, elle était si peu nombreuse qu'à la première revue que l'empereur en passa, en présence du roi de Prusse, à Kalish, elle ne montait guère à plus de 15,000 hommes. Le reste était en arrière.

Les choses, d'ailleurs, avaient changé de face. Tant que les Russes étaient restés sur leur territoire, ils avaient été seuls à combattre l'ennemi. Mais désormais de puissants alliés allaient joindre leurs aigles aux leurs.

La Prusse se présenta la première. Les Prussiens, alliés forcés de Napoléon, ne pouvaient voir qu'avec joie les succès des Russes. Cette sympathie s'était déjà manifestée dans le corps d'armée prussien qui était entré en campagne avec les Français sous les ordres du général York. On sait que le roi Frédéric-

Digitized by Google

Guillaume ne fut pour rien dans les arrangements que prit ce général avec Diebitch, chef d'état-major de Witgenstein; ce prince garda même toujours rancune au général York pour l'indépendance avec laquelle il se conduisit dans cette circonstance. C'est l'obéissance passive que les rois prisent avant tout.

Le premier appel aux Prussiens fut également fait sans la participation du roi de Prusse. Ce fut le baron de Stein qui prit l'initiative en cette occasion (1). Sa voix connue trouva de l'écho dans les cœurs allemands. Le roi eut beau montrer de l'humeur, les Prussiens commencèrent à se préparer pour la lutte, et bientôt l'élan devint irrésistible : tout se leva, peuples et rois; le sentiment du patriotisme et de la vengeance les posséda tous sans distinction. N'étaient-ils pas tous opprimés, et n'était-ce pas pour la délivrance commune qu'ils couraient aux armes et marchaient ensemble? Aussi les souverains allemands eussent-ils pu se dispenser de faire à leurs sujets des promesses menteuses; en s'en abstenant, ils se seraient du moins épargné la honte du parjure.

Quand les Français eurent évacué l'Allemagne, on songea à régulariser l'administration de tous les pays occupés par les armées des trois grandes puissances, la Russie, la Prusse et l'Autriche. A cet effet l'on

---

(1) V la note A à la fin du volume.

créa le *Département central*. Le baron de Stein, muni des pouvoirs de ces trois puissances, en fut nommé le chef.

Dans le principe, M. de Stein voulait que les différents états allemands du second ordre, au lieu d'être admis à se réunir purement et simplement aux grandes puissances, ne fussent reçus dans leur alliance qu'à de certaines conditions propres à favoriser la future réorganisation de l'ancien corps germanique sur des bases plus conformes à ce qu'exigeaient la sûrcté et le bien du pays en général. Mais dès le début, c'est-à-dire dès la première réunion d'une de ces puissances secondaires à la coalition, l'espoir de voir prendre de si sages précautions fut déçu. En signant le traité d'accession de la Bavière, le ministre qui dirigeait le cabinet de Vienne ne parut avoir aucun souci du salut futur du peuple allemand. Cette conduite avait pu lui être inspirée par certaines vues de la politique autrichienne; mais il n'est pas moins vrai qu'elle a été fatale aux intérêts de l'Allemagne, qui, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, se trouvaient conformes aux intérêts de la civilisation et de l'humanité, tandis que les intérêts de l'Autriche ne pouvaient être que ceux d'une famille, d'une maison régnante. On sait aujourd'hui ce que veut cette puissance, comme on sait aussi que c'est de justice, de liberté, d'indépendance,

que les descendants des Germains ont besoin. Les états allemands ont leur nationalité à établir, à faire prévaloir; l'Autriche a des nationalités à détruire ou à empêcher de se produire. Lorsque l'on considère la lutte qui s'établit alors, et qui depuis n'a cessé d'exister entre ces deux systèmes politiques, on peut dire que pour l'Allemagne le génie du bien et celui du mal se trouvèrent personnifiés, le premier dans le baron de Stein, le second dans le prince de Metternich.

M. de Stein avait eu aussi l'intention de faire suspendre de leurs fonctions royales quelques princes souverains de la confédération du Rhin et de les remplacer provisoirement par leurs héritiers, qui montraient plus de patriotisme, toutefois en subordonnant ceux-ci à l'autorité du département central. Nul doute qu'une telle mesure, facile alors à exécuter, n'eût exercé une influence salutaire sur l'avenir du peuple allemand; mais elle ne fut pas adoptée. On continua seulement à tenir éloigné de son pays le roi de Saxe, relégué en Prusse après la bataille de Leipzig; un gouverneur russe était établi dans son royaume. Toutes les contrées qu'occupèrent ensuite les armées alliées en France, excepté Paris, furent mises de même sous l'administration de gouverneurs russes, prussiens ou autrichiens, dépendants du département central. Le baron de Stein avait auprès de lui un com-

missaire et des employés prussiens, un commissaire autrichien et un russe (1).

L'activité M. de Stein s'étendait encore au delà de ce cercle ; on le comprendra facilement. La confiance dont il jouissait auprès de l'empereur Alexandre, et l'identité de leurs vues dans une foule de circonstances, lui donnaient une importance toute particulière. Nul homme, à cette époque, n'a joui d'un crédit égal au sien dans l'esprit de ce monarque.

M. de Stein voulait que l'on continuât la guerre avec énergie. En cela il était cordialement secondé par Blücher et Gneisenau, ce chef d'état-major de l'armée prussienne à qui Blücher lui-même attribuait la plus grande part, après Dieu, des succès de la guerre. D'un autre côté, les Autrichiens ne voulaient pas trop s'avancer, et parlaient de cantonnements et de camps retranchés sur le Rhin. Gneisenau, qui venait de passer ce fleuve avec l'armée prussienne, se plaignait, dans une lettre adressée à M. de Stein, de la lenteur des armées alliées, et énumérait les avantages qu'on aurait en s'avançant avec vigueur et célérité. Le général conjurait le ministre de soumettre ces considérations à l'empereur Alexandre, et de le décider à marcher en avant, comme il l'avait

(1) C'était l'auteur de cet ouvrage.

déjà fait au passage de la Vistule, ce qui avait donné une impulsion décisive au cours des événements. « Si nous n'entrons pas à Paris, disait M. Gneisenau dans cette lettre remarquable, la vengeance et le triomphe seront incomplets. » La lettre, moins les compliments que le général faisait à l'homme d'état, devait être mise sous les yeux du czar ; elle me fut communiquée pour la traduction française.

A en juger par le peu que j'ai pu savoir de la conduite des affaires politiques à cette époque, les difficultés que l'empereur de Russie eut à surmonter durent être immenses. Ce n'était pas lui en effet qui était le chef officiel des armées alliées : le feld-maréchal autrichien prince Schwartzenberg portait ce titre. Il fallut à l'empereur tout l'art d'un rusé politique et d'un habile négociateur pour faire mouvoir le général autrichien comme lui, Alexandre, le voulait; mais comme ne le voulait pas le cabinet de Vienne. Blücher, avec son armée, composée de troupes russes et de troupes prussiennes, marchait toujours en avant, s'aventurait quelquefois, et par suite éprouvait des échecs, mais par là aussi il forçait Schwartzenberg à s'avancer à son tour. On pouvait encore remarquer que ce dernier, soit qu'il voulût montrer que c'était lui qui commandait, soit par d'autres raisons, affectait de ne pas avoir, quand cela se pouvait, son quartier-général dans le même endroit que l'empereur Alexandre. Celui-ci cependant était le moteur de tou-

tes les grandes opérations; mais ce n'était pas par des commandements ou des ordres absolus qu'il pouvait agir : il devait négocier, et négocier dans toute la force du terme. Quelquefois il se levait pendant la nuit, et, accompagné d'un aide-de-camp portant une lanterne, il allait conférer avec Schwartzenberg, qu'il trouvait au lit. Il l'y laissait, et, prenant une chaise, il s'entretenait ainsi avec le commandant en chef. Le quartier-maître général de Schwartzenberg, le général Langenau, fut aussi honoré d'une pareille visite de la part d'Alexandre.

C'est dans une de ces conférences nocturnes que l'empereur de Russie annonça au prince de Schwartzenberg la résolution qu'il avait prise de se porter sur Paris : c'était au moment où l'on venait d'apprendre le mouvement de Napoléon sur Saint-Dizier. Le général autrichien, surpris de cette communication, s'opposa vivement à l'accomplissement du dessein de l'empereur. Mais celui-ci insista pour l'exécution immédiate de son projet, et finit par déclarer que, si le maréchal n'y adhérait pas, lui, Alexandre, irait seul à Paris à la tête de son armée. Il fallait céder. C'est ce que fit Schwartzenberg, et les troupes alliées se dirigèrent vers la capitale de la France. Sans doute la gloire qui environnait le czar à cette époque, et l'affection que lui portait l'Europe, donnaient une grande autorité à ses résolutions; mais qui pourrait répondre qu'il eût accompli tout ce qu'il a fait s'il s'était

renfermé dans le rôle d'empereur et les entraves de l'étiquette?

Le roi de Prusse secondait l'empereur Alexandre avec une loyauté parfaite, quoiqu'il ne partageât pas toujours sa manière de voir sur les mesures à adopter, et qu'il désapprouvât quelquefois la conduite du feld-maréchal Blücher. On disait même que, dans une circonstance importante, pendant les négociations de Châtillon, il avait fortement combattu l'opinion de l'empereur, qui persistait à vouloir continuer la guerre; mais il avait ajouté aussitôt qu'Alexandre était libre d'agir comme il le jugerait convenable pour le triomphe de leurs armes, et que la totalité des forces prussiennes ne cesserait pas d'être entièrement à sa disposition. Blücher et Gneisenau continuèrent de marcher dans le même sens qu'Alexandre, et ne craignirent pas de mécontenter leur souverain, certains qu'ils étaient de trouver un défenseur et un soutien dans l'empereur de Russie.

Peu de temps après l'entrée des armées alliées en France, l'idée de renverser Napoléon commença à occuper quelques esprits. On ne sait s'il en avait été sérieusement question avant le passage du Rhin. Sans doute il y avait toujours des émigrés qui prêchaient pour les Bourbons; mais je n'entends parler que des idées adoptées par les cabinets ou par les hommes d'état influents. Il paraît aussi que déjà à Francfort-

sur-le-Mein, ou un peu plus tard en France, il y eut quelques personnages assez importants du parti royaliste français qui plaidèrent auprès des puissances alliées la cause des Bourbons. On a prétendu que M. de Talleyrand n'était pas étranger à ces négociations; mais tout cela n'a jamais été bien éclairci, et, à dire vrai, n'en valait pas la peine, car de pareilles négociations ne pouvaient guère influer sur la marche des événements.

Ce qu'il y a de certain, néanmoins, c'est que M. de Stein avait songé à la possibilité de changer le gouvernement de la France, et avait agi en conséquence bien avant que Paris eût ouvert ses portes aux alliés. Il ne paraît pas que quelque autre homme d'état influent ait partagé alors cette idée. Peut-être le général Pozzo di Borgo, fort lié dans ce temps avec M. de Stein, avait-il conçu la même pensée, mais ce diplomate ne jouissait pas encore de l'importance qu'il acquit par la suite (1). Quant aux monarques, il n'y a que l'empereur Alexandre qui ait sérieuse-

(1) Les hommes ne peuvent se plaindre, quand, pour apprécier leur valeur, on a recours à ces moyens matériels auxquels eux-mêmes attachent tant de prix. Après la restauration des Bourbons, Louis XVIII offrit à M. Pozzo di Borgo deux millions comme récompense des services rendus par lui à cette antique famille. M. Pozzo demanda à l'empereur Alexandre la permission d'accepter ce cadeau. L'empereur

ment et énergiquement voulu le renversement de Napoléon.

Pendant les négociations de Châtillon, les puissances alliées, sans en excepter l'Angleterre, penchaient fortement pour un traité; l'empereur Alexandre seul ne voulut pas entendre parler de transaction, quoique tous ceux qui l'entouraient, à l'exception

---

croyant peut-être qu'il avait lui-même assez récompensé les services du diplomate en le nommant son ambassadeur, témoigna de la répugnance à accorder cette autorisation. M. Pozzo protesta du regret qu'il aurait de rien faire qui fût contraire aux volontés de l'empereur : il n'accepterait donc pas l'offre de Louis XVIII; mais, dans ce cas, Sa Majesté devrait lui tenir compte de ce sacrifice, en lui donnant elle-même les deux millions. L'empereur, choqué de cette persistance, et ne voulant pas sans doute grever son trésor de cette nouvelle charge, finit par dire à M. Pozzo qu'il n'avait qu'à accepter l'argent; et le représentant de l'empereur accepta.

Je me souviens qu'un jour, pendant la campagne de 1814, M. de Stein, après une audience de l'empereur, rapporta un ordre de Sa Majesté de payer à M. Pozzo di Borgo cent cinquante mille francs.

Ainsi, la valeur de M. Pozzo en 1814, comparée à sa valeur après la restauration, était comme cent-cinquante mille francs à deux millions. J'ai donc raison de dire qu'à l'époque dont je parle ici, ce personnage était loin d'avoir l'importance qu'il acquit par la suite.

de MM. de Stein et Pozzo di Borgo, lui conseillassent de consentir à la paix.

On peut donc assurer, sans crainte de se tromper, que cette idée de détrôner Napoléon n'a été partagée, dans le quartier général des puissances alliées, que par l'empereur Alexandre, M. de Stein, et, si l'on veut, M. Pozzo di Borgo. Tout le reste y était étranger ou contraire. Il est vrai que ce n'était qu'une idée vague, qu'un projet dont M. de Stein ne prévoyait pas le facile accomplissement, dont même il désespérait quelquefois. Quoi qu'il en soit, comme le personnel du quartier général était aussi pour la paix, l'opposition de de M. Stein lui fit perdre de ce côté quelque peu de sa popularité.

On a beaucoup parlé de trahisons, d'émissaires envoyés de Paris au quartier général par quelques personnages, et notamment par le prince de Talleyrand. Je crois qu'on a exagéré l'importance de ces communications clandestines Sans vouloir diminuer l'odieux de la conduite de ceux qui communiquaient ainsi avec les ennemis de leur pays, nous croyons que ces trahisons n'étaient pas et ne pouvaient être d'une grande utilité aux puissances alliées. Les transfuges ne venaient leur apprendre que ce qu'elles savaient déjà, ou à peu près. Elles ne devaient pas s'attendre à trouver à Paris autre chose que ce qu'elles

avaient déjà rencontré dans les provinces parcourues par leurs armées (1).

Une circonstance insignifiante par elle-même a pu contribuer, au moins d'une manière indirecte, à la restauration des Bourbons, en faisant croire aux populations des pays occupés par les armées alliées que cette restauration était dans l'intention des souverains. Au commencement de la campagne, le quartier général des princes coalisés présenta, comme on le pense bien, une grande diversité de costumes et d'uniformes ; il arriva même que, dans les mêlées qui eurent lieu, et notamment pendant la bataille de Leipzig, les cosaques prirent pour des ennemis quel-

---

(1) Parmi les émissaires qui arrivaient au quartier-général, il y en avait de toutes les classes. J'en ai vu un auquel je dois la justice de dire qu'il atténuait l'odieux de son rôle, en parlant sans cesse des droits qu'avait le peuple français à une constitution libérale et sérieuse. Autant que je puis me le rappeler, il prétendait venir de son propre chef ; il prenait la qualité d'employé au ministère de la police, ce qui le rendait un peu suspect. Je le revis ensuite à Paris, où il se présenta pour recevoir une indemnité, quelque argent, comme cela se pratique ordinairement dans ces cas. Il en reçut fort peu et ne parut pas très satisfait ; en revanche, il témoigna un vif mécontentement, ou plutôt une véritable indignation de ce que la Charte, qui venait d'être publiée, était octroyée, et non pas établie par le consentement réciproque du peuple et du roi !

ques officiers des troupes alliées, et les chargèrent à coups de lance. Dans une de ces circonstances, un officier d'état-major autrichien eut un œil crevé; d'autres furent blessés plus ou moins grièvement. Pour obvier à ces inconvénients, l'empereur Alexandre fit porter à ses troupes une écharpe blanche au bras droit. Les autres alliés suivirent cet exemple. Or, il est bien certain que, quand les armées traversèrent la France, les populations crurent voir dans cette marque, adoptée par les alliés uniquement pour se reconnaître entre eux, un signe favorable aux Bourbons, une espèce de cravate du drapeau blanc.

Il a couru, après la restauration des Bourbons, un grand nombre de versions sur les moyens secondaires qui ont amené cet événement. Ces versions peuvent être fidèles et conformes à la vérité, quelque diverses qu'elles soient. Il était, en effet, très naturel que l'empereur Alexandre évitât, en entrant à Paris, de prendre l'initiative d'un acte aussi important, et voulût que le peuple français eût au moins l'air d'avoir rappelé de son propre mouvement les petits-fils de Louis XV. Il a donc pu laisser les Talleyrand, les de Pradt, les Dalberg, lui conseiller tout ce dont ils se sont vantés. Il n'en demeure pas moins vrai cependant que l'empereur de Russie avait songé à cette restauration bien avant l'occupation de Paris. En voici une preuve. Dans les premiers jours de 1814, peu après la dissolution du corps législatif par Napoléon,

le quartier général des alliés étant à Langres, des lettres furent adressées à quelques personnages résidant à Dijon et à Paris, et notamment à quelques uns des membres du corps législatif qui avaient montré le plus d'opposition au gouvernement impérial; on y montrait la possibilité de se réunir à Nancy pour prononcer la déchéance de Napoléon. Toutes ces lettres étaient écrites et signées par M. P..., Génevois, qui venait d'arriver au quartier général et d'être employé avec le titre de conseiller d'état au service de Russie, près du baron de Stein. Il parlait au nom de l'empereur Alexandre. En même temps on fit sonder quelques personnages influents à Dijon, pour savoir s'il ne serait pas possible de provoquer les habitants de cette ville à présenter aux puissances alliées une adresse pour le rappel des Bourbons. Les lettres n'ont eu et ne pouvaient avoir aucun résultat. Quant aux démarches faites à Dijon, les personnes auxquelles on s'était adressé répondirent que, dans le pays, on ne pensait pas aux Bourbons, et que, si l'empereur devait succomber, il avait un fils qui pouvait lui succéder, sous la régence de sa mère. Les Autrichiens, qui occupaient alors Dijon, de même que Genève, d'où les lettres destinées pour Paris ont été envoyées, ne devaient rien savoir de tout cela. J'ignore même si M. de Nesselrode, qui avait le portefeuille des affaires étrangères à cette époque, a été instruit de ces démarches.

Louis XVIII, en revoyant la France, dit qu'après Dieu c'était au prince régent surtout qu'il devait son rétablissement sur le trône de ses ancêtres. Quelle que soit la part que le ministère anglais ait prise à la direction des affaires politiques à cette époque, on n'a jamais vu qu'il eût mis beaucoup d'insistance pour le détrônement de Napoléon et pour le rétablissement des Bourbons. Les pourparlers qui eurent lieu entre les plénipotentiaires des puissances alliées pendant le congrès de Châtillon, et l'intimité de lord Castlereagh avec le prince de Metternich, ne paraissaient pas de nature à faire supposer une pareille insistance. Ce qu'on a pu dire à cet égard, après coup, au parlement ou dans diverses publications, ne suffit pas pour justifier les paroles de Louis XVIII. Il aurait pu dire avec plus de vérité qu'après Dieu c'était à l'empereur Alexandre qu'il devait son trône, à l'empereur aidé de MM. de Stein et Pozzo. Ce sont là, à part les événements, les véritables auteurs de la Restauration. Peut-être est-ce un sentiment d'amour-propre qui empêcha Louis de le reconnaître en face de l'empereur de Russie; peut-être est-ce un autre sentiment, qu'il aura pris pour celui de sa dignité, qui le porta à passer devant Alexandre en allant dîner à sa propre table, à s'asseoir sur un fauteuil, et à n'offrir qu'une chaise à l'empereur. Il pouvait certes se passer de pareilles fantaisies avec un homme

tel qu'Alexandre. M. de La Harpe (1), qui, à cette époque, voyait souvent l'empereur, crut trouver dans ce procédé un manque de respect : « Je vous avais bien prévenu, lui dit-il, que ces Bourbons étaient toujours les mêmes. — Cela ne m'étonne pas le moins du monde, répondit l'empereur en souriant ; mais je suis bien au dessus de semblables petitesses. »

Je suis loin, d'ailleurs, de vouloir faire à l'empeeur Alexandre un mérite de cette restauration. S'il est grand et beau de combattre et de vaincre un ennemi puissant, il ne l'est certes pas d'imposer à une nation un gouvernement ou une dynastie quelconque, à moins d'une absolue nécessité. Mais il faut bien le reconnaître, après la proclamation dans laquelle Alexandre déclarait que les alliés ne traiteraient ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille, il était difficile de faire autre chose que de rappeler les frères de Louis XVI. Le pays envahi, Paris occupé, Napoléon déchu, les Bourbons seuls pouvaient gouverner la France.

Les stratégistes ne sont pas d'accord sur le moment que l'on doit considérer comme décisif dans la campagne de 1814. A en juger par les événements, on

(1) V. la note B à la fin du volume.

peut croire que c'est la marche de l'empereur Napoléon sur Saint-Dizier, marche par laquelle il voulait tourner les armées alliées, et se rapprocher des forteresses; c'est ce mouvement qui, selon toute probabilité, décida du sort de la France et de l'Europe. Napoléon, en s'éloignant de sa capitale, laissait le chemin ouvert aux armées alliées, et il était peu logique de supposer qu'elles se détermineraient à le suivre plutôt que de continuer leur marche sur Paris. M. de Stein comprit bien vite toute l'importance de cette conjoncture, qu'il regarda comme d'un augure très favorable, et la joie qu'il en témoigna prouve la justesse et la rapidité du coup d'œil de cet homme extraordinaire.

Le quartier général des souverains alliés était à Bar-sur-Aube. L'empereur de Russie et le roi de Prusse quittèrent un soir cette ville pour se porter eux-mêmes en avant. L'empereur d'Autriche avec son quartier général, le prince de Hardenberg, chancelier du roi de Prusse, le baron de Stein et les autres personnes faisant partie du quartier général, demeurèrent à Bar. Mais voici qu'à une heure du matin, l'alarme se répand dans la ville, on frappe à toutes les portes, on donne l'ordre à tout le monde de se mettre en marche et de suivre immédiatement l'empereur d'Autriche à Châtillon et à Dijon. Je courus en toute hâte chez M. de Stein, que je croyais trouver contrarié au plus haut degré de ce contre-temps inattendu. Je sa-

vais qu'il mettait dans l'empereur Alexandre tout l'espoir du succès de la guerre, et je supposais que l'éloignement du czar, dans ce moment décisif, devait être regardé par lui comme un grand malheur. J'étais d'autant plus porté à croire que je trouverais M. de Stein très déconcerté, que, peu de temps auparavant, lui ayant dit quelques mots sur la possibilité de la restauration des Bourbons, il ne m'avait répondu que par un soupir et par quelques paroles qui laissaient voir que les difficultés étaient grandes et nombreuses. Quelle ne fut donc pas ma surprise, quand, en entrant à deux heures du matin dans sa chambre, je le trouvai tout habillé, et vis la joie rayonner sur sa belle physionomie! Je ne pus m'empêcher de lui demander ce qui le rendait si radieux. « Comment donc! me répondit-il, c'est tout ce qui pouvait nous arriver de plus favorable. L'empereur, débarrassé de Metternich et des Autrichiens, ira à Paris, sera libre d'agir; il agira, et tout sera fini. » Jamais je n'oublierai ces paroles prophétiques, qui produisirent sur moi une profonde impression.

Le lendemain du jour où les alliés avaient quitté Bar-sur-Aube, Napoléon vint y coucher. Il avait espéré, disait-on, surprendre les empereurs dans leur quartier général. Mais Schwartzenberg, ayant eu avis du mouvement des troupes françaises, avait dépêché un courrier à l'empereur d'Autriche, pour l'en prévenir. C'est là ce qui avait fait évacuer Bar. Un ou deux au-

tres courriers, envoyés en même temps à l'empereur François, étaient tombés entre les mains de l'ennemi.

Tout le monde suivit donc l'empereur d'Autriche à Châtillon, et de là à Dijon. Peu de temps après l'installation du quartier général dans cette dernière ville, on reçut la nouvelle de l'entrée des alliés à Paris. La proclamation dans laquelle Alexandre déclarait, au nom des alliés, qu'il ne traiterait ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille, fut connue en même temps. Cette proclamation ne parut pas produire une grande joie parmi les Autrichiens; on remarqua même que l'empereur François fit un très froid accueil à quelques Allemands de distinction qui s'étaient empressés d'aller le complimenter à cette occasion.

Quoi qu'il en soit, M. de Stein, à la nouvelle de la reddition de Paris, annonça qu'il allait partir pour cette ville. Grande fut la rumeur parmi ses amis. Le chancelier prince de Hardenberg et d'autres accoururent pour tâcher de le dissuader d'entreprendre si promptement ce voyage. On lui parla des partisans qui couvraient les routes, du général Vaud et de ses paysans armés. C'était, lui disait-on, s'exposer à de grands dangers, que de s'aventurer en pays ennemi avec une escorte de deux cosaques. Le baron de Stein n'en partit pas moins, et il arriva à Paris cinq ou six jours après que les armées alliées y avaient été reçues.

L'aspect de cette grande ville était des plus bizarres. Les ennemis, entrant en armes dans la capitale du pays, y étaient salués comme des libérateurs par une grande partie de la population, alors que la gloire du nom français remplissait encore le monde ! Il faut le répéter, c'était un spectacle bizarre, pour ne pas dire autre chose. Il est vrai que les circonstances expliquent, si elles ne le justifient pas, le vertige qui s'était emparé des têtes parisiennes. D'un côté, on était las de la guerre ; de l'autre, les vainqueurs tâchaient, par tous les moyens possibles, de faire oublier leur victoire. L'empereur Alexandre a certainement déployé à cette époque un noble et beau caractère ; on chercherait en vain dans l'histoire un autre exemple d'un vainqueur aussi magnanime et aussi honnête homme (1).

Aussi était-ce lui surtout qui excitait l'enthousiasme des Parisiens ; les autres souverains passaient

---

(1) Pourquoi suis-je Russe, et que ne puis-je aimer cet homme sans réserve, comme l'a aimé Stein pendant longtemps, et comme l'aima encore Châteaubriand ? Cela me serait d'autant plus doux que la reconnaissance que je lui dois personnellement en deviendrait plus pure !..... Par malheur, il n'en est pas ainsi ! Il a vu le mal qui rongeait et déshonorait son pays, il l'a maudit ; il voulait le faire disparaître, il ne l'a pas osé ! Que n'a-t-il employé la moitié des soins et de l'énergie dont il a fait preuve dans la campagne de France à

presque inaperçus. On criait, en les voyant tous ensemble : Vive l'empereur ! Un jour, que ce cri retentissait dans la salle de l'Opéra, Alexandre fit avancer François sur le devant de la loge, afin qu'il répondît à cette politesse ; mais le public, pour qu'il ne pût y avoir de méprise, se mit à crier : Vive l'empereur Alexandre !

Souvent, dominé par l'entraînement général, je prenais plaisir à entendre ces acclamations ; mais elles produisaient aussi quelquefois sur moi des impressions pénibles. Avec mes souvenirs de Goettingue, avec mes sentiments de vénération pour les véritables savants, pour ces apôtres de la civilisation, j'ai été surtout bien peiné en assistant à certaine séance de l'Institut, consacrée à une espèce d'ovation pour l'empereur Alexandre. Je pensais qu'on aurait bien dû épargner cette profanation au temple des Muses, et que le talent admirable d'un homme de lettres ne

---

effectuer dans son pays des réformes salutaires, qu'il n'a fait que désirer et promettre. Il aurait ajouté une autre gloire à son nom, gloire plus solide, plus durable, et surtout plus utile à l'humanité. Dieu est assez miséricordieux pour l'absoudre de ne pas avoir ainsi fait le bien qu'il pouvait faire, et d'avoir laissé consommer le mal qu'il pouvait empêcher. Mais quel homme sincère pourra jamais lui pardonner d'avoir laissé des chaînes aux mains de ses semblables, de ses compatriotes, lorsqu'un mot eût suffi pour les faire tomber ?

devait jamais être employé à encenser un vainqueur étranger.

Cependant l'opinion publique, qui paraissait avoir pris son parti quant aux Bourbons, se prononça avec force pour des institutions libres et représentatives. On voyait chaque jour paraître des brochures réclamant ces institutions, et si la France a obtenu une Charte, c'est qu'on ne pouvait la lui refuser. Ainsi, du sein d'un immense désastre, les Français surent tirer un ordre politique qui, s'il ne fut pas pour eux une compensation suffisante, n'en fut pas moins une précieuse conquête pour le genre humain et la civilisation. Ils demandèrent, ils obtinrent une constitution représentative, garantissant leurs droits et leur indépendance, constitution qu'ils sont parvenus à conserver, à perfectionner depuis, tandis que les triomphateurs reprirent le chemin de leur pays respectifs pour s'y replacer paisiblement sous le joug accoutumé.

Je ne sais si c'est en vertu du proverbe : « On ne prête qu'aux riches », que plusieurs écrivains attribuent à M. de Talleyrand le mérite d'avoir doté la France de la nouvelle constitution; mais, je le demande, comment M. de Talleyrand aurait-il réussi à faire proclamer la Charte à cette époque, si l'opinion publique y eût été indifférente, ou même si l'empereur Alexandre eût pensé en 1814 comme il pensait dix ans plus tard ?

Bernadotte, alors prince royal et depuis roi de Suède, ne vint pas à Paris avec les autres alliés, ou, s'il y vint, ce ne fut que pour peu de jours et quelque temps après l'entrée des armées étrangères dans cette ville. Il paraît que, malgré tout son esprit, il avait eu certaines velléités de devenir quelque chose ou de jouer un rôle en France, quoiqu'il fût clair aux yeux de tout le monde, excepté aux siens peut-être, qu'il ne pouvait rien ni sur les Français, ni sur la France, dont les opinions et les sentiments, à tort ou à raison, lui étaient entièrement hostiles. On ignore s'il a formulé positivement et clairement ses intentions d'alors dans quelque note ou dans quelque communication diplomatique; mais on disait que, dès le passage du Rhin, il avait émis la prétention que les puissances alliées ne devaient pas agir directement en France, et qu'il serait prudent de choisir un médiateur entre elles et le peuple français.

Avant l'occupation de Paris, Bernadotte, dans son quartier général, tournait souvent la conversation sur ce sujet, devant un aide-de-camp de l'empereur de Russie qui se trouvait auprès de lui. Il s'étendait beaucoup sur les embarras qui ne sauraient manquer de surgir si le roi de Rome succédait à l'empereur, et surtout si l'impératrice était nommée régente. La restauration des Bourbons ne devait pas avoir, à son avis, de moins graves inconvénients. Au surplus, il faisait un grand éloge d'Alexandre. L'aide-de-camp,

comme c'était son devoir, rendait un compte détaillé de toutes ces conversations, qui se renouvelaient fréquemment. D'ailleurs, les troupes russes qui se trouvaient sous les ordres de Bernadotte, et surtout les officiers qui étaient auprès de lui, l'aimaient beaucoup ; de son côté, il ne cessait d'en faire l'éloge et de les citer pour modèles à ses propres troupes.

La conduite de Bernadotte pendant la guerre ne fut pas du reste très franche, soit qu'il voulût ménager son corps d'armée suédois, ce qui ne serait pas une explication suffisante, puisqu'il avait en même temps d'autres troupes que les siennes sous ses ordres ; soit que les difficultés de sa position paralysassent ses mouvements. Il est bien vrai qu'il livra au maréchal Ney la bataille de Dennevitz, bataille qui fut certainement très utile à la cause des alliés ; mais, en général, il témoignait une extrême répugnance à combattre vigoureusement les Français. Il fallut des négociations actives et des démarches pressantes pour le faire arriver à la bataille décisive de Leipzig. Ce fut M. Pozzo di Borgo qui l'y amena pour ainsi dire.

Bernadotte avait long-temps auparavant pris ses mesures pour tirer parti de son accession à l'alliance contre l'empereur des Français. Lors de l'entrevue qu'il eut en Finlande, en 1812, avec Alexandre, il fut stipulé, entre autres choses, qu'en cas d'une heureuse issue de la guerre, l'empereur ferait tous ses efforts

pour obtenir, en faveur de la Suède, la cession de la Norvége. Depuis qu'ils avaient perdu la Finlande, les Suédois ne se procuraient des approvisionnements qu'avec de grandes difficultés. Bernadotte en fit l'observation, et, sur sa demande, il fut convenu qu'un prêt de 1,500,000 roubles lui serait fait par la Russie. La Suède devait restituer cette somme si elle était mise en possession de la Norvége, ou elle la garderait, comme une espèce de compensation, dans le cas où la réunion des deux pays n'aurait pas lieu. Au congrès de Vienne, je fus chargé de rédiger un projet de convention avec l'envoyé de Suède pour le paiement des quinze cent mille roubles, devenus exigibles par l'accomplissement de la condition stipulée. Quand je portai ce projet à M. de Nesselrode, il me dit que cela était inutile, l'empereur venant de renoncer à sa créance. Je ne pus m'empêcher de faire la remarque que la Russie n'était pas assez riche pour prodiguer ainsi l'argent sans aucune nécessité. « Que voulez-vous? me dit M. de Nesselrode, le général L...., à l'audience de l'autre jour, a sollicité l'abandon de cette somme, et l'empereur ne sait pas refuser de pareilles demandes. »

Lorsqu'en 1814, l'empereur Alexandre quitta Paris, il voulut visiter l'Angleterre. Il désirait, en même temps, se faire accompagner de sa garde, dont

il eût voulu faire admirer aux Anglais la magnifique tenue (1), ne soupçonnant pas qu'il faut, pour exciter l'admiration d'un peuple libre, autre chose que des soldats bien disciplinés. Ses conseillers ne surent pas ou n'osèrent pas lui expliquer ce qu'il y avait d'étrange dans cette fantaisie de vouloir donner à la Grande-Bretagne le spectacle d'une revue militaire. On fit des démarches auprès du ministère anglais. Lord Castlereagh répondit, avec tous les ménagements possibles, qu'on ne pouvait laisser débarquer en Angleterre aucune force militaire sans un bill du parlement. On pouvait facilement prévoir cette réponse, et les conseillers de l'empereur, en osant un peu plus, auraient épargné à leur souverain cette espèce de ridicule.

---

(1) La soldatomanie date de loin dans la famille impériale russe. Pierre III, étant encore grand duc, faisait confectionner des modèles de forteresses en terre cuite, garnies de soldats en sucre. Un jour, sa jeune et spirituelle épouse entra dans sa chambre, et ne put s'empêcher d'éclater de rire en apercevant une pauvre souris pendue à une potence sur le glacis de la forteresse. Le grand duc fut très mécontent de cette hilarité, et dit qu'il n'y avait rien de risible à cela, que le criminel exécuté avait été jugé par un conseil de guerre, et condamné à mort pour avoir mangé un factionnaire

CHAPITRE IV.

Congrès de Vienne.

Le congrès de Vienne, au lieu de s'occuper d'abord des affaires sérieuses, s'ouvrit par des parades et des fêtes de toute espèce. Aussi répétait-on partout alors : *Le congrès danse, mais ne marche pas;* et le prince de Ligne avait pu dire avec raison, sur son lit de mort : « Il ne manquait au congrès que les cérémonies de l'enterrement d'un maréchal : je vais lui fournir ce nouveau divertissement. »

La division ensuite ne tarda pas à se manifester parmi les puissances réunies au congrès. Napoléon, en rentrant à Paris, avait trouvé un traité conclu entre l'Autriche, l'Angleterre et la France, contre la Russie et la Prusse, et il ne l'avait pas laissé ignorer aux deux dernières. Mais, même avant que ce fait vînt à la connaissance des ministres d'Alexandre et de Frédéric-Guillaume, il était facile de s'apercevoir du peu d'accord qui existait entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin d'une part, et les cabinets de

Londres et de Vienne de l'autre. Quant à celui des Tuileries, son influence était presque nulle, malgré toutes les intrigues de M. de Talleyrand. Une des causes principales de cette mésintelligence était la Saxe. Le ci-devant duché de Varsovie ayant été, par suite de la campagne de 1812, occupé par les Russes, il était impossible de le leur enlever. Or, la Prusse ne pouvant obtenir la restitution de cette ancienne province, qui lui avait appartenu, il fallut aviser aux moyens de l'en dédommager. Les alliés trouvèrent dans la conduite du roi de Saxe une cause suffisante ou plutôt un prétexte plausible pour chercher une compensation de ce côté. On sait qu'à la bataille de Leipzig les troupes saxonnes, combattant avec l'armée française, l'abandonnèrent, et que, passant du côté opposé, elles tournèrent leurs armes contre ceux qui un instant auparavant étaient leurs alliés, ou, si l'on veut, leurs maîtres. Cette conduite de l'armée saxonne ne sauva pas le roi Frédéric-Auguste, qui, se trouvant à Leipzig au moment de la prise de cette ville, se vit même refuser l'audience qu'il sollicitait de l'empereur de Russie. Bientôt après il fut emmené en Prusse (1).

---

(1) Un général russe (le prince Galitzin) fut chargé de l'accompagner. Ce plénipotentiaire, ou ce geôlier, comme on voudra l'appeler, sut cependant mériter l'estime et la reconnaissance du vieux roi par ses bons procédés; mais par cela

Ainsi donc, long-temps avant la fin de la guerre, l'attention du cabinet prussien s'était tournée vers la Saxe, qui devait lui servir de compensation pour la perte de la partie de la Pologne qu'elle n'espérait pas recouvrer. Mais les Prussiens voulaient que le royaume de Saxe tout entier fût réuni à la Prusse. Il est même constant que, par suite de négociations qui

---

même il s'attira l'animadversion du gouvernement prussien, qui porta plainte contre lui à l'empereur Alexandre. Ce ne fut pas, à cette époque, l'unique exemple d'agents de l'empereur de Russie qui, pendant leurs missions, ne se conformèrent pas strictement à sa volonté. Un autre général russe (Michel Orloff), dont j'aurai occasion de parler dans la suite, fut envoyé au roi de Danemark pour négocier la cession de la Norvége à la Suède. Mais, dès qu'il fut arrivé sur les lieux, il s'avisa de reconnaître que la cause des Norvégiens, qui se soulevaient contre la réunion de leur patrie à la Suède, était aussi juste qu'honorable, et il régla sa conduite en conséquence. Au lieu d'un appui, Bernadotte ne rencontra dans la personne de l'envoyé russe qu'un adversaire prévenu contre ses prétentions et un défenseur du Danemark. Orloff n'était pas le seul, d'ailleurs, qui trouvât bonne et juste le cause des Norvégiens. Ceux même qui prirent le plus de part à cet arrangement ne pouvaient s'empêcher de le condamner. Je me souviens d'avoir entendu le chancelier prussien prince Hardenberg approuver l'insurrection des Norvégiens, et les nobles paroles qu'il prononça à ce sujet allaient bien à sa belle figure. Du reste, les Norvégiens surent tirer bon parti du changement qui eut lieu, et ils ont probablement cessé de regretter leur union avec le Danemark.

eurent lieu pendant la guerre, l'Autriche avait consenti à cette réunion totale. Au congrès de Vienne, ce fut un des points les plus difficiles à régler. La Russie appuyait puissamment la Prusse dans ses prétentions ; mais la France et l'Angleterre, soutenues par l'Autriche, qui avait retiré son consentement, se prononcèrent pour le partage. Quant aux Saxons, ils étaient naturellement opposés à toute réunion à la Prusse, soit totale, soit partielle. Le gouvernement du vieux roi jouissait depuis longues années (son règne remontait à 40 ans) d'une réputation méritée de douceur et de modération, vertus faciles d'ailleurs avec un peuple aussi moral et aussi éclairé que le peuple saxon. Le gouvernement prussien, au contraire, avec beaucoup d'ordre dans l'administration des affaires, se faisait remarquer par une certaine rudesse, et rencontrait peu de sympathie. Cependant un assez grand nombre de patriotes allemands inclinaient pour la réunion totale, croyant que la fusion des deux royaumes serait un acheminement à l'unité de l'Allemagne. Ils regrettaient seulement de ne pas voir les autres princes et rois traités de la même manière que Frédéric-Auguste.

Tandis que les plénipotentiaires de la Prusse s'épuisaient en efforts pour atteindre leur but, les patriotes prussiens se plaignaient de leur gouvernement, trouvant qu'il ne déployait pas assez d'énergie dans les négociations. Il arriva même que le vieux Blücher,

dans un grand dîner, à Berlin, refusa de prendre part à un toast porté à la santé du roi.

M. de Stein, qui pendant la guerre avait le titre de ministre d'état au service de la Russie, qui avait été nommé par les trois grandes puissances chef du département central, et qui enfin, soit dit en passant, portait l'uniforme prussien et la cocarde russe, n'eut à exercer aucune fonction officielle et déterminée au congrès de Vienne. Il y était venu, pour ainsi dire, comme le représentant de son génie, sans autres titres que les services qu'il avait rendus à la cause commune, et le respect dont l'entouraient les peuples et les rois. Son influence d'ailleurs était toujours très grande auprès de la cour de Russie et auprès de celle de Prusse.

Comme on le pense bien, M. de Stein appuyait de toutes ses forces la réunion de la Saxe à la Prusse. Mais il paraît que l'aspect des choses ne lui promettait déjà plus les résultats qu'il avait espérés. On lit dans une lettre publiée après sa mort : « Mon désir de » voir la Prusse grande et forte ne venait pas d'un » attachement aveugle à cette monarchie, mais de la » conviction que tout morcellement affaiblit l'Alle- » magne, lui ravit l'honneur national, le sentiment » national, y empêche toute bonne administration » économique, et, en privant l'individu d'un des » grands moyens de moralité, qui est l'amour de la » patrie, contribue à sa dégradation. »

Il arriva sur ces entrefaites un événement qui paraissait devoir être le prélude de cette réunion : ce fut le remplacement du gouverneur général russe en Saxe par un gouverneur général prussien. Les proclamations et les discours de ces personnages, surtout ceux du gouverneur russe, étaient rédigés dans le sens de la réunion totale, et l'installation du gouverneur prussien ne parut être rien moins qu'une prise de possession Cet événement souleva, de la part des puissances opposées à la Prusse et à la Russie, de nombreuses réclamations, qui eurent de l'écho jusque dans le parlement anglais. La Prusse dut enfin renoncer à ses prétentions, et se contenter de la portion de la Saxe qui lui échut définitivement en partage.

Pendant ces négociations, il fut question, dans le cas de la réunion complète de la Saxe à la Prusse, de dédommager le roi Frédéric-Auguste en lui donnant les provinces rhénanes. Il est facile de concevoir la raison pour laquelle l'Autriche et l'Angleterre s'opposèrent à cet arrangement. La première trouvait sans doute que la monarchie prusso-saxonne serait trop compacte et trop formidable ; quant à la seconde, l'idée fixe qui dominait, ou plutôt qui possédait le cabinet anglais d'alors, c'était d'entourer la France de puissances aussi fortes que possible (1). C'est uniquement

(1) En disant que c'étaient les ministres anglais qui s'effor-

dans cette intention que la Belgique fut réunie à la Hollande, et Gênes livrée à la Sardaigne, contrairement aux promesses solennelles du général lord W. Benthinck. Mais que les ministres de Louis XVIII aient, dans cette circonstance, fait cause commune avec l'Angleterre et l'Autriche, c'est ce qui n'a pu manquer de frapper d'étonnement les observateurs impartiaux, qui trouvaient plus conforme aux intérêts de la France de voir sur le Rhin un royaume de troisième ordre, avec l'ancien roi de Saxe pour souverain, qu'une province d'un état allemand de premier ordre. Si les plénipotentiaires français, en agissant ainsi, n'ont eu en vue que les intérêts personnels du roi de Saxe, alors il n'y a plus rien à dire. Quant aux habitants des provinces du Rhin, comme les congrès n'ont pas l'habitude de s'inquiéter de l'o-

---

çaient surtout de constituer autour de la France des puissances considérables, je ne fais que me rendre l'écho de l'opinion générale qui régnait à Vienne lors du congrès.

Le Ve volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, contient la preuve que cette idée avait déjà été produite par le cabinet de Saint-Pétersbourg en 1804. La priorité à cet égard peut donc appartenir à une autre puissance que l'Angleterre. Néanmoins, et la nature des négociations au sujet des provinces rhénanes le prouve assez, il est incontestable que c'est l'Angleterre qui a agi avec le plus d'ardeur dans ce sens. Il est de même vrai de dire que la Russie, pendant toutes les négociations de cette époque, s'est montrée beaucoup moins hostile à la France que l'Angleterre.

pinion des pays et des peuples dont ils disposent, leurs intérêts, comme ceux des Saxons, n'entrèrent pour rien dans les négociations ni dans l'arrangement définitif.

Une autre affaire, qui, sans être de nature à produire des mésintelligences sérieuses entre les puissances alliées, avait cependant donné lieu à beaucoup de négociations, c'était celle de la Pologne. Il ne s'agissait pas d'un nouveau partage de ce malheureux pays, puisque ce partage se trouvait, au moins de fait, déjà accompli, la Russie étant devenue maîtresse du duché de Varsovie; mais bien de fixer le sort de ce duché quant à ses rapports avec l'empire (1). On a beaucoup dit et beaucoup écrit sur ce sujet. On a souvent prétendu que c'était l'Angleterre et les autres puissances qui avaient amené Alexandre à constituer le duché de Varsovie en royaume soumis à son sceptre, mais indépendant de la Russie, avec

(1) Ce n'est point des négociations sur l'étendue des possessions russes en Pologne qu'il s'agit ici. Ces négociations ont sans doute été longues, difficiles, et même compromettantes; elles se liaient principalement à celles sur la Saxe, et ont été vidées en même temps : la Prusse ayant été obligée de renoncer à une partie de la Saxe, la Russie crut devoir l'en dédommager par des concessions en Pologne. Mais nous ne voulons parler que de l'organisation des provinces polonaises nouvellement échues à la Russie, qui formait une question toute différente.

des institutions représentatives, formulées dans une constitution que ce prince devait octroyer. Les discussions qui eurent lieu dans le parlement anglais ont pu faire croire qu'en effet les plénipotentiaires anglais avaient chaudement épousé les intérêts des Polonais, la cause de leur indépendance et de leur liberté constitutionnelle. Les choses ne se sont pourtant point passées ainsi. Tout ce qui a été fait pour la Pologne l'a été par Alexandre, et si, dans ses négociations avec les autres puissances, il rencontra de l'opposition, cette opposition était loin d'être favorable aux Polonais.

Alexandre était venu au congrès avec la résolution de faire pour les habitants du duché ce qui a été fait depuis. A Vienne, loin de trouver de l'encouragement, il ne rencontra partout que de l'opposition à ses vues. L'Autriche et la Prusse ne voyaient qu'avec peine le titre de royaume restitué à la Pologne, et une constitution représentative donnée à ce royaume. En général, les plénipotentiaires du congrès, sans en excepter ceux d'Angleterre, auraient mieux aimé que le duché de Varsovie fût réuni à l'empire russe comme province. Ce fut l'empereur seul qui, par sa propre volonté, créa le royaume de Pologne; ce fut lui seul qui lui donna une constitution. Ses ministres même et ses conseillers les plus intimes ne partageaient pas ses idées sur ce sujet, à l'exception cependant du prince Adam Czartorisky. Au moins

ceux qui avaient des opinions à eux et le courage de les exprimer désapprouvaient-ils la création d'un royaume de Pologne, ainsi que la constitution octroyée à ce royaume. Parmi ces derniers il s'en trouva deux qui présentèrent à ce sujet des mémoires à l'empereur : c'étaient M. de Stein et M. Pozzo di Borgo.

Celui-ci envisageait la question sous le rapport diplomatique plutôt que d'un point de vue politique. Il démontrait les inconvénients d'un royaume formé seulement d'une partie de l'ancienne monarchie, l'ombrage que ce royaume pouvait donner aux puissances voisines qui possédaient aussi des parties de la Pologne. Il indiquait, en même temps, quelles conséquences pouvait avoir l'esprit de nationalité ranimé et entretenu chez les Polonais par cette résurrection de la Pologne; esprit ardent, impatient, qui pouvait devenir dangereux, non seulement pour la Prusse et l'Autriche, mais aussi pour la Russie, à la première occasion d'une guerre sérieuse. M. Pozzo ne concluait à rien autre chose qu'à annexer tout simplement le duché à la Russie.

M. de Stein, dans une note très concise, pleine de logique et d'esprit pratique, en faisant l'énumération des mêmes inconvénients, ne concluait cependant pas à la réunion pure et simple du duché à l'empire. Il voulait y voir établir une administration séparée, et surtout des institutions municipales. Il pensait bien que le nouvel édifice élevé par l'empereur, n'ayant

pas de base solide, menaçait de s'écrouler à la moindre secousse; mais il voulait, en leur refusant une constitution, assurer aux Polonais tous les avantages qui sont compatibles avec une position pareille. L'institution d'*états provinciaux* pouvait être, selon lui, très utilement établie dans tout pays privé d'une constitution générale : l'exemple de la Prusse le prouvait suffisamment.

« La Russie demande, disait M. de Stein : 1° une frontière en Pologne, menaçante pour l'Autriche et la Prusse; 2° l'assentiment de ses alliés pour une constitution de la Pologne. . . . . .

. . . . . .

» Qu'on accorde aux Polonais russes des institutions politiques qui leur assurent une participation à l'administration intérieure, qui les garantissent de l'oppression, des fausses mesures; qui entretiennent l'esprit public et offrent une occupation à leur activité. L'établissement d'*états provinciaux* dans chaque province polonaise garantirait aux Polonais la liberté de leurs personnes, de leurs propriétés, une part au gouvernement intérieur, et, par là, le moyen de développer leurs facultés morales et intellectuelles. S'ils n'obtiennent point les avantages d'une constitution générale, ils doivent en porter le sacrifice aux grands intérêts de l'Europe, à la reconnaissance envers les alliés libérateurs, à la part coupable qu'ils ont prise eux-mêmes à leur dissolution par trois siècles d'anar-

chie, par la corruption de leurs grands, l'oppression des classes inférieures de la société.... »

Il y eut, à peu près à la même époque, une troisième note qui fut présentée à l'empereur par M. de Lanskoy, alors gouverneur général du duché de Varsovie. Dans cette note, M. de Lanskoy s'efforçait de persuader à l'empereur que les Polonais étaient « même incapables de comprendre les sublimes institutions de l'immortelle Catherine. » On voit qu'il était bien loin de compte, ce brave homme, qui allait jusqu'à considérer les Polonais comme indignes d'être régis par le bel ordre de choses existant en Russie !

Lors de l'insurrection de 1831, la note de M. Pozzo di Borgo attira l'attention de ceux qui la connaissaient (1). On vanta beaucoup la pénétration de son esprit et la justesse de ses prévisions. « *Il a prédit* », ou « *J'ai prédit cela* », entendait-on dire souvent. Il devrait, ce me semble, répugner à un homme de cœur de revendiquer une semblable prophétie. Tout le monde a pu voir qu'en tenant le royaume de Pologne séparé de l'empire russe, et en le dotant d'une constitution représentative, Alexandre faisait une chose insolite ; certainement il ne fallait pas être un grand prophète pour annoncer des éventualités et

(1) V. à la note C, le Mémoire de M. Pozzo di Borgo.

des dangers possibles, probables même. Mais dans le cœur humain il y a place pour autre chose que pour l'intérêt personnel et pour la peur. Malheur à ceux qui ne le sentent pas! Leur perspicacité, la subtilité de leur esprit, le génie même qui peut leur être échu en partage, ne remplaceront jamais ce qui leur manque en droiture et en noblesse de sentiments. Dans cet acte de l'empereur Alexandre, il y avait des espérances et pour les Polonais, et pour les Russes, et pour l'humanité entière. Le monde voyait peut-être pour la première fois un conquérant donner aux vaincus des droits au lieu de chaînes. Par cela même, il s'engageait pour ainsi dire à en faire autant pour ses autres sujets.

Vous, politiques expérimentés et utilitaires, vous prenez en pitié, je le sais bien, cette magnanimité d'Alexandre. Ne sentez-vous donc pas ce qu'il y a de beau, de noble, de vraiment utile, dans cet hommage rendu par le pouvoir absolu à la sainteté des droits de l'homme, à la dignité de l'espèce humaine? Ne comptez-vous donc pour rien les avantages matériels, les avantages réels et palpables que l'organisation du royaume de Pologne a produits? Sans doute les députés du peuple polonais ne pouvaient pas discuter sérieusement et utilement les questions politiques; mais ils pouvaient agir en liberté dans la sphère des questions civiles et des questions d'intérêts matériels; ils pouvaient, et ils l'ont

fait, améliorer l'administration, les finances, la justice dans leur pays; ils pouvaient veiller et concourir aux progrès de l'industrie, du commerce et de l'instruction publique. Auraient-ils eu la faculté d'en faire autant sous le régime que vous aviez à leur offrir?

Ce fut au milieu des négociations, des tracasseries et des intrigues de toute espèce, des cérémonies de tous les genres, des fêtes et des danses, que la nouvelle du débarquement de Napoléon en France vint tomber comme une bombe au sein du congrès. Sans cet événement on ne peut prévoir quand ni comment cette assemblée aurait terminé ses travaux. Les principales affaires étaient encore loin d'une solution définitive. Il n'y avait de consommé que la réunion de Gênes au Piémont, œuvre fameuse, début glorieux! S'il y eut jamais un sacrifice éclatant fait au dieu de la peur, ce fut bien celui-là. Castlereagh, poursuivi par son idée fixe, voulait, coûte que coûte, entourer la France de puissances formidables. En se rappelant le rôle que Gênes avait joué, dans les guerres entre la France et l'Autriche, en Italie, on crut ne pas pouvoir mieux prévenir le retour de semblables circonstances qu'en anéantissant une célèbre république, en la plaçant sous le joug d'un monarque absolu qui n'avait aucun droit, aucune prétention sur ce petit état. Le peuple le plus lésé par cet acte, sous le rapport du commerce, était certainement le peuple anglais; et,

cependant, c'est le ministre d'Angleterre qui contribua le plus à cette absurde et odieuse iniquité.

Si le débarquement de Napoléon fut un événement étonnant, il ne surprit pas également tout le monde. Depuis qu'il était relégué à l'île d'Elbe, des prophètes politiques, et entre autres le fameux Kotzebüe, avaient mis la plus grande persévérance à signaler les dangers qui résultaient, pour la dynastie des Bourbons et pour la paix de l'Europe, de la proximité de cette île, si voisine de la France. Le congrès ne fut pas non plus sans se préoccuper de cette éventualité (1).

Alexandre se montra très actif dans ses préparatifs pour une nouvelle guerre. La communication que lui fit Napoléon du traité d'alliance conclu entre l'Angleterre, l'Autriche et la France, contre la Russie et la Prusse, ne l'arrêta pas un seul instant (2). Les armées russes, qui n'étaient pas encore rentrées dans leur pays ou dans leurs cantonnements, reçurent l'ordre de faire volte-face et de marcher de nou-

---

(1) A Vienne, et pendant le congrès, j'entendis plusieurs fois nommer l'île Sainte-Hélène, avant que Napoléon eût quitté l'île d'Elbe. Ce n'était donc pas sans fondement que l'ex-empereur reprochait aux puissances alliées d'avoir eu l'intention de le reléguer loin de l'Europe, dans une des îles de la zone torride.

(2) Il paraît du reste que ce traité d'alliance était déjà connu de la Prusse et de la Russie.

veau vers la France. Les Prussiens, oubliant, ainsi que le font ordinairement les peuples, les déceptions qu'ils avaient éprouvées, montrèrent la même ardeur qu'en 1813. Le duc de Wellington partit pour Bruxelles. Comme on n'avait que très peu de confiance dans la sagesse et dans l'énergie des Bourbons, chacun désirait voir, dans un moment aussi important, le général Pozzo di Borgo retourner immédiatement à Paris; c'était aussi la volonté de l'empereur. Mais M. Pozzo aima mieux accompagner le duc de Wellington à Bruxelles. M. de Stein, qui ne se trouvait plus avec ce diplomate dans les mêmes relations d'amitié que par le passé, l'en blâma sévèrement, comme d'un manquement à son devoir.

Tout en faisant les préparatifs d'une nouvelle campagne, il fallait terminer, de manière ou d'autre, les affaires qui, jusque là, avaient occupé le congrès. C'est alors que fut définitivement réglé le sort du duché de Varsovie, et qu'on promit aux provinces de l'ancienne Pologne qui continuaient à en être séparées des institutions nationales et libérales. C'est à cette même époque que fut créé, par une espèce d'impromptu, le royaume Lombardo-Vénitien. Sans le retour de Napoléon, les anciennes possessions autrichiennes en Italie n'eussent peut-être pas conservé ce pauvre sobriquet de royaume.

Comme le département central n'existait plus, on dut s'occuper de faire administrer par d'autres

moyens les pays que pendant la guerre ou occuperait en France. Il fut résolu par les trois grandes puissances qu'elles nommeraient des gouverneurs généraux dans les rayons de pays qui seraient occupés par les troupes de chacune d'elles. Les armées de l'empereur Alexandre se trouvant dirigées sur la Lorraine et les pays adjacents, le gouverneur général russe devait être installé à Nancy; six départements de la France formaient son arrondissement. M. d'Alopéus, ambassadeur de Russie près de la cour de Berlin, qui déjà avait rempli les fonctions de gouverneur général à Nancy pendant la campagne de 1814, fut nommé à ce poste en 1815. Le feld-maréchal Barclay de Tolly, commandant en chef de l'armée russe, aurait désiré que l'administration des pays occupés par elle fût confiée, sous sa direction, à l'intendant général de l'armée. N'ayant pu faire prévaloir son avis à cet égard, il en garda rancune à M. d'Alopéus. Cette rancune ne fit qu'augmenter quand ce dernier, voyant chez les Autrichiens un ministre des armées (1), eut la puérilité de demander pour lui-même un titre semblable, qui était inconnu en Russie, et qui n'ajoutait absolument rien à ses attributions.

---

(1) Ce titre, chez les Autrichiens, correspond à celui d'intendant-général.

Il fallut aussi aviser à de nouveaux moyens de subsistance pour l'armée russe en Allemagne. Ceux auxquels on avait eu recours dans la campagne précédente, c'est-à-dire les réquisitions forcées, la perception des impôts et des contributions de toutes sortes, ne pouvaient plus être employés, et le gouvernement russe se trouvait réduit à payer l'entretien de ses troupes. Si l'on avait taxé à leur valeur réelle les fournitures de toute espèce nécessaires à la subsistance d'une armée, telles que vivres, fourrages, etc., il est certain que la dépense aurait été trop forte pour la Russie, et il eût été à craindre qu'elle ne se trouvât dans l'impossibilité de pouvoir jamais se libérer de la dette énorme qu'elle eût été forcée de contracter. Le gouvernement russe n'est pas riche en argent, et il ne pourrait subvenir aux dépenses de fortes armées, pendant de longues campagnes, qu'en admettant le principe de faire nourrir la guerre par la guerre. D'un autre côté, il était évident que, cette fois-ci comme la précédente, la Russie ne faisait pas la guerre dans son intérêt seulement, mais aussi dans l'intérêt des pays allemands. C'est par ces considérations, et surtout par celle de l'impossibilité pour la Russie de subvenir intégralement à tous les frais de la guerre, que M. de Stein proposa de fixer à un taux modique les fournitures qui seraient livrées par les pays où les troupes russes passeraient. Le prix fixé de cette manière pour chaque ration était d'un tiers

ou d'un quart de la valeur réelle. Cette proposition fut adoptée. La suite a prouvé toute la sagesse d'une telle mesure. Après la paix générale, la liquidation se fit sans difficulté entre la Russie et les pays allemands, qui n'attendirent pas long-temps le paiement des sommes liquidées.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Evénement de 1815. La Sainte-Alliance.

Le gouverneur-général, ministre des armées impériales, arriva à Nancy, accompagné d'un secrétaire d'ambassade, d'un copiste et de l'auteur du présent ouvrage, qu'on avait jugé à propos de mettre auprès de ce haut fonctionnaire. Dans la suite, on fit venir quelques employés de Russie. Mais dans les premiers moments M. d'Alopéus, n'ayant pas autour de lui un personnel suffisant, crut devoir prendre un ancien employé du duché de Nassau, auquel il confia le poste d'intendant à Nancy. Il eut des motifs suffisants de s'en repentir, mais je ne sais s'il s'en est réellement repenti.

Pendant mon séjour à Nancy, je fus surchargé d'affaires. La correspondance avec les autorités militaires, les contrats pour les différentes fournitures nécessaires aux troupes russes, m'occupèrent surtout beaucoup. C'était bien malgré moi que, cédant

aux vives instances du gouverneur-général, j'avais consenti à me charger de cette dernière besogne. Tous mes efforts n'ont pu empêcher des malversations dont se rendirent coupables quelques employés de l'intendance et d'autres, préposés à la liquidation des sommes pour les objets livrés par les fournisseurs.

Les soldats russes se conduisirent envers les Français infiniment mieux que les soldats allemands. Pendant le passage des troupes prussiennes et bavaroises par Nancy et dans les environs, il y eut beaucoup de désordres commis, et beaucoup de plaintes s'élevèrent parmi les habitants. L'administration russe faisait, en pareil cas, prendre par sa police les mesures les plus propres à protéger les opprimés. La conduite dure des Prussiens s'explique facilement par l'esprit de vengeance qu'ils nourrissaient contre les Français pour les longues humiliations que ceux-ci leur avaient fait éprouver. L'insolence des Bavarois n'étonnera pas non plus : des amis, devenus ennemis, montrent dans leur inimitié une passion violente, de même que les renégats sont les plus ardents persécuteurs de leurs anciens frères en croyance. Quant aux Russes, ils n'avaient point à venger les mêmes humiliations que les Prussiens, car ce ne sont pas les batailles perdues qui humilient un peuple, surtout quand il en a gagné d'autres à son tour. D'ailleurs le soldat russe, habitué qu'il est à une vie toute de privations, assujéti à l'arbitraire le plus révoltant, aux traitements

les plus cruels, est sensible à la moindre politesse, au moindre signe de bonté ou de bienveillance. Or la plupart du temps il trouvait un bon accueil chez les habitants; on lui donnait à manger, souvent même on l'admettait à la table de la famille; on le traitait de *monsieur* en lui parlant, ce qui ne manquait pas de lui faire plaisir; enfin il était content. Que de fois n'ai-je pas entendu les citoyens de Nancy et des environs dire qu'ils regardaient comme leur enfant le soldat russe logé chez eux! Leur confiance en lui était telle, qu'ils laissaient entre ses mains les clés de la maison, qu'ils lui confiaient le soin de veiller sur les petits enfants, et le soldat russe les aidait volontiers dans leurs travaux domestiques. Aussi, quand le bruit se répandit à Nancy que la ville devait être évacuée par les Russes et occupée par les Bavarois, les habitants disaient-ils qu'ils aimeraient mieux avoir à loger dix Russes qu'un Bavarois (1).

---

(1) J'eus l'occasion de voir un exemple de la patience toute particulière du soldat russe, résultat chez lui de cette abominable discipline militaire, qui, à force d'être rigoureuse, finit par abrutir les hommes. En arrivant un matin dans mon cabinet, j'y trouvai le même militaire que j'y avais vu la veille. C'était un sergent du poste placé à l'hôtel de la Préfecture, où demeurait le gouverneur-général. L'air martial et honnête du vieux soldat attira mon attention. En causant avec

Il y eut des exeptions, sans doute, mais elles furent rares, et elles provenaient d'ailleurs bien plus souvent du fait des officiers que de celui des soldats. Il se trouvait aussi dans l'armée russe quelques anciens émigrés français : ceux-là se distinguaient d'autant plus par leurs vexations qu'ils étaient portés à croire que les Lorrains ne voyaient pas la restauration d'un bon œil. Ils s'occupaient beaucoup de l'opinion politique de la population, tandis que les Russes n'en avaient pas le moindre souci. C'est ainsi que le commandant de Nancy, général de cavalerie, émigré ou fils d'émigré, se couvrit de ridicule par ses préoccupations sur la manière de penser des habitants de la ville. Un autre, faisant la guerre de partisan, s'emparait dans ses courses de soi-disant bonapartistes ou jacobins, les envoyait à Nancy, et se mettait en colère en apprenant que ses prisonniers étaient immédiatement relâchés. Le général

---

lui, je lui demandai s'il avait déjeuné. — « Non, me répondit-il, du ton d'un soldat faisant son rapport à son officier. — Mais depuis quand êtes-vous ici ? — Depuis hier matin — Avez-vous soupé hier ? — Non. — Avez-vous dîné ? — Non. — Avez-vous déjeuné hier ? — Oui, en quittant la caserne. » Ce brave homme n'avait rien mangé depuis vingt-quatre heures ; et pas un murmure, pas même l'ombre d'une plainte dans l'inflexion de sa voix ! Tout le poste de l'hôtel était à jeun comme lui, et personne n'avait rien demandé !

Langeron lui-même, homme bon et éclairé, envoyait des environs de Metz, où il commandait, des charrettes pleines de prétendus conspirateurs, qui, arrivés à Nancy, étaient sur-le-champ rendus à la liberté. Les Russes se moquaient avec raison de ce zèle persécuteur que les Français rentrés dans le pays déployaient contre leurs propres compatriotes.

L'aspect que présentait Paris en 1815 était bien différent de celui qu'il avait en 1814. L'exaltation de la joie qu'on y avait remarquée à cette époque était sans doute factice, fiévreuse, et, à vrai dire, un peu plus que ridicule par son exagération. Mais en 1815 tout était triste, morne, silencieux. Les royalistes ne pouvaient plus affirmer, comme en 1814, que les Bourbons avaient été rappelés par la France; l'épithète d'*inévitable*, accolée au nom de Louis XVIII, avait succédé à celle de *désiré*. La présence des Anglais dans la capitale du royaume augmentait le désespoir des patriotes. Les uniformes rouges étaient ceux à la vue desquels ils pouvaient le moins s'accoutumer. Et puis le gouvernement, poussé, non certes par les alliés, comme quelques personnes l'ont prétendu, mais plutôt par sa mauvaise étoile, méditait, on ne pouvait l'ignorer, des vengeances aussi sauvages qu'inutiles. De leur côté, les puissances coalisées avaient résolu de traiter la France plus sévèrement que la première fois.

La guerre de 1815 fut terminée sans le concours de l'armée russe. Quand l'empereur Alexandre arriva à Paris, Blücher et Wellington occupaient déjà cette ville. Cette fois encore on vit le czar prendre la défense des Français contre les rancunes des autres puissances. Il lui semblait que l'occupation territoriale, l'enlèvement des chefs-d'œuvre du Musée, et les contributions qu'on avait frappées sur la France, étaient de suffisantes représailles; et non seulement il ne voulut pas aller plus loin, mais il tâcha encore d'atténuer autant que possible la rigueur des mesures déjà résolues.

Il est douteux d'ailleurs qu'il ait jamais été sérieusement question du démembrement de la France. On s'entretenait sans doute de la nécessité de l'affaiblir; on a parlé d'en détacher les provinces ci-devant allemandes pour les réunir à l'Autriche; mais celle-ci paraissait loin de désirer une pareille acquisition. Une foule de projets furent faits pour la distribution des territoires des frontières. Le prince Hardenberg, chancelier de Prusse, avait auprès de lui un ancien professeur de statistique qui s'occupait à tracer des cartes, en y indiquant les changements à faire dans les possessions françaises limitrophes de l'Allemagne. Il est probable qu'une de ces cartes-projets (1) a été

(1) V. le Congrès de Vérone.

soumise à l'empereur Alexandre, et qu'il l'a communiquée à M. de Richelieu, entre les mains duquel M. de Châteaubriand l'a vue.

Cette fois, d'ailleurs, Alexandre n'était pas seul de son avis : la généralité des Russes qui se trouvaient à Paris pensaient qu'il serait contraire aux intérêts de la Russie de trop affaiblir la France.

On regrettera toujours que, pour sa gloire, l'empereur de Russie, en prenant plus ou moins vivement la défense des intérêts généraux du pays, n'ait pas tenté de couvrir de son égide les hommes contre lesquels la Restauration faisait diriger des poursuites, et ceux qu'elle avait proscrits. Il eût été généreux de la part d'Alexandre, c'était même pour lui un devoir, d'user de toute son influence pour arracher le maréchal Ney à la vengeance des Bourbons. La convention passée entre le duc de Wellington et le maréchal Davoust protégeait la personne du duc d'Elchingen ; cette convention avait profité aux alliés, ils étaient entrés à Paris en vertu de la capitulation : il était donc de toute justice, puisqu'ils en avaient accepté les avantages, qu'ils se fissent un devoir d'en remplir les obligations. Alexandre eût bien fait de penser un peu plus à son honneur personnel, et un peu moins à la prétendue indépendance du gouvernement restauré. Ce gouvernement voulait à toute force *faire des exemples*, comme on le disait alors, c'est-

à-dire qu'il voulait du sang, comme s'il n'y avait pas eu assez d'exemples inutiles, assez de sang versé, depuis le commencement de la révolution! Et les alliés le laissèrent se donner cette cruelle satisfaction. Mais, nous le répétons, il est absurde de les accuser, comme on l'a fait depuis, d'avoir exigé les supplices qui ont eu lieu; c'est déjà bien assez d'avoir à leur reprocher une coupable neutralité. La marche du procès du maréchal Ney prouva suffisamment, du reste, que le gouvernement restauré n'avait nul besoin d'être excité à poursuivre ses victimes. L'esprit de parti et les haines politiques étaient si violents, qu'on voyait les vieux pairs entrer en fureur à la moindre parole indépendante qui sortait de la bouche d'un témoin. Le maréchal Davoust, appelé à déposer sur la convention qui protégeait le maréchal Ney, se trouva isolé dans les salons du Luxembourg pendant la suspension de la séance; les pairs, les maréchaux même, affectaient de ne point s'approcher de lui. Aussi parut-il sensible au procédé d'un aide-de-camp de l'empereur Alexandre qui l'aborda en lui parlant avec les égards dus à un guerrier aussi célèbre que lui. Je me rappelle aussi l'empressement avec lequel le chef suprême de la police traversa, après la délibération, la salle où le public attendait la décision des pairs. A voir cet empressement, on aurait pu croire qu'il allait annoncer à la famille de Ney qu'il était acquitté..... Il courait porter au roi la nouvelle de la condamna-

tion du maréchal! Ce qui surtout produisit sur moi une bien triste impression, ce fut la vue du duc de Richelieu, que je savais être un honnête homme; il était là à causer tranquillement avec plusieurs personnes qui faisaient cercle autour de lui.

Le duc de Wellington eut, dans cette occasion, le malheur de ternir sa gloire, comme une autre célébrité de l'Angleterre, Nelson, avait souillé la sienne dans une circonstance à peu près pareille. L'amiral anglais a, du moins, trouvé une plume habile pour disculper sa mémoire; sir J. Mackintosh, après avoir dépeint le caractère de Nelson et les circonstances dans lesquelles il s'était trouvé, déclare que c'est le seul homme qu'il puisse continuer à aimer et à admirer après une action telle que l'assassinat de l'amiral Carraciolo. Le duc de Wellington attend encore un apologiste; et il lui sera difficile d'en trouver. Probablement, du reste, il s'en soucie fort peu.

A l'honneur des officiers supérieurs anglais, j'entendis un d'eux, le général sir R. Wilson, dire que, pendant le procès du maréchal Ney, il avait été choisi par d'autres généraux, ses compatriotes, qui se trouvaient à Paris, pour se rendre chez l'ambassadeur d'Angleterre, afin d'y protester en leur nom contre ce procès, et de représenter qu'on ne pourrait plus, à l'avenir, avoir la moindre confiance dans les conventions arrêtées par les généraux anglais, si celle qui avait été passée entre le duc de Wellington et le

maréchal Davoust était violée. Cette noble démarche resta sans effet.

C'est en 1815 que fut formée cette fameuse Sainte-Alliance qui, alors et depuis, a tant préoccupé les esprits. En définitive, l'opinion générale ne vit dans cet acte qu'un pacte d'alliance des rois contre les peuples. Mais ceux qui connaissaient bien le caractère de l'empereur Alexandre, ainsi que la disposition d'esprit dans laquelle il se trouvait à cette époque, étaient loin d'attacher autant d'importance à une pensée qui, pour être religieuse, n'était cependant chez lui qu'une simple velléité. Il arrive souvent que les hommes, en voyant des choses insignifiantes revêtues de formes solennelles, cherchent, quand ils n'y aperçoivent aucun but ostensible, à y découvrir un sens caché, et, en procédant ainsi de conjectures en conjectures, ils finissent par croire à la réalité des fantômes créés par leur imagination. C'est ce qui arriva pour la Sainte-Alliance : on y vit un acte qui liait les souverains entre eux, et dès lors on put, avec quelque vraisemblance, supposer qu'il était en même temps dirigé contre les peuples, que les rois regardent toujours comme leurs ennemis naturels, en attendant que les peuples aient appris à leur rendre la pareille. Mais les rois n'ont pas besoin de se lier d'une manière mystique pour agir uniquement dans l'intérêt des couronnes; ils préfèrent, sous ce rapport, montrer leurs

sentiments au grand jour, et ils ne se gênent pas pour en donner des preuves fréquentes. Au surplus, ce n'est point Alexandre qui, à cette époque, aurait pu provoquer l'alliance des rois contre les peuples. Il est certain, du reste, que ses nouveaux alliés en Jésus-Christ ne concevaient pas eux-mêmes la nécessité de l'alliance qu'il leur offrait, s'ils l'ont contractée, c'est plutôt par déférence pour sa personne qu'en vue de leurs intérêts comme monarques.

D'ailleurs, madame de Krudener, qui, la première, conçut la pensée de la Sainte-Alliance, en a donné l'historique, et son livre aurait dû persuader les plus incrédules, et leur faire connaître jusqu'à quel point l'empereur était impressionnable (1).

---

(1) Ayant eu, par la suite, occasion de lire un autre factum sur l'origine de la Sainte-Alliance, celui de M. de Stourdza, je vis que je ne m'étais pas trompé, en considérant tout d'abord cet acte comme une velléité passagère de l'empereur. Tout était momentané et fugitif dans l'autocrate russe. Cette même madame de Krudener, avec laquelle il priait en 1815, fut, quelques années plus tard, éloignée par son ordre de Saint-Pétersbourg, et alla mourir bientôt après dans une espèce d'exil en Crimée. Cependant cette femme avait été durant quelque temps l'objet de tous les respects de l'empereur, et il n'y avait dans sa conduite rien que d'honorable et d'inoffensif. Le prétendu danger de ses prédications n'aurait dû lui susciter aucune persécution à Saint-Pétersbourg, où elle ne prêchait pas, et où elle n'aurait pu se faire comprendre des masses, puisqu'elle ne parlait pas la langue russe.

CHAPITRE VI.

Mon séjour en Russie de 1816 à 1824.

Etat des esprits en Russie à cette époque. — Dispositions libérales d'Alexandre envers la Pologne, et leurs suites. — Première idée de l'établissement d'une société secrète. — Publication de mon ouvrage sur la théorie des impôts. — Mon entrée dans la société secrète. — Mon intention de publier un journal. — Dissolution de la société à Moscou. — Ma position au conseil d'état. — Mon entrée au ministère des finances. — Mon travail sur le timbre et l'enregistrement. — Ma sortie du ministère des finances. — Ma translation au comité civil. — Demande d'un congé. — Mon opinion sur les sociétés secrètes de cette époque. — Mon départ de Saint-Pétersbourg.

De Paris j'allai à Francfort pour y terminer quelques affaires de liquidation. Le terme de mes fonctions à l'étranger approchait ; je devais songer à prendre une détermination pour mon avenir, soin dont je ne m'étais jamais occupé. Jusque là j'avais suivi le chemin dans lequel le sort semblait me pousser, sans rencontrer aucune difficulté sur mon passage ; maintenant je me trouvais dans la nécessité de choisir moi-même la carrière dans laquelle je devais continuer à servir l'état. Je n'avais aucun motif pour cesser de

le servir; je pouvais continuer à le faire au dehors, ou retourner en Russie. Tout semblait me prescrire de renoncer à ce dernier parti. Une longue absence de mon pays devait, sous une foule de rapports, m'en rendre le séjour difficile, tandis que tous les avantages matériels et moraux auraient dû me porter à préférer le séjour à l'étranger. Ma famille, qui habitait la Russie, connaissant mes goûts et mes opinions, ne me pressait pas, par amitié pour moi, de revenir à Saint-Pétersbourg. M. de Stein, chez qui le devoir passait avant tout, me disait lui-même : « Restez avec nous, vous y serez mieux que dans votre pays. » Hélas! je n'ai jamais songé à peser les avantages et les inconvénients qui se présentaient d'un côté et de l'autre. Quand il fut question de choisir, ma détermination était déjà prise. Le retour en Russie était pour moi l'accomplissement d'un devoir, et dès lors je ne pouvais plus être retenu par la prévision des désagréments, des difficultés, et même des injustices auxquelles je ne me dissimulais pas que j'allais m'exposer.

Quand j'y pense à présent, je vois que, j'ai renoncé volontairement au bonheur pour me jeter dans les bras de l'infortune, si je puis m'exprimer ainsi. Pourtant, si c'était à recommencer, il est probable que je prendrais encore le même parti.

Je rentrai dans ma patrie vers la fin de 1816. L'impulsion donnée aux esprits par les événements

qui venaient de s'accomplir, ou plutôt l'agitation produite par ces événements, était évidente. C'est à dater du retour des armées russes dans leur pays que les *idées libérales*, comme l'on disait alors, commencèrent à se propager en Russie. Indépendamment des troupes réglées, de grandes masses de miliciens avaient aussi vu l'étranger : ces miliciens de tous rangs, à mesure qu'ils repassaient la frontière, se rendaient dans leurs foyers, où ils racontaient ce qu'ils avaient vu en Europe. Les événements eux-mêmes parlaient plus haut qu'aucune voix humaine. C'était là la véritable propagande.

Cette nouvelle disposition des esprits se manifestait principalement dans les endroits où étaient rassemblées les forces militaires, surtout à Saint-Pétersbourg, centre des affaires, et qui renfermait une nombreuse garnison de troupes d'élite.

Dans un état comme la Russie, où l'opinion n'a pas la faculté de se manifester par la presse, ce n'est qu'en écoutant, ce n'est qu'en comprenant bien ce que l'on entend dire le plus fréquemment, ce n'est qu'en examinant avec attention ce qui se passe, que l'on parvient à savoir ce que pense le public.

Dans les pays soumis au despotisme, l'opinion se manifeste aussi par cette littérature manuscrite qui circulait en France, avant 1789, sous la forme de noëls et de chansons. Cette littérature, que l'on pourrait appeler de contrebande, indiquait, en Russie,

quelle était la tendance et la disposition des esprits. On vit paraître alors d'assez nombreuses productions de ce genre, remarquables tantôt par la force de l'épigramme, tantôt par de hautes et poétiques inspirations. Des petits chefs-d'œuvre, inconnus auparavant, signalèrent les jours qui les virent éclore comme une époque de vie, d'espérance, et il faut ajouter de bon sens et de raison réfléchie. La presse régulière elle-même participait à ce mouvement des intelligences. Des sujets jusque là restés inaccessibles à la publicité étaient discutés dans des ouvrages sérieux. La presse périodique s'occupait plus qu'auparavant de ce qui se passait dans les pays étrangers, et surtout en France, où l'on faisait l'essai de nouvelles institutions. Les noms des célèbres publicistes français étaient aussi populaires en Russie qu'ils pouvaient l'être dans leur patrie, et les militaires russes, oubliant le grand homme de guerre qui venait de succomber, se familiarisèrent avec les noms de Benjamin Constant et de quelques autres orateurs et écrivains qui semblaient avoir entrepris l'éducation politique du continent européen (1).

---

(1) Quand on a fait des progrès, on est très disposé à oublier le point d'où l'on est parti. Je suis assez âgé pour me souvenir de l'état des idées en Europe à l'époque où les publicistes, et surtout les publicistes français, commencèrent à

J'ai vu des personnes, rentrant à Saint-Pétersbourg après l'avoir quitté depuis quelques années, exprimer le plus grand étonnement à la vue du changement

---

faire l'éducation politique des peuples. Tous, à l'exception des Anglais, allèrent à leur école. Beaucoup de choses qui nous paraissent à présent presque banales, des principes que l'on prendrait maintenant pour des lieux communs, étaient nouveaux alors et considérés presque comme des découvertes. Les idées même et les maximes politiques proclamées pendant la révolution française, surtout par l'immortelle Constituante, semblaient avoir été effacées de la mémoire des peuples durant les guerres de la république et celles de l'empire. Les Anglais seuls parurent rester calmes à la vue de ces merveilles d'un nouveau monde intellectuel découvert par l'Europe continentale. Ne l'avaient-ils pas devancée sous ce rapport, et ne prenaient-ils pas *for granted*, comme le disait S. J. Mackintosh à M de Staël, toutes les belles doctrines professées par Benjamin Constant et autres? C'est à Benjamin Constant surtout que reviennent à cet égard les honneurs de l'époque. Doué d'une ame ardente pour le bien de ses semblables, et d'un admirable talent, c'est lui qui a fait le plus pour l'éducation politique, non seulement de la France, mais encore du reste de l'Europe continentale; c'est lui qui a inspiré le plus de choses utiles, saines et fécondes à ses contemporains, sans en excepter peut-être ceux-mêmes qui n'ont pas trouvé dans leur cœur assez de générosité pour voir dans le mérite immense du publiciste une compensation suffisante aux faiblesses de l'homme.

survenu dans la manière d'être, de parler, d'agir même de la jeunesse de cette capitale : elle paraissait s'être réveillée pour vivre d'une autre vie, pour s'inspirer de tout ce qu'il y avait de noble, de pur dans l'atmosphère morale et politique. Les officiers de la garde attiraient surtout l'attention par la liberté et la hardiesse avec laquelle ils s'exprimaient, se souciant fort peu s'ils parlaient dans un lieu public ou dans un salon, si ceux qui les entendaient étaient partisans ou adversaires de leurs doctrines. Personne ne pensait à l'espionnage, qui à cette époque était à peu près nul et inconnu.

Le gouvernement, loin de s'opposer à la direction que paraissait prendre l'opinion publique, montrait, par ses actes, que ses sympathies se trouvaient d'accord avec celles de la partie saine et éclairée de la population. La conduite de l'empereur en Pologne peut en être citée comme preuve. Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'assemblée représentative, à Varsovie, Alexandre déclara, en termes formels, que son intention était de doter la Russie elle-même d'institutions représentatives (1). A ce propos,

(1) Voici un extrait de ce discours, prononcé le 15 (27) mars 1818.

« L'organisation qui était en vigueur dans votre pays a » permis l'établissement immédiat de celle que je vous ai

il ne sera peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots sur les suites de ces velléités libérales de l'autocrate.

Le royaume de Pologne une fois constitué, il fallait nommer un vice-roi. Le prince Adam Czartorisky a pu avoir la pensée d'occuper ce poste ; l'idée d'y appeler un prince allemand paraît aussi s'être produite ; finalement, c'est à un général polonais qu'il fut confié. Mais à coté du vice-roi, il y avait un commissaire impérial (M. Novossiltzoff), puis un commandant en chef de l'armée polonaise et des troupes russes stationnées en Pologne. Ce commandant n'était autre que le grand duc Constantin, frère de l'empereur. Si, à la rigueur, la constitution pouvait s'accommoder du commissaire, il est évident que le commandant en chef était de trop. Un commandement de cette nature et la constitution ne pouvaient exister ensemble, quoique la personne qui l'exerçait repré-

---

» donnée, en mettant en pratique les principes de ces insti-
» tutions libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de ma solli-
» citude, et dont j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'in-
» fluence salutaire sur toutes les contrées que la Providence
» a confiées à mes soins.

» Vous m'avez ainsi offert les moyens de montrer à ma
» patrie ce que je prépare pour elle depuis long-temps, et ce
» qu'elle obtiendra, lorsque les éléments d'une œuvre aussi
» importante auront atteint le développement nécessaire. »

sentât en même temps, comme député à la diète, le faubourg de Prague, de sanglante mémoire.

La création du royaume de Pologne, et surtout le discours d'ouverture à l'assemblée représentative, produisirent une certaine sensation en Russie. Il y avait des personnes qui, mettant de côté les petits intérêts d'amour propre et de nationalité mal entendue, se réjouissaient franchement des intentions de l'empereur, tout en trouvant peu flatteur qu'on regardât leur pays comme moins mûr que la Pologne pour la liberté. D'autres, et malheureusement, si ce n'étaient les plus nombreux, c'étaient ceux dont la voix avait le plus d'autorité, ne virent dans les paroles d'Alexandre qu'un affront fait à la Russie. Les mauvaises passions sont toujours plus ardentes que l'amour du bien et de la vérité dans le cœur de l'homme, qu'il soit libre ou esclave. Ainsi, le général Orloff rédigea, contre les institutions qu'Alexandre venait d'octroyer à la Pologne, une sorte de protestation qu'il voulait présenter à l'empereur. Il essaya donc d'obtenir la signature de plusieurs généraux et autres personnages marquants, et il en détermina quelques uns. Mais cette protestation ayant été connue de l'empereur avant qu'elle eût pû lui être soumise, les efforts du général Orloff furent paralysés, et sa tentative n'eut aucune suite. Lorsque j'en fus informé, je ne manquai pas de lui reprocher l'étroit patriotisme, le patriotisme d'esclave qui lui avait dicté cette protes-

tation. Il eut la noblesse de convenir que je n'avais pas tout à fait tort.

Mais tout ne se bornait pas à la constitution donnée à la Pologne. En présence de diverses personnes, et entre autres de dames avec lesquelles il aimait à causer, l'empereur avait déclaré sa ferme résolution de détacher de l'empire les anciennes provinces polonaises et de les réunir au royaume qu'il venait de rétablir. Une de ses interlocutrices protestant par ses larmes contre un tel démembrement de l'empire. « Oui, oui, reprit Alexandre avec force, en accompagnant ses paroles d'un geste significatif, je ne laisserai pas même cela à la Russie ; au reste, ajouta-t-il, voyez donc le grand mal qu'il y aurait à détacher de la Russie quelques provinces ! Est-ce qu'elle ne serait pas encore assez grande? »

L'empereur savait très bien que ses idées à ce sujet étaient assez impopulaires en Russie ; aussi ne manquait-il pas de témoigner sa satisfaction à ceux qui les partageaient. Ayant un jour rencontré un ancien officier qui lui était connu, et qu'on lui avait dit approuver tout ce qu'il faisait pour les Polonais, Alexandre lui serra affectueusement la main, en lui disant qu'il connaissait sa façon de penser sur la Pologne, et qu'il l'en remerciait.

L'historiographe de l'empire, homme qui jouissait alors d'une grande faveur auprès de l'empereur, Karamsine, ne crut pas devoir se taire sur les projets d'A-

lexandre à l'égard de la Pologne(1). L'historien semblait nourrir encore contre les Polonais la haine qui animait les Russes dans les siècles précédents. Les luttes sanglantes et prolongées qui avaient eu lieu entre les deux peuples expliquaient suffisamment l'aversion qu'ils ressentaient alors l'un pour l'autre; mais cette aversion aurait dû s'éteindre chez les Russes, après le triomphe de leurs armes et les malheurs de la Pologne. Dans ses conversations avec l'empereur, Karamsine s'appuyait des faits passés pour prouver qu'il y aurait incompatibilité entre l'existence d'un royaume de Pologne indépendant et fort et la grandeur ainsi que la sûreté de la Russie. Il insistait surtout, et cela a été de tout temps pour les Russes un argument assez puissant en faveur du premier partage de la Pologne, il insistait sur ce que la plupart des provinces enlevées à la Pologne étaient d'origine russe, et avaient été conquises par les Polonais pendant les malheurs de la Russie. Karamsine ne se borna pas à ces conversations : il présenta à

(1) Tout le profit matériel de cette faveur se réduisait pour Karamsine à avoir, pendant la belle saison, un appartement au château de Tzarskoye-Selo; car jamais cet homme honorable n'a voulu tirer aucun parti, pour son propre avantage, de l'estime et de l'amitié que l'empereur lui témoignait.

Voir la note D, à la fin du volume.

l'empereur un mémoire qui prouve au moins qu'Alexandre était quelquefois exposé à entendre ses sujets s'exprimer devant lui avec force et avec franchise. Dans ce mémoire, Karamsine disait à l'empereur qu'il n'avait nullement le droit de disposer de provinces qui n'avaient point été acquises par lui, mais par un autre souverain; en même temps il donnait à entendre qu'il y avait autre chose à faire pour le bonheur de la Russie que de lui enlever une partie de son territoire, et que, pendant tout son règne, Alexandre n'avait encore pris aucune mesure sérieuse pour améliorer l'état intérieur de son propre pays (1).

Il est vrai que tout en croyant ne défendre que les intérêts de la Russie, Karamsine plaidait au fond en faveur du pouvoir impérial; et si, par une semblable opposition, on peut pour un instant blesser le caprice d'un autocrate, on ne risque jamais de lui déplaire sérieusement et long-temps. Aussi toutes les velléités d'Alexandre pour réunir au royaume de Pologne les anciennes provinces polonaises n'ont-elles eu pour résultat que la formation d'un corps d'armée nouveau, composé de soldats originaires de ces provinces. Si tout finit ailleurs par des chansons, en Russie tout paraît devoir finir par des soldats. On prit à cet effet, dans tous les régiments de l'armée,

---

(1) V. la lettre de Karamsine à l'empereur, à la fin de la note D.

les hommes nés en Lithuanie et dans les autres provinces polonaises ; on en forma un corps qu'on baptisa du nom de Lithuanien ; un drapeau spécial, un uniforme différent de celui de l'armée russe, lui furent donnés, et le public crut trouver dans ces mesures un indice de l'intention que l'empereur avait encore d'agrandir le royaume de Pologne.

Quelque temps après, l'empereur décréta une autre mesure que l'on pouvait aussi considérer comme une nouvelle manifestation de ses intentions à l'égard de la Pologne, mais dont la cause et le motif étaient cependant bien différents : ce fut celle qui subordonna à la surveillance du grand duc Constantin, commandant en chef de l'armée polonaise et du corps lithuanien, l'administration et même la partie judiciaire, c'est-à-dire les décisions des tribunaux criminels des anciennes provinces polonaises. A cette époque, toutes les intentions bienveillantes en faveur de la Pologne s'étaient évanouies ; le gouvernement ne paraissait plus occupé que du soin d'étouffer les germes de libéralisme et d'opposition qu'il croyait voir surgir parmi les habitants de ce pays. C'était pour rendre cette tâche moins difficile que l'empereur avait donné au grand duc la haute main sur tout ce qui concernait les Polonais en général, tant ceux du royaume que ceux de l'empire. Cette mesure devint funeste aux provinces polonaises. Des arrestations

eurent lieu, plusieurs personnes furent mises en jugement et condamnées sous les prétextes les plus frivoles. On se dispensait même assez souvent de soumettre les arrêts des tribunaux du pays à la révision du sénat, ou à celle du conseil d'état ; ils recevaient leur exécution, après avoir été simplement approuvés ou modifiés par le grand duc.

Je me rappelle une affaire qui, par sa nature, devait passer par le sénat et le conseil d'état, et qui fut en effet soumise à ce dernier. En examinant la procédure, je vis qu'un jeune homme, jugé et condamné sans aucune espèce de preuves, avait été envoyé en Sibérie sur la simple décision du grand duc. Cette circonstance de l'affaire n'était pas du ressort du conseil d'état ; il n'avait à statuer que sur certains points qui n'étaient pas de la compétence du grand duc. Néanmoins le président du comité, l'amiral Mordvinoff, fit, avec sa bonté accoutumée, tout son possible pour attirer l'attention du conseil et de l'empereur sur le sort du malheureux jeune homme ; mais ce fut en vain.

Il arrivait quelquefois que dans les affaires ordinaires, où il n'était pas question de politique, le conseil d'état cassait des jugements qui avaient déjà reçu leur exécution, et ordonnait, en proclamant l'innocence des condamnés, le rappel dans leurs foyers de ceux qui avaient été exilés en Sibérie. Mais ici, comme c'était un Polonais qui était condamné par le frère

de l'empereur pour un délit politique, réel ou imaginaire, la réparation devenait impossible à obtenir.

Quelque passagères, quelque peu sérieuses qu'aient été les velléités d'Alexandre en faveur des anciennes provinces polonaises, elles n'en avaient pas moins un certain caractère de noblesse, de justice et de bonté. L'empereur voyait que, sous le rapport matériel, son royaume de Pologne se trouvait infiniment mieux partagé que son empire de Russie. En Pologne, l'administration était supérieure de beaucoup à ce qu'en Russie on appelle de ce nom. Il y avait dans ce royaume des lois, des tribunaux pour les appliquer et les faire exécuter; une représentation nationale qui, toute insignifiante qu'elle fût sous le rapport politique, ne pouvait cependant manquer de devenir très utile aux intérêts matériels du pays. Aussi, en entrant dans ce royaume, l'empereur disait-il qu'il s'y trouvait plus à son aise, plus satisfait qu'en Russie. Il était naturel, sans parler même du besoin de contenter le sentiment national des provinces russo-polonaises, qu'Alexandre eût la pensée de leur accorder les avantages dont jouissaient leurs frères du royaume de Pologne.

Quoi qu'il en soit, c'est principalement l'intention que l'on supposait à l'empereur de restituer à ce royaume ses anciennes provinces qui rendit impopulaires en Russie toutes les mesures prises par Alexandre en faveur des Polonais. Sans cette crainte, l'octroi

d'une constitution à la Pologne n'aurait pas aussi vivement excité chez les Russes l'irritation et l'envie dont ils étaient animés. Il est même possible que, si ce fait se fût présenté isolément aux yeux des Russes, il n'aurait eu d'autre résultat que de faire naître chez les uns et de fortifier chez les autres le désir de voir doter leur pays d'un avantage semblable. Quant à moi, qui ne partageais pas l'opinion des ennemis de toute constitution, je ne me rangeais pas non plus à l'avis de ceux qui voyaient dans la Pologne constitutionnelle une espèce de reproche, une humiliation pour la Russie esclave. Je me réjouissais de ce qu'il y avait une constitution de plus dans le monde, si l'on peut dire que réellement il y en ait eu une dans ce royaume.

L'autre question, celle de la séparation des provinces polonaises de la Russie, était différente de la première, et intéressait d'une tout autre manière l'avenir de l'empire. Je ne me souviens pas d'avoir jamais exprimé sur cette question une opinion quelconque, n'ayant jamais pu prendre au sérieux toutes les intentions ou toutes les velléités que le public prêtait, à ce sujet, à l'empereur. En général, la Pologne et ses affaires attiraient peu mon attention; les malheurs du peuple russe, l'atrocité, l'infamie et l'absurdité du servage, me préoccupaient exclusivement.

Nous avons dit qu'Alexandre avait manifesté l'in-

tention de doter la Russie elle-même d'institutions représentatives; nous pouvons ajouter qu'il n'entendait pas se borner à une simple promesse. L'autocrate fit, en effet, travailler à un projet de constitution pour son empire. Ce projet a été rédigé; il a, je crois, vu le jour long-temps après dans une publication qui a paru, durant une certaine période, sous le titre de *Portafolio*. Ce fut M. Novossiltzoff, commissaire impérial en Pologne, qui fut chargé de ce travail. A mesure qu'il en élaborait les différentes parties, il les soumettait à l'approbation de l'empereur. Le chapitre sur l'élection des membres de l'assemblée populaire disait que les députés seraient nommés par des électeurs. Rien de plus simple et de plus naturel sans doute; l'empereur s'arrêta cependant sur cette disposition, et fit observer que les électeurs pourraient ainsi nommer qui bon leur semblerait, « *Panine, par exemple* ». Or le comte Panine, ancien ministre des affaires étrangères, déplaisait beaucoup à Sa Majesté. L'article fut aussitôt modifié, et l'on n'accorda aux électeurs que le droit de présenter trois candidats, parmi lesquels le gouvernement choisirait le député. Voilà certes une manière bien curieuse de fabriquer des constitutions.

Ce fut encore pendant cette courte période de libéralisme dont nous avons parlé plus haut, à la lueur de cet éclair intellectuel, si je puis m'exprimer ainsi,

que quelques jeunes gens pensèrent à donner une impulsion régulière aux idées nouvelles, et à les diriger vers un but d'utilité pratique. Ils avaient entendu parler, en faisant la guerre en Allemagne, de sociétés secrètes; ils en adoptèrent l'idée, et résolurent de réunir, dans une association organisée à l'instar de ces sociétés, les personnes qui montraient du zèle pour le bien public. Et, je dois tout d'adord me hâter de le dire, le gouvernement russe, à cette époque, inspirait en général si peu de défiance, il paraissait même si bien disposé à favoriser les réformes salutaires, que les fondateurs de l'association discutèrent s'il ne fallait pas demander son appui. La seule crainte de voir leurs intentions méconnues les décida à agir sans le concours et à l'insu de l'empereur. Si ce fait décèle le peu d'expérience des premiers fondateurs des associations secrètes en Russie, il prouve du moins leur sincérité et l'innocuité de leurs intentions (1).

Bientôt après mon retour en Russie, je publiai un ouvrage sur la *Théorie des impôts*.

J'avais esquissé cet ouvrage vers la fin de mon

---

(1) On trouve ce fait consigné dans le rapport de la commission d'enquête, rapport qui a servi de base à toutes les condamnations prononcées par suite de l'insurrection de 1825.

séjour à l'Université de Goettingue, en 1810 et 1811 ; je l'avais retouché et complété pendant les années suivantes, dans les moments de loisir que me laissaient les affaires.

Dans cet ouvrage, j'indiquais en général les effets moraux que produit l'étude des sciences politiques, surtout celle de l'économie ; je tâchais de démontrer que pour les théories économiques et financières, comme pour les théories gouvernementales, on n'est dans le vrai qu'autant que ces théories sont basées sur la liberté. Je saisissais avec empressement toutes les occasions de parler de l'Angleterre, de sa puissance, de ses richesses, et d'attribuer tous ces avantages aux institutions qu'elle possédait seule alors de tous les pays européens (1). C'est ainsi que, tout en exposant la théorie des impôts, je me permettais beaucoup d'excursions dans les régions plus élevées de la politique. L'impôt de la capitation me fournissait l'occasion de parler du servage, et je ne l'avais pas laissée échapper. Ces accessoires avaient, à mes yeux, beaucoup plus d'importance que le sujet principal de mon ouvrage. En flétrissant cet odieux esclavage, je

(1) A présent encore que l'on croit en savoir beaucoup plus sur les théories de l'organisation et de l'administration des états, on ne voit, en réalité, nulle part rien de comparable aux résultats obtenus depuis long-temps par les Anglais.

l'ai fait en termes assez explicites, assez forts, et je crois qu'en aucun temps on n'a imprimé en langue russe rien d'aussi clair, d'aussi positif, sur la servitude.

La nouveauté d'un sujet si étranger à la littérature russe suffisait déjà pour attirer l'attention du public. C'était le premier ouvrage sur les théories financières écrit par un Russe dans sa langue maternelle ; mais ce furent surtout les accessoires dont je viens de parler qui portèrent à le lire.

Cette publication me fit connaître dans un pays où, par suite de mon long séjour à l'étranger, j'avais conservé peu de relations, et m'acquit la bienveillance de tous ceux qui étaient portés à adopter les idées nouvelles : et ils étaient nombreux alors. Je reçus plusieurs témoignages publics de leur estime dans la presse périodique, et je me vis recherché par des hommes qui jusque là m'avaient été tout à fait étrangers. Mais aussi, comme cela ne pouvait manquer d'arriver, mon livre me fit beaucoup d'ennemis (1). Tout ce qu'il y avait de personnes importantes, soit par leur position, soit par leurs fonctions,

(2) Je ne parle pas ici de quelques misérables essais de critique et de réfutation qui parurent dans la presse périodique, fruits d'une ignorance profonde et d'une fureur impuissante. Les véritables ennemis en Russie ne publient pas d'écrits ; ils intriguent, ils agissent dans l'ombre.

ne virent l'apparition d'un tel ouvrage qu'avec le plus grand déplaisir. Mes observations sur l'esclavage leur parurent surtout être le comble de la hardiesse et de la témérité. Toutefois, s'ils épanchaient librement leurs sentiments dans l'intimité, ils ne savaient que dire ouvertement de moi et de mon livre, parce qu'ils ne voyaient pas le gouvernement, c'est-à-dire la puissance impériale, s'émouvoir et lancer ses foudres pour anéantir l'audacieux révolutionnaire. L'homme le plus puissant dans l'empire, après l'empereur, était le comte Araktcheeff, aux principes et au caractère duquel rien ne pouvait être plus antipathique que cet ouvrage; mais, malgré sa violence bien connue, il se contentait, en courtisan habile, de s'émerveiller sur l'époque où l'on pouvait écrire et publier de telles choses. Ces démonstrations timides et impuissantes de mécontentement m'étaient, je l'avoue, plus agréables que celles de la bienveillance. Je serais injuste pourtant si j'oubliais de dire que, même parmi ces partisans du régime établi, parmi ces personnages haut placés dans la hiérarchie du service de l'état, il s'en est trouvé quelques uns qui m'ont témoigné de l'estime, de la reconnaissance même, à l'occasion de cette publication. C'est ainsi que dans un corps (1) qui réunit les hommes les plus

(1) Le Conseil d'état.

considérables de l'empire, et où je venais d'être appelé pour exercer les fonctions de secrétaire d'état, un des membres (1) dit un jour que mon ouvrage pourrait souvent servir de guide dans l'examen des questions financières, et aiderait puissamment à leur solution. Quant au très petit nombre d'hommes vraiment éclairés et instruits qui faisaient partie de la section du conseil à laquelle j'étais attaché, comme l'amiral Mordvinoff et le comte Potocky, cette publication contribua beaucoup à me rapprocher d'eux et à me faire obtenir leur confiance tout entière, circonstance qui ne laissa pas, soit dit en passant, que de faciliter la bonne expédition des affaires.

Quoique retiré des affaires et ne s'occupant que de l'histoire de son pays, le chancelier Roumianzoff voulut, à l'apparition de mon livre, faire ma connaissance ; il me félicita sur la clarté avec laquelle j'étais parvenu à exposer en langue russe les différentes théories de la science économique. « Pour être aussi clair, dit-il, on doit nécessairement bien entendre soi-même ce que l'on veut faire comprendre aux autres. »

On s'étonnait généralement que la censure eût

---

(1) M. Toutolmine, homme assez arriéré dans ses idées, mais plein d'honneur.

laissé publier un pareil ouvrage. Je connaissais le censeur qui devait l'examiner; c'était un homme honnête, instruit, mais très timide par caractère et à cause de ses fonctions. Je lui portai mon *Essai sur la théorie des impôts.* « La publication d'ouvrages de théorie, me dit-il, ne peut rencontrer aucune difficulté. » Je le priai de me le rendre aussitôt que possible. Il y avait sans doute autre chose que de la théorie dans ce livre, et il le vit bien; néanmoins, la conscience de l'honnête homme prévalut sur la timidité du censeur : il me remit bientôt mon manuscrit, sans y avoir touché, mais non sans me dire quelques mots propres à me faire comprendre qu'il n'ignorait pas à quoi il s'exposait en laissant imprimer cet ouvrage. Cependant je suis certain que ce digne personnage n'a jamais, par la suite, éprouvé aucun désagrément à cause de moi. Le vent ne soufflait pas alors du côté des persécutions et des prohibitions de la pensée. Cette tolérance fut de bien courte durée. Bientôt après, la circonspection la plus outrée devint insuffisante pour garantir ces pauvres fonctionnaires de la sévérité du gouvernement. Les choses les plus indifférentes en politique, comme en matière de religion, amenaient la ruine non seulement des auteurs, mais encore celle des censeurs, qu'on frappait de destitution et qu'on déclarait incapables de remplir aucune fonction publique. Après les événements de 1825, mon livre attira l'attention du

gouvernement ; à cette époque, il fut recherché par l'autorité, et tous les exemplaires sur lesquels on put mettre la main furent saisis.

Vers la fin de l'année 1819, je vis un jour venir chez moi le prince Troubetzkoy. Je le connaissais à peine de nom. Sans entrer dans beaucoup d'explications préliminaires, il me dit que, d'après ce qu'il avait pu savoir de moi et de mes opinions, il croyait devoir me proposer d'entrer dans une association dont il me présenta en même temps les statuts : c'étaient ceux de l'*Union du bien public*, dont parle le rapport de la commission d'enquête sur les événements de 1825. Il venait, ajouta-t-il, de faire la même proposition à un poëte avec lequel j'étais en relations très amicales ; mais celui-ci avait refusé. Le prince Troubetzkoy, il faut le remarquer, ne connaissait pas plus ce poëte qu'il ne me connaissait moi-même. Il faisait sa propagande avec une franchise et une naïveté qui prouvaient au moins que ses intentions n'avaient rien de très dangereux. Je parcourus les statuts. L'association se proposait pour but le *bien public*. Les membres associés devaient être divisés en différentes classes ou sections, dont une s'occuperait de l'instruction publique, une autre de la justice, une troisième d'économie politique et de finances, etc. Dans l'ensemble de ce projet, comme dans ses parties diverses, il n'était question que de théories ; l'in-

tention d'agir, d'opérer des changements dans l'état, ne s'y révélait nulle part. Un pareil plan n'avait rien de séduisant pour moi. Je ne croyais pas qu'en Russie une association quelconque pût fournir les moyens nécessaires pour arriver au résultat important et compliqué qu'on se proposait dans cette entreprise. Il aurait fallu pour cela des écrivains sérieux, auxquels les différentes branches des connaissances humaines fussent familières, des hommes possédant à la fois la théorie et la pratique des affaires; or, la Russie est à peu près complétement dépourvue de tels hommes. J'ajoute qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, je fus bien tristement surpris de voir que, parmi les bonnes intentions exprimées dans les statuts de l'association, il n'était nullement question du sujet qui, à mes yeux, dominait tout le reste : l'abolition du servage. En général, le plan adopté décelait peu d'expérience, peu de maturité, et même un certain enfantillage qui me déplaisait. Cependant je ne crus pas devoir suivre l'exemple de mon ami le poëte. Je pensai que tout honnête homme devait mettre de côté les petites considérations de formes, braver les inconvénients personnels, les dangers même, s'il y en avait à courir, pour contribuer, selon ses moyens, à toute œuvre utile et morale L'omission dont je viens de parler contribua peut-être à la résolution que je pris, car je conçus aussitôt le projet d'attirer l'attention de la société sur la ques-

tion du servage. Je le déclarai immédiatement à mon interlocuteur, et, convaincu par ses paroles qu'il était, ainsi que ses amis, animé des meilleures intentions à l'égard des pauvres serfs russes, je sentis pénétrer dans mon âme la douce espérance de voir avancer l'œuvre objet constant de mes préoccupations.

L'explication des causes qui m'ont porté à entrer dans une société appelée secrète peut d'ailleurs paraître assez superflue, si l'on considère le caractère inoffensif et insignifiant de cette société. Si, cependant, j'avais à me prononcer à cet égard, je dirais qu'en général j'ai toujours éprouvé de l'éloignement plutôt que de l'attrait pour toutes sortes d'associations secrètes; non que je croie que toute association doive être désapprouvée, par cela seul qu'elle est secrète : autant vaudrait accuser la nature qui prépare en secret la génération de tout ce qui vit et croît sur le globe; mais parce que je suis intimement convaincu de l'inefficacité de ces associations en général pour parvenir au but qu'elles peuvent se proposer (1).

Toutefois, il faut le dire, les associations secrètes sont peut-être inévitables dans un pays comme la

---

(1) V., à la fin du volume, la note E sur les associations secrètes.

Russie. L'homme qui y a vécu peut seul se faire une idée des embarras qu'on rencontre dans le monde pour énoncer ses idées. Là, si l'on veut parler librement et avec sécurité, il est indispensable, non seulement de se renfermer dans un cercle étroit, mais encore de bien choisir les personnes qui doivent le composer. Ce n'est qu'à cette condition qu'un échange d'idées sincères peut avoir lieu. Aussi était-ce pour nous un charme inexprimable que de pouvoir, dans nos réunions, parler à cœur ouvert, sans crainte d'être mal compris, mal interprétés, non seulement sur des matières politiques, mais sur toutes sortes de sujets. Notre langue, qui, toute riche et toute belle qu'elle est, porte néanmoins l'empreinte du mauvais ordre social du pays, cette langue nous paraissait se prêter avec facilité à l'expression de la vérité, des idées de liberté et de dignité humaine; elle s'ennoblissait pour exprimer des pensées nobles et élevées.

On se tromperait fort en supposant qu'on ne faisait que conspirer dans ces réunions secrètes : on n'y conspirait pas du tout. Si quelques uns des associés en avaient eu l'intention, ils auraient bientôt reconnu que, là, toute conspiration était impossible. On commençait ordinairement par déplorer l'impuissance où était l'association d'entreprendre quelque chose de sérieux. La conversation tombait ensuite sur la politique en général, sur les circonstances dans lesquelles se trouvait le pays, sur les maux qui l'accablaient,

sur les abus qui le dévoraient, sur son avenir, enfin; car, tout éloigné qu'il puisse être, il y a un avenir meilleur, même pour la Russie. Les événements de l'Europe étaient passés en revue, et l'on saluait avec joie les progrès que les pays civilisés faisaient dans les voies de la liberté. Si j'ai vécu de la vie des êtres qui ont le sentiment de leur destinée et qui désirent l'accomplir, c'est surtout pendant ces rares moments de réunion avec des hommes que je voyais animés d'un enthousiasme réfléchi et désintéressé pour le bonheur de leurs semblables.

Quant au langage que pouvaient tenir en public ceux qui appartenaient à des associations secrètes, est-il étonnant que, s'étant avisés de penser librement, ils aient parlé de même? Mais ceux qui parlaient ainsi s'exprimaient en général avec dignité, quoique sans crainte de déplaire aux uns, de choquer les autres, ou de se compromettre vis-à-vis du pouvoir (1). Ils auraient écrit de même, s'il leur eût été

(1) Si je me rappelle quelques paroles, soit répréhensibles, soit peu mesurées et hasardées, telles enfin que, sous la plume qui a tracé le rapport de la commission d'enquête, elles auraient pu être exploitées et torturées pour le grand avantage du système d'accusation adopté dans ce rapport, ces paroles ne venaient pas de personnes faisant partie des sociétés secrètes. C'est ainsi qu'étant une fois chez ***, nous vîmes entrer son frère, qui, nous trouvant occupés à lire je ne sais plus quoi, nous dit, d'un ton de plaisanterie bouffonne

permis de le faire. Est-ce leur faute si, aux yeux d'hommes pervers et abrutis, les principes de la morale passaient pour des provocations subversives et téméraires ? Est-ce leur faute si la voix de la vérité et de la justice effarouchait, à l'égal de celle de la liberté, la profonde ignorance et l'égoïsme méchant des partisans du *statu quo ?* Il faudra pourtant bien à la longue que ces derniers en prennent leur parti, il faudra même que le pouvoir se résigne : on exile les hommes en Sibérie, mais on n'exile pas les idées.

En entrant dans l'association du *Bien public*, je n'y trouvai aucune espèce d'organisation. Les statuts parlaient du partage des membres en différentes sections, dont chacune aurait à s'occuper de certains objets en particulier ; ils disaient aussi que la direction de la société serait confiée à un conseil supérieur, etc. Rien de tout cela n'existait en fait. Les

---

qui le quittait rarement : « Conspirez, conspirez toujours ; » quant à moi, je ne m'en mêle pas ; mais lorsqu'il s'agira de » prêter secours, ajouta-t-il en étendant son bras d'Hercule » et en fermant le poing, alors on pourra compter sur moi ». Nous rîmes de cette sortie imprévue, qui cependant, dans la bouche d'un homme portant le nom de celui qui les prononça, pouvait donner à penser. Une preuve que les paroles ne signifiaient absolument rien, c'est que l'homme qui avait prononcé celles-ci a rendu, dit-on, des services signalés au gouvernement, lors de l'insurrection militaire de 1825.

membres de la société qui se connaissaient d'une manière plus particulière se recherchaient tout naturellement ; c'est ainsi que je voyais quelquefois ceux avec lesquels auparavant j'avais été en relation. Les chefs, ou ceux que l'on considérait comme tels, étaient généralement les plus anciens membres de l'association. Un secrétaire servait d'intermédiaire entre eux et les autres associés. Ceux-ci étaient presque tous des officiers de la garde et des littérateurs. Jeunes pour la plupart et bouillant d'impatience, ils ne cessaient de demander, par l'entremise du secrétaire, des instructions sur ce qu'ils avaient à faire, se plaignant de l'inaction dans laquelle on les laissait, et reprochant aux chefs leur peu de zèle. L'embarras de ces derniers égalait l'ardeur des autres; ils ne savaient que répondre à des demandes pareilles. Voyant ce besoin d'agir, d'une part, et, de l'autre, l'impuissance d'y satisfaire, je résolus d'attirer l'attention de la société vers la triste condition des serfs; et, comme il ne pouvait être question de discuter sur l'injustice de l'esclavage, ma proposition se bornait à obtenir de chaque membre l'engagement de faire immédiatement tout ce qui serait en son pouvoir, d'abord pour flétrir l'institution du servage, ensuite pour contribuer à son abolition.

« Chacun de vous, leur disais-je, possède ou » possédera des serfs; si vous en possédez actuelle- » ment, donnez immédiatement la liberté à ceux

» qui sont attachés à votre service personnel, et » prenez des mesures pour émanciper les paysans, » en vous adressant au gouvernement, puisque la » loi le permet. De cette manière, non seulement il » y aura quelques esclaves de moins, mais le pou- » voir et le public verront en même temps que d'ho- » norables propriétaires veulent que les serfs devien- » nent des hommes libres. Alors l'idée de l'émanci- » pation prendra de la force, et les esprits commen- » ceront à s'y accoutumer. » — Pour prêcher autant que possible d'exemple, j'ajoutai que j'allais donner des lettres d'affranchissement à mes domestiques; ce que je fis aussitôt (1). On accueillit sans difficulté ma proposition; mais le résultat fut loin de répondre à mes désirs.

Une autre fois, m'apercevant que plusieurs des membres de l'association avaient grand besoin d'in-

---

(1) Je ne puis m'empêcher de citer les paroles que m'adressa un de ces hommes en recevant la liberté. « Je vous ai ser- » vi assez bien jusqu'à présent, me dit-il; dorénavant je vous » servirai infiniment mieux. » Et il tint sa promesse. Voilà un exemple, entre mille, de la fausseté de cette assertion, si souvent répétée, que les esclaves, quand ils sont bien payés, bien entretenus, ne désirent pas la liberté. Tous ces gens, d'ailleurs, sans exception, continuèrent de rester chez nous, absolument comme par le passé, ayant été traités, avant comme après leur émancipation, à l'égal des domestiques libres.

struction politique, je conseillai la lecture et l'étude de différents ouvrages, anciens et modernes, qui me paraissaient propres à développer et à régulariser les idées des jeunes gens sur diverses matières. Je leur recommandai entre autres un travail qui venait de paraître, et qui me semblait éminemment propre à donner des notions saines et justes sur une infinité de questions faisant partie du vaste domaine de la politique : c'étaient les Commentaires sur Filangieri, que Benjamin Constant avait entrepris de publier. La première partie que nous reçûmes à Saint-Pétersbourg me semblait en quelque sorte faite exprès pour conduire au but que je me proposais. On s'en procura plusieurs exemplaires, et quelques-uns de nos jeunes associés les lurent et les étudièrent avec un zèle vraiment louable.

Quant aux discussions sur la liberté politique et sur les constitutions, j'étais trop absorbé par la question de l'esclavage pour pouvoir m'en occuper beaucoup. Si l'on pouvait me faire un reproche à cet égard, ce ne pourrait guère être que celui d'avoir été indifférent à ces discussions. J'avais certainement des opinions arrêtées sur les principales questions d'organisation politique, la représentation, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi, l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; je n'aurais pas refusé d'agir, de me sacrifier même, pour obtenir des institutions propres à garantir ces grands intérêts,

aussitôt que toute servitude aurait été abolie; mais, l'esclavage existant, toutes mes pensées étaient uniquement concentrées sur ce que je regardais comme le plus grand mal, celui qui demandait les remèdes les plus prompts.

Cette indifférence pour les questions politiques n'était donc que relative, c'est-à-dire que, dans mon opinion, toutes ces questions étaient subordonnées à celle de l'émancipation des serfs.

Quand je remarquais, dans les personnes avec lesquelles je parlais, le désir de l'émancipation du corps politique sans celui de l'émancipation de la classe des serfs, alors l'indignation s'emparait de moi; à me voir, on aurait cru que je défendais le pouvoir absolu. Cela ne m'arrivait que rarement avec les jeunes gens, auxquels je parvenais toujours à faire entendre raison; mais avec les personnes âgées, placées au sommet de la pyramide, et qui, plus ou moins imbues des principes aristocratiques, rêvaient avant tout une chambre des pairs, etc., la discussion devenait passionnée, violente même, et c'est alors surtout que je me trouvais souvent entraîné à préconiser les avantages que présente le pouvoir absolu dans un pays où règne le servage.

Les exagérations de mes contradicteurs allaient quelquefois jusqu'à la folie. Le meilleur d'entre eux, le vénérable amiral Mordvinoff, ne balançait pas à dire (non toutefois à moi, il en eût rougi, mais à d'autres)

qu'une aristocratie riche et puissante était la première des nécessités pour la Russie; que, pour la créer, l'empereur n'avait qu'à partager entre les grandes familles de l'empire toutes les terres de la couronne; qu'une chambre de pairs ou de lords, formée de la réunion de ces familles, serait un puissant élément pour l'organisation du pays et pour l'établissement d'une constitution. Cet aveuglement aristocratique me révoltait beaucoup plus que les déclamations outrées et extravagantes de quelques enthousiastes.

Au bout de quelque temps, tout, dans la société, marchant comme par le passé, c'est-à-dire ne marchant pas du tout, j'eus l'idée de publier un journal, ou plutôt une revue mensuelle. Il se trouvait parmi nous quelques personnes qui avaient assez d'instruction et de talent pour contribuer utilement à cette publication. Je n'avais moi-même jamais cessé d'écrire sur différents sujets politiques : tantôt c'était un essai sur la législation et l'administration, élaboré d'après les notes recueillies au cours du professeur Sartorius, et d'après divers ouvrages tant anglais que français ; tantot c'était un essai sur le droit criminel, pour lequel j'avais mis à contribution mes souvenirs du cours du professeur Goede à Goettingue (1). La publication de ces travaux me paraissait utile et op-

(1) V. la note F, à la fin du volume.

portune, propre à attirer l'attention générale sur les objets qui s'y trouvaient traités ; ceux qui y auraient pris goût auraient facilement pu, s'ils eussent voulu pénétrer plus avant dans ces matières, se satisfaire par la lecture des ouvrages, que j'avais toujours soin d'indiquer.

Je comptais surtout insérer dans le journal que je projetais de nombreux articles sur la procédure en matière criminelle et sur l'institution du jury. J'avais employé beaucoup de temps et de soins à étudier ce dernier sujet ; j'en avais même fait l'objet d'un ouvrage, presque terminé, dans lequel je m'efforçais de démontrer les avantages de cette institution. Je voulais exposer aussi les grands et innombrables inconvénients de la procédure écrite, et démontrer l'indispensable nécessité d'adopter, dans les tribunaux russes, la procédure orale. Pour les articles préparés sur ce sujet, j'avais mis surtout à contribution les écrits du célèbre professeur Mittermayer, qui me paraissait si bien connaître, si bien apprécier, les deux méthodes de procédure, française et allemande, et qui à une science profonde sait unir la plus parfaite lucidité. Si jamais on pensait en Russie à une réforme de ce genre, on ne pourrait trouver de meilleur guide que Mittermayer.

Je réunis chez moi plusieurs personnes, les unes membres de l'association, les autres qui y étaient tout à fait étrangères, pour leur proposer la publica-

tion de cette revue. On approuva mon idée; chacun se chargea de traiter un sujet particulier; plusieurs entreprirent des tâches évidemment au dessus de leurs forces, mais il y en eut d'autres qui fournirent des articles très bons, très utiles, et qui auraient dû nécessairement produire de l'effet. Ce projet, cette bonne intention, eut le sort de mille autres semblables, *dont l'enfer est pavé*, comme dit un proverbe portugais: on s'en tint aux paroles. Et ce fut là, je crois, le dernier effort tenté par la société, ou plutôt par un de ses membres, pour sortir d'une torpeur dont quelques uns se plaignaient beaucoup sans doute, mais à laquelle le plus grand nombre paraissait se résigner. Peu à peu, les réunions cessèrent, et c'est à peine même si le souvenir de l'association qui les avait unis parut s'être conservé parmi les anciens membres de l'*Union du bien public*. Les réunions, d'ailleurs, avaient toujours été très rares, et, à part celles que je convoquai chez moi pour statuer sur la publication du journal, je ne crois pas avoir assisté ailleurs à plus de trois ou quatre.

Quant au nombre des membres de la société, on n'a jamais pu bien le déterminer. Beaucoup de ceux qui s'y faisaient admettre la quittaient bientôt après. Lorsque j'y entrai, on me dit que plus de deux cents personnes y avaient été affiliées, mais que depuis long-temps la majeure partie, et les fondateurs eux-mêmes, avaient cessé toute relation avec elle.

Les membres restants se trouvaient à Saint-Pétersbourg, où il y en a eu le plus grand nombre ; à Moscou, où ils ne faisaient absolument rien, et à Toultchin, quartier général de la seconde armée. On disait bien que dans ce dernier endroit l'association était plus active, mais les preuves de cette activité n'ont jamais été plus évidentes à Toultchin qu'à Saint-Pétersbourg.

C'est dans cette situation, et lorsque la société n'existait plus de fait, que nous vîmes arriver à Saint-Pétersbourg (1) un des membres résidant à Moscou. Il venait nous représenter que l'on ne devait pas laisser ainsi les choses en suspens ; que l'on ne pouvait dire si la société existait ou n'existait pas ; que les membres, dispersés dans toutes les parties du pays, étaient sans communication entre eux et continuaient à demeurer dans la plus complète inaction ; qu'il fallait enfin, ou dissoudre la société, ou la reconstituer sur de nouvelles bases. Telle était l'opinion des membres résidant à Moscou. Il n'y avait rien à objecter à cela. Cette invitation, et la forme dans laquelle elle était faite, prouvaient, disons-le en passant, l'état de nullité de l'association. On convint de se réunir dans le courant de l'hiver à Moscou, et d'y convoquer quelques personnes de la deuxième armée. Des affaires personnelles m'appelant dans cette

(1) Pendant l'hiver de 1820 à 1821.

ville, je promis de m'y rendre. A l'époque convenue, une vingtaine de membres de la société y arrivèrent de différents points du pays. Les réunions furent fréquentes, et j'ai conservé de ces réunions un souvenir qui me fait encore considérer ces moments comme les plus heureux de mon existence intellectuelle. Je me suis trouvé, pendant ces trop courts instants, en communion avec des hommes que je considère et que je considérerai toujours comme des êtres vertueux qu'animaient les intentions les plus pures, le dévouement le plus louable pour leurs semblables. Sans doute, tous n'étaient pas également recommandables ; mais la perfection n'est-elle pas rare en toutes choses ?

Après des discussions qui durèrent à peu près trois semaines, on reconnut enfin l'impossibilité d'opérer quelque bien que ce fût par le moyen des associations secrètes, et la dissolution de l'*Union du bien public* fut prononcée, malgré les protestations de quelques membres, qui demandaient qu'on procédât à une réorganisation, ou que l'on formât une nouvelle société.

A cette occasion, le rapport de la commission d'enquête dit que c'est moi qui, en ma qualité de président, prononçai la dissolution. Je n'accepte pas l'emphase ridicule avec laquelle le rapport parle ici de ma prétendue présidence, comme je n'accepte pas non plus toutes les insinuations qui tendaient à attacher une certaine importance à mon nom, ou à ma

personne, dans les affaires de sociétés secrètes : importance telle, au dire de ceux qui voulaient ma condamnation, que plusieurs personnes avaient pu être entraînées à entrer dans l'association, par cela seul qu'elles y voyaient figurer mon nom. Tous ces mensonges pouvaient bien convenir à ceux qui, à défaut de raisons, voulaient des prétextes pour me perdre ; mais à moi, il n'y a que la vérité qui me convienne, et je la dis, au risque de rentrer dans la noble foule des condamnés de 1826, en me dépouillant de l'ambitieuse auréole de chef de conspiration dont une haine sauvage et stupide a bien voulu m'affubler. Je n'étais pas président, par la raison qu'il n'y a jamais eu de président à nos réunions ; seulement, quand les débats devenaient tumultueux ou irréguliers, on priait quelqu'un de les diriger un peu. Il est vrai que c'était souvent moi que l'on chargeait de ce soin, et ce fut particulièrement le cas à la dernière réunion, où la dissolution fut décidée.

Parmi les membres qui décidèrent la dissolution de la société, il s'en trouva qui n'étaient guidés que par la conviction intime de son inefficacité. A cette conviction se joignaient peut-être, chez d'autres, quelques appréhensions venant de ce que le gouvernement paraissait informé de l'existence des associations et faisait même surveiller les personnes qui se trouvaient alors réunies à Moscou. Ces appréhensions n'étaient pas sans fondement. Différentes cir-

constances prouvaient que l'empereur n'ignorait pas qu'il existait en Russie des sociétés secrètes, et qu'il connaissait les noms de plusieurs personnes qui en faisaient partie. Certains hauts fonctionnaires laissaient quelquefois échapper ces noms dans des moments d'humeur, et ces indiscrétions ne nous permettaient pas le moindre doute. Cela ne nous empêchait pourtant pas d'être parfaitement tranquilles. Nous voyions, les uns avec indifférence, les autres avec regret peut-être que personne n'avait absolument rien à redouter de nous; nous sentions que, comme tous ceux qui n'en faisaient pas partie, le gouvernement s'exagérait l'importance de l'association. Le général ***, allant de Saint-Pétersbourg au Caucase pour y reprendre le commandement de l'armée, dit, à son passage par Moscou, à quelques uns d'entre nous : « L'empereur n'ignore pas ce que vous êtes venus faire dans cette ville, mais il croit que vous êtes très nombreux; s'il savait que vous êtes aussi peu de monde, il se déciderait peut-être à vous jouer quelque mauvais tour. » Ce général voyait souvent l'empereur à Saint-Pétersbourg; il semblait le juger capable de nourrir de telles intentions, et pensait que, s'il ne les exécutait pas, c'était dans la crainte d'avoir à sévir contre un grand nombre de personnes. De mon côté, je savais déjà que l'empereur se faisait toutes sortes d'idées chimériques et croyait à l'existence de conspirations. J'avais appris que différentes circonstances, très in-

signifiantes par elles-mêmes, lui faisaient concevoir des craintes assez sérieuses. C'est ainsi qu'un papier trouvé un jour sur la place du palais, et dans lequel un mauvais plaisant s'amusait à énumérer les griefs du peuple russe contre le gouvernement et à menacer l'empereur du courroux populaire, produisit une grande impression sur son esprit. Je savais aussi que l'empereur me supposait, à moi en particulier, des opinions très exaltées. Mais tout cela ne suffisait pas, à mes yeux, pour me faire appréhender quelque procédé arbitraire ou tyrannique de sa part, d'abord parce que j'avais trop bonne opinion de l'empereur, et surtout parce que j'avais l'intime conviction que notre association, heureusement ou malheureusement, était bien loin de mériter le martyre.

Voici encore une preuve que le gouvernement avait l'œil sur nous. Le général Michel Orloff, qui se trouvait alors à Moscou, déclara tout d'abord qu'il était décidé à se retirer de notre société. Il nous dit bientôt après qu'il avait reçu de son frère, aide-de-camp de l'empereur, quelques avis concernant nos réunions, et il est très probable que ces avis contribuèrent à sa détermination.

Une autre fois, ce fut une souscription ouverte par nous en faveur des malheureux paysans du gouvernement de Smolensk, décimés alors par une disette affreuse, souscription tout à fait étrangère à notre société, qui nous fit voir que le gouvernement surveil-

lait en secret nos réunions. Quelques uns d'entre nous parlèrent de cette souscription au gouverneur général de Moscou, qui promit avec empressement d'y contribuer. D'autres écrivirent à leurs amis de Saint-Pétersbourg, pour y faire ouvrir une souscription pareille. Mais, dans cette ville, l'appel fut autrement compris et jugé : au lieu des secours que l'on demandait, on reçut le conseil de ne pas se mêler de cette affaire; des instructions dans le même sens furent envoyées aux autorités de Moscou, et tout cela parce que l'initiative de cette souscription venait de personnes suspectes au gouvernement.

Cependant, je le répète, la surveillance dont nous savions être l'objet inquiétait fort peu la plupart des membres de la société, et elle n'a guère pu contribuer à sa dissolution. En effet, d'où les appréhensions et les craintes du danger auraient-elles pu nous venir? Les membres de la société n'étaient pas bien vus de tous ceux qui trouvaient bon ce qu'eux ils trouvaient mauvais; mais ils le savaient depuis longtemps, et, s'ils avaient formé une association secrète, c'était précisément pour chercher des remèdes aux maux dont leurs adversaires s'accommodaient si bien. Ils étaient habitués à l'inimitié, à la haine même de ceux qui avaient des opinions et des principes opposés aux leurs. Ne fût-ce que par l'effet de l'habitude, cette haine ne les effrayait pas plus qu'elle ne les étonnait. Bien convaincus, par des essais et des efforts

vains et stériles, que l'association n'avait produit et ne pouvait produire aucun résultat, ni en bien ni en mal, comment auraient-ils pu s'inquiéter des dispositions du gouvernement à leur égard? Ne savaient-ils pas que jamais il ne serait en position d'établir contre eux aucune preuve, par la raison bien simple que toute base échapperait à une accusation sérieuse, puisque la société ne s'était prononcée par aucun acte? Que pouvait-on raisonnablement reprocher aux associés, quand l'association elle-même était irréprochable?

Ces hommes se sont trompés, cruellement trompés, et la suite ne l'a que trop prouvé; mais les âmes généreuses seront toujours exposées à se tromper, tant qu'il y aura parmi les hommes de bonnes intentions d'un côté, et de l'injustice de l'autre.

Je le dis hautement, la morale la plus sévère dominait dans l'association. Le besoin d'activité, l'ennui de cette torpeur dans laquelle elle n'a jamais cessé d'être plongée, faisaient-ils hasarder à un de ses membres quelque proposition suspecte ou seulement équivoque; des voix nombreuses s'élevaient aussitôt pour la repousser : *Le but*, disait-on toujours, *ne justifie pas les moyens*. Ce principe, que le but ne justifie pas les moyens, fut opposé à ceux même qui, voyant des difficultés insurmontables à toute action effective, essayaient de faire adopter pour règle la recherche des emplois publics par les membres de la

société, afin de pouvoir, dans des postes importants, agir avec plus d'efficacité. On fera observer peut-être qu'avec de pareilles maximes l'association se condamnait elle-même à l'impuissance. Je ne le conteste pas; mais je dis que tels étaient ses principes, et que cela vient à l'appui de mon opinion sur l'inefficacité de pareilles associations.

Pour faire connaître aux membres absents les motifs de la dissolution, ainsi que la pensée de ceux qui l'avaient prononcée, on était convenu de les exposer dans une note dont la rédaction me fut confiée. Dans cette note, autant que je me le rappelle, je tâchais de faire comprendre qu'avec l'ordre de choses existant en Russie, le bien ne pouvait se faire que par les efforts individuels; que rien n'empêchait d'ailleurs un homme bien intentionné de se concerter avec un ou deux de ses amis pour essayer de faire adopter toute mesure qu'il croirait d'utilité publique; qu'on pouvait même agir ostensiblement dans ce but sur les esprits de ceux avec lesquels on se trouvait en contact. Comme j'avais toujours en vue l'affranchissement des paysans serfs, j'insistais sur les effets que des émancipations partielles, tentées par des propriétaires isolés, pouvaient produire. Le secret n'étant ni nécessaire, ni utile, ni possible dans des essais de ce genre, j'étais naturellement amené à démontrer que l'action d'une association secrète, loin d'être un élément de succès, pourrait plutôt nuire à l'accomplissement de

réformes salutaires. C'est principalement dans ce sens que ma note fut rédigée.

Il fut fait de cette note quatre copies, destinées pour les endroits où se trouvaient réunis un certain nombre de membres de l'association qui venait d'être dissoute. J'emportai une de ces copies à Pétersbourg, pour la montrer à mes collègues. Il y en eut quelques uns qui déclarèrent que la note leur paraissait insuffisante; d'autres, pour répondre aux obsessions de certaines personnes qui voulaient absolument faire partie d'une association secrète quelconque, me prièrent de leur montrer cette note. Je cédai à leurs instances, et la leur remis. Par la suite, il paraît que cette note fut considérée comme un programme.

A partir de cette époque, je me regardai comme n'appartenant plus d'aucune manière à une société secrète quelconque. Je me bornai à des efforts individuels pour le progrès des idées que je croyais et que je crois toujours justes, et je mis en pratique, pour ce qui me concernait, le conseil que je donnais aux autres.

Un des membres de l'association dissoute se conforma de même à ce conseil, en faisant des tentatives pour affranchir ses serfs. Il avait pris à cet effet toutes les mesures prescrites par la loi. Les autorités locales ne s'étant pas montrées très favorables à ses intentions, il vint à Pétersbourg pour voir si le ministre de l'intérieur ne serait pas mieux disposé à

l'aider dans sa bonne œuvre. Malgré tous ses efforts, auxquels j'avais réuni les miens, le projet échoua par la mauvaise volonté de toutes les autorités, grandes et petites.

Pour moi, ma position au service de l'état m'offrait de fréquentes occasions d'agir pour l'affranchissement d'individus isolés, et même de communes entières; je n'en laissai échapper aucune, et, dans tous les cas de ce genre qui se présentèrent au conseil d'état, mes efforts furent couronnés de succès. En même temps, j'eus à rédiger, en faveur de l'émancipation, soit des mémoires qui devaient être soumis à l'empereur, soit des projets de loi pour le conseil d'état.

Lorsque je reporte mes souvenirs sur les séances du comité auprès duquel je remplissais les fonctions de secrétaire d'état, je ne puis m'empêcher de dire que ces séances me rappelaient quelquefois celles de l'association du *Bien public*. Au milieu des affaires dont j'étais le rapporteur, la conversation s'engageait souvent sur des objets politiques. C'est surtout avec le vénérable amiral Mordvinoff, président de ce comité, et avec le comte Potocky, qui en était un des membres, que mes conversations étaient fréquentes et quelquefois vives. Pour moi la thèse principale, inépuisable, c'était toujours l'émancipation des serfs. Le bon amiral n'attachait pas assez d'importance au mal énorme de la servitude. Il voulait la liberté poli-

tique, et surtout une chambre haute, une aristocratie organisée; il s'élevait, avec une noble et chaleureuse indignation, contre l'immensité du pouvoir impérial. Moi je disais qu'en attendant l'émancipation, je m'accommoderais assez de ce pouvoir, pourvu qu'il fût employé à délivrer le pays de la monstrueuse exploitation de l'homme par l'homme. « Non, répliquait l'amiral; c'est par le trône qu'il faut commencer, et non par les serfs. Le proverbe dit que c'est par le haut qu'on balaie l'escalier. » — A cela je répondais : « Eh bien ! balayez, si vous pouvez ! Vous ne le pouvez pas; donc travaillez à l'émancipation, car cela est en votre pouvoir. Vous possédez des serfs, tâchez de les affranchir. Est-il bien de ne rien faire parce qu'on ne peut pas faire tout ! » Mais ces arguments ne touchaient pas l'amiral. Il était probe, bon, éclairé, civilisé enfin, et pourtant l'esclavage ne le révoltait pas assez, selon moi. Toutefois, j'en suis persuadé, il ne se fût jamais refusé à contribuer à l'émancipation si le gouvernement l'eût voulue sérieusement. Avec sa douceur et sa bonté ordinaires, il finissait quelquefois par me plaisanter sur mon zèle en faveur des serfs. — « A vos yeux, me disait-il, tous les esclaves sont des saints et les propriétaires des tyrans. — A peu près », lui répondais-je sérieusement.

D'autres fois la conversation s'engageait sur les théories de l'économie politique, science que l'amiral

affectionnait et étudiait beaucoup. La littérature étrangère était aussi, de temps à autre, passée en revue dans ces entretiens, et alors le comte Potocky faisait les frais de la conversation. C'était un homme très éclairé, lisant tout et dans toutes les langues. Un jour, parmi quelques nouveautés, il nous apporta la pièce de vers de Byron: *The age of bronze*. Je la lus pendant la séance. Le conseil s'assemblait alors dans le palais impérial, à deux pas du cabinet de l'empereur. Qu'aurait dit Sa Majesté si elle avait su qu'un mur seulement la séparait de ses conseillers s'amusant à lire une satire où, comme l'on sait, sa personne est loin d'être ménagée ? Voilà pour l'efficacité des prohibitions censoriales !

Je commençai ma carrière au conseil d'état par le comité de l'économie publique, où se traitaient toutes les affaires financières. Les membres de ce comité étaient en opposition continuelle avec le ministre des finances; aussi les projets présentés par celui-ci étaient-ils presque toujours critiqués ou même repoussés. Au *plenum*, ou assemblée générale du conseil d'état, cette opposition se renforçait d'un grand nombre de voix. L'amiral Mordvinoff était à la tête du parti opposé aux mesures et au système du ministre. Il en arriva que ce dernier évitait autant qu'il pouvait d'assister aux délibérations du conseil, parce que intérieurement il se sentait incapable de

lutter avec l'amiral, qui à des connaissances profondes dans la science économique joignait une grande facilité d'élocution et un talent remarquable dans la rédaction. L'amiral écrivait souvent lui-même les rapports sur les affaires financières. Une grande lucidité, un style correct, nerveux, éloquent même, faisaient remarquer ces travaux. A défaut de journaux qui pussent reproduire les *opinions* de l'amiral présentées et lues au conseil d'état, on en faisait des centaines de copies qui couraient dans tout le public. Quelques-unes de ces *opinions* ou *voix*, comme on les appelle en Russie, lui ont acquis une célébrité et une certaine popularité bien méritées. Ses discours au plenum du conseil se distinguaient par une modération et une politesse extrêmes, et ces formes gracieuses ne leur ôtaient rien de leur force et de leur vigueur. La douceur de caractère s'unissait chez lui à l'autorité de la raison, ce qui lui permettait d'accomplir à un haut degré le précepte qui recommande d'unir la modération à la force : *Suaviter in modo, fortiter in re.*

Cependant l'amiral, malgré l'appui que lui prêtait, dans le conseil d'état, une majorité non douteuse, et bien qu'il fût soutenu par l'opinion publique, autant du moins que cela est possible en Russie, devait nécessairement succomber dans sa lutte avec un adversaire qui, en sa qualité de ministre des finances, jouissait de beaucoup d'influence auprès de l'empe-

reur. Le grand argument du ministre consistait toujours à dire : « Si vous me refusez tel impôt nouveau ou l'adoption de telle mesure, je ne pourrai pas faire face aux exigences du ministère de la guerre pour maintenir l'armée dans son état actuel. » Il est probable qu'il employait le même moyen avec l'empereur, près duquel un tel argument devait nécessairement être irrésisistible. Cette lutte entre le conseil d'état et le ministre des finances n'avait, à cause de l'appui que l'empereur prêtait à ce dernier, d'autres résultats possibles que de soustraire à l'examen sérieux du conseil les affaires financières les plus importantes. C'est ce qui finit par avoir lieu. Lorsque le ministre avait à proposer quelque mesure grave, il la soumettait directement au prince, et puis il la portait devant le conseil, revêtue de l'approbation souveraine. De cette manière, les fonctions du conseil d'état se bornèrent à peu près à un simple enregistrement des édits de finances.

Cette lutte devait encore avoir une autre conséquence. Les principaux membres du comité économique, voyant l'inutilité de leurs efforts, s'en éloignèrent, et l'amiral, qui en était président, ayant demandé un congé pour aller à l'étranger, on profita de cette occasion pour le remplacer. On lui donna pour successeur le comte Golovine. C'était un ancien ami du ministre des finances. A une certaine époque, il avait été très bien en cour; mais, n'ayant pas assez de

souplesse pour s'y maintenir en faveur, il s'en était éloigné, et ses amis par conséquent s'étaient éloignés de lui. En Russie, quand on perd la faveur de la cour, on perd tout, et tout d'abord l'affection des personnes qui vivent dans son atmosphère. A l'époque dont je parle, le comte était rentré en grâce auprès du souverain.

Le comte Golovine était loin de posséder les lumières et les connaissances de son prédécesseur; c'était un grand seigneur, il avait les qualités et les défauts des hommes de cette classe. Toutefois il ne cessait de protester de son indépendance et de sa ferme résolution de n'agir que d'après sa propre conscience. Je crois, en effet, que toutes ses intentions étaient bonnes, et que la servilité n'allait point à son âme. A son entrée en fonctions il était assez embarrassé, n'étant pas rompu aux affaires comme l'était le vieil amiral. Il ne faisait pas grand cas de ses collègues; les plus importants, d'ailleurs, avaient quitté le comité de l'économie et avaient été remplacés; mais il se défiait un peu de moi, comme il me l'avoua ensuite, me croyant trop attaché à l'ancien président, qu'il n'aimait pas. Bientôt après cependant il vint à moi, me combla de politesses, de preuves d'amitié, et me donna toute sa confiance. En grand seigneur qu'il était, il eut la franchise de me dire, à l'occasion de la première affaire sérieuse qui nous fut soumise, qu'il n'y comprenait pas grand

chose, mais qu'il ferait ce que je lui dirais de faire. « Dieu vous punira, me dit-il, si vous m'induisez en erreur. Que la responsabilité de mon opinion et de mon vote pèse sur vous. — Je l'accepte, lui répondis-je; continuez d'avoir confiance en moi, vous ne vous en repentirez jamais, et tout n'en ira que mieux. »

En effet, les affaires courantes marchèrent comme par le passé. Quant aux affaires importantes, comme le budget, les nouvelles organisations en fait de finances, l'établissement de nouvelles impositions, etc., elles continuèrent aussi, comme auparavant, à venir au conseil toutes faites, c'est-à-dire approuvées par l'empereur.

Le comte Golovine ne se contenta pas de me rencontrer au conseil; il voulut absolument m'introduire dans sa famille, ce qui n'était pas facile, car, à cette époque, je vivais plus retiré que jamais, ayant presque tout à fait négligé le peu de connaissances que j'avais dans le monde. Cependant il en vint à bout en m'emmenant une fois, presque de force, dîner chez lui après une séance du conseil. C'était, comme je l'ai dit, un grand seigneur, un des derniers grands seigneurs russes. Sa maison était, je crois, la seule à cette époque où il y eût tous les jours table ouverte. Le comte, à l'instar des anciens boyards, n'invitait pas à dîner pour tel ou tel jour; il disait simplement: « On dîne chez moi à telle heure ». Douze couverts

étaient préparés chaque jour pour recevoir autant de convives, toujours bien accueillis. La table, servie par un chef français, était exquise, les vins supérieurs, tout en abondance et de la meilleure qualité.

Pendant que j'étais employé au conseil d'état, le ministre des finances me fit proposer, par l'intermédiaire de son gendre, M. le comte de Nesselrode, d'entrer à son ministère. J'y avais été appelé lors de mon premier retour en Russie. (1) Le comte de Nesselrode me connaissait un peu : c'est à lui qu'après la

---

(1) A mon arrivée à Saint-Pétersbourg en 1812, j'avais été nommé secrétaire dans un bureau scientifique. Ce bureau avait pour membre principal un professeur d'économie politique, qui était l'instrument dont se servait de préférence le ministre pour toutes ses innovations, souvent si fatales aux intérêts du trésor. Un ancien professeur d'économie politique à l'université de Halle, qui avait été appelé en la même qualité dans une des universités de Russie, faisait encore, ainsi qu'une troisième personne, partie de ce bureau Le professeur allemand était un homme de théorie, de science, et aurait sans doute pu être utile par ses connaissances, si l'on eût su en tirer parti. L'autre travaillait sans cesse à une foule de projets; son charlatanisme me déplut souverainement dès le début, et je ne laissais échapper aucune occasion de le lui faire sentir. Il s'en plaignit au ministre, qui voulut rétablir la bonne harmonie entre nous; mais, sur ces entrefaites, j'avais été appelé auprès de M. de Stein.

retraite de M. de Stein des affaires j'adressais mes rapports sur les résultats de la liquidation dont j'avais été chargé en Allemagne; c'était lui qui les soumettait à l'empereur, dont il me renvoyait les décisions. Je n'eus qu'à me louer de l'affabilité que le comte mit toujours dans le peu de relations que j'eus avec lui. Quand il me parla du vif désir que son beau-père avait de me voir employé dans son ministère, je lui répondis tout naturellement que, l'économie politique et les finances ayant été jusqu'alors l'objet de mes études, j'étais prêt à accepter la place que l'on m'offrait. C'était la direction d'un bureau ou d'une chancellerie du ministère, dans lequel se concentraient toutes les affaires de crédit, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Le lendemain, le comte me fit savoir que le ministre me priait de l'aller voir et m'attendait. Je me rendis à cette invitation. Je n'avais aucune prévention contre le ministre des finances, et ne me rappelais que le bon accueil qu'il m'avait fait à mon premier retour de l'étranger. Le ministre croyait cependant, à ce qu'il paraît, que je lui gardais quelque rancune, car, en me voyant entrer, il se leva pour m'embrasser, et me dit, avec une certaine effusion de cœur, qu'il fallait oublier le passé. Je lui répondis que je n'avais absolument rien à oublier. Il m'entretint un peu des affaires courantes de ma chancellerie, et plus encore des travaux extraordinaires dont, disait-

il, il me prierait de me charger. Ma nomination ayant été confirmée par l'empereur, j'entrai tout de suite en fonctions.

Dans cette première entrevue avec le ministre des finances, je remarquai qu'à mon entrée il était ou feignait d'être occupé à lire un numéro de *la Minerve*, que les articles de Benjamin Constant rendaient si intéressante alors. Je trouvai cela tout simple, même pour un ministre russe. A présent, quand je me rappelle les différents épisodes de cette époque, je ne puis m'empêcher de croire que le ministre ne voulait pas seulement lire *la Minerve*, mais qu'il voulait aussi, et surtout, me faire voir que dans ses moments de loisir il la lisait.

Combien de fois n'ai-je pas entendu des personnages haut placés, que le hasard me faisait rencontrer, tenir un langage qui ne pouvait que me plaire! L'un se mettait à préconiser les constitutions des pays libres; un autre, et c'est par là qu'on ne manquait jamais de me gagner complétement, s'indignait contre le servage. Une fois, un personnage de ce genre, un grand seigneur, que je ne connaissais pas personnellement, ayant appris le blâme que j'avais exprimé sur sa résolution de vendre une de ses terres, et par conséquent les hommes avec la terre, crut devoir m'écrire une note justificative de quatre feuilles, pour me prouver qu'il lui était impossible de faire autrement, et il vint ensuite chez moi pour me l'expliquer.

Voici un autre épisode du même genre. Un personnage distingué, loyal et d'un caractère élevé, un homme qui, dans un poste difficile, celui d'ambassadeur près de Napoléon après la paix de Tilsit, sut conserver toute la dignité de son caractère, le comte T....., se trouvant en 1815 à Nancy, et causant avec moi de la Charte, qui venait de recevoir un nouveau et utile développement par l'unité du ministère, se mit à faire l'éloge du gouvernement représentatif, et exprima le vœu de voir les bienfaits du régime constitutionnel consoler enfin notre pays de l'absolutisme et de l'arbitraire auxquels il était depuis si long-temps soumis. Je n'ai oublié ni ses paroles, qui me paraissaient sincères, ni sa personne, pour laquelle j'avais une grande estime et un véritable attachement. Depuis, son nom souillé a figuré parmi ceux des juges du procès de 1826! Que faut-il penser d'un ordre de choses par suite duquel des hommes aussi honorables se rendent, sans s'en douter, coupables de pareilles énormités!

Il n'y a pas jusqu'au grand duc Constantin qui ne m'ait surpris agréablement, en me parlant de la manière dont il fallait traiter les soldats. Le hasard fit qu'il vint à Carlsbad pendant que j'y étais. J'allai, avec tous les autres Russes, le saluer à son arrivée. C'était la première fois que je le voyais de près, et certes la réputation dont il jouissait me rendait cette visite assez pénible. N'ayant pas de soldats à exercer,

Digitized by Google

il devait s'ennuyer beaucoup à Carlsbad, où il était venu pour sa femme. Le soir, me voyant assis sur un banc à la porte de ma maison, il s'approchait quelquefois de moi. Je finis par causer avec lui aussi franchement qu'il était possible de le faire avec un homme pareil, et je demeurai émerveillé de le trouver aussi peu violent, aussi modéré même et aussi sensé qu'il l'était dans ces causeries familières. Pour de l'esprit, il n'en manquait certainement pas. Mais l'étonnement paraît avoir été réciproque, car lui aussi, à ce que l'on m'a dit, fut très content d'avoir fait ma connaissance, n'ayant pas trouvé en moi ce farouche révolutionnaire qu'il s'attendait à voir. Il est vrai que par la suite il se rétracta, et qu'en 1826 il éprouva ou montra un grand chagrin de ce que je n'avais pas été pendu!

Que signifiaient ces politesses, ce désir de plaire? Je crois que c'était tout simplement un effet des habitudes et de la vie de cour. Ceux qui ont long-temps vécu dans cette atmosphère sont naturellement portés à plaire, quand cela ne les engage à rien. Il peut se faire qu'il y eût aussi un peu de cet hommage que les mauvaises passions rendent, par hypocrisie, aux sentiments opposés, et que l'égoïsme paie au désintéressement. Forcés, par la voix de leur conscience, de s'avouer que la liberté, la dignité, l'honneur, sont de belles et grandes choses, les courtisans le reconnaissent et le manifestent quand ils parlent à un

homme qui est supposé les aimer et les placer au dessus de toutes les grandeurs de ce monde.

Mais revenons à ma chancellerie. J'avais une quarantaine d'employés dans mon bureau. Une partie était chargée des affaires de crédit et de finances que le gouvernement avait à l'extérieur; l'autre s'occupait des affaires de crédit à l'intérieur. Une branche de ces dernières attributions ne faisait que de commencer à être organisée : c'était celle des prêts faits par le gouvernement, à diverses époques, à des particuliers, sur des ordres personnels de l'empereur La plus grande confusion régnait alors dans ces affaires. On résolut, pour les débrouiller, de les réunir dans une seule administration, afin d'accélérer, s'il était possible, le recouvrement des sommes prêtées. Après avoir établi une espèce de grand livre de ces dettes, qui montaient à plus de cent millions de roubles, je m'occupai à faire rentrer au trésor les arrérages et les autres restitutions légales; mais il était presque impossible d'y parvenir. Les débiteurs qui avaient eu auprès de l'empereur assez de crédit pour obtenir des prêts en conservaient suffisamment pour être dispensés de les rendre. D'autres fois, les sommes ayant été prêtées dans le but absurde d'encourager l'établissement de fabriques et de manufactures de différentes espèces, et les fabricants, comme cela arrive souvent, s'étant à peu près ruinés dans leurs

entreprises, il paraissait trop dur de poursuivre avec rigueur le recouvrement de sommes ainsi disparues. Les débiteurs les plus exacts, ceux qui s'acquittaient le plus ponctuellement de leurs obligations, étaient des paysans, auxquels l'empereur avait prêté quatre ou cinq millions de roubles pour se racheter de la servitude.

Malgré les pertes évidentes que le trésor éprouvait par ces prêts, les demandes et les concessions ne cessaient de se renouveler. Tout le crédit du ministre n'y pouvait rien. On s'adressait directement à l'empereur, qui ne savait jamais refuser. C'est ainsi que, de mon temps, le trésor avait prêté des millions au prince R....ky, ci-devant ambassadeur à Vienne et à différents congrès, sur la garantie, très insuffisante, de ses terres. Du moins, dans ce cas, on avait eu la franchise de stipuler que les intérêts de la somme prêtée ne commenceraient à être payés, et le capital à être remboursé, qu'après la mort de l'emprunteur.

J'eus occasion de faire d'assez curieuses observations sur la manière dont les demandes étaient rédigées. Je me rappelle avoir une fois reçu deux lettres adressées par une grande dame, l'une à l'empereur, et l'autre au ministre. Elle sollicitait un prêt de deux millions de roubles pour payer les dettes de son mari, qui était aide-de-camp général de l'empereur. Il régnait dans la lettre adressée à l'empereur une certaine fierté d'expressions analogue au caractère de

cette dame ; la lettre adressée au ministre était, au contraire, plus que respectueuse, elle tenait de la bassesse. En femme d'esprit, l'adroite solliciteuse écrivait à chacun de la manière qui lui promettait le plus de succès.

Au nombre des sommes qui passaient par mon bureau se trouvaient celles que la France payait alors aux puissances alliées, comme contribution de guerre. Le ministre se montrait toujours très attentif aux termes des divers paiements de ces sommes. C'était une ressource, un revenu extraordinaire : en bonne économie, il aurait fallu s'en servir pour quelque dépense extraordinaire aussi et d'utilité publique, ou l'employer, comme l'a fait l'Autriche, à payer les dépenses de la guerre (1). Cependant je voyais avec douleur qu'on en disposait pour couvrir des dépenses courantes, pour boucher les trous que l'on faisait au budget, par caprice ou par manie dépensière. On en employa une partie considérable à acheter en Angleterre du drap pour l'habillement des troupes de la garde impériale; une autre partie fut dé-

(1) La plus grande partie (50 millions de florins) du fonds d'amortissement destiné à racheter la dette publique en Autriche provient des sommes payées par la France en vertu des traités de 1815, et que le gouvernement autrichien avait, dès le principe, affectées à la dotation de ce fonds.

pensée pour l'organisation ou plutôt pour l'enjolivement de l'armée du royaume de Pologne et de la ville de Varsovie. En somme, le trésor russe paya annuellement pour ces derniers objets dix-sept millions au trésor polonais. Aussi prévoyais-je que le ministre se trouverait très embarrassé pour satisfaire à toutes les exigences de l'empereur, dès que l'argent cesserait de venir de France. Je ne crois pas m'être trompé, car une des causes de la chute de ce ministre fut le peu d'empressement qu'il montra lorsqu'il s'agit de fournir les millions qu'il fallait envoyer à des provinces ravagées par la famine, ou plutôt l'impossibilité dans laquelle il se trouva de répondre aux desirs de l'empereur à cet égard.

Quelque temps après mon entrée au ministère des finances, le ministre me pria de me charger d'un projet de règlement sur l'enregistrement et le timbre, qu'il désirait depuis long-temps établir sur de nouvelles bases. Cela n'entrait nullement dans les attributions de mon bureau; mais c'était principalement pour de pareils travaux que l'on avait voulu m'avoir aux finances. Le ministre me communiqua, à cet effet, diverses pièces contenant sur ces objets des renseignements tirés de plusieurs pays étrangers, des travaux partiels sur cette branche du revenu public, et même des projets ébauchés. Je me mis donc à l'œuvre. Les pièces qui m'avaient été commu-

niquées par le ministre étaient sans doute utiles, surtout pour ce qui concernait la Russie en particulier; mais je reconnus bientôt que c'était principalement dans la législation française que je devais puiser les éléments de mon travail. Je me mis donc à l'étudier très consciencieusement. La concision et la clarté du texte des lois françaises sont telles, que ceux qui en Russie s'occupent de la réorganisation des diverses parties de l'administration ou de la législation aiment toujours mieux emprunter à la France qu'à l'Allemagne. Ce dernier pays pourrait sans doute, autant que le premier, offrir aux Russes de bons modèles à imiter; mais la forme allemande n'est pas aussi attrayante, aussi simple, aussi facile à saisir que la forme française. Les Allemands eux-mêmes employés dans ces travaux par le gouvernement russe partageaient notre prédilection.

Ce travail me fatigua beaucoup et altéra un peu ma santé; cependant la facilité que j'avais de disposer d'un grand nombre d'employés pour faire des recherches et recueillir des renseignements me permit d'en venir à bout en très peu de temps, eu égard à son importance. Un des chapitres du règlement me coûta surtout beaucoup de veilles, de combinaisons, de soucis; le tout pour ne pas écrire de ma main d'odieuses paroles qui me révoltaient, et sans aucun espoir que mon travail aurait, sous ce rapport, quelque résultat pratique. Voici le fait.

La valeur des terres seigneuriales s'évalue en Russie par le nombre des serfs qui y sont attachés (1). Elle se calcule bien aussi sans doute par la quantité de terrain et par le revenu qu'elles produisent ou qu'elles peuvent produire ; mais ces calculs ne se font qu'entre le vendeur et l'acheteur, et encore, même en calculant le revenu, déterminent-ils ordinairement le prix par âmes, en le haussant ou en le baissant suivant la quantité et la qualité des terres, suivant le montant du produit de la propriété. C'est ainsi qu'au lieu de dire que tel propriétaire jouit de tel revenu, on dit en Russie : Tel propriétaire possède tant d'âmes. Les banques de la couronne aussi, en faisant des prêts aux propriétaires fonciers, suivent le même système d'évaluation : elles prêtent sur hypothèque, tant *par âme*. Ne pouvant remédier à une telle monstruosité, je ne voulais pas non plus l'adopter dans un règlement fait par moi ; j'éprouvais un scrupule de conscience à admettre cette ignoble expression dans mon projet. En conséquence, je voulus reporter l'évaluation des propriétés en mutation sur leur valeur réelle, qui est le fonds, le revenu qu'il donne, plutôt que les hommes qui l'occupent. Pour couper court à l'évaluation des propriétés *par*

---

(1) A cette époque, la loi évaluait l'âme à 400 roubles ; le droit d'enregistrement était fixé à 4 roubles par âme.

âmes, et pour la rendre superflue, je voulais baser toute évaluation sur une espèce d'opération cadastrale, ou plutôt sur une estimation arbitrale, faite, non par le gouvernement, mais, autant que possible, par le pays même, par les voisins, par les habitants du canton, du district, de la province, selon les circonstances. Il est inutile de dire qu'on ne pouvait raisonnablement penser à établir en Russie le *cadastre* tel qu'il existe dans d'autres pays.

L'avantage d'avoir des estimations à peu près exactes des propriétés foncières me parut susceptible de devenir bientôt très important sous beaucoup de rapports. La plus urgente de toutes les réformes financières, en Russie, serait sans aucun doute celle qui, en abolissant l'impôt de la capitation, le reporterait sur la terre ; remplacer la capitation par l'impôt foncier devrait être le premier des soins de tout ministre des finances : or, rien ne faciliterait autant ce changement que la certitude que l'on aurait de la valeur réelle des propriétés.

Pour obtenir ces divers avantages, je cherchai les moyens d'intéresser les propriétaires eux-mêmes au succès du plan. Je voulais qu'ils trouvassent leur intérêt à faire évaluer, et évaluer à leur juste valeur, leurs propriétés respectives, et cela non seulement à l'occasion des mutations, mais encore dans beaucoup d'autres circonstances.

Mon projet établissait des *comités d'estimation* dans

tous les chefs-lieux de gouvernement. Ces comités devaient être composés de délégués des propriétaires fonciers. Le gouvernement n'aurait eu auprès de ces comités qu'un commissaire ou procureur, pour veiller à la régularité des opérations. Les opérations auraient d'ailleurs pu être faites, dans beaucoup de cas, par les assemblées triennales des propriétaires des districts ou des chefs-lieux de gouvernement.

Je voulais que d'abord l'estimation des propriétés fût facultative pour le propriétaire; il aurait pu s'adresser au comité, et, en lui fournissant tous les documents nécessaires, demander l'estimation de sa propriété, exiger une expertise en cas de besoin, prendre part aux discussions, et donner enfin son approbation à l'estimation ainsi réglée. Beaucoup de propriétaires engagent, comme hypothèques, leurs terres aux banques de la couronne; les formalités que l'on est obligé de remplir, dans ce cas, sont aussi multipliées qu'onéreuses : j'en affranchissais ceux des propriétaires qui auraient fait estimer leurs terres, et ne leur demandais que la présentation du certificat délivré par le comité d'estimation, indiquant la valeur réelle de la propriété. Par là non seulement le propriétaire se serait épargné les frais et les ennuis des formalités actuelles, mais encore il aurait pu recevoir, en cas d'emprunt, une somme plus forte : car, le nombre d'âmes n'étant qu'un indice bien peu sûr de la valeur des terres, les banques sont obligées,

pour se garantir des pertes possibles, d'abaisser outre mesure la somme prêtée *par âme*. De cette manière, si, d'un côté, le propriétaire, lorsqu'il vendait continuait à trouver de l'avantage à voir son bien estimé au dessous de sa valeur réelle, pour se soustraire à une partie de l'impôt de l'enregistrement, de l'autre, il aurait gagné à une estimation plus élevée, quand il aurait voulu emprunter aux banques de la couronne. Et, comme les cas d'emprunts faits aux banques se présentent au moins aussi souvent que les cas de vente, on devait s'attendre qu'en général les estimations ne seraient pas faites au dessous de la valeur réelle des biens. D'ailleurs les impositions territoriales pouvant, avec le temps, être réparties d'après ces évaluations, il était de l'intérêt de tous de veiller à ce que les propriétés de chacun fussent évaluées équitablement.

Quant à la période de temps pendant laquelle l'estimation d'une propriété, faite d'après les règles établies, devait conserver sa force et son effet, je pensais la fixer à quinze ans au moins, et à vingt-cinq ans au plus.

Comme cela arrive ordinairement, plus je travaillais à développer mon idée sur cette espèce de cadastre, plus je découvrais de nouveaux moyens de régulariser et d'améliorer l'état financier du pays. Il me parut même qu'en parvenant peu à peu à fixer la valeur de toutes les propriétés foncières dans l'em-

pire, on pourrait songer à établir avec succès l'impôt sur la propriété ou sur le revenu, impôt qui, dans tous les pays, peut remplacer, avec avantage pour le fisc comme pour les contribuables, tant d'impositions tracassières et ruineuses, dont une notable partie est absorbée par les frais de perception.

Afin de simplifier la transformation de la capitation en impôt foncier, on aurait pu, dans les commencements, fixer en bloc le montant de cet impôt pour chaque gouvernement ou province, d'après le montant perçu par le moyen de la capitation. Supposons que tel gouvernement contribuât dans la taxe de la capitation pour un million de roubles; on aurait dit que ce million, au lieu d'être perçu d'après le nombre de têtes ou d'âmes, serait réparti sur chaque terre habitée d'après sa valeur reconnue par le comité d'estimation, et payé par ceux qui jusqu'alors avaient acquitté l'impôt de la capitation. Les propriétaires fonciers non nobles, qui d'ailleurs sont en petit nombre, auraient pu faire estimer leurs propriétés de la même manière que les propriétaires nobles. Les paysans vivant sur les terres de la couronne auraient été, pour l'estimation, représentés par des délégués ou par les fonctionnaires qui administrent ces terres; le procureur, la chambre des finances, auraient été chargés de veiller aux intérêts de ces paysans. Quant à ceux qui, étant soumis à la capitation, résident dans les villes, de même que les bourgeois propre-

ment dits, il eût été facile de les soumettre à une autre imposition, comme par exemple à un droit de patente équivalant à la capitation abolie.

L'impôt levé actuellement par le trésor au moyen de la capitation serait beaucoup moins lourd s'il était réparti de cette manière. La méthode de répartition est susceptible de perfectionnement, tandis que la méthode qui consiste à imposer les âmes ne l'est pas. Le produit du revenu foncier pourrait même, avec le temps, être porté à un chiffre que ne saurait jamais atteindre celui de la capitation. La misère des plus pauvres met des bornes à l'augmentation de l'impôt à l'égard de ceux qui pourraient facilement la supporter.

Indépendamment des avantages que chacun peut apercevoir, cette transformation en offre beaucoup d'autres encore, qui résultent de circonstances locales, et qui ne manquent pas d'importance. Ainsi la suppression de la capitation faciliterait le déplacement des individus : car, dans l'état actuel des choses, les cultivateurs, étant imposés personnellement, éprouvent souvent beaucoup de difficultés quand ils veulent quitter leurs foyers pour aller travailler ailleurs. En outre, et c'est là ce qu'il fallait principalement considérer, l'abolition de la capitation aurait fait disparaître un des plus puissants obstacles qui retardent l'accomplissement de la grande œuvre de l'émancipation.

Je savais bien que tout ce que j'imaginais ainsi à propos du règlement sur l'enregistrement et le timbre ne paraîtrait, aux yeux des hommes soi-disant pratiques, qu'une espèce d'utopie, et peut-être quelque chose de pis; aussi avais-je pris le plus grand soin de présenter mes idées de la manière la plus simple, la plus aisée à exécuter, et avec tous les ménagements possibles pour les habitudes du pays. Heureusement la législation municipale fondée par Catherine II, et qui aurait pu avoir plus d'importance qu'elle n'en a, m'a rendu cette tâche assez facile.

Cette partie de mon plan, dont je m'étais occupé avec une certaine prédilection, croyant travailler pour un principe sacré, finit par devenir assez volumineuse : elle équivalait à peu près au tiers du projet total sur le timbre et l'enregistrement. Mon travail, complet, était divisé en deux parties : la première contenait l'énumération des objet imposés et le chiffre de l'imposition; la seconde réglait le mode de perception, et renfermait les instructions à donner aux autorités instituées. C'est suivant cette forme que se faisaient depuis quelque temps en Russie tous les nouveaux règlements.

Je dis au ministre, en lui présentant mon projet, que j'avais laissé en blanc le paragraphe où, d'après l'ordre de choses existant, il pouvait être question de fixer le prix des âmes humaines; qu'il le ferait remplir par qui il voudrait et comme il l'entendrait :

que, pour remplacer ce paragraphe, j'avais préparé un travail particulier. Et en même temps je lui remis ce travail. Le ministre, qui était pour le positif, témoigna sa satisfaction à la vue du projet principal, et parut ne pas bien saisir le motif qui m'avait porté à faire l'annexe.

N'ayant aucune espérance de voir donner suite à cette annexe, et n'attachant pas un grand prix au projet principal, qui, après tout, n'était qu'un travail pour procurer de l'argent au trésor, je ne pensais plus ni à l'un ni à l'autre, lorsque, causant avec un des employés du ministère, j'appris que lui aussi avait reçu du ministre la mission de rédiger un projet sur le timbre et l'enregistrement, et qu'à cet effet on lui avait communiqué tous les travaux antérieurs, y compris le mien. Mon amour-propre d'auteur n'aurait pas été blessé de cette circonstance, si je n'avais pas appris en même temps que le ministre avait commencé l'examen de mon projet avec quelques uns de ses intimes. Or, en me confiant ce travail, le ministre m'avait dit que, lorsque je l'aurais terminé, il serait examiné, *en ma présence*, dans son conseil privé, qui se composait ordinairement de trois ou quatre personnages, qu'il me nomma. Voyant qu'il avait commencé cet examen sans m'en prévenir, je regardai ce procédé comme un manque à la parole donnée spontanément. Rien ne m'autorisait sans doute à supposer au ministre un sentiment défavorable à mon

égard ; il est probable qu'il ne voulait qu'être plus sûr du succès de ce travail en le confiant successivement à plusieurs personnes, attendu qu'il n'avait ni le temps ni les moyens nécessaires pour l'apprécier lui-même. Je n'étais pas d'ailleurs très au courant de ce qui se faisait dans le cabinet du ministre : j'avais un jour de la semaine pour lui faire signer les pièces de mon bureau; je le voyais, en outre, quand il se présentait quelques affaires pressantes. Quant aux nombreux employés de ses différentes chancelleries, je n'avais rien à faire avec eux ; aucune espèce de relations tant soit peu familières ne pouvait s'établir entre eux et moi; ils avaient leurs principes, leur manière d'agir, moi j'avais les miens. Quoi qu'il en soit, je vis dans cet acte, sinon un procédé blessant pour moi, au moins beaucoup de légèreté. A ma première entrevue avec le ministre, après avoir, comme à l'ordinaire, terminé mon travail, je lui donnai ma démission. Il parut surpris, interdit même ; mais bientôt, recomposant sa physionomie, où je crus apercevoir une certaine expression de dépit, il me demanda si c'étaient mes occupations au conseil d'état qui ne me permettaient pas de rester aux finances. Je lui répondis que non. Il ne poussa pas plus loin ses questions sur les motifs qui me déterminaient à agir ainsi, et je crus de ma dignité de ne pas les lui faire connaître, puisqu'il ne me les demandait pas. « C'est bien, dit-il, j'enverrai votre démission à l'em-

pereur. » Je le quittai, et cette fois ce fut pour toujours.

Le public ne pouvait pas bien se rendre compte de ma démarche. Les employés ne concevaient pas comment je pouvais, de gaîté de cœur, abandonner une place que tant d'autres auraient été si satisfaits d'occuper auprès du plus puissant des ministres, d'un homme qui, tout en ne s'oubliant point lui-même, ne cessait de faire pleuvoir les récompenses et les grâces de l'empereur sur ceux de ses subordonnés qui l'approchaient. Le comte de Nesselrode, ayant appris la véritable cause de ma retraite, protesta que le ministre n'avait jamais eu la moindre intention qui me fût contraire, qu'il n'avait pas même soupçonné le motif de ma démarche, mais que, me voyant fier, il avait voulu être fier à son tour. Il ajouta que toute la faute était à ceux qui l'entouraient, leur devoir étant, en commençant l'examen de mon projet, de prévenir le ministre que je devais nécessairement être présent.

Ce ne fut pas avec plaisir sans doute que je quittai le ministère des finances. Sous le rapport des avantages matériels, c'était sans contredit un sacrifice. Mais n'étant pas homme à capituler avec mes devoirs, je me montrais surtout scrupuleux à les remplir dans mes relations de service avec mes supérieurs; je m'en acquittais toujours et partout avec un grand zèle et une grande exactitude. Il m'était facile de voir que mes chefs avaient plus besoin de moi que je n'a-

vais besoin d'eux. Peu exigeant, faible même envers mes subordonnés, je tenais à ce que mes chefs eussent pour moi tous les égards, toute la considération que je croyais m'être dus. Jamais je ne me suis relâché sur ce point; jamais aussi je n'ai eu à supporter d'aucun d'eux le moindre désagrément, pas même un regard désapprobateur.

Je ne quittais pas sans quelque regret, comme je viens de le dire, ma carrière financière ; mais j'étais loin de prévoir les suites fâcheuses qui devaient résulter pour moi de ma démarche. Le ministre était tout-puissant auprès de l'empereur, comme le sont tous les ministres des finances auprès des autocrates; il occupait, en outre, une haute position dans cette partie élevée de la société que l'on appelle le grand monde. Sa maison était à peu près la première à Saint-Pétersbourg; il y réunissait journellement les gens de la cour, les diplomates, les hauts fonctionnaires publics. Sa femme, très habile à soutenir le crédit de son mari, était une espèce d'autorité qu'on ne pouvait méconnaître sans s'exposer à des ressentiments dangereux. Sa fille, mariée au comte Nesselrode, était connue par l'influence qu'elle exerçait ailleurs encore que dans la société.

En Russie, où tout se fait par intrigue et avec mystère, où le soleil de la publicité n'éclaire que les résultats, sans jamais pénétrer jusqu'aux causes, la réputation d'un homme dépend moins de lui-même

que de ceux qui se chargent de la lui faire. Ma conduite publique donnait sans doute assez de prétextes spécieux aux gens qui voulaient me représenter comme un libéral, un servophile, mais non certes à ceux qui cherchaient à me faire passer pour un jacobin forcené. On était pourtant parvenu, à force d'exagération, à me dépeindre ainsi, et c'est particulièrement à l'activité de la partie féminine des deux ministères que je dois ce service.

Une circonstance éveilla et mit en jeu cette haine avec laquelle la famille du ministre des finances ne cessa depuis de me poursuivre. A mon nom seul, tout leur patriotisme courtisanesque semblait entrer en ébullition. Selon les membres de cette famille, rien de plus dangereux, rien de plus révolutionnaire que moi. Voici la circonstance qui m'attira surtout leur animosité.

Quelque temps après ma retraite du ministère des finances, un projet sur le timbre et l'enregistrement fut présenté au conseil d'état. Je m'empressai d'annoncer au président et aux membres du comité dans lequel il devait être examiné que je ne pouvais ni en faire le rapport, ni m'en mêler en aucune façon. Je leur appris alors les motifs qui m'avaient fait quitter le ministère, et, prévoyant que le projet du ministre ne serait pas favorablement accueilli par le comité, et en particulier par son président, l'amiral

Mordvinoff (1), je déclarai que je pouvais d'autant moins m'associer à ceux qui seraient disposés à en faire la critique, qu'il renfermait à peu près les mêmes principes que le mien. En effet, le projet ne différait pas au fond de celui que j'avais élaboré ; seulement les tarifs étaient plus élevés, les objets soumis à la taxe plus nombreux, et la sévérité dans la perception plus rigoureusement exigée ; on y avait aussi ajouté quelques mesures fiscales, inventées par le dernier rédacteur. Ce furent ces additions qui attirèrent surtout les vives critiques du conseil d'état. Il est inutile de dire que le paragraphe que j'avais laissé en blanc avait été rempli sans difficulté, et qu'il ne fut nullement question de l'annexe que j'avais faite au projet.

M. Mordvinoff comprit parfaitement le motif de ma récusation, et déclara qu'il se chargerait lui-même de faire le rapport. Après quelques séances consacrées à la lecture et à un examen assez superficiel du projet, il fut décidé qu'on le rejetterait. Le rapport du comité, ou, comme on dit en Russie, le *journal du département*, exprimant son opinion motivée, était

---

(1) L'amiral Mordvinoff était à cette époque président du comité civil. Le projet fut examiné par deux comités réunis, celui que je viens de nommer et celui de l'économie publique.

la réfutation du projet dans toutes ses parties. L'amiral ne pouvait pas s'attaquer au principe de l'imposition du timbre et de l'enregistrement, puisque cette imposition existait déjà ; mais il attaqua vivement l'exagération de l'impôt, son extension à des objets qui jusqu'alors en avaient été exempts, et surtout le mode de perception, qui dans quelques circonstances aurait eu un caractère odieux. Il ne renferma pas sa critique dans le cercle tracé par le projet : il attaqua tout le système d'administration financière suivi par le ministre ; il le fit avec force, avec éloquence même. En l'entendant lire ce travail, on ne pouvait s'empêcher d'admirer un vieillard si doux, si vénérable, s'élevant avec une noble et forte indignation contre l'impéritie du ministre, si funeste aux intérêts de l'état. Les autres membres du comité opinèrent du bonnet. Le comte Potocky seul, trouvant que l'amiral allait quelquefois un peu trop loin dans ses critiques, ne voulut pas s'exposer à tous les désagréments qu'elles pourraient attirer au comité, et formula individuellement son opinion ; il tâchait d'adoucir la critique du système financier en général, tout en rejetant le projet comme contenant des clauses par trop fiscales. Cet avis étant rédigé en langue française, le comte Potocky me pria de le traduire en russe, pour qu'il pût être annexé au protocole ; mais je crus devoir lui refuser ce petit service, voulant rester absolument étranger à la marche de cette affaire.

Le jour de la discussion au *plenum* étant arrivé, le ministre fut invité à s'y rendre. Il ne pouvait pas s'en dispenser. C'était au secrétaire d'état, ou à celui qui en remplissait les fonctions, à lire devant l'assemblée générale les rapports ou les protocoles du comité auquel il était attaché. J'aurais pu facilement me faire remplacer par un de mes collègues ; mais satisfait d'être resté absolument neutre pendant l'examen du projet dans mon comité, je ne voulais pas non plus paraître craindre de lire devant le ministre une critique tant soit peu amère de son administration. Je lus donc le rapport. Après cette lecture, pendant laquelle le ministre était visiblement mal à son aise, il essaya de balbutier quelques observations. La colère, plus encore que son incapacité, ne lui permit de prononcer que deux ou trois phrases incohérentes ; mais il n'oublia pas, en terminant, de donner un coup de boutoir aux principes révolutionnaires qui se propageaient de plus en plus en Europe, et qui rendaient nécessaires des armées nombreuses, lesquelles, à leur tour, exigeaient de nouvelles ressources pour être maintenues sur un pied respectable. Je compris bien à l'adresse de qui était lancée cette tirade conservatrice ; mais, n'ayant pas voix au conseil, je ne pouvais répondre légalement. J'étais pourtant loin de supposer alors que le ministre pût me croire capable d'avoir pris la moindre part à la réfutation de son projet ; j'espérais que tout le monde,

Digitized by Google

et lui plus que tout autre, devait avoir une meilleure opinion de moi. Il en fut cependant bien autrement, comme je le dirai tout à l'heure. Le ministre ayant fini de parler, c'est-à-dire d'articuler avec peine quelques mots, car la dernière de ses phrases resta sans conclusion, l'amiral Mordvinoff prit la parole, et, dans un discours plein de sagacité et de modération, ajouta quelques développements à l'avis du comité. On finit par voter. La majorité de l'assemblée fut pour le rejet.

Rentré furieux chez lui, le ministre éclata contre le conseil d'état. « Je sais, dit-il, qui est cause de tout cela : c'est Tourgueneff qui, par ses intrigues, m'a valu le rejet du projet ; c'est lui qui a rédigé le rapport. » Un de ses employés (du moins on me l'a dit), après avoir lu le protocole, y reconnut facilement le style de l'amiral, et essaya de l'expliquer au ministre ; mais il paraît que rien ne put le dissuader. Peut-être lui convenait-il mieux de se rabattre sur moi, que de s'en prendre à la majorité du conseil et à l'amiral, dont il connaissait bien pourtant la profonde antipathie pour sa personne comme pour sa manière d'administrer.

L'affaire fut présentée dans le même sens à l'empereur. Aussi quelques jours après, on reçut au conseil d'état un rescrit assez sévère, dans lequel l'autocrate blâmait le conseil d'avoir rejeté purement et simplement le projet du ministre. Il ordonnait en

même temps la formation d'un comité spécial, composé du ministre des finances, du général Araktcheeff, du ministre contrôleur général, de M. Speransky, et d'autres membres pris en dehors du conseil. Ce comité devait chercher de nouvelles ressources pour le trésor. Autant que je me rappelle, le projet rejeté fut soumis à son examen, et plus tard converti en loi. Il suscita beaucoup de mécontentement, et, en dernier résultat, il dut être modifié.

En même temps que l'empereur réprimandait ainsi le conseil d'état en masse, il donna ordre au premier secrétaire d'état, qui lui présentait les affaires du conseil, de me dire « qu'il était très mécontent de moi, qu'il avait beaucoup de patience, mais qu'enfin il pourrait être poussé à bout. » Quand ces paroles me furent communiquées, je répondis que je ne manquerais pas, dans une note particulière, d'expliquer toute ma conduite; que je prouverais qu'elle avait été irréprochable sous tous les rapports, et je priai d'avance mon interlocuteur de bien vouloir mettre cette note sous les yeux de l'empereur. Deux jours après, elle lui fut remise. Je ne sais quel effet elle produisit; toutefois, peu de temps après, on saisit je ne sais quelle occasion pour me placer dans un autre comité, celui des affaires civiles et criminelles.

Le département dont la direction venait de m'être confiée était le plus important, à en juger par la masse d'affaires qu'il présentait. Dans le principe,

les affaires civiles et les affaires criminelles devaient être définitivement jugées au sénat, ou être soumises avec son avis, par le ministre de la justice, à la sanction de l'empereur. D'après la nouvelle organisation du conseil, les affaires qui nécessitaient une interprétation du texte de la loi, ou pour lesquelles les lois existantes ne présentaient pas une solution formelle, devaient passer au conseil d'état. C'est dans ce sens qu'il a été posé pour règle que les décisions du conseil d'état auraient force de loi. Cette règle, qui aurait pu être salutaire, ne fut pas suivie, pas plus que toutes les autres établies par la nouvelle organisation du conseil. Le gouvernement, qui avait eu la velléité, en organisant le conseil d'état, de créer une institution stable et régulière où viendraient se concentrer toutes les affaires importantes de l'empire, et d'où surtout devraient sortir toutes les mesures législatives, paraît s'être bien vite lassé d'un corps qui pouvait gêner l'arbitraire des ministres et mettre un peu d'ordre et de régularité dans la marche des affaires. Celles du ministère de la guerre, pour lesquelles on créa dans le conseil un comité spécial, furent d'abord soustraites au contrôle de ce comité; puis vinrent les affaires financières, qui pourtant continuèrent assez long-temps à être soumises au conseil d'état, mais qui finirent, comme nous l'avons vu, par être soustraites à ses délibérations.

La législation générale, pour laquelle il y eut de

même au conseil un comité spécial, n'a presque jamais fourni assez de travail pour occuper sérieusement ce comité. Il ne restait donc que celui des affaires civiles et criminelles, lequel, comme par compensation, était surchargé. Toutes les affaires que le ministre de la justice avait jusque là présentées directement à l'empereur, peu à peu furent portées préalablement au conseil d'état.

L'amiral Mordvinoff, à l'expiration de son congé, avait été, comme nous l'avons dit, nommé président du comité des affaires civiles et criminelles, de sorte que je me trouvai encore une fois en relations de service avec cet homme vénérable. Il fut pourtant remplacé bientôt par un autre président, le prince Kourakine, frère de l'ancien ambassadeur de Russie près de Napoléon. C'était tout l'opposé de l'amiral : autant celui-ci était éclairé, indulgent, autant l'autre était dépourvu de lumières, dur, inaccessible à tout sentiment d'humanité dans les affaires criminelles. Il ne manquait pas pourtant d'esprit naturel; il avait les formes polies d'un homme du monde, mais je n'ai jamais reconnu en lui de sentiments un peu élevés.

Cependant il m'arriva en cette circonstance ce qui arrive d'ordinaire aux hommes sincères et laborieux. Le nouveau président, comme ceux de caractères si divers qui l'avaient précédé, mit en moi une entière confiance, et je finis par m'accorder très bien avec lui. Ce qui me disposait surtout à ce bon accord,

c'est que je le trouvais toujours de mon avis quand il s'agissait de procès entre des serfs réclamant leur émancipation et leurs propriétaires. Dans tous ces procès , sans exception, le président Kourakine se prononçait pour l'émancipation; il se trouvait même quelquefois seul de son avis dans le comité. Alors je lui rédigeais une *opinion*, ou vote spécial et motivé, pour le conseil en assemblée générale. Là encore, les partisans de l'émancipation se trouvaient en minorité. Mais quand la résolution du conseil, accompagnée du vote du prince Kourakine, arrivait à l'empereur, celui-ci ne manquait jamais de décider en faveur des malheureux serfs, sanctionnant ainsi quelquefois l'avis de la minorité contre celui de la majorité.

Ces succès flattaient infiniment le président. Il ne manquait pas de me faire remarquer le désappointement de quelques uns des membres de la majorité, et n'oubliait jamais de m'associer à ses triomphes. Les décisions de l'empereur me faisaient sans doute beaucoup de plaisir; mais j'aurais mieux aimé les voir dues à l'amiral Mordvinoff qu'au prince Kourakine, car la raison qui faisait voter ce dernier pour l'émancipation n'était autre que son désir de plaire à l'empereur, et, tout en faisant le bien, il ne faisait qu'un acte de courtisan.

Si la sincérité du désir d'Alexandre d'abolir l'esclavage dans son empire pouvait être mise en doute, l'exemple de ce vieux courtisan, votant toujours.

contre sa conscience, en faveur de l'émancipation, suffirait pour dissiper toute incertitude. De tous les membres du comité, ce champion constant de l'affranchissement était, sans contredit, le plus éloigné de toute espèce d'idée libérale ou tant soit peu favorable au bien-être de la malheureuse classe populaire. Son caractère, ses instincts, le portaient à affermir partout le joug de l'esclavage; mais le courtisan prévalait sur l'homme (1).

Quant à moi, dès qu'il s'agissait de l'affranchissement des serfs, l'idée ne me venait pas d'examiner, comme je le faisais dans les autres affaires, l'état de la législation; la question était toujours décidée d'avance, et je ne faisais que rechercher, dans le nombreux arsenal des lois, celles sur lesquelles je pouvais le mieux baser l'avis de l'émancipation. Je n'en manquai jamais, et pas un de ceux qui cherchaient à s'affranchir ne perdit son procès. Il m'arriva même de changer des décisions antérieures du comité, contraires à l'émancipation.

Et ici je ne puis m'empêcher de rendre encore hommage au vénérable vieillard dont je parle si souvent. J'avais trouvé, à mon arrivée au comité des affaires civiles, quelques décisions de ce genre déjà signées et destinées à être présentées à l'assemblée

---

(1) Voir la note G, à la fin du volume.

générale du conseil d'état; je remarquai parmi les signatures celle de l'amiral Mordvinoff, et je parvins facilement à le faire convenir qu'il s'était trompé en refusant l'affranchissement à des malheureux qui le réclamaient : alors, au moment où je présentais l'affaire au *plenum*, il se levait et avouait son erreur, nommait celui qui la lui avait fait connaître, et finissait par se prononcer en sens contraire à son premier vote. Des explications de cette nature, données avec une si noble franchise, ne manquaient jamais de persuader la majorité du conseil, et les malheureux serfs finissaient par gagner leur cause.

Je n'ai pas besoin d'expliquer les motifs qui, dans les questions d'émancipation, me faisaient viser d'abord au but, sauf à m'appuyer, comme moyen, sur quelque loi ou ordonnance applicable à la circonstance. « Il n'y a pas de droit contre le droit », sans doute; mais cette manière *rationnelle* de procéder peut être utilement employée en Russie dans le jugement de toutes sortes d'affaires. Un des membres les plus éclairés du conseil d'état, homme d'une grande expérience, le comte Potocky, me disait un jour qu'il avait adopté comme règle pour lui-même, dans les affaires civiles, de voir *à priori* laquelle des deux parties devait avoir tort ou raison. Une fois cette question décidée d'après les lumières de sa conscience, il cherchait les lois sur lesquelles il pourrait appuyer son avis. Quand on a une idée du dédale inex-

tricable que présente la législation russe, on comprend que c'est peut-être le moyen le plus sûr de se tromper le moins souvent possible.

Les affaires purement civiles ou litigieuses qui passaient par mon département étaient très nombreuses, et embrassaient souvent des intérêts d'une grande importance. Relativement aux affaires de cette nature, je ne me souviens pas d'avoir eu à vaincre ou à combattre aucune résistance de la part du prince Kourakine. Il avait été procureur général sous le règne de l'empereur Paul, poste qui, avant la création des ministères, correspondait à celui de ministre de la justice et de président du conseil; depuis, il avait presque toujours occupé des emplois importants; il avait même été ministre de l'intérieur. Il avait donc beaucoup d'expérience et de routine. Quoique ces sortes d'affaires m'offrissent bien moins d'intérêt que les affaires criminelles et que celles où il s'agissait de la liberté individuelle, je faisais pourtant tous mes efforts pour que les décisions du comité fussent conformes à la justice. Quant aux affaires criminelles, si le président n'aggravait pas les condamnations prononcées par le sénat, il adoptait ordinairement les plus sévères. Ne pouvant vaincre son obstination, j'avais, dans ces occasions, recours non seulement aux autres membres du comité, qui se laissaient fléchir quelquefois, mais aussi aux membres des autres comités, qui alors parlaient dans l'assemblée

générale pour le parti de l'indulgence (1). L'amiral Mordvinoff et le comte Potocky étaient encore ici les meilleurs défenseurs des malheureux accusés ; le bon et noble prince Alexandre Soltykoff venait aussi à leur aide, au moins par son vote (2). Le premier surtout, dont l'âme ne respirait que miséricorde et bonté, ne cessait de soutenir que le conseil d'état ne pouvait décemment changer les résolutions prises par le sénat qu'en mitigeant les peines, et que les aggraver était une chose non seulement inique, mais absurde.

Ce principe, si juste en lui-même, devait pourtant, selon moi, admettre une exception, et c'est sur cette exception que j'avais souvent des discussions avec l'amiral, qui n'en voulait aucune. Un homme moins bon, moins tolérant que lui, aurait pu finir par prendre de l'humeur contre moi ; mais lui, il se plaignait seulement, avec douceur, de l'excès de mon antipathie pour le servage. Quand je me rappelle à pré-

---

(1) Croirait-on qu'il s'est trouvé des personnes, tant parmi les membres du conseil que parmi mes collègues, qui s'irritaient des efforts que je tentais pour sauver quelques malheureux, ou pour mitiger les peines qui les menaçaient? » Qu'il endoctrine tant qu'il voudra les membres de son dé- » partement, disaient-elles, mais qu'il n'aille pas influencer » les votes à l'assemblée générale ».

(2) V. la note H, à la fin du volume.

sent ces discussions, quelquefois fort vives, je ne puis m'empêcher de croire que l'excellent vieillard avait peut-être raison, et que moi j'avais tort. Il défendait un principe juste et sacré; moi je ne faisais que poursuivre le plus odieux des crimes. Voici les cas d'exception dont je parle :

Parmi les affaires qui arrivaient au conseil, il y avait souvent des procès criminels dirigés contre les propriétaires de serfs pour abus de leur pouvoir de maîtres. Ces procès présentaient des actions si horribles que l'on peut à peine se les figurer. Pendant les enquêtes faites en premier ressort, de même que pendant l'examen successif du procès par les tribunaux criminels et par le sénat, les propriétaires trouvaient toujours plus de moyens pour se défendre que les pauvres victimes pour justifier leurs doléances. Au sénat, ces sortes d'affaires étaient sans doute mieux jugées que dans les tribunaux inférieurs: cependant les jugements étaient en général, et autant que possible, favorables aux propriétaires. Le ministre de la justice, quoique très peu propre à ses fonctions, était un homme probe et ne ménageait pas les coupables. Quand ces affaires venaient au comité, j'étais toujours porté à souhaiter que les arrêts les plus sévères fussent confirmés. L'amiral, au contraire, prenait la défense même de ceux qui allaient jusqu'à abuser cruellement d'un pouvoir assez odieux

de sa nature pour que tout homme qui n'est pas foncièrement méchant répugne à en user, même avec modération.

C'est dans ces occasions que M. Mordvinoff ne manquait pas de me dire qu'à mes yeux tous les serfs étaient des saints et tous les maîtres des monstres. Cela ne m'empêchait pas de recruter dans les assemblées générales du conseil des opinions contraires à celle de l'amiral. Un jour, sur mes instances, un des membres, le général Kankrine, depuis ministre des finances, présenta une opinion motivée pour faire recommencer l'enquête et le procès contre un propriétaire qui s'était rendu coupable de sévices d'une atrocité révoltante, mais que sa position sociale (il était général en retraite) faillit sauver de la vindicte publique. L'empereur approuva la demande du général Kankrine, qui se trouvait en opposition avec tout le conseil d'état.

Quoique étranger au comité de législation, je fus un jour chargé de présenter à la discussion du conseil d'état le projet du code de commerce, que j'avais en partie rédigé pendant que je me trouvais à la commission des lois. Speransky (1), en sa qualité de membre du comité de législation, et surtout comme homme

(1) V. la note J, à la fin du volume.

spécial pour tout ce qui regardait la codification, voulut bien s'associer à moi dans cette occasion. Nous faisions ensemble le rapport de ce projet au conseil. Je pus alors connaître l'opinion qu'avait Speransky du conseil d'état et de la manière dont les choses de ce genre devraient se passer en Russie. « Toutes ces discussions du conseil, me disait-il, ne sont qu'une simple formalité. Ces gens-là n'y entendent rien. Vous et moi nous ferons le tout comme nous trouverons bon de le faire. » Je ne partageais ni ce mépris de Speransky pour le conseil, dont quelques membres valaient bien ce faiseur quant aux lumières et aux connaissances, ni surtout cette impertinente confiance en soi-même, en sa propre capacité. Je voulais la discussion, je la trouvais utile sous beaucoup de rapports. Sans parler des lumières que pouvaient y apporter des hommes instruits et civilisés, ou même des hommes seulement expérimentés, elle pouvait fournir aux rapporteurs eux-mêmes l'occasion de rectifier leurs idées, ou leur en inspirer de nouvelles. Cet examen du projet du code de commerce dura pendant quelque temps, puis fut abandonné sans aucune raison appréciable.

Les travaux de mon comité finirent par m'accabler; ma santé, si forte auparavant, s'en ressentit. Je dus penser à changer d'occupations. Avant mon entrée dans ce comité, j'avais employé mes loisirs à compo-

ser un ouvrage sur le jugement par jurés. Les affaires criminelles qui me passèrent alors par les mains me firent désirer plus que jamais une réforme dans la procédure criminelle du pays. Le peu de moments libres que me laissaient mes fonctions au conseil d'état, je les consacrais à continuer cet ouvrage, et, tout en traitant du jury, j'entrepris d'exposer une espèce de théorie de l'instruction criminelle, en développant les principes et les règles qu'il me paraissait indispensable de suivre dans tous les cas d'enquête. Je tâchais, à propos de la législation des pays étrangers sur ces matières, de démontrer au lecteur russe les vices nombreux et inqualifiables de celle de notre pays. J'avais l'intention, lorsque cet ouvrage serait terminé, de rédiger un code d'instruction criminelle, comme déjà j'avais rédigé en partie le projet du code de commerce. C'était là mon rêve, rêve dont la réalisation occupait sans cesse ma pensée. Toutes mes études furent dès lors dirigées vers ce point. Le sort ne m'a permis de mener à fin rien de ce que j'avais entrepris à cet égard.

Afin de mieux approfondir soit la question du jury, soit celle de l'instruction criminelle en général, je conçus l'idée d'aller les étudier en Angleterre. La procédure simple des Anglais me paraissait pouvoir s'adapter mieux à la Russie que la procédure française, plus régulière, mais plus compliquée et exigeant des juges instructeurs plus savants. J'avais, par hasard,

entendu dire que le poste de consul général de Russie à Londres devait bientôt devenir vacant, et je pensai que, si je l'obtenais, je pourrais trouver les meilleures occasions pour atteindre mon but. Ne sachant comment m'y prendre pour me faire donner ce poste, et d'ailleurs bien persuadé qu'en le demandant je ne pourrais être accusé d'indiscrétion ni d'ambition, j'en parlai à M. Speransky. Il me dit d'écrire tout bonnement à l'empereur. Je suivis ce conseil. Dans une lettre très courte, j'exposai à l'empereur la nécessité où je me trouvais, par le mauvais état de ma santé, de m'éloigner des affaires dont j'étais chargé, et je lui dis qu'ayant appris que le poste de consul général à Londres serait bientôt vacant, je priais Sa Majesté de me le confier.

Deux jours après, je reçus du comte Araktcheeff l'invitation de passer chez lui. Il me communiqua l'ordre qu'il avait reçu de me dire que mes services étaient indispensables au conseil d'état; que d'ailleurs un poste comme celui que je demandais ne pouvait me convenir, qu'il était trop au dessous de ce que je méritais; qu'enfin l'empereur, connaissant bien mes travaux, en étant très satisfait, savait aussi que les appointements attachés à mon poste étaient insuffisants, et qu'à cet effet je n'avais qu'à lui demander ce que je voulais, *Sa Majesté était prête à faire pour moi tous les sacrifices :* ce furent les expressions dont se servit le comte Araktcheeff, aussi peu expert

dans l'art de manier la parole que dans celui d'écrire. Je répondis à cette communication que, si l'empereur le voulait, je resterais au conseil d'état comme par le passé; mais, quant aux récompenses pécuniaires, je priai le comte de dire à Sa Majesté que c'était le poste de consul général que j'avais désiré obtenir, et non de l'argent. L'empereur, en voyant quelque temps après M. Speransky, lui dit que ma réponse lui avait beaucoup plu, surtout la dernière partie. Je n'en fus pas étonné : l'empereur n'avait pas souvent à essuyer de semblables refus.

Je me remis donc aux affaires avec une nouvelle ardeur; mais au bout d'une année je me trouvai dans l'impossibilité de m'y livrer plus long-temps. Les médecins venaient de me déclarer qu'en travaillant ainsi je finirais par succomber, et que les eaux de Carlsbad étaient indispensables pour rétablir ma santé délabrée. Cette fois je n'écrivis pas à l'empereur, je demandai hiérarchiquement un congé. Mais je reçus, comme la première fois, une invitation du comte Araktcheeff de passer chez lui. Là, il me déclara que l'empereur l'avait chargé de me dire qu'il connaissait très bien la nécessité où je me trouvais d'aller aux eaux, qu'il m'accordait le congé demandé, et que, voulant me témoigner toute sa satisfaction, il m'avançait d'un grade. A cela l'empereur joignit une grâce pécuniaire, en me faisant payer mes frais de voyage. Je conservais aussi les appointements attachés au poste

dont j'étais forcé de m'absenter. Après cette annonce officielle, le comte ajouta, en m'embrassant avec effusion : « L'empereur m'a chargé de vous engager » à accepter un conseil, qu'il vous donne, non comme » souverain, mais comme chrétien : c'est de vous » tenir bien sur vos gardes à l'étranger. Vous ne » manquerez pas d'y être circonvenu par ces hom- » mes qui ne respirent que révolutions; ils tenteront » de vous entraîner. Méfiez-vous de ces gens-là, et » soyez circonspect. » Quoique touché de l'intérêt que l'on me témoignait, quoique certain de la sincérité des paroles que je venais d'entendre, je ne pus y répondre que par un sourire.

J'ai beaucoup parlé des sociétés secrètes, mais je crois devoir y revenir ici. Pendant le temps que je passai à Saint-Pétersbourg, depuis la dissolution de l'association du *Bien public* jusqu'à mon départ de cette ville, j'entendis quelquefois dire qu'il existait encore des sociétés secrètes, ou plutôt qu'on travaillait à en former. Instruit, par ma propre expérience, du peu d'utilité de pareilles associations, je n'attachais aucune importance, je ne faisais même aucune attention à ces bruits, qui étaient extrêmement vagues. D'ailleurs, l'ordre de choses établi en Russie ne permettant aucune publicité, les réunions les plus inoffensives pouvaient facilement être considérées, par des personnes prévenues, comme des associations se-

crètes. C'est ainsi que des sociétés purement littéraires, composées de personnes incapables de s'occuper d'autre chose que de littérature, que des réunions à huis clos qui n'avaient pour objet que des causeries familières et sans contrainte, passaient dans l'opinion publique pour des sociétés secrètes. J'ai moi-même fait partie d'une association littéraire qui a pu être considérée, et qui réellement a été considérée par quelques personnes comme une association tant soit peu politique. J'ai assisté beaucoup plus souvent aux séances de cette société littéraire qu'à celles de l'association du *Bien public*. Là, les discussions et les conversations, qui n'étaient pas toujours exclusivement littéraires, auraient pu fournir assez d'éléments à un homme doué d'autant de bonne volonté et de bonne foi que le rapporteur de la commission d'enquête pour être travesties et élevées jusqu'à l'importance de certaines délibérations politiques. En faisant comme a fait le rapporteur, il eût été facile de représenter ces séances absolument sous le même jour qu'il a représenté celles de l'*Union du bien public*, et d'en tirer des conclusions semblables. Pour se faire une idée juste des séances de la société du *Bien public*, le rapporteur n'avait qu'à se rappeler celles de cette société littéraire, dont il avait été le membre le plus actif, et surtout le plus bavard.

Ces deux sociétés ont cependant laissé dans ma mémoire des souvenirs différents. Tandis que l'une

se rattache à une idée de dévoûment, à un désir d'amélioration, l'autre, la société littéraire, ne me rappelle que des futilités. Cette société littéraire fut fondée dans le dessein d'attaquer et de tourner en dérision les partisans de notre ancienne littérature. Tout nouveau membre devait, à sa réception, prononcer en style de parodie l'éloge d'un des membres de l'académie russe, siége principal des littérateurs de l'ancienne école. Cela s'appelait *enterrer un académicien*. Etranger à ces discussions littéraires, et par ma longue absence du pays et par mes goûts, qui me portaient vers les objets sérieux, je ne pouvais pas m'intéresser beaucoup à ce qui se passait dans cette société. Je trouvais pourtant du plaisir à assister à ses séances, parce que les conversations ne roulaient pas toujours sur des objets frivoles. Mais, je dois l'avouer, ce ne fut jamais un plaisir pur et sans mélange, car je ne pouvais m'accommoder entièrement de l'esprit de critique et de dénigrement de ces messieurs. Cet esprit se faisait surtout remarquer dans le babil intarissable de l'homme qui, par la suite, chargé de rédiger un acte solennel, au lieu de le faire, comme il le devait, dans les seuls intérêts de la justice, sembla se plaire à y répandre tout le fiel que son cœur pouvait contenir.

Vers la fin de mon séjour à Saint-Petersbourg, mon ami d'alors, le général Michel Orloff, entra dans cette société littéraire. Mais, loin de se conformer à l'usage

établi et de prononcer en style burlesque l'éloge funèbre de quelque académicien vivant, il fit un discours sérieux, dans lequel il représentait à la société combien il était peu digne d'hommes sages de s'occuper de futilités et de querelles littéraires, tandis que l'état du pays offrait un champ si vaste à l'intelligence de tout homme dévoué au bien public. Il conjurait ses nouveaux confrères de laisser là leurs amusements puérils, et de s'attacher à des sujets nobles et graves. Ce discours produisit de l'effet; tout le monde sentit la justesse et des reproches et des conseils du récipiendaire. Mais si dès lors le futile et le déraisonnable diminuèrent, le raisonnable et l'utile ne s'en trouvèrent pas mieux.

Le gouvernement contribuait beaucoup, par ses soupçons et par ses précautions vétilleuses, à fortifier les bruits qui couraient sur les associations secrètes ; tout lui paraissait suspect. Une espèce d'insurrection ayant éclaté dans un régiment des gardes dont l'empereur était le chef, le gouvernement crut reconnaître au fond de cet événement, provoqué par la conduite brutale et absurde du nouveau colonel qu'on venait de placer à la tête de ce régiment, l'action de quelque société. On ne put douter que telle ne fût sa conviction, en voyant deux des officiers dans les compagnies desquels l'insurrection s'était manifestée d'abord traduits devant un conseil de guerre et condamnés, non seulement sans aucune

preuve, mais même sans que l'on précisât le crime ou le délit pour lequel on les avait jugés. En effet, ces deux officiers n'avaient jamais appartenu ni l'un ni l'autre à aucune société secrète.

Un Anglais aveugle se met en tête de faire le tour du monde et de publier la relation de son voyage. Il arrive à Saint-Pétersbourg, parcourt la Russie, va en Sibérie. Là, on le prend pour un espion; et bientôt l'ordre arrive de Saint-Pétersbourg de conduire le pauvre voyageur à la frontière. Il n'y eut pas dans ce temps jusqu'à de pieux missionnaires protestants, allant propager avec leur zèle accoutumé la morale chrétienne parmi les peuplades sauvages, qui ne parussent suspects au gouvernement : on les empêcha de continuer la sainte propagande qu'ils voulaient exercer dans les régions de l'empire les plus éloignées et les moins civilisées. Le pouvoir vit en eux des émissaires du libéralisme européen.

Le public, de son côté, ne manquait pas de prendre les apparences pour la réalité : c'est le propre du vulgaire dans tous les pays. Que de fois, avant et pendant cette époque, n'a-t-on pas vu des hommes s'adresser à des personnes présumées être à la tête d'associations secrètes, pour leur demander avec instance de les y faire entrer? Dans l'armée, des officiers subalternes s'adressaient ainsi à leurs chefs; de vieux généraux cherchaient la protection de leurs jeunes subordonnés pour obtenir la même faveur. On

avait beau dire aux uns et aux autres qu'il n'existait point de société occulte : les esprits étaient dans l'attente d'événements politiques; on s'imaginait que quelque grand changement allait survenir, et personne ne voulait y demeurer étranger.

Ce n'est pas le moindre des inconvénients des associations que l'inquiète curiosité qu'elles font naître. Sans doute, la faute en est moins à ces sociétés qu'aux personnes qui en jugent d'après de faibles et trompeuses apparences; ou plutôt c'est la faute de l'ordre politique qui rend les sociétés secrètes sinon nécessaires, du moins inévitables. Mais ce n'en est pas moins un grave inconvénient, et il n'y a que la publicité qui puisse y remédier : l'activité mâle et franche de l'homme libre remplace avantageusement les ruses et les agitations de l'esclave.

Cependant, à l'époque dont nous parlons, des individus ont pu s'agiter en sens divers, sans que cela ait produit le moindre résultat. Mais si quelque chose de semblable à une association secrète organisée eût existé, comment ne l'aurais-je pas su, moi qui avais connu plusieurs de ceux qu'on appelait libéraux? Je vais citer encore une preuve, bien plus convaincante que mon témoignage, de ce que j'avance ici : ce sont les paroles de Pestel, de cet homme que le gouvernement a fait périr sur l'échafaud, non parce qu'il avait commis quelque crime politique, mais parce qu'on le considérait comme le plus influent de ceux

qui devaient avoir participé à des associations secrètes.

Pestel se trouvait à Saint-Pétersbourg au moment où mon départ pour les eaux fut décidé. Il vint me voir; il me parla avec regret de la dissolution de la société du *Bien public*. « Chez nous (dans la 2e armée), me dit-il, nous n'avons pas adhéré à cette dissolution; elle décourage beaucoup de monde..... On nous croit forts et nombreux; je le laisse croire, je ne veux pas détruire cette illusion. Mais que dirait-on si l'on savait que nous ne sommes que cinq ou six, qui formons à nous seuls toute l'association? » Il finit par me conseiller de renoncer à mon voyage, ou du moins de revenir le plus tôt possible, afin de reprendre l'œuvre abandonnée. « Je vois bien, me dit-il, qu'il ne reste absolument plus rien ici de l'ancienne société, mais, chez nous et ailleurs, on croit toujours à l'existence de l'association; votre départ affaiblira cette croyance. » Je lui expliquai d'abord les motifs de santé qui me forçaient à m'éloigner des affaires, et puis mes convictions sur l'inefficacité des sociétés secrètes. Il parut se rendre à mes raisons; il convenait même que je pouvais être dans le vrai sur ce dernier point; en un mot, s'il parlait encore de sociétés secrètes, c'était plutôt par habitude que par conviction.

D'ailleurs son attention était vivement préoccupée d'autre chose: c'était des théories sociales que lui et quelques uns de ses amis s'étaient formées. Il s'at-

tendait à trouver en moi un prosélyte de plus. Il n'en fut rien, et Pestel s'en montra surpris et déconcerté. Ces théories, que tant d'imaginations ardentes avaient adoptées, prouvent sans doute d'excellentes intentions, de l'enthousiasme même, mais ne promettent guère de résultats possibles. Le génie, ou quelque chose qui y ressemble, chez un Fourier, le zèle d'un Owen, les utopies de tant d'autres, peuvent faire des prosélytes et exciter l'admiration de quelques adeptes; mais les rêves de ces hommes resteront des rêves, bien qu'ils touchent quelquefois au sublime. Seulement, à défaut de réalisation possible, ces théories pourront servir l'humanité en dirigeant l'attention et les efforts des esprits sérieux vers certains objets dont sans elles on n'aurait pas assez senti l'importance et l'utilité. Mais, pour que cela ait lieu, il faut plus que de l'imagination. Un des points fondamentaux de la théorie de Pestel et de ses amis était de rendre la propriété de la terre en quelque sorte commune à tout le monde, en déterminant son exploitation par des règlements de l'autorité suprême. Du moins se proposaient-ils d'abandonner la jouissance des vastes propriétés de la couronne à ceux qui n'avaient en propre aucun bien-fonds. Ce que la loi de la reine Elisabeth garantissait à tout Anglais, — le droit d'être nourri par la taxe des pauvres, à défaut d'autres moyens de subsistance, — ils voulaient le garantir en accordant à chacun la possession ou plutôt la

jouissance d'une certaine quantité de terre pour subvenir à ses besoins.

Je tâchai de réfuter de mon mieux leurs arguments. Cela n'était pas aisé : la réfutation de certaines théories est difficile ; il y en a de telles, que leur absurdité les rend inabordables. Enfin je crus m'apercevoir que Pestel et ses amis avaient été beaucoup plus mécontents de mon dissentiment sur leurs théories sociales que de mes opinions sur les sociétés secrètes.

Peu de jours après avoir reçu de l'empereur le congé qui m'autorisait à voyager à l'étranger, le 24 avril 1824 je quittai Saint-Pétersbourg. En me rapprochant de la frontière, tout ce qui passait sous mes yeux, les champs, les bois, les prés, tout me paraissait avoir un attrait particulier ; j'éprouvais un indéfinissable sentiment de tristesse et de mélancolie : une voix intérieure me disait que tout ce que je voyais, je le voyais pour la dernière fois.

CHAPITRE VII.

Mon séjour à l'étranger depuis 1824.

Mon refus d'occuper un poste au ministère des finances. — Opinion de l'empereur Alexandre et de M. de Stein sur mon compte. — Mort de l'empereur Alexandre. — Soulèvement militaire : je suis impliqué dans le procès qui en est la suite. — Ma première notice. — Mon refus de comparaître. — Conduite de la presse au sujet de ce procès. — Epilogue.

Après m'être parfaitement rétabli à Carlsbad, j'allai passer l'hiver en Italie, et je poussai jusqu'en Sicile. Ce beau pays, et surtout les hommes qui l'habitent, m'inspirèrent un grand intérêt. Sous un autre gouvernement, que ne pourrait pas devenir une telle île avec de tels habitants!

Pendant l'été de 1825, je revins en Allemagne, dans l'intention de passer quelques mois encore à Carlsbad. Je trouvai à Dresde une lettre du nouveau ministre des finances, le général Kankrine, qui avait été nommé à cette place peu de temps avant mon départ. Je le connaissais très peu, et seulement pour

l'avoir rencontré au conseil d'état. Au moment de mon départ pour l'Allemagne, il m'avait prié de passer chez lui; mais il ne m'avait parlé que de choses indifférentes et étrangères au service. Cependant il aurait dit à d'autres qu'il comptait sur moi, et que ma véritable place était au ministère des finances; un de ses employés qui me remplaça au ministère, et qui depuis a remplacé le ministre lui-même) m'avait dit que M. Kankrine voulait me parler d'une mesure qui le préoccupait, comme elle préoccupait à cette époque tous les ministres des finances de l'Europe, depuis la tentative de M. de Villèle : c'était la conversion des rentes cinq pour cent. Le ministre cependant ne me dit pas un mot à cet égard. Il faut croire que sa loyauté lui avait vite fait abandonner cette idée: les conditions des emprunts à cinq pour cent contractés par la Russie contiennent une clause explicite qui prémunit les possesseurs de ces fonds contre toute réduction.

Dans la lettre que je venais de recevoir, le ministre m'offrait de rentrer au ministère des finances, et me proposait la direction du département des manufactures; mais il avait soin de me dire que ce n'était pas précisément pour ce poste officiel qu'il désirait me rappeler, mais bien pour travailler avec lui aux différentes réformes qu'il se proposait d'entreprendre. Il ajoutait qu'Alexandre n'avait consenti à mon entrée aux finances que sur l'assurance qu'il lui avait donnée

que cela ne m'empêcherait pas de continuer mes fonctions au conseil d'état, où l'empereur croyait ma présence indispensable.

Je fus flatté, je l'avouerai, de l'offre du ministre, le connaissant pour un homme de grands moyens et l'estimant pour la probité scrupuleuse dont il avait fait preuve pendant qu'il était intendant des armées. Mais ce qui vraiment me toucha, ce fut la bonne opinion que l'empereur avait conservée de moi, même en mon absence et malgré tout ce qu'on pouvait avoir dit sur mon compte. Il savait très bien que j'étais ce qu'on appelait alors un libéral, il pouvait même me croire un libéral outré, il savait aussi que je m'étais mêlé de sociétés secrètes; mais, en dépit des faits réels et des choses inventées par la malveillance, il me donnait là une nouvelle preuve de ses dispositions favorables, dont je ne pouvais, je le répète, qu'être vivement touché. Il faut en convenir, en effet, pour un empereur, c'était beaucoup; pour un autocrate, c'était plus encore : c'était la manifestation des sentiments d'un bon et honnête homme.

Ce ne fut pas d'ailleurs la seule fois que l'empereur manifesta une opinion favorable sur mon compte après que j'eus quitté la Russie. Ainsi se plaignant un jour du peu d'hommes habiles qu'il rencontrait, il exprima le regret que ma santé me tint éloigné des affaires et du pays. « Speransky, dit-il, est devenu paresseux,

et il n'y a que Tourgueneff qui soit capable de le remplacer. »

La bonne opinion que l'empereur avait de moi n'eut au reste pour effet, pendant mon séjour en Russie, que des offres de récompenses pécuniaires que je refusai, des décorations que je ne portai jamais, et des sobriquets de *conseiller d'état*, de *conseiller d'état actuel*, que je savais apprécier à leur juste valeur.

Par contre, il est vrai, l'empereur se plaignait quelquefois de mes prétendus principes libéraux ou révolutionnaires. En parlant à l'homme qu'il estimait peut-être le plus entre tous les Russes, et qui le méritait, il disait « que, s'il pouvait croire tout ce qu'on lui avait dit et répété sur mon compte, il y aurait de quoi m'anéantir. Je sais, ajouta-t-il, qu'il a des opinions exagérées, mais je sais aussi que c'est un honnête homme, et cela me suffit. » Après une appréciation à peu près semblable de mon caractère par M. de Stein, ces paroles d'Alexandre sont pour moi les plus douces que j'aie jamais entendues sur mon compte. Je les rapporte pour prouver qu'on n'est pas toujours injuste et violent en Russie.

Puisque j'ai parlé de l'opinion de M. de Stein à mon égard, je dirai tout de suite à quelle occasion elle se manifesta. A Vienne, pendant le congrès, M. de Stein, voyant que les employés russes ne cessaient de recevoir des pensions et des gratifications de toute espèce, me dit un jour qu'il croyait devoir deman-

der à l'empereur quelque chose aussi pour moi. Je le priai de n'en rien faire. C'est alors que, répondant à une des raisons de mon refus, il me dit que je n'avais pas à me préoccuper de ce que l'on en pourrait dire. « — Votre nom seul répondra à toutes les objections possibles, car il est le synonyme d'honnêteté et de loyauté. » M. de Stein, on ne le sait que trop, n'était pas de sa nature faiseur de compliments, et l'on me pardonnera de citer ce témoignage flatteur pour moi, quand on se rappellera que celui qui a été ainsi honoré de l'estime d'un homme si éminent n'a trouvé auprès de ses compatriotes d'autres preuves d'intérêt qu'une condamnation à mort.

Ces explications toutes personnelles, et que je ne me suis permises qu'en raison de la position où je me suis vu placé, serviront de réponse suffisante, je l'espère, à ces calomniateurs qui, m'a-t-on dit, feignaient d'être indignés, lors du procès de 1826, de me trouver compromis dans une conspiration contre l'empereur Alexandre, après avoir accepté ses bienfaits. On peut voir dans le cours de mes mémoires comment j'avais conspiré, et ce que je viens de dire montre comment j'acceptais les bienfaits. Le fait qui a motivé cette digression en sera une nouvelle preuve. En effet, malgré tout ce qu'il y avait de flatteur dans l'offre de M. Kankrine, malgré le témoignage de bienveillance dont l'empereur l'avait accompagnée, je répondis par un refus.

Les raisons de santé entraient sans doute pour quelque chose dans ma détermination ; mais ce qui me décida principalement, ce fut la nature des fonctions que l'on me proposait. Le ministre me parlait bien de réformes qu'il voulait entreprendre, et de ce côté son offre me souriait assez ; mais en me proposant la direction du département des manufactures, il faisait aussi entendre qu'il fallait les encourager, les protéger par tous les moyens possibles, combattre la contrebande, etc. Or, dans mon opinion, cette tendance à provoquer l'industrie par des moyens factices était plus propre à arrêter qu'à favoriser le développement naturel et rationnel de la richesse nationale, et je craignis de me trouver placé dans des circonstances où je pourrais être obligé d'agir contrairement à mes convictions.

Quoi qu'il en soit, je refusai. Le sort m'avait prédestiné à passer mes vieux jours ailleurs qu'en Sibérie. C'est en effet à la fin de cette même année (décembre 1845) qu'eut lieu l'échauffourée de Saint-Pétersbourg, et je ne sais quelle influence ma présence aurait pu avoir sur cet événement.

En me rendant de Carlsbad à Paris, je passai par Nassau pour voir encore une fois le vénérable baron de Stein, cet homme que j'ai toujours tant aimé, respecté, admiré! Je le trouvai visibement affaibli. Il parla peu des affaires du continent de l'Europe ; je

savais qu'il en était dégoûté depuis bien long-temps. Mais il me parut fortement préoccupé du sort de l'Angleterre; il entrevoyait des dangers imminents pour l'aristocratie, et surtout pour l'église établie. « Que deviendra l'Angleterre, disait-il, si ces deux bases fondamentales de son état social et politique viennent à lui manquer? » M. de Stein a dû voir, avant de mourir, l'émancipation des catholiques et la réforme de lord Grey. Ce qui l'affecta surtout, d'après ce que j'ai entendu dire par la suite, ce fut la révolution de juillet. Il paraît qu'il s'attendait à voir toute l'Europe bouleversée, et c'était là peut-être la conséquence logique de cet événement. Cependant, au dire de son biographe (1), la peur n'avait jamais ébranlé son courage. Il mourut quelque temps après (2). Dans les dernières années de sa vie il s'occupa beaucoup de l'histoire de l'Allemagne. Il fonda même une société pour la recherche et la publication des vieilles chroniques

---

(1) Arndt, dans sa Notice biographique sur le baron de Stein

(2) Le 29 juin 1831. Je ne puis m'empêcher de citer les paroles suivantes, que Stein adressait à Arndt quelque temps avant de mourir:

« Ia, lieber Freund, wir haben viel gewonnen, aber vieles » sollte auch anders sein.... Ich sehne mich heraus. Diese » Welt ist einmahl so, dasz man auf der geraden Strasze meist » nicht vorwärts kann, und doch auf der krummen nicht

allemandes ; et j'ai vu de savants professeurs admirer la profondeur et la variété de ses connaissances sous ce rapport. Charlemagne et Luther étaient ses héros.

C'est à Paris que j'appris, par les journaux, la mort de l'empereur Alexandre. Je le regrettai, je le pleurai sincèrement. Cette mort m'enlevait jusqu'à la dernière espérance que je pouvais conserver de voir s'accomplir l'émancipation des serfs russes.

C'est aussi à Paris que j'appris l'échauffourée de décembre 1825. J'en fus tout aussi étonné que qui que ce soit. Seulement, par les noms des personnes que l'on citait comme y ayant pris part, je vis clairement que le but de cette tentative était tout politique, et non dynastique, c'est-à-dire qu'il ne tendait

---

» fahren soll. Es bleibt dabey : die Umstände und Verhältnisze » stoszen und treiben die Menschen ; sie handeln, und mei- » nen sie thun es. Gott entscheidet. »

« Oui, cher ami nous avons beaucoup gagné, quoique » bien des choses devraient être autrement.... J'ai hâte de » m'en aller. Ce monde, après tout, est ainsi fait qu'on n'a- » vance guère en suivant la route directe, et que cependant » on ne doit pas prendre la voie tortueuse. Une chose reste » certaine : les circonstances entraînent les hommes, ils agis- » sent, et croient que ce sont eux qui font les choses. C'est » Dieu qui décide. » C'est une belle version de ces belles paroles de Bossuet : « L'homme s'agite .... Dieu le mène ».

point à soutenir un prétendant au trône contre un autre prétendant, comme on était alors tenté de le croire. Tout en prenant le plus vif intérêt à ceux qui se trouvaient impliqués dans cette affaire, je ne conçus et ne pouvais concevoir pour moi-même aucune espèce d'appréhension.

En janvier 1826, je partis pour Londres, et rien n'y vint troubler ma tranquillité. Ce n'est qu'à Edimbourg que j'appris que j'étais impliqué dans le procès commencé par suite du mouvement insurrectionnel du mois de décembre. A cette nouvelle, je m'empressai de rédiger une note explicative de ma conduite relativement aux sociétés secrètes, et je l'envoyai à Saint-Pétersbourg par la poste.

Dans cette notice, j'expliquais, d'une manière aussi simple que franche, la nature de l'association dont j'avais été membre, ainsi que sa dissolution. J'insistais sur ce point que, n'ayant appartenu à aucune autre société secrète, n'ayant eu surtout, depuis mon départ de Russie, aucune relation, par correspondance ou autrement, avec des personnes pouvant faire partie d'associations secrètes, et étant ainsi resté parfaitement étranger à tout ce qui s'était passé soit à Saint-Pétersbourg, soit ailleurs, je ne pouvais répondre d'aucun événement survenu à mon insu et pendant mon absence.

J'étais fermement persuadé que cette explication suffirait, et que, mon alibi étant une preuve maté-

rielle assez évidente de ma non-participation à l'insurrection, on ne m'inquiéterait pas autrement.

Peu de jours après l'envoi de mon mémoire justificatif, je reçus la visite du secrétaire de l'ambassade russe à Londres. Il me transmit d'abord la sommation, que m'adressait au nom de l'empereur le comte de Nesselrode, de comparaître devant le tribunal suprême, comme *accusé de participation à l'insurrection*. Il fallait que ces Messieurs se fussent bien hâtés en écrivant pour avoir commis un pareil *lapsus calami*. Je répondis au secrétaire qu'ayant envoyé, il y avait quelques jours, un mémoire explicatif sur ce qui pouvait concerner ma participation aux associations secrètes, je croyais que ce mémoire rendrait ma présence à Saint-Pétersbourg tout à fait superflue; que d'ailleurs l'état de ma santé ne me permettait pas d'entreprendre un pareil voyage. Le secrétaire s'avisa d'ajouter ses conseils à la sommation de son chef, et me dit, entre autres choses, que l'honneur m'obligeait d'obtempérer à l'ordre que je venais de recevoir. Je me trouvais d'assez bonne humeur ce jour-là; je me contentai de répondre au jeune homme que j'étais moi-même juge de ce que l'honneur pouvait exiger de moi, et que je ne serais pas étonné que mon opinion ne s'accordât pas avec la sienne sur ce point. Alors il me communiqua la dépêche du comte Nesselrode au chargé d'affaires. Cette communication était, en effet, prescrite à ce dernier, pour le

cas où je refuserais d'obtempérer à la sommation, et il devait alors exiger de moi une réponse écrite. Je lus la dépêche, et donnai mon refus verbalement d'abord, et ensuite par écrit. On recommandait encore au chargé d'affaires, toujours en cas de refus de ma part, de faire observer au ministère anglais « *à quels hommes il donnait asile !* » Ces mots, ainsi que quelques renseignements que j'ai obtenus dans la suite, m'ont fait croire que le gouvernement russe avait prescrit à son représentant de chercher, avant de s'adresser à moi, à obtenir mon extradition. Un tel ordre est assez étrange ; mais ce qu'il y a de vraiment inconcevable, c'est que le chargé d'affaires paraît l'avoir exécuté sans balancer. Il m'a été positivement affirmé que mon extradition avait été sérieusement demandée à M. Canning. Mais j'ai su aussi qu'en réponse à la note qui demandait mon extradition, le ministre anglais s'était borné à en accuser réception, sans faire aucune mention de son contenu.

Que font donc ces diplomates russes à l'étranger, s'ils n'apprennent même pas à connaître les premiers éléments de l'état social du pays dans lequel ils résident, de sa législation et des principes de son gouvernement ? Demander une extradition à un ministre anglais, à Canning ! Je le répète, c'est à n'y pas croire.

Une autre circonstance non moins curieuse que celle-ci se rattache à mon séjour à Edimbourg. J'a-

vais des lettres de recommandation pour un négociant de cette ville, qui était en même temps vice-consul de Russie à Leith. Il m'avait reçu avec cette hospitalité pleine de cordialité et d'attentions que l'on ne rencontre qu'en Angleterre; sa conduite envers moi fut toujours la même depuis mon arrivée jusqu'à mon départ. J'appris, quelques années après, que, par suite de mon refus d'aller en Russie, il avait reçu de l'ambassade russe l'invitation de me surveiller. Surveiller, espionner quelqu'un en Angleterre! Le vice-consul repoussa avec indignation ce mandat, qui prouvait surabondamment combien peu messieurs les diplomates russes connaissent les mœurs des pays où ils séjournent.

Mais les agents de l'autocrate avaient, à ce qu'il paraît, un bien violent désir de mettre la main sur moi; en voici d'autres preuves, plus faciles à comprendre. Peu de temps après l'insurrection, le gouvernement russe, me croyant à Naples, donna l'ordre à son ambassadeur en ce pays de me faire arrêter. Ne m'y trouvant pas, l'ordre fut transmis à l'ambassadeur de Russie à Rome, et ce dernier se hâta de l'envoyer par estafette à Paris. Enfin, les ambassadeurs russes dans toutes les capitales de l'Europe continentale reçurent l'ordre de se saisir de ma personne partout où je me trouverais. On pensa même à me faire arrêter en Angleterre par des agents secrets qui devaient être envoyés tout exprès de Saint-Péters-

bourg. J'ai eu sur cette dernière circonstance des révélations qui ne laissent pas que d'être curieuses. Ce désir de s'emparer de moi à tout prix paraît, au reste, n'avoir été que passager, car plus tard j'offris moi-même de retourner en Russie, et on ne le voulut pas.

Après avoir fait le tour de l'Ecosse, je revins à Londres. Je ne connaissais les événements qui venaient de se passer à Saint-Pétersbourg, et leurs suites, que par les journaux. Ce fut ainsi qu'un jour j'appris que le procès venait d'être terminé. Je lus que vingt-neuf personnes avaient été condamnées à mort. Leurs noms n'étaient pas cités; mais je sus par la suite que le mien terminait la liste.

Enfin, après que tout fut accompli, je reçus le rapport de la commission d'enquête, avec quelques annexes. La lecture de ce rapport, qui avait servi de base aux condamnations, me causa une surprise que je ne puis exprimer. Ce qui m'étonna d'abord, ce furent les soins minutieux et peu consciencieux que le gouvernement prenait pour démontrer la gravité et l'importance des associations secrètes. On voulait surtout prouver que l'insurrection n'était que la conséquence de ces associations, et qu'en l'étouffant on sauvait l'empire. Quant à la légèreté, à la mauvaise foi, qui caractérisent le rapport, au mépris absolu qui s'y montre à tout moment des principes de la jus-

tice, tout cela m'indignait sans m'étonner beaucoup.

La conduite de la presse périodique, en Angleterre comme en France, lors de ce procès, fut ce qu'elle devait être. Elle enregistrait les faits qui lui venaient du théâtre des événements; elle ne faisait d'observations, de réflexions, qu'autant que le comportaient la nature des faits eux-mêmes et le degré de certitude qui les accompagnait. Aucun journal anglais ni français, du moins à ma connaissance, ne prit à la lettre tout ce que disait le rapport de la commission d'enquête; aucun ne voulut accorder à ce factum la foi due aux actes d'accusation rédigés, en pareil cas, dans les pays où la justice procède et statue d'après les formes légales. Tous, au contraire, ne trouvant pas la défense à côté de l'accusation, s'abstinrent de décider entre l'accusateur, qui était juge en même temps, et l'accusé, privé de tout moyen non seulement de se défendre, mais même de répondre. Plusieurs de ces journaux reconnurent hautement l'impossibilité de se prononcer en l'absence des premiers éléments de toute procédure régulière.

En Allemagne cependant il s'est trouvé une brute savante qui, dans une longue dissertation (1), essaya d'accabler de sa pesante érudition les associations secrètes en général; d'en prouver le danger, l'influence

(1) Allg. Litteratur-Zeitung. September 1826, nos 223 et suiv.

pernicieuse sur la marche des événements; de rattacher toutes les associations des différents pays les unes aux autres, et de faire ainsi sentir la nécessité d'une espèce d'assurance mutuelle entre les gouvernements contre leurs sujets mal intentionnés. Le gouvernement russe dut être satisfait de trouver un apologiste aussi zélé, aussi savant, dans la personne du directeur de la haute police de Prusse; mais la science allemande a-t-elle été bien flattée de se voir ainsi mise au service du fort contre le faible? Le pouvoir absolu avait déjà parlé, le bourreau avait frappé, la voix des victimes avait été étouffée : à quoi donc servait toute cette faconde policière? La parure de l'érudition pouvait-elle cacher la hideuse atrocité des faits qui s'étaient accomplis?

A l'appui de ses raisonnements pour prouver que les sociétés secrètes de tous les pays étaient affiliées les unes aux autres et formaient pour ainsi dire un tout complet, l'auteur de cette dissertation aussi diffuse que mensongère, M. de Kampz, insistait sur la conformité frappante que présentait le règlement de l'*Union du bien public* avec celui du *Tugend Bund*. « Quand on compare, dit-il, les statuts de l'*Union du* » *bien public* avec ceux de l'*Union de la vertu*, on y » trouve la ressemblance la plus complète, comme la » plus frappante et la plus inattendue, avec les lois » fondamentales de cette dernière, soit sous le rap- » port du but et des tendances, soit sous le rapport

» de l'organisation intérieure (1). » Eh bien! il est connu que le règlement de l'*Union du bien public* avait été tout bonnement copié dans un journal allemand sur les statuts du *Tugend Bund*. Le zèle policier de l'auteur de cet acte d'accusation de nouvelle espèce l'a apparemment empêché de voir ou de lire avec attention le rapport de la commission d'enquête, car il y est dit expressément (p. 17) que les statuts de *l'Union du bien public* n'étaient qu'une traduction des statuts d'une société secrète allemande. Qu'on juge, d'après cela, de la rectitude des ingénieuses hypothèses que met en avant M. de Kampz pour prouver la similitude des principes et des tendances des sociétés secrètes en Allemagne et en Russie!

Pour ce qui est de moi personnellement, lorsqu'en exposant mes opinions sur l'inutilité des sociétés secrètes en général (2), je m'appuyais de l'opinion conforme de ceux qui devaient connaître à fond tout ce qui concernait la fameuse *Union de la*

---

(1) Wenn man diesen Codex (de l'Union du bien public) mit den Statuten des Tugend Bundes vergleicht; so findet man sowohl in Ansehung des Zwecks und der Richtungen, als in der inneren Regierung und Verfaszung, die vollständigste, überraschendste Uebereinstimmung mit den Grundsätzen des bekannten Tugend Bundes. Page 195.

(2) V la note E, à la fin du volume.

vertu dont il est ici question, j'étais loin de penser que ce fait, d'avoir connu quelques personnes pouvant avoir appartenu au Tugend-Bund, servirait ou plutôt avait déjà servi de grief contre moi. Je trouve ce grief dans le libelle de M. Kampz. « N. Tourgueneff, y est-il » dit, qui pendant la guerre se trouva en relations » très intimes avec les libéraux allemands, et qui a » pris part à l'administration du département central, » etc (1). » Page 195.

Le rapport de la commission d'enquête dit, quant aux choses, beaucoup plus qu'il n'aurait dû dire en justice et en raison ; mais, quant aux personnes, il est loin de contenir les noms de toutes celles qu'on aurait pu y voir figurer au même titre que la plupart des individus dont il y est fait mention. Je ne puis m'expliquer cette distinction; je m'étonne seulement que, des anciens membres de l'association, les uns aient été mis en jugement et envoyés en Sibérie, tandis que d'autres, non-seulement n'ont point été inquiétés, mais même se trouvent à la tête des ministères, des armées, des provinces. Ce n'est pas leur bonheur qui m'irrite : pour les uns comme pour

(1) N. T. welcher während des Krieges gegen Franckreich mit deutschen Liberalen in sehr genauen Verhältniszen gestanden und an den Arbeiten der Central-Verwaltung Theil genommen hatte, etc.

les autres, je nourrissais jadis les mêmes sentiments d'estime et d'amitié ; mais c'est l'infortune de ceux qu'on a frappés qui m'afflige profondément. L'espérance même semble leur être interdite. La Sibérie garde encore ses prisonniers, quand le Spielberg lui-même a rendu les siens.

EPILOGUE.

Parvenu à cette période de mon récit, il me restait à exposer ce qui se rapporte à l'événement qui m'a exilé pour toujours du pays où je suis né. Il m'a fallu nécessairement retremper mes souvenirs dans la lecture des différents écrits que j'ai composés, il y a à peu près quinze ans, sur la condamnation portée contre moi, et j'ai apporté dans cette lecture, comme dans celle du rapport de la commission d'enquête, une sorte d'indifférence qu'explique assez bien tout ce que j'ai dit jusqu'ici sur moi-même ainsi que sur les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé placé en Russie. Eh bien ! à présent, après quinze ans d'une vie toute différente, avec des idées, des habitudes toutes nouvelles, je comprends encore moins que je ne le faisais alors pourquoi j'ai été condamné. La légèreté des accusations portées contre moi, l'incohé-

rence de ces accusations, la confusion des époques et des dates, surpassent, en effet, toute croyance.

Discutant un à un ces griefs, je crois être parvenu, dans mes mémoires justificatifs, à prouver jusqu'à l'évidence qu'ils ne pouvaient fournir contre moi le moindre motif de condamnation. Le premier de ces mémoires, que je rédigeai avant de connaître le rapport de la commission d'enquête, et qui n'était puisé que dans mes souvenirs, contient déjà une réfutation complète et anticipée de tout ce qui a été produit contre moi par la suite. En l'écrivant, j'avais confiance dans la bonne foi de ceux qui devaient le lire. J'étais alors intimement persuadé qu'il expliquerait suffisamment toute ma conduite, et que personne ne penserait, après l'avoir lu, qu'aucune espèce d'accusation légale pût être portée contre moi. Cependant, loin de là, il paraît que ce mémoire ne fit qu'irriter mes juges; et la cause de ce courroux, c'est que j'y disais et y prouvais que l'association secrète à laquelle j'avais appartenu n'avait eu ni signification, ni portée.

Par la suite je rédigeai encore deux autres mémoires, un en russe et un en français. J'y suivis pas à pas l'accusation contenue dans le rapport de la commission d'enquête, et j'en démontrai la fausseté. Ces mémoires, le dernier surtout, n'étaient destinés ni à être présentés à qui que ce fût, ni à être publiés de mon vivant; je voulais seulement consigner toute la vérité sur ce qui pouvait me concerner dans les évé-

nements dont Saint-Pétersbourg fut le théâtre en 1825 et 1826.

Enfin, un savant jurisconsulte français rédigea aussi, dans le temps, un mémoire justificatif en ma faveur. Il eut le courage et la patience de discuter, dans tous leurs détails, les accusations portées contre moi. Les inconséquences, le décousu, la frivolité des charges, qui rendent le rapport de la commission d'enquête aussi ridicule que monstrueux, ne paraissent avoir ni effrayé, ni fatigué, le zèle généreux de cet homme distingué. Il examina tout, réfuta tout, avec la science d'un jurisconsulte et le talent d'un homme d'esprit. L'intérêt de curiosité et la nouveauté l'ont probablement soutenu dans un travail si propre à le rebuter; car, assurément, un jurisconsulte français devait, en pénétrant dans ce dédale fangeux de la justice russe, se trouver en pays inconnu.

Si, sous l'empire des premières impressions, quelques uns de mes juges ont pu de bonne foi croire à ma culpabilité, il est impossible qu'aucun d'eux, après avoir lu mes mémoires (si toutefois ils les ont lus), ait conservé cette conviction. Et ici je ne parle que de ceux qui, par incapacité ou par inexpérience de ces sortes de procédures, n'ont examiné l'affaire que superficiellement, et ont, pour ainsi dire, formé leur opinion *à la volée;* car ceux qui ont pénétré au fond des choses n'ont pu me croire un seul instant coupable.

La persistance dans l'hostilité qui s'est manifestée contre moi ne pouvait donc venir que de la haine dont on poursuivait les idées et les principes que j'étais censé professer, tout autant du moins que de la difficulté de revenir sur le passé.

Quant à ceux dont la position était telle qu'ils ne pouvaient être touchés que faiblement de mes opinions sur quelques sujets irritants, comme l'émancipation des serfs, par exemple, la source de leur acharnement contre moi fut mon refus de comparaître, refus dont ils se trouvaient blessés (1).

Mais, outre ces causes de prévention de la part des uns, et d'abandon de la part des autres, il y a ce grand secret du cœur humain qui explique tant de choses, inexplicables de toute autre manière : c'est qu'on ne pardonne jamais aux autres les torts qu'on a eus soi-même envers eux. Ceux qui ont prononcé sur mon sort, ayant vu et senti leur iniquité, loin d'être disposés à la reconnaître, ont été au contraire portés à y persévérer, à chercher des prétextes, des

---

(1) Nothing is more implacable than a sovereign when he finds his calculation of human baseness frustrated by virtue being unexpectedly found, where it was little expected. (L. Brougham, Biographie de Lafayette).

Je ne fais cette citation que pour en indiquer l'idée; il est inutile de dire que je n'ai pas l'intention de m'appliquer de telles paroles.

excuses pour leur propre conscience, et surtout des motifs tels quels, mais propres à être jetés aux yeux du monde pour l'aveugler. Quand il y a quelque offense à pardonner, l'homme, en général, n'est pas assez méchant pour refuser toujours de le faire : il pardonne par vanité, sinon par vertu ; si ce n'est pas le sentiment du devoir, si ce n'est pas un principe qui le fait agir, il pardonne pour se procurer la jouissance que donne l'accomplissement d'une bonne œuvre. Mais quand il n'y a rien à pardonner, quand il s'agit, au contraire, de réparer son propre méfait envers celui qui en a été victime, oh ! alors le sacrifice devient trop grand, et il n'y a que les âmes bien humbles, bien pénétrées de l'extrême faiblesse de notre nature, ou des âmes fortement trempées, qui puissent s'y prêter et l'accomplir franchement. « Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être bon », a dit Fénélon.

Après tout, il y a peut-être une cause plus directe, plus efficiente encore de l'injustice exercée envers moi, ainsi que de la persévérance qu'on y a mise, et cette cause, il faudrait la voir dans le peu de civilisation du pays et des individus. Le sauvage ne comprend pas pourquoi, dans les états bien organisés, on entoure l'exercice de la justice de tant de formes et les accusés de tant de garanties ; la procédure la plus simple et la plus expéditive lui paraît toujours la meilleure : le mépris de la vie humaine est le caractère propre du bar-

bare. Quand à un état incomplet de civilisation viennent se joindre des mœurs et des habitudes façonnées à l'esclavage, comme c'est le cas en Russie, on conçoit la difficulté et même l'impossibilié pour les idées justes et vraies de se faire jour, de s'implanter et de prévaloir.

Chez un peuple long-temps opprimé par tous les genres de despotismes, une certaine civilisation peut faire des progrès ; elle peut, sous quelques rapports, atteindre à un degré assez élevé, grâce à l'aptitude de l'homme à apprendre et à imiter ; mais la civilisation véritable a des nuances délicates qui en sont comme le complément, et qui ne viennent qu'après tout le reste. On peut dire de ces nuances ce que lord Erskine a dit un jour de la liberté, que c'est le plus grand et le dernier des bienfaits que Dieu accorde aux hommes. La plus précieuse est le sentiment de la justice, de l'équité, le respect pour la vie et la dignité de l'homme. Si l'on y réfléchit avec attention, on verra que ce sont surtout ces sentiments qui distinguent la véritable civilisation de la barbarie, tout ornée, façonnée, lustrée, vernie qu'elle puisse être. Tout peut être appris, imité, hors ces sentiments.

Il est difficile de s'imaginer jusqu'où va l'absence de ces perfections sociales en Russie, même parmi les gens qui se croient civilisés et qui le sont en effet sous quelques rapports. Les idées de justice et d'équité y sont à peine connues ; le mépris de tous les

droits naturels y remplace le respect pour la dignité, pour la vie même de l'homme. Le manque de véritable civilisation est tel, que des personnes d'ailleurs honnêtes, bienveillantes pour leurs semblables, chaleureuses même dans l'exercice de quelques bonnes œuvres, commettent souvent, sans s'en douter, des fautes graves et des délits qui ailleurs révolteraient toute âme bien née. Et quant à cette désapprobation, tacite ou patente, qu'attire toute bassesse, toute action infâme, commise n'importe par qui et contre qui, n'importe dans quelles circonstances; quant à ce blâme public si écrasant qui souvent, dans un pays civilisé, pousse au suicide celui qui en est l'objet; quant à cette réprobation universelle, gage si sévère et si salutaire à la fois de la morale publique, tout cela est complétement inconnu en Russie. La dépravation; la cruauté, l'infamie même, passent inaperçues, ou trouvent toujours des excuses, de l'indulgence. Un honnête homme, un homme vertueux, incapable de se dégrader sciemment par rien de pareil, non seulement fera taire l'indignation que doit lui causer l'être coupable de toutes ces turpitudes, mais même il ne rougira pas de continuer avec lui des relations d'amitié. La vertu peut-elle être en grande estime là où le vice n'est pas en grand mépris ?

A la suite de ces tristes vérités, il m'est doux de pouvoir citer quelques faits qui prouvent que le manque de véritable civilisation n'empêche pas, en Russie

comme ailleurs, les nobles qualités de l'âme humaine de se manifester quelquefois dans tout leur éclat. Les actes de vertu sont d'autant plus méritoires alors, d'autant plus sublimes, qu'ils sont moins appréciés par ceux aux yeux desquels ils se produisent.

De nombreuses familles ont été éprouvées, et bien cruellement, par les événements malheureux que je viens de rappeler : leur voix, pas plus que celle des condamnés, n'a pu se faire entendre; mais elles ont protesté par leurs actes, par leur noble dévouement, contre les sévérités du pouvoir. Ce sont les femmes surtout qui, dans cette circonstance comme toujours, ont agi le plus éloquemment.

Une d'entre elles, belle et accomplie, appartenant à une famille illustre, et nouvellement mariée à un des condamnés, N. M....., n'hésita pas un moment à le suivre en Sibérie, où son propre frère fut aussi envoyé. Là elle donna le jour à un enfant. La rigueur du climat, dans l'endroit où elle se trouvait, était très défavorable à cette pauvre créature et à la mère elle-même. Pendant long-temps on sollicita pour cette famille la faveur d'être envoyée ailleurs, même dans cette affreuse Sibérie; ce fut toujours en vain. La mort vint mettre un terme aux souffrances de cette femme héroïque.

Une autre, la jeune et riche épouse du prince Tr...., au moment où l'arrêt qui condamnait son mari lui fut connu, déclara qu'elle le suivrait, et accomplit sa

résolution, malgré l'opposition de ses parents, qui n'étaient que des courtisans. Un vieux serviteur de la maison s'offrit pour l'accompagner. Un jeune Français, qui se trouvait attaché comme secrétaire particulier au comte L... .., père de Mme Tr...., pensant aux difficultés qu'aurait pour elle un pareil voyage, l'accompagna également; il revint bientôt en France, et put donner quelques renseignements sur la position des exilés. Lorsqu'elle fut arrivée à sa destination, on dit à la princesse Tr.... que, son mari devant rester prisonnier, elle pourrait se loger dans une maison particulière, et qu'elle aurait la permission de le voir une ou deux fois par semaine. Elle persista à vouloir entrer elle-même en prison pour être toujours auprès de lui. On lui représenta vainement que, dans ce cas, elle ne pourrait conserver auprès d'elle personne pour la servir. Elle accepta toutes ces conditions, et continua long-temps à remplir elle-même les pénibles devoirs d'un ménage de prison.

La belle et spirituelle femme du prince V..... n'avait pu réussir dans le dessein qu'elle avait formé d'accompagner son mari quand il partit pour la Sibérie, et elle était demeurée auprès de ses parents. Au bout de quelque temps, elle pria ceux-ci de lui permettre d'aller voir le pauvre prisonnier, et ils y consentirent; mais bientôt après ils en reçurent une lettre dans laquelle elle leur demandait pardon de les avoir trompés pour la première fois de sa vie, sa ré-

solution bien formelle, quand elle était partie, étant de ne jamais revenir.

Une jeune femme, dont le frère se trouvait au nombre des exilés, ne pouvant obtenir la permission d'aller le voir, résolut de faire le voyage en secret, et elle y réussit. Elle alla trouver son frère au fond de la Sibérie, et lui porter des consolations, sinon des espérances.

Une autre, une jeune Française, d'une rare beauté, après s'être trouvée comme gouvernante dans une maison honorable, s'était retirée chez ses parents à Moscou. Une maladie de langueur l'y consumait; personne, pas même sa mère, n'avait pu deviner la cause de son dépérissement. Tout à coup une condamnation à l'exil et aux travaux des mines frappe le fils de la famille dans laquelle elle vivait naguère. Ce n'est qu'alors qu'elle prie sa mère de faire des démarches auprès des parents du condamné, et de leur demander s'ils consentiraient au mariage de leur fils infortuné avec elle. Il paraît que l'inclination était mutuelle, mais que les jeunes gens, s'en étant aperçus eux-mêmes les premiers, n'avaient pas voulu s'y abandonner, et, par ménagement pour la famille du jeune homme, avaient à l'instant même résolu de se séparer. Les parents, enchantés de procurer un tel adoucissement au sort de leur fils, acceptèrent avec gratitude le sacrifice de la noble jeune femme. Elle partit pour la Sibérie, épousa le condamné, et

vécut quelques années, après avoir donné le jour à trois enfants. Elle y mourut. Son mari la suivit bientôt au tombeau. Le jeune homme, qui était mon parent et que j'avais connu dès sa première jeunesse, était d'ailleurs digne, sous tous les rapports, du dévouement dont il était l'objet (1). Sa mère disait souvent qu'elle se croirait encore heureuse si on lui permettait d'aller vivre auprès de son fils. Une autre femme, qui avait et a encore en Sibérie tout ce qui lui est le plus cher au monde, ses deux fils, a longtemps sollicité la permission d'aller vivre avec eux. L'une est morte sans avoir revu son enfant; l'autre vit, et je ne sais si elle espère encore.

C'est ainsi que, quand des événements inattendus, extraordinaires, surviennent tout à coup, l'âme humaine éclate, pour ainsi dire, tout entière. Alors, si l'on voit d'un côté les passions mauvaises se traduire en tyrannie, de l'autre on voit surgir les sublimes vertus, surtout cette noble vertu du dévouement. Toujours et partout, à côté des colères

---

(1) La littérature moderne s'empare de tout. Un autre épisode du drame de 1826 a servi de sujet à un roman (*le Maître d'armes*). Je ne connais pas tous les détails, toutes les circonstances des événements qui y sont décrits; mais, en le lisant, j'ai souvent pensé à la vertu si pure et si modeste de la jeune personne dont je viens de parler.

aveugles et inexorables, apparaissent des sacrifices héroïques. Si ce n'est pas là une compensation, c'est du moins une consolation. On en a besoin pour croire à la justice divine et à la perfectibilité humaine.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Dans tout ce que j'aurai à dire sur les sociétés secrètes, je prendrai pour guides, et ma propre expérience, et le rapport de la commission d'enquête sur les faits qui ont précédé l'événement de décembre 1825.

En parlant de moi-même, je le ferai avec la plus grande franchise; je ne dirai que la vérité. Si elle m'est favorable, tant mieux pour moi; si elle m'est contraire, cela ne m'empêchera pas de la confesser.

Si j'étais en Russie, ou que j'eusse à répondre devant un tribunal russe, il me serait sans doute permis d'employer tous les moyens possibles pour me discul-

per d'une accusation par suite de laquelle j'ai été condamné; mais, dans la position que les hommes et les circonstances m'ont faite; affranchi, comme je le suis, de toute dépendance; sans crainte de qui que ce soit, sans espoir en qui que ce soit, libre; enfin, de parler ou de garder le silence, il y aurait de la faiblesse, de la lâcheté même à vouloir taire ou dissimuler la vérité.

Quant aux opinions que j'ai pu professer durant mon séjour en Russie, je n'ai assurément rien à y changer. Si mes convictions n'étaient plus les mêmes, je n'hésiterais pas à l'avouer, adoptant pour ma part ces belles paroles de l'auteur de Lélia : « Si reconnaître une erreur passée ou confesser une foi » nouvelle est un devoir, nier cette erreur ou la dissimuler, pour rattacher gauchement les parties disloquées de l'édifice de sa vie, est une apostasie non » moins coupable et plus digne de mépris que les autres. »

D'ailleurs, j'ai beau examiner avec une attention sévère toute ma conduite pendant les huit années de mon dernier séjour en Russie, je ne vois pas qu'aucun motif personnel, aucune préoccupation criminelle, l'ait jamais inspirée ou dirigée : je désirais le bien pour tous, et ne voulais le mal pour personne. Quand je reporte ma pensée vers ce temps, passé au service des autres et de mon pays, au milieu d'efforts à peu près impuissants, mais toujours renouvelés dans des

sens divers, efforts qui, sans abattre mon courage, ont fini par épuiser mes forces physiques, alors je ne puis que rendre grâce à la Providence, qui m'a ménagé la douce consolation de n'être arrivé à la proscription qu'en suivant le chemin de l'abnégation et du dévouement, sans m'être jamais heurté à rien d'impur, à rien de suspect.

Ma vie et mes actions sont là, exposées à la clarté du jour. Aucun doute n'est possible sur les motifs de ces actions. Le résultat.... c'est la proscription. Qu'on ne dise pas, cependant, qu'avec les meilleures intentions du monde, avec une entière bonne foi, on peut contrevenir à des lois positives, et attirer ainsi sur sa tête la vindicte des hommes, sinon celle de Dieu. Non, à mon égard cette supposition n'est pas admissible. Aucune de mes actions ne pouvait être considérée comme contraire à la loi, comme justiciable de quelque tribunal; on n'a pas même tenté de l'établir, cela était impossible : une longue absence m'avait déjà totalement séparé de mon pays, quand, à mon insu, eurent lieu les événements par suite desquels j'ai été condamné.

PRÉAMBULE.

Dans les jours qui suivirent la mort de l'empereur Alexandre, arrivée à Taganrog, pendant que la question de savoir auquel de ses frères appartiendrait sa succession tenait les esprits en suspens, un mouvement insurrectionnel eut lieu à Saint-Pétersbourg (1). Les insurgés se proposaient d'obtenir l'établissement d'un gouvernement représentatif. Leur tentative fut réprimée.

Une autre insurrection militaire éclata, à la même époque, dans le midi de l'empire, au sein de la deuxième armée : elle eut pour cause l'arrestation de quelques officiers supérieurs par suite de dénonciations faites à l'empereur Alexandre.

Entre ces deux insurrections, entre leurs chefs respectifs, il n'y eut rien de commun, rien de concerté.

Après celle du 14 décembre 1825 (vieux style), le gouvernement russe crut devoir recourir à des mesu-

(1) Le 14 décembre 1825.

res extraordinaires pour en poursuivre les auteurs et leurs complices. On improvisa des règlements tout exprès. L'instruction du procès fut confiée à une commission d'enquête composée de six aides-de-camp généraux de l'empereur, et du directeur général des postes, ancien ministre des cultes et de l'instruction publique. Le grand duc Michel, frère de l'empereur, fit également partie de ce comité, auquel un conseiller d'état, ancien diplomate, fut adjoint comme secrétaire.

Il est sans doute peu régulier d'investir des militaires de fonctions administratives et judiciaires ; mais ce qui dans des pays plus civilisés paraîtrait une anomalie monstrueuse n'a en Russie rien de choquant; on ne peut offrir que ce que l'on possède, et à l'impossible nul n'est tenu. Néanmoins, dans cette circonstance, le gouvernement russe se surpassa lui-même et mit toute décence de côté. Malgré la confusion qui existe dans le partage par spécialités des fonctions publiques, malgré le peu de capacité d'un grand nombre de magistrats et de juges, quelques corps cependant, quelques tribunaux ont fini par acquérir, à force de routine, une certaine expérience qui permet de compter sur une procédure tant soit peu régulière. Tel est surtout le sénat. Non seulement il apporte, en général, plus de régularité dans les jugements, mais il ose quelquefois imposer des limites à l'arbitraire des autorités administratives,

qui, profitant de la confusion des pouvoirs et fortes de l'appui des ministres, ne sont que trop portées à violer les formes légales et les principes judiciaires. Le gouvernement aurait donc pu, tout en instituant une commission spéciale, y placer quelques sénateurs expérimentés, qui du moins y eussent apporté certaines traditions de justice légale. Quant à l'adjonction à cette commission du frère de l'empereur, je n'en dirai rien : en Russie elle a pu ne causer aucun étonnement; partout ailleurs elle a dû paraître inconcevable.

A côté de cette commission on improvisa un tribunal suprême, composé de plusieurs membres du conseil d'état et du sénat, d'aides-de-camp de l'empereur, d'archevêques, etc. Conformément aux règles établies, c'est le sénat qui aurait dû juger l'affaire; mais, quelque peu de garantie morale qu'offrît ce corps, le gouvernement trouva sans doute qu'il en offrait encore trop. Il voulut pousser l'abitraire jusqu'au bout. L'instruction, le jugement, tout devait suivre une marche inaccoutumée, extra-légale; et l'on couronna dignement l'œuvre par l'application de la peine de mort, que depuis près d'un siècle la Russie a rayée de son code criminel.

La commission d'enquête instruisit le procès. Le résultat de ses recherches fut consigné dans un rapport à l'empereur, qui tint lieu d'acte d'accusation.

Cette circonstance, que le rapport de la commis-

sion d'enquête fut la seule et unique pièce produite au procès, est importante pour la tâche que j'entreprends ici. Mes observations sur le procès auront d'autant plus de poids, qu'elles seront basées sur cette pièce fondamentale.

Quant à moi personnellement, je ne me suis de même servi pour ma justification que du texte de ce rapport. On verra que ma non-culpabilité pouvait être établie par le simple rapprochement des faits et des dates, sans que j'eusse aucunement besoin de comparaître devant le tribunal pour me défendre.

Le rapport de la commission ne ressemble guère, comme on aura occasion de le voir, à une pièce judiciaire : c'est tout au plus un récit historique, qui paraît dicté par la passion et écrit dans les intérêts d'un parti plutôt que dans ceux de la vérité. Son auteur s'est proposé un but, et pour arriver à ce but tous les moyens lui ont paru bons. Rien ne l'arrête. S'il se heurte à une contradiction, s'il tombe dans l'obscurité, il se relève bien vite en s'accrochant à quelque perfidie, et poursuit sa route sans regarder en arrière. Il est clair que l'ensemble de son œuvre devait se ressentir de ce zèle ignoble : aussi les contradictions y fourmillent-elles ; les faits établis d'abord ne tardent pas à s'annihiler d'eux-mêmes, ou sont bientôt suivis d'autres faits qui viennent les démentir.

Pour faire mes observations, j'ai dû citer des passages du rapport. J'ai tâché de rendre ces citations

aussi courtes, aussi peu nombreuses que possible ; cependant il m'a souvent fallu, pour ne rien omettre des diverses accusations, en consigner quelques unes auxquelles le manque de preuves et même de vraisemblance semblerait enlever toute importance, mais sur l'effet moral desquelles le rapporteur comptait sans doute beaucoup.

J'ai conservé pour ces citations l'ordre dans lequel elles se suivent dans le rapport. Après chacune d'elles viennent mes observations, qui ont trait d'abord à la société secrète dont je faisais partie, et ensuite à moi-même. Cette méthode nous exposera sans doute à des redites, mais le rapport revenant à chaque page à ses odieuses insinuations, il nous fallait bien le prendre corps à corps, et aux mêmes perfidies sans cesse reproduites nous ne pouvions opposer qu'une seule et même arme, la vérité.

Les citations sont faites d'après la traduction officielle en langue française publiée à Saint-Pétersbourg, in-8°. Elles suffiront pour donner une juste idée de l'ensemble du rapport, qu'il serait inutile de reproduire en entier. En tout cas, j'affirme que je n'ai rien omis de ce qu'il contient d'essentiel, rien non plus de ce qu'il contient de défavorable à la cause que je défends.

Le rapport de la commission d'enquête commence ainsi :

« Des dénonciations avertirent l'empereur Alexandre, en juin 1824 et en décembre 1825, » que des individus dans l'armée tramaient le renversement de l'ordre établi dans l'état. (Page 5 » du rapport.) Plusieurs individus dans la deuxième » armée furent arrêtés. Cependant leurs complices » à Pétersbourg, soit dans la conviction que le gouvernement avait déjà connaissance de leurs projets, soit dans l'impatience de les exécuter, entreprirent de tromper une partie des régiments de la » garde, à l'occasion du serment qu'ils devaient » prêter à Votre Majesté, et excitèrent le mouvement dont les habitants de la capitale furent témoins le 14 décembre. (Page 6.) Dans la soirée » du même jour ils étaient presque tous au pouvoir » du gouvernement, et leurs dépositions vinrent éclaircir et compléter les informations reçues touchant l'existence d'un complot.

» De cette époque datent les travaux de la commission.

» De l'ensemble des faits il résulte : qu'en 1817 » s'organisa une première société secrète, sous le » titre d'*Union du salut*, ou des vrais et fidèles » enfants de la patrie.

» Dès l'origine, le but de cette association fut le » changement des institutions existantes de l'empire. » (Page 11.)

« Elle ne fit aucun progrès. »

Tout ce que je puis dire concernant cette société, c'est que je n'en ai jamais connu l'existence, et que son nom même ne m'a été révélé que par le rapport de la commission d'enquête.

Le rapport parle ici de *membres primitifs*, de *membres nouveaux*, puis encore de *quelques uns*, et immédiatement après il dit aussi que la société ne se composait que de dix ou même sept membres! Voilà de l'exactitude judiciaire! (V. page 10.)

A propos des discussions qui eurent lieu à Moscou entre quelques individus, membres ou non de cette société, le rapport signale des conversations tenues par eux sur le régicide, et fait observer :

> » Que ce fut lors de ces discussions que naquit » l'affreuse idée du régicide ». (Page 13.)

Par cette curieuse observation, le rapport veut donner à entendre que cette idée ne fit que grandir et se propager depuis. Mais où la trouvera-t-on dans les associations secrètes ?

> « A la même époque, le général M. Orloff s'oc- » cupait, avec le comte Mamonoff et N. Tourgue- » neff, de la formation d'une autre société..... » Toutefois ses plans n'eurent aucune suite, et » l'association dont il avait conçu l'idée ne se forma » point.» (Page 12.)

Quelque temps après mon retour à Saint-Pétersbourg, je rencontrai le général M. Orloff, que j'avais connu à l'étranger et particulièrement à Nancy, où il se trouvait en 1815 comme chef d'état-major du corps d'armée russe stationné dans ces contrées. Ce général unissait à beaucoup d'esprit naturel un caractère noble, élevé. En fait d'instruction, il possédait à un haut degré celle que possèdent généralement les gens du monde. Comme tous les esprits vifs et ardents à qui il manque des idées stables basées sur des connaissances solides, il s'attachait à tout ce qui frappait son imagination. Cela ne l'empêchait pas de penser à l'utile et au positif. Ayant été nommé commandant d'une division de la deuxième armée, il mit le plus grand zèle à établir et à propager des écoles lancastriennes, non seulement dans sa division, pour les nombreux enfants de troupe et pour les soldats, mais aussi pour les enfants des villes dans lesquelles sa division était cantonnée. Il y consacra le traitement de son grade et même une notable partie de sa fortune. Ses soins produisirent bientôt des résultats très satisfaisants; mais à la fin ils tournèrent à son détriment, comme au détriment de ceux en faveur de qui ces nobles efforts avaient été tentés. Tant il est vrai qu'il est à peu près impossible en Russie de faire le bien, le bien même le plus pur et le plus simple, sans être exposé à devenir soi-même victime de son zèle et à compromettre ceux qu'on veut obli-

ger. A présent, m'a-t-on dit, le général s'occupe d'intérêts matériels, de fabriques; il écrit des livres sur les finances. Il paraît que ma destinée est de le contredire toujours, car je suis tout aussi opposé à ses théories financières et manufacturières que je l'étais à ses théories guerrières et conquérantes. Au reste, j'aime à me le représenter encore tel que je l'ai connu autrefois, noble, généreux, dévoué au bien public.

Lorsque je le rencontrai à Saint-Pétersbourg, toutes ses idées étaient tournées vers la franc-maçonnerie; il avait conçu le projet de rétablir cette institution telle qu'elle existait sous Catherine II, et de lui donner quelque but politique, ou plutôt pratique. Il avait pour associé dans cette entreprise le comte Mamonoff, qui paraît avoir eu une grande prédilection pour l'ancienne maçonnerie russe. Je n'ai jamais connu personnellement ce dernier, mais, dans une circonstance critique, son nom a été trop illustré pour ne pas commander le respect (1).

---

(1) Voici la belle action à laquelle je fais allusion. En 1812, à l'époque de l'invasion du pays par les armées de Napoléon, l'empereur Alexandre vint à Moscou, pour y être témoin des élans et des preuves de patriotisme qui éclataient de toutes parts Quelques personnes connues par leurs grandes richesses offrirent des sommes d'argent considérables pour subvenir aux frais de la guerre; d'autres entreprirent de former et d'é-

Le comte Mamonoff avait été initié, à ce qu'il paraît, à un des grades supérieurs de l'ancienne franc-maçonnerie ; le général Orloff, ayant eu connaissance du grade et de la formule de l'initiation, y apporta quelques modifications en harmonie avec les idées du temps, mais en conservant la forme mystique qui dominait dans l'ancien rite. Il me montra son projet, en m'engageant à le communiquer à quelques francs-maçons de ma connaissance, afin qu'ils tâchassent de l'introduire dans leurs loges respectives. Je donnai ce règlement, ou ce cérémonial de réception, à une personne qui présidait une loge, et qui fut enchantée d'avoir quelque symbole de l'ancienne maçonnerie russe, si célèbre autrefois. En même temps, le général Orloff me dit qu'il venait de former le noyau d'une association basée sur cette espèce de re-

---

quiper à leurs frais des régiments tout entiers. Le comte Mamonoff les surpassa tous par la grandeur de ses sacrifices : non content d'offrir à l'empereur plusieurs millions de roubles qui étaient placés dans les établissements de crédit de la couronne, et des diamants pour une valeur non moins importante, il mit à la disposition d'Alexandre ses biens immobiliers, valant aussi plusieurs millions. L'empereur, tout en reconnaissant le zèle généreux du patriote, refusa cependant d'accepter le don dans toute son étendue; il se contenta de laisser le comte former à ses frais un régiment de cavalerie, et lui conféra le grade de général de brigade.

lique. Il me nomma ses adhérents : c'étaient deux aides-de-camp de l'empereur, le général P. M..... et Mr B..... Je voyais quelquefois ces Messieurs, mais je ne me suis jamais entretenu avec eux de leur association. Une fois seulement, le dernier, en parlant de l'*Union du bien public*, à laquelle on avait proposé de réunir la société ébauchée par le général Orloff, me dit qu'ils n'avaient pas jugé nécessaire de fondre ensemble les deux associations ; qu'il fallait voir agir celle du *Bien public*, et profiter de ses bons comme de ses mauvais succès. C'étaient donc des « politiques » que ces messieurs-là.

Les fondateurs de l'association du *Bien public* eurent, en effet, quelques entrevues avec le général Orloff, mais ils ne purent s'entendre. Ces pourparlers d'ailleurs avaient eu lieu avant ma rencontre avec le général. Plus tard, celui-ci, ayant tout à fait abandonné son projet de société semi-maçonnique, entra dans l'association du *Bien public*, dont il cessa de faire partie quelques jours avant sa dissolution, comme je l'ai dit précédemment.

On voit par ces explications que la tentative du général Orloff ne produisit aucun résultat appréciable. Le gouvernement, ou la commission d'enquête, fit cependant venir à Saint-Pétersbourg la personne à laquelle j'avais communiqué le projet du général Orloff; mais, comme on ne trouva rien de suspect dans cet écrit, toute poursuite à cet égard fut abandonnée.

Le rapport ne contient pas là dessus autre chose que ce que j'en ai cité; il n'en est plus question par la suite. On voit que je ne me suis nullement occupé avec le général Orloff de la formation d'une société, en même temps que d'autres s'occupaient à former la société du *Salut*, puisque celui-ci ne me parla de son projet qu'après des négociations infructueuses avec les fondateurs, non de l'*Union du salut*, mais de l'*Union du bien public*, c'est-à-dire beaucoup plus tard.

> « Cette société (celle de l'*Union du salut*) prit le » titre d'*Union du bien public*, et adopta un nou- » veau règlement. » (Page 16.)

Ce fut donc une société nouvelle, qui s'établit à la place de l'ancienne. D'après les dates indiquées dans le rapport, cette nouvelle société dut être formée au commencement de 1818.

I. FAITS RELATIFS A L'ÉTABLISSEMENT ET A LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DU *BIEN PUBLIC*.

« Les principales dispositions du Code de l'*Union du bien public*, la division des matières, les » idées les plus remarquables, et jusqu'au style » même, y font voir une imitation et, en grande » partie, une traduction de l'allemand. Les auteurs » déclarent que le bien de la patrie est leur seul but; » que ce but ne saurait avoir rien de contraire aux » vœux du gouvernement; que, malgré sa puissan- » te influence, le gouvernement avait besoin du » concours des particuliers; que la société lui servi- » rait d'auxiliaire pour faire le bien, et que, sans ca- » cher ses intentions aux citoyens dignes de les par » tager, elle ne poursuivrait ses travaux en secret » que pour les soustraire aux interprétations de la » malveillance et de la haine. » (Page 17.)

« Plusieurs membres proposèrent de solliciter » l'assentiment de fen l'empereur à l'établissement » de cette société. » (Page 18.)

Qu'on remarque bien ceci : cette proposition fut faite au sein même de la société, et par plusieurs de ses membres. Voilà, il faut l'avouer, de singuliers régicides !

Le rapport entre ici dans des détails sur l'organisation de la société :

» Les fondateurs, y est-il dit, formaient l'Union » centrale. — Tous les quatre mois, deux des as- » sesseurs sortaient du conseil et étaient remplacés » par d'autres. — Le conseil central exerçait le pou- » voir exécutif; la direction exerçait le pouvoir légis- » latif, formait le tribunal suprême, et avait le pou- » voir de nommer une chambre temporaire de légis- » lation, etc., etc. »

Ne dirait-on pas, en lisant ce passage, que tout cela a été réellement accompli? Il n'en est rien cependant. C'étaient là des dispositions du règlement, et nous verrons plus tard que le règlement de la société cité par le rapport n'a jamais été mis à exécution.

« Le gouvernement suprême de l'Union ne pou- » vait être établi qu'à l'époque où *l'Union serait* » *definitivement constituée.* »

Où trouvera-t-on, je ne dirai pas des preuves, mais les indices les plus légers de cette constitution définitive? Le rapport n'en fournit aucun. Cette société n'a donc jamais été véritablement constituée; elle est morte en naissant, et lors de sa dissolution il y avait déjà long-temps qu'elle n'existait plus de fait.

« On se ménagea une occasion de découvrir un

» jour aux membres de la société les véritables in-
» tentions de ses fondateurs. »

Quelles étaient ces véritables intentions? Le rapport ne le dit pas, mais il renvoie à une note ainsi conçue :

« Ces intentions ne restèrent pas long-temps se-
» crètes. Dans l'origine, dit le secrétaire de la socié-
» té, S....., ses principaux membres étaient les
» seuls à savoir qu'elle eût pour but de changer les
» institutions de l'état. Par la suite, les autres mem-
» bres pénétrèrent ce projet. Pour son exécution,
» comme pour l'accomplissement des vues dévelop-
» pées dans le règlement, on croyait également né-
» cessaire de propager les connaissances politiques
» et de s'emparer de l'opinion. »

Ainsi c'est dans une note que le rapport place le fait le plus important de l'enquête, c'est-à-dire la découverte du but de la société. Et, selon lui, quel était ce but? — « Le changement des institutions de l'état ». — Par quels moyens espérait-on y parvenir? — « Par la propagation des connaissances politiques. »

Tout le crime se réduit donc à vouloir des changements, — on ne dit pas lesquels, — et la propagation des connaissances politiques. Et l'on tient cela d'un seul homme, et sa déposition se trouve jetée dans une note !

« Il y eut deux directions formées à Moscou. » L'une et l'autre ne se soutinrent que peu de temps » (Page 23.)

« Il y en eut aussi deux à Pétersbourg..... Des » *sociétés libres*, presque indépendantes de l'*Union* » *du bien public*, se formèrent également à Pétersbourg ..... Il en fut établi deux dans le régiment » Ismaïlowsky, dont l'une par le prince E. O., Jacques Tolstoy et T..... » (Page 23.)

Tout cela eut lieu avant mon entrée dans la société, comme je le prouve par les dates. Je n'en parle ici que pour faire observer que J. Tolstoy, qu'on m'accuse d'avoir affilié à la société long-temps après, paraît en avoir fait partie avant moi.

« Ces sociétés libres n'existèrent pas plus de trois » mois. » (Page 23.)

« L'objet principal de l'activité de cette association » secrète était de multiplier le nombre des membres. » Cependant, s'il faut en croire des données particulières, qui n'ont pas été confirmées par les aveux des prévenus, les membres de la direction » se préparaient aussi à agir sur l'opinion publique » par le moyen d'un journal peu coûteux, de chansons, de caricatures, etc. » (Page 25.)

Ici le rapport renvoie à une note ainsi conçue :

« C'est ce qui est déclaré dans une notice trou-

» vée dans les papiers de feu l'empereur Alexan-
» dre, et dont l'auteur était, à ce qu'il paraît, mem-
» bre de l'*Union du bien public*. Le conseiller d'état
» Tourgueneff s'était chargé de la publication du
» journal. » (Page 25.)

Voilà donc enfin une dénonciation en forme contre la société secrète, faite par un de ses membres à l'empereur. Et que résulte-t-il de cette dénonciation ? Que la société avait l'*intention* de publier un journal ; rien de plus. Certes, s'il y avait eu autre chose à dire, le dénonciateur l'aurait dit. Le fait est que j'eus un jour, comme je l'ai dit, l'idée de publier un journal ; mais cette idée venait de moi seul, et je n'avais pris à cet égard aucun engagement envers la société ; je m'adressai, pour avoir des articles, à quelques personnes qui lui étaient tout à fait étrangères, et j'eus même lieu d'espérer que le rédacteur de ce rapport m'en enverrait quelques uns. On sait d'ailleurs qu'en Russie rien ne se publie sans avoir été soumis à la censure ; ainsi donc ni mon journal, ni mon intention de le publier, ne pouvaient donner lieu contre moi à un grief légal.

L'esprit dans lequel le rapport est rédigé se trouverait suffisamment caractérisé dans les lignes suivantes, qui terminent la note que je viens de citer :

« Il existe quelques chansons séditieuses compo-
» sées à cette époque, et qui *peut-être* furent dis-

» tribuées ; mais que cela ait eu lieu d'après les or-
» dres de la société, c'est ce qu'on ne saurait af-
» firmer. »

In dubio abstine, dit un vieil axiome de droit. Dans le cas dont il s'agit, un homme loyal et consciencieux se serait gardé de lancer contre la société une insinuation aussi perfide que maladroite. Mais il y a dans cette méchanceté du rapporteur, sans parler de sa naïveté, quelque chose d'assez plaisant : c'est que lui-même s'était fait connaître par des vers, des bons mots, par des épigrammes dans lesquelles le gouvernement n'était pas épargné, et qui valent bien les chansons les plus séditieuses. Qu'on en juge par le propos suivant, que je prends au hasard parmi plusieurs dont je me souviens encore. Un jour, à mon retour de l'étranger, je témoignais ma surprise de voir des régiments de la garde porter les noms de régiment de Finlande et de régiment de Lithuanie. — « Nous avons bien, me répondit-il, un régiment d'Ismailoff, quoique la ville d'Ismailoff ne nous appartienne pas ; comme bientôt nous n'aurons plus ni la Lithuanie ni la Finlande, il est juste qu'en compensation nous ayons au moins des régiments qui portent les noms de ces provinces. » Or, nous étions alors à la veille de la guerre de 1812.

De tout ce que nous avons extrait jusqu'ici du rapport sur les associations secrètes, il résulte :

1° Qu'une première association fut formée et bientôt dissoute.

2° Qu'on tenta d'en former une autre, mais sans succès.

3° Qu'une troisième s'établit, sous le titre d'*Union du bien public.*

4° Que le but de cette société répondait parfaitement à son titre; que ses statuts, cités dans le rapport, n'offraient rien de contraire aux lois, et qu'enfin plusieurs des associés proposèrent de demander pour elle l'autorisation de l'empereur. Quant à un but secret, que le rapport mentionne dans une note sans le préciser, ce n'est qu'une assertion qui ne saurait fournir matière à accusation.

5° Que cette société secrète fut dénoncée à l'empereur par un de ses membres, qui se borna à dire qu'elle avait l'intention de publier un journal. Or, publier un journal ne constitue ni un crime, ni un délit; encore moins l'intention de le publier.

Après avoir épuisé la liste de ses griefs contre la société secrète de l'*Union du bien public*, le rapporteur, comme s'il sentait lui-même tout ce qu'ils ont de vague, vient à parler de faits qui, selon lui, sont *avérés.* On verra jusqu'à quel point ils le sont.

« Un fait avéré (1), c'est qu'il y eut entre eux,

(1) Donc le reste ne l'est pas?

» sur les divers modes de gouvernement, des *conve-*
» *sations*(1) et des débats que beaucoup de membres
» de l'Union purent considérer comme des délibé-
» rations formelles..... Selon Pestel, il y eut à
» Saint-Pétersbourg, au commencement de l'année
» 1820, une séance de la direction centrale, dans
» laquelle Pestel fit l'énumération des avantages et
» des inconvénients du régime monarchique et du
» régime républicain. Après beaucoup de discus-
» sions, on alla aux voix. — Tous, dit le même
» prévenu, déclarèrent qu'ils préféraient le régime
» républicain (N. Tourgueneff entre autres), en
» ces termes : Un président sans phrases (A). Le
» colonel Glinka fut seul d'un avis différent : il
» prit la défense du régime monarchique, et proposa
» d'offrir la couronne à l'impératrice Elisabeth. —
» Pestel assure en outre qu'il fut résolu que la déci-
» sion de la *Direction centrale* qui adoptait les
» formes républicaines serait transmise à toutes les
» autres directions, et qu'en effet il la communiqua
» lui-même à celle de Toultchin. « A dater de cette
» époque, ajouta-t-il, les idées républicaines pré-
» valurent sur les idées monarchiques », quoique
» plusieurs membres assurassent encore que, si l'em-
» pereur Alexandre donnait à la Russie de bonnes
» lois (selon leurs opinions), ils seraient ses sujets
» dévoués et ses défenseurs. Néanmoins, les dépo-
» sitions du colonel Pestel ne sont pas toutes confir-
» mées par les autres accusés. Un d'eux, Glinka,

(1) Ce mot est souligné dans l'original.

» prétend que tout ce qui a été rapporté plus haut
» se passa, non dans une délibération formelle des
» membres de la *Direction centrale*, mais dans une
» simple *conversation* sur différents objets politi-
» ques. Von der Briggen soutient que la majeure
» partie des membres présents n'étaient préparés ni
» à une discussion de ce genre, ni à l'émission d'un
» vote définitif quelconque ; qu'entre autres, Glinka
» et lui refusèrent d'en émettre un ; que Tourgueneff,
» au lieu des paroles qu'on lui attribue, avait dit
» simplement : — « Un gouvernement républicain
» avec un président est fort bon ; mais, en général,
» tout dépend de la manière dont est composée la
» représentation nationale. » — S..... (le secrétaire
» de la société) ajoute qu'il n'y eut aucune décision
» de prise, et que la délibération se termina par
» une discussion dans laquelle le colonel Glinka s'ef-
» força de démontrer qu'il ne pouvait exister en
» Russie qu'un gouvernement monarchique. Enfin,
» aucun des prévenus ne fait mention de la proposi-
» tion relative à l'impératrice Elisabeth. Au demeu-
» rant, toutes les circonstances de ce conciliabule
» n'eurent, suivant les dépositions de N. M., au-
» cune influence sur la généralité des membres de
» l'association, et ne motivèrent nul ordre aux di-
» rections, celle de Toultchin exceptée (B). Dans plu-
» sieurs séances subséquentes, il ne fut plus ques-
» tion de gouvernement républicain, et l'on ne dis-
» cuta que des *changements d'organisation et de*
» *marche pour l'Union du bien public*. Pestel lui-mê-
» me dépose que, non seulement, depuis la fondation
» de cette *Union* jusqu'à sa dissolution, il n'y eut

» pas un seul principe fixe d'adopté, mais que, dans » plus d'une occasion, ce qui avait été unanimement » résolu était quelques heures plus tard unanime- » ment changé. Il est à observer toutefois que, bien- » tôt après la *délibération* ou *conversation* dont » nous venons de rendre compte, plusieurs des in- » dividus qui y avaient pris part eurent une autre » réunion, *fortuite* à ce que dit Pestel, et que là, » continuant leurs précédentes discussions, l'un » d'eux (C) émit l'idée d'attenter aux jours de l'em- » pereur Alexandre. N. M. affirme qu'à l'excep- » tion de lui-même et de Pestel, tous repoussèrent » cette proposition comme criminelle, que tous sou- » tinrent que la première conséquence d'un tel for- » fait serait une désastreuse anarchie; et que, Pestel » ayant répliqué qu'il serait facile de la prévenir » par l'établissement d'un gouvernement provisoire, » composé de membres de la société, tous s'élevè- » rent contre lui avec chaleur. Mais, s'il faut en » croire la déposition du seul S. M., cette horrible » proposition, renouvelée dans une séance posté- » rieure, fut adoptée à la pluralité des voix. Parmi » ceux qui y assistèrent, il ne se rappelle que lui- » même, N. M., et Pestel. » (Pag 29.)

(A) Ceux qui préféraient le régime monarchique étaient tenus de dire qu'ils voulaient un monarque.

(B) N. M. et quelques autres (V. d. B., K., S.) ont confirmé ce fait dans leur confrontation avec Pestel.

(C) Pestel et Serge Mouravieff déclarent que ce fut Nikita Mouravieff, et celui-ci assure que ce fut Pestel.

Avant d'examiner les accusations portées, dans ce passage du rapport, contre la société secrète et les

individus qui en faisaient partie, je ne puis m'empêcher de faire remarquer les contradictions qui règnent entre les dépositions des accusés, et l'inconcevable aisance avec laquelle ils s'accusent des opinions et des pensées les plus horribles. Sur le même fait, chacun dépose différemment, et cela non pour se disculper, mais souvent pour fournir à l'accusation de nouveaux griefs contre soi-même. Le rapport de la commission d'enquête abonde en dépositions pareilles, par lesquelles les accusés semblent vouloir forcer leurs juges à les condamner; ils vont jusqu'à s'accuser de crimes imaginaires, dont l'ensemble de la procédure vient elle-même démentir l'existence.

Certes, jamais, dans l'Europe civilisée, procès criminel ne présenta de telles circonstances. Les accusés russes seraient-ils donc autrement faits que les accusés des autres pays? S'il n'en est pas ainsi, il faut nécessairement admettre que ce n'est qu'à l'aide de la torture que leurs accusateurs et les instructeurs du procès ont pu leur arracher de tels aveux; chacun de ces inconcevables aveux porte l'empreinte de la violence qui l'a obtenu. Dans les enquêtes et les procès instruits sous les règnes précédents par la chancellerie secrète, d'odieuse mémoire, la torture était avouée. Les procès-verbaux des interrogatoires ne manquent jamais de mentionner après quelle espèce de torture telle ou telle réponse a été faite par

l'accusé. Eh bien ! les réponses et les déclarations des accusés de 1826 ressemblent trop à celles que la torture arrachait jadis, pour ne pas avoir été dues à des moyens analogues. Seulement, on ne voit pas la même franchise dans la rédaction des procès-verbaux ; tout en présentant les résultats, on se tait sur les causes qui les ont amenés.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur la manière d'interroger les accusés en 1826 rendent cette supposition de la torture plus que vraisemblable, mais n'ajoutent rien à l'évidence logique des faits. Ils apprennent qu'on forçait chaque accusé en particulier, soit à écrire ses aveux sur un morceau de papier, soit à signer des déclarations préparées d'avance, soit à dicter sa déposition. A cet effet, des aides-de-camp parcouraient les cachots, où les accusés étaient renfermés chacun isolément, et communiquaient ensuite tous ces chiffons de papier au rédacteur du rapport, qui en consignait le contenu dans son œuvre, en arrangeant le tout à sa manière.

Un des prévenus, après avoir fait sa déclaration par écrit, fut, deux jours après, requis de signer un papier qu'on lui disait être une copie de cette déclaration ; mais il trouva, lui, que c'était tout autre chose, ce papier contenant des aveux et des dénonciations contraires à la vérité et qu'il n'avait jamais pensé à faire. Il refusa d'abord de signer ; mais enfin il fut forcé de mettre son nom au bas de cette décla-

ration mensongère. Dans une entrevue qu'il eut quelque temps après avec son père, il trouva moyen de lui glisser un petit billet dans lequel il lui expliquait la circonstance que je viens de décrire. J'en parle, parce que tous les deux sont morts depuis long-temps.

Voici ce que j'appris plus tard, d'une source très peu suspecte, sur la manière dont on traita quelques uns des prévenus. Le ministre de la guerre ayant été informé qu'on venait d'amener à Saint-Pétersbourg le colonel Pestel, les premières paroles qui sortirent de sa bouche furent l'ordre de le soumettre à la torture. J'emploie ici l'expression vague, ne voulant point, par plus de précision, ajouter le dégoût à l'horreur.

Quant aux autres accusés, on ne connaît pas bien précisément tous les moyens violents dont on se servit pour leur arracher des aveux et des déclarations; mais on suppose, et non sans raison, qu'il en fut employé plusieurs des plus odieux. Ce qu'on sait positivement, c'est que quelques uns des prévenus furent chargés de chaînes d'un poids énorme, qu'à d'autres on fit souffrir les tourments de la faim; il y en eut que l'on mit en présence de prêtres qui les exhortaient à s'accuser, à plusieurs on promettait le pardon, s'ils voulaient faire des aveux ou des révélations.

On m'a dit aussi qu'un grand nombre des prévenus furent interrogés par l'empereur lui-même. Il paraît

que Ryléeff, Bestoujeff et quelques autres montrèrent pendant ces interrogatoires beaucoup de franchise, de modération, et surtout d'abnégation personnelle. Ils dirent que ce n'était pas à la personne de l'empereur, mais à son pouvoir qu'on en voulait. Le premier, quand on lui parla du régicide, repoussa cette idée avec indignation ; il désapprouva avec la même énergie ceux qui, dans une entreprise toute de patriotisme et de dévouement, avaient pu penser à satisfaire quelque ambition personnelle. Pestel, présent à l'interrogatoire, crut, dit-on, voir dans ces paroles de Ryléeff une allusion dirigée contre lui ; il en fut blessé, et répondit avec chaleur, accusant Ryléeff de faiblesse et d'irrésolution. En général, la conduite de Pestel passe pour avoir été très ferme, et même plus que ferme. L'énergie de son caractère ne se démentit jamais, malgré les traitements aussi atroces qu'humiliants qu'on lui fit subir. Il en donna surtout des preuves éclatantes dans ses réponses à l'empereur.

Passons maintenant à l'accusation.

Le rapporteur, après avoir fait l'historique de la société de l'*Union du bien public*, et s'être dédommagé de n'y rien avoir découvert de tant soit peu criminel, en lançant quelques insinuations aussi perfides qu'insignifiantes aux yeux de la loi et de la raison, et qu'il a eu toutefois la pudeur de rejeter dans une note, le rapporteur arrive enfin à ce qu'il appelle un *fait*

avéré. Et ce fait avéré se réduit, dès le principe, à des *conversations* sur diverses formes de gouvernement! Le rapporteur ne peut pas s'empêcher de reconnaître lui-même qu'il ne s'agit pas d'autre chose. Voulant sans doute jeter une couleur odieuse sur *toutes* ces conversations, il en cite une tenue fortuitement, dit-il, entre trois des accusés, lesquels déclarent tantôt avoir émis des idées de régicide, tantôt avoir combattu de semblables idées. Mais cette conversation particulière entre trois personnes ne doit pas être confondue avec le *fait avéré* que le rapport a entrepris d'exposer, et qui seul peut regarder la société. D'ailleurs, dans les déclarations de ces trois personnes, qui se contredisent les unes les autres, le rapport lui-même ne prétend pas voir quelque chose d'*avéré*. Voyons donc de plus près ce qu'il appelle ainsi.

Selon un accusé (P.), il y eut une séance où tous les assistants, à l'exception d'un seul, votèrent le régime républicain en ces termes : *un président sans phrases*.

C'est apparemment pour expliquer autant que possible ce vote très peu clair, que le rapport ajoute, dans une note, que « ceux qui préféraient le régime monarchique étaient tenus de dire qu'ils voulaient un monarque. » Cette malencontreuse note n'explique, comme on le voit, absolument rien ; car il est certain que ceux qui veulent une monarchie veulent aussi

un monarque. Mais le rapporteur voulait à toute force donner un sens quelconque aux paroles citées; de là sa note, qui n'a servi qu'à faire ressortir sa méchanceté maladroite.

En bonne logique, le vote ainsi formulé : *un président sans phrase*, ou *sans phrases*, signifie que l'on préfère un président sans phrases à un président avec des phrases. Une question qui nécessiterait une pareille réponse n'aurait pas le sens commun. S'il s'agissait de voter soit pour un monarque, soit pour un président, on ne peut admettre que deux suppositions : ou le vote n'était qu'une énonciation de l'opinion *à priori* pour le régime monarchique ou le régime républicain, et alors l'accusation tombe d'elle-même, car on ne peut faire un crime à personne de préférer en théorie une forme de gouvernement à une autre; ou bien le vote impliquait soit l'abolition du régime monarchique et l'établissement du régime républicain en Russie, soit la conservation du premier. Or, pour voter l'établissement d'un nouveau gouvernement, il faut d'abord avoir *au moins voté* le renversement de l'ancien. Le rapport ne dit rien à ce sujet. Il n'attribue pas les pensées de régicide à la société, ni même aux membres qui se trouvaient présents à cette séance. Enfin, d'après ses propres paroles, il est clair qu'il ne pouvait être question là que d'une discussion *à priori*, car il dit expressément que les membres *déclarèrent préférer* un régime à un au-

tre. Voilà donc le crime! En vérité, il fallait avoir abjuré toute pudeur pour s'appesantir sur une pareille circonstance, et la décorer pompeusement du nom de *fait avéré*.

Quant aux termes dans lesquels le rapporteur prétend que la déclaration fut faite, ils ne rendent pas ses incriminations plus précises ni son *fait avéré* plus concluant. Il a pu paraître piquant au rédacteur de prêter à cette pauvre société un mot fameux, qui, du reste, n'a même jamais été prononcé ; à défaut de raisons solides, ou tout au moins plausibles, il a dû se trouver heureux de pouvoir lancer contre les associations secrètes cette espèce d'épigramme. Ce trait s'adressait à la foule des juges ignorants, inattentifs et prévenus, il s'adressait encore à cette foule tout aussi peu éclairée qui constitue ce qu'on appelle le public : on voulait, en évoquant, à propos des événements malheureux qui venaient d'avoir lieu, les souvenirs sanglants de la révolution française, frapper les esprits d'une sainte horreur. Tout cela devait sans doute, dans la pensée du rapporteur, produire beaucoup d'effet ; mais son *fait avéré* n'en acquiert pas plus de consistance et de réalité.

Jusqu'ici je me suis borné à suivre l'accusation telle que le rapport la présente. Mon nom s'y trouve intercalé entre les mots : *Tous déclarèrent qu'ils préféraient le régime républicain,* et ceux-ci : *En ces termes : un président sans phrases;* on y lit, entre

parenthèses : (N. Tourgueneff entre autres). On devrait nécessairement conclure de cet arrangement de la phrase que cette réponse m'avait été commune avec d'autres ; mais quelques lignes plus bas on lit que, d'après la déposition d'un des témoins, « Tourgueneff, au lieu des paroles qu'*on lui attribue*, avait dit, etc. » C'est donc à moi individuellement, et non collectivement à tous, que ces paroles étaient *attribuées*. Mais qui me les imputait? Pestel, dont on cite la déclaration, les rapporte comme l'expression d'un vote unanime ; le témoin qui dit qu'on les mettait sur mon compte nie que je les aie prononcées. N'a-t-on pas voulu absolument avoir quelqu'un à qui les attribuer individuellement? N'a-t-on pas insisté, en me nommant, pour savoir si elles m'appartenaient? Je l'ignore ; mais il est permis de supposer qu'on sentit tout ce qu'il y aurait d'absurde à mettre une pareille réponse dans la bouche de tous, et qu'alors on se décida à la prêter à un seul. On aurait au moins dû la lier à quelque chose ; toute réponse doit s'accorder avec la question qui la provoque, et celle-ci ne s'accorde avec rien de ce qui précède.

Quoi qu'il en soit, ce prêt qui me fut fait si généreusement, je ne sais par qui, paraît avoir eu un plein succès. J'ai appris que, si quelqu'un, pendant ou après le procès, ouvrait la bouche en ma faveur, on lui répondait aussitôt, avec une vertueuse indignation : « Comment ! lui qui a voté pour le président sans

phrases! » On m'a dit même qu'un des membres du tribunal suprême, ancien émigré français et général de cavalerie, formula en ces termes son vote, quand il s'agit de prononcer sur mon sort : *La mort sans phrases*. Permis à un pauvre dragon métamorphosé en juge de trouver le mot piquant et spirituel.

A cette occasion, je dirai que je me suis souvent demandé à quoi une imputation pareille pouvait se rattacher, comment on avait pu tirer cette phrase de nos modestes entretiens et finir par me l'attribuer. C'est ce qu'il m'est impossible de m'expliquer. Je me rappelle pourtant avoir souvent entendu dire dans la conversation : « Mais ce sont des phrases! c'est un régiment de phrases! etc. » Ne peut-on pas avoir répondu à quelqu'un qui parlait de président : Ce sont des phrases que vous faites là? avoir dit à celui qui présidait la séance, et qui se taisait : Vous restez muet, vous êtes un président sans phrases! Je ne fais toutes ces suppositions que pour ma satisfaction personnelle, car aucun homme tant soit peu judicieux ne songera à tirer la moindre induction d'une accusation pareille ; le tribunal suprême de Saint-Pétersbourg pouvait seul la trouver suffisante pour motiver une condamnation à mort.

Dans une notice spéciale (1), rédigée par la com-

---

(1) Je n'ai pas en ce moment cette notice à ma disposi-

mission d'enquête sur chacun des accusés, il est dit que deux d'entre eux confirmèrent la déclaration de Pestel relative aux paroles qui m'ont été attribuées, tandis que quatre prétendirent que je ne les avais pas dites. Par cette raison, la commission d'enquête s'abstint d'admettre ce fait comme chef d'accusation contre moi. Le tribunal aurait dû suivre son exemple, d'autant plus qu'une loi expresse lui défendait de prendre connaissance de faits autres que ceux établis par l'enquête; en admettant ces paroles pour base de ma condamnation, il a donc péché à la fois contre le sens commun et contre une loi formelle.

On voit que jusqu'à présent, malgré le *fait avéré* de *conversations* sur les diverses formes de gouvernement, le rapport de la commission d'enquête n'a absolument rien établi de sérieux contre la société secrète de l'*Union du bien public*. La mention des pensées de régicide, qu'il fait comme en passant, n'est pas assez précise pour qu'on puisse la discuter, et encore moins la combattre. Dans tous les cas ces pensées ne sauraient être attribuées à la société; le rapporteur lui-même ne songe pas à l'en charger, il se contente, par esprit de charité, d'en parler à l'occasion de quelques séances, dans lesquelles cependant il ne fut

---

tion, et je puise mon observation dans un de mes précédents mémoires.

question de rien de pareil. En effet, c'est toujours à Pestel qu'il impute ces idées, en nommant chaque fois à côté de lui les mêmes deux ou trois individus.

A ce sujet, on ne peut s'empêcher d'être surpris de l'insistance du rapport à vouloir faire prendre au sérieux ces pensées de régicide. On sait bien que le régicide n'est malheureusement pas inconnu en Russie ; mais on sait aussi que ce ne sont pas des associations secrètes qui s'y sont rendues coupables de ce crime. S'il y avait une réflexion à faire, une circonstance à signaler à propos de ce procès, ce serait celle-ci : que pour la première fois, dans ce pays, des hommes entreprenant de changer violemment l'ordre de choses établi ont débuté par arborer publiquement le drapeau de l'insurrection, au lieu de s'attaquer, dans l'ombre de la nuit, à la personne du souverain. Il est évident que les insurgés de 1825 ont voulu abandonner les anciennes traditions russes ; le fait seul de l'insurrection le prouve suffisamment : éclatant en plein jour, elle ne saurait, malgré la peine que le rapport se donne pour l'en accuser, vouloir le régicide. Ceux qui la tentaient savaient certainement à quoi ils s'exposaient ; ayant échoué, ils ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes et se soumettre aux conséquences de leur entreprise. Si donc la justice humaine se fût bornée à les frapper légalement, personne n'aurait rien à dire, et il est probable que les victimes n'auraient pas regretté, même en face

de l'échafaud, d'avoir préféré ce moyen à celui qui avait été employé jusque là, quoique les régicides d'autrefois eussent obtenu, pour prix de leur crime, des richesses et des grandeurs.

Le gouvernement russe n'a point compris, ou plutôt a feint de ne point comprendre la différence qu'il y a entre l'insurrection et le régicide. Il ne s'est pas contenté de frapper les insurgés, il s'est plu à leur imputer des crimes, ou plutôt des paroles criminelles, non seulement indépendantes de l'acte de l'insurrection, mais même incompatibles avec cet acte. Il semble avoir eu à cœur de prouver que la race des régicides n'était pas éteinte. Ce n'était pas assez encore : il a prétendu persuader que l'insurrection de 1825 était le fait non seulement des insurgés, mais de sociétés ou d'associations entières et nombreuses, et il l'a rattachée à la société de l'*Union du bien public*. Une grande partie de ceux qui gémissent encore en Sibérie n'y ont été exilés que pour avoir été membres de cette association.

Que résulte-t-il de la politique qui a été adoptée dans cette circonstance ?

Faire mourir sur l'échafaud, avec les hommes qui avaient pris une part active à l'insurrection, ceux qui pouvaient l'avoir désirée ou seulement en avoir parlé, c'était dire que l'on rendrait passibles de la même peine les personnes qui se borneraient à parler d'une révolte et celles qui la feraient.

Frapper de mort civile, condamner à un exil perpétuel les membres d'associations dont aucune n'avait à répondre de quoi que ce fût devant la loi, c'était avertir tous ceux qui voudraient concourir ensemble à un but, même utile et désirable, que le seul fait d'association non expressément autorisée par le gouvernement les exposerait à des périls non moins grands que la participation avouée à une conspiration véritable; c'était montrer qu'on courait autant de dangers en s'associant pour chercher des remèdes moraux et pacifiques aux maux de son pays, qu'en conspirant et en attaquant le gouvernement à main armée; c'était en un mot encourager autant qu'il était en soi les conspirations et les insurrections, et les faire prévaloir sur des associations secrètes inoffensives.

Tels sont les enseignements donnés par le procès de 1826. Je ne parle pas de la peine de mort appliquée à cinq des condamnés, quoique cette peine soit formellement abolie par les lois russes, parce que l'exil en Sibérie, dont on a frappé les autres condamnés, n'est pas moins terrible que la mort.

Il n'y aurait qu'un seul argument à produire en faveur de cette politique, ce serait de dire qu'elle effraiera, et que par conséquent elle préviendra à l'avenir le retour de pareilles tentatives. Cela peut paraître vrai jusqu'à un certain point; mais l'histoire du monde, la nature du cœur humain sont là pour

réduire cet argument à sa juste valeur. Si l'on ne peut nier qu'un gouvernement parvienne ainsi à intimider, il faut reconnaître aussi qu'il ne parvient pas toujours à prévenir. La liberté a eu ses martyrs, comme la religion, et elle en aura encore.

Quant au soin pris par le rapport de la commission d'enquête, et par le gouvernement lui-même, de faire peser sur les accusés toutes sortes d'imputations odieuses, indépendamment des faits dont ils avaient à répondre devant la loi, de jeter sur leur moralité un jour défavorable, de leur prêter des aveux indignes d'hommes qui se respectent, tout cela ne doit guère surprendre : dans d'autres pays plus avancés que la Russie, on a, dans des circonstances semblables, eu recours aux mêmes moyens. Il paraît que c'est là une jurisprudence presque généralement reçue. Mais nulle part, du moins, on n'a, comme en Russie, poussé l'infamie jusqu'à dénigrer des accusés sans défense. Il est vrai que c'est particulièrement au rédacteur du rapport que revient l'honneur d'avoir eu ce triste courage, le seul sans doute dont il lui fût possible de faire preuve.

Revenons au rapport.

Malgré l'inutilité de ses efforts pour chercher à établir une preuve quelconque contre la société, il ne consent pas à lâcher prise, et continue ainsi ses accusations :

« Cependant, l'*Union du bien public* continuait » à recruter de nouveaux membres. Les uns se lais- » saient séduire par les maximes (du reste assez » banales) de philanthropie et de patriotisme qui se » trouvaient répandues dans la première partie du » règlement ; d'autres cédaient à des sentiments » aveugles d'amitié et de confiance, ou à l'impulsion » de la mode : car il est aussi une mode pour les » opinions. » (Page 29.)

Ici l'inconséquence du raisonnement n'est surpassée que par l'inconvenance du langage. On éprouve une sorte de dégoût en pensant qu'une pièce d'où se trouve bannie à ce point toute dignité, et même toute pudeur, a servi de base à un procès aussi calamiteux.

Des maximes *banales de philanthropie et de patriotisme* peuvent ne pas être du goût du rapporteur, mais pour être banales elles n'en sont pas moins bonnes. « La banalité d'une maxime, comme l'a dit le rédacteur de la note française rédigée pour ma défense, loin de rien prouver contre cette maxime, prouve au contraire qu'elle est dans presque toutes les bouches, que presque tous les esprits en sont pénétrés, comme cela arrive surtout à celles qui sont assez claires pour être comprises et approuvées par le simple sens commun. » Quant à l'épigramme sur la mode en fait d'opinions, on ne sait vraiment pas ce que l'on pourrait en dire. Il faut avoir le cœur

placé d'une manière toute particulière pour oser parler de mode, alors que cette mode montrait à ses partisans l'échafaud en perspective. Le rapporteur est mauvais légiste. Avec un peu de loyauté, de droiture, il pouvait encore se tirer honorablement de la mission qu'on lui avait imposée ; mais son penchant pour le sarcasme a pris le dessus, et, à défaut d'arguments, il a eu recours à d'ignobles plaisanteries.

Quoi qu'il en soit, dire de la société qu'elle professait des *maximes banales*, ce n'est certes rien ajouter à sa culpabilité. Je ne vois donc pas, jusqu'ici, de quoi l'on peut raisonnablement l'accuser. Et voilà que, d'après le rapport, elle tombe déjà en décadence ! car, immédiatement après la spirituelle sortie contre *la mode des opinions,* il dit :

> « Un des membres (Alexandre Mouravieff) quitta » la société en 1819, priant et suppliant les autres » membres de suivre son exemple et de renoncer à » toute entreprise comme à toute idée contraire aux » lois existantes. Il lui fut répondu par l'assurance » que l'on partageait sa manière de penser, et que » la société avait été dissoute. Cette assurance » était fausse ; mais il paraît qu'en effet, à cette » époque, la société tombait en décadence, au moins » à Saint-Pétersbourg ; ceux qui n'avaient pas le » courage d'y renoncer publiquement s'en éloi- » gnaient. » (Page 31.)

Nous voilà donc arrivés à la décadence de la so-

ciété, sans avoir assisté à sa grandeur. Si l'on avait répondu, à cette occasion, que la société tombait en dissolution (et rien ne prouve que ce ne soit pas en effet cela qu'on a répondu), on n'aurait dit que la vérité (1): le rapport lui-même en convient. Mais ici encore il a recours à une note, pour insinuer que cette réponse n'était que de la dissimulation, de l'hypocrisie. Il met dans la bouche d'un des accusés la déclaration suivante :

> « Dès qu'un des membres commençait à montrer » de la tiédeur, on s'efforçait de lui faire accroire » qu'il n'était pas le seul, que tous les autres avaient » changé d'opinion; que *la société tombait en ruines et avait, pour ainsi dire, cessé d'exister.* » (Page 31.)

Mais quelle est donc cette société, que l'on dit si dangereuse, si redoutable, et dont l'existence est problématique pour ceux-là même qui en font partie? Quelle est-elle, si quelques uns de ses membres peu-

---

(1) Il eût été absurde de répondre à un homme qui *venait de quitter* l'association, dont il était un des fondateurs, qu'elle *avait été dissoute*, car il se trouvait encore à même d'en juger; tout ce qu'on a pu dire, c'est que la société *tombait en dissolution.* Le reproche de fausseté ne peut donc être adressé à la société, mais bien au rapporteur, qui lui attribue une réponse impossible.

vent persuader à d'autres membres tantôt qu'elle existe, tantôt qu'elle est en dissolution, tantôt qu'elle est dissoute ?

Le fait est que le rapporteur, contre sa bienveillante intention, confirme lui-même cette vérité, qui à son insu ressort partout de son récit, à savoir que la société n'a jamais vécu d'une vie certaine et réelle. Forcé par l'évidence, il dit en propres termes qu'elle tombait en décadence : vérité *banale* pour tous les associés, et qu'on n'avait pas besoin de leur faire accroire. Si, tout en admettant la *décadence*, il voulait insinuer que les assertions des associés à cet égard n'étaient qu'une feinte habile, il aurait dû, pour être logique, citer des faits prouvant que la société prospérait et que les membres déployaient quelque activité; mais il n'en cite aucun. Donc, en accusant les membres de la société de dissimulation, après avoir lui-même parlé de sa décadence, le rapporteur se contredit.

Quant à moi personnellement, ce passage ne m'intéresse qu'en ce qu'il indique l'année 1819 comme l'époque à laquelle A. Mouravieff quitta la société. Je n'y entrai qu'après la sortie de ce membre.

Mais voici une circonstance qui, à mes yeux, prouve évidemment que les déclarations des inculpés ont été étrangement défigurées, ou qu'elles n'ont été obtenues que par la violence. D'après le rapport, c'est Nikita Mouravieff qui déclara que « dès qu'un

membre commençait à montrer de la tiédeur, on s'efforçait de lui faire croire que la société tombait en ruines, etc. » Eh bien ! je me rappelle qu'ayant un jour demandé à ce même N. Mouravieff combien de personnes avaient été affiliées à la société, il me répondit qu'on en comptait à peu près 200, mais que plusieurs s'en étaient éloignées, et entre autre le général P...., que je connaissais ; il ajouta, en plaisantant, que lui-même et d'autres qui avaient reçu la signature de ce dernier, s'amusaient quelquefois à lui faire peur. Le général voulant retirer sa signature, ils lui répondaient que les statuts de l'Union s'y opposaient, et en même temps ils lui faisaient entendre que la société continuait à prospérer, à s'étendre, etc., etc. Et le général sentait redoubler son effroi.

Quant à la renonciation à la société, je ne sache pas qu'on l'ait jamais faite *publiquement;* la renonciation *par écrit* du membre que cite ici le rapport ne m'a été révélée que par le rapport même. Ce membre étant un des fondateurs de la société, il a pu vouloir abandonner formellement son œuvre ; mais les autres, à quoi donc auraient-ils eu à renoncer ? L'association ne donnait aucun signe de vie, elle n'a même jamais été organisée. Voici ce qu'il faudrait dire pour être exact : des personnes avaient cherché à former une société ; n'ayant pu y réussir, elles se retirèrent peu à peu, et des scrupules de loyauté les engagèrent à la fin à procéder

à une dissolution formelle. On a vu plus haut que ce fut à l'imitation des sociétés secrètes d'Allemagne que quelques personnes, mues par des motifs certes très peu criminels, rédigèrent les statuts de la société. On montrait ces statuts presque à tous ceux que l'on rencontrait ; à moi-même ils furent apportés par un homme que je connaissais à peine de nom. On les lisait, on ne trouvait rien à y objecter, on disait qu'on s'associerait volontiers à des personnes dont l'intention était de travailler pour le bien public ; les uns prenaient des engagements par écrit, les autres verbalement ; — moi, je n'en pris d'aucune sorte ; — puis, s'apercevant que la société ne faisait rien, que ses membres ne se voyaient qu'autant que cela leur convenait, on finissait par n'y plus penser. Voilà comment on s'en éloignait. On y était admis facilement, on en sortait de même.

Arrivé à cette époque de décadence de la société, le rapporteur, fatigué de s'escrimer contre des moulins à vent à Saint-Pétersbourg, passe à Toultchin, et va chercher dans la deuxième armée des preuves plus concluantes de la culpabilité de l'association.

> « Dans le midi, Pestel réussit à faire beaucoup » de prosélytes, auxquels il montrait la première » partie du règlement de l'*Union du bien public.* » (Page 32.)

Comme ce règlement, d'après l'aveu même du

rapporteur, ne contenait rien qui fût répréhensible aux yeux de la loi, il s'ensuit que la société ne prêtait pas plus à l'accusation dans le midi qu'à Saint-Pétersbourg.

> « Cependant, en 1820, il commença à se mani-
> » fester, même parmi les membres des *directions*
> » du midi, de la froideur, de la dissidence Pour
> » mettre un terme aux dissensions, on convint que
> » les députés de l'Union s'assembleraient à Moscou
> » pour définir, d'une manière plus précise, le but
> » de la société et le mode de ses opérations. »
> (Page 33.)

Dans ce passage, le rapport ne fait que répéter en d'autres termes ce qu'il a dit plus haut de la société de Saint-Pétersbourg : à Toultchin, comme à Saint-Pétersbourg, la société était en décadence, et cela dès l'année 1820. Cette date est à remarquer, car c'est dans cette même année 1820 que, selon le rapport, on vota le régime républicain. Après un vote pareil, il semble que l'on devait considérer le but de la société comme bien déterminé ; point : c'est à Moscou, dit le rapporteur, que ce but et les moyens pour y arriver devaient être définis.

Le rapporteur de la commission d'enquête ne présente rien d'explicite sur le point important, sur le but que se proposait la société ; on pourrait même, à la rigueur, comprendre qu'il admet que ce but

n'était autre que celui indiqué dans les statuts. Néanmoins, après quelques insinuations, glissées dans des notes, sur le but *réel* de la société, qui, selon lui, était le changement des institutions de l'état, il finit par en parler comme de chose prouvée et incontestable. Les condamnations qui ont eu lieu contiennent toujours ces mots : « Société secrète ayant pour but la révolte. » C'est par suite de ces monstrueuses inexactitudes que je suis obligé de revenir à chaque pas sur la fausseté d'une telle imputation, qui, contrairement aux faits exposés dans le rapport, se trouve ainsi reproduite dans les considérants des condamnations.

Tout cela ne prouve-t-il pas qu'on ne peut, jusqu'à présent, reconnaître à la société en général d'autre but que celui indiqué par le règlement; qu'en supposant même que quelques membres aient désiré lui en assigner un autre, ce changement n'eut pas lieu avant la réunion de Moscou, réunion dans laquelle la société fut dissoute? Autrement, pourquoi, à la veille d'une dissolution, aurait-on pris des décisions tendant à déterminer le but que devait se proposer la société, et les moyens de l'atteindre?

Les moyens n'étaient pas plus changés que le but; l'incertitude où l'on était encore sur ce point essentiel prouve d'ailleurs mieux que toute autre chose la complète inaction de la société : car, si elle avait agi d'une manière quelconque, on aurait pu savoir au

moins quels étaient ses moyens. Ici, au contraire, le rapport ne parle que d'une délibération sur un rendez-vous proposé à l'effet de les préciser.

Après ce fait, constaté par le rapport même de la commission d'enquête, comment doit-on qualifier toutes les insinuations que se permet le rapporteur sur ces prétendus projets, dénoncés dans des notes obscures? Les faits qu'il expose ici parlent bien plus haut que quelques déclarations isolées, arrachées peut-être par la violence, mais en tout cas dénuées de toute probabilité, de toute vraisemblance, et que d'autres déclarations viennent contredire. Le rapporteur a beau dire, dans ces notes, qu'à telle époque l'idée du régicide fut conçue, qu'à telle autre le but de la société était le renversement de l'ordre de choses établi, les faits qu'il expose dans le texte, les faits historiques, se succédant dans leur ordre chronologique, détruisent ces insinuations, aussi bien que les déclarations vagues et invraisemblables de quelques prévenus.

C'est ainsi que le rapporteur prend soin d'abattre lui-même le monstrueux échafaudage qu'il avait élevé avec tant d'efforts sur la prétendue déclaration d'un des accusés, déclaration que d'autres contredisent et démentent. Il parle plus haut d'un *fait avéré :* le passage que nous venons de citer, et qui représente Pestel et d'autres membres de l'association songeant à se réunir pour *déterminer le but de la société et le*

mode de ses opérations ne prouve-t-il pas jusqu'à l'évidence que ce *fait avéré* n'est et ne peut être qu'une conversation tenue par quelques uns des associés sur les diverses formes de gouvernement? Toute autre signification qu'on lui donnerait ne serait-elle pas en contradiction avec les faits réels énoncés dans le rapport?

On pourrait faire observer ici que le rapport, en présentant tantôt des déclarations des accusés, tantôt des faits qui les contredisent, ne fait que consigner ce que les accusés ont dit. Sans doute, c'était là le devoir et le droit du rapporteur; mais, en supposant ces déclarations réelles, il aurait dû se borner à les présenter, sans en tirer des conclusions à sa manière, sans chercher à les lier à des faits qui ne s'y rapportent nullement, sans insister sur celles qui lui paraissaient favorables à l'accusation, tandis qu'il négligeait celles dont la défense aurait pu s'emparer. En un mot, il aurait dû dérouler l'enquête telle qu'elle se présentait, laissant aux faits et aux aveux des accusés toute leur incohérence, et non s'efforcer d'en présenter le résultat comme un tout complet et logique, en arrangeant à sa manière les causes, et en en faisant découler les effets qu'il lui importait d'établir. Dans tous les cas, et cette observation s'applique en général à tout le travail du rapporteur, il aurait dû, en l'élaborant, avoir toujours présent à la pensée que les prévenus qu'il attaquait étaient privés de tout

moyen de défense, et que cette circonstance imposait nécessairement à l'accusateur non seulement l'obligation d'une parfaite impartialité, mais aussi le devoir impérieux de mettre au grand jour tout ce qui pouvait s'offrir de favorable aux accusés pendant la procédure. Le rapporteur connaît l'Angleterre; il a été attaché comme conseiller à l'ambassade russe à Londres; il se disait l'ami de lord John Russel et d'autres personnages éminents de ce pays; il a vu la procédure criminelle en Angleterre: il n'a pu lui échapper que les prévenus n'ont pas d'avocats pour *plaider* leur cause, et que c'est le juge lui-même qui sert véritablement de défenseur à l'accusé. Quels enseignements a-t-il tirés de son séjour dans un pays civilisé?

Quoi qu'il en soit, le rapport de la commission d'enquête ne contient rien autre chose sur les actes de la société du *Bien public* à Toultchin ou dans la 2e armée. Immédiatement après, il y est dit :

« Le général major V.... alla à Saint-Pétersbourg » pour demander un envoi de députés, et N. Tour- » gueneff, ainsi que G., se rendirent en conséquence » à Moscou. » (Page 33.) — « Plusieurs conférences » eurent lieu. Enfin, dans les derniers jours du mois » de février 1821, il fut convenu, dans une réunion » générale, de dissoudre l'*Union*, et Tourgueneff, » en sa qualité de président, annonça, au nom de » tous les députés réunis, que la société était com- » plétement et irrévocablement dissoute. » (Page 35.)

Arrivé à la dissolution de l'*Union du bien public*, récapitulons en peu de mots les faits que le rapport de la commission d'enquête constate au sujet de cette société.

1° Elle fut établie en 1818.

2° Ses statuts, que le rapport examine en détail, ne contenaient absolument rien que la loi pût condamner.

3° Elle n'a jamais eu d'autre but que celui énoncé dans ses statuts.

4° L'organisation indiquée dans les statuts n'a jamais existé en réalité, et la société fut dissoute au commencement de 1821, sans laisser aucune trace de son existence.

5° Le seul et unique *fait avéré* mis par le rapport à la charge de cette société se borne à une conversation entre quelques uns de ses membres sur diverses formes de gouvernement.

Voilà, réduits à leur plus simple expression, les griefs articulés contre la société, comme société.

Il est évident qu'on ne peut établir aucune accusation contre une association pareille.

Laissant de côté la société du *Bien public*, comme société, le rapport s'attaque à quelques uns de ses membres, dont il croit faire rejaillir les torts ou la culpabilité individuelle sur la société elle-même. A cet effet, il dénonce :

1° L'organisation, en 1817, d'une société secrète par quelques uns des membres de l'*Union du bien public*, société dissoute bientôt après. Elle avait pour but, selon le rapporteur, le changement des institutions de l'empire

Cette société ayant été dissoute dans l'année où elle avait été formée, on ne pouvait porter contre elle aucune accusation, lors même qu'on eût regardé comme un crime son désir d'un changement, qui du reste n'est nullement défini ni caractérisé.

2° Des idées de régicide émises, et aussitôt abandonnées, par quelques membres de cette première société, en 1817, c'est-à-dire avant l'établissement de celle du *Bien public*.

Quelque criminelles que pussent être ces idées, dès qu'elles ont été abandonnées aussitôt qu'émises, elles ne peuvent servir de chef d'accusation à propos de faits qui ont eu lieu en 1825, c'est-à-dire huit ans plus tard. Le droit commun, dans tous les pays, n'admet le délit que quand il y a à la fois intention criminelle et action coupable. Dans tous les cas, on ne peut rendre responsables de ces idées ni la société de l'*Union du bien public*, ni ceux de ses membres qui sont restés étrangers à leur manifestation.

3° Encore des idées de régicide, émises cette fois par deux ou trois personnes, non dans une séance de la société, mais dans une rencontre fortuite.

Ces idées, attribuées tantôt à Pestel, tantôt à un autre, le rapport dit lui-même qu'elles furent repoussées. Encore une fois, quelque détestables que soient des idées de cette nature, comme elles n'ont eu aucune suite, elles ne peuvent servir de chef d'accusation contre personne, et encore moins contre la société, qui n'en avait pas connaissance.

> 4° La déclaration d'un membre de l'*Union du bien public*, qui aurait avancé que le but de cette société était « de changer les institutions de l'état », — et que, pour arriver à ce but, — « on croyait nécessaire de propager les connaissances politiques et de s'emparer de l'opinion. »

Ce but et ces moyens, eussent-ils été réellement ceux de la société, ne pouvaient fournir matière à la moindre accusation. Mais cette déclaration individuelle, déjà si vague et si insignifiante, se trouve encore démentie par les faits mêmes consignés dans le rapport, et d'où il résulte que jusqu'à la dissolution le but de la société avait constamment été celui indiqué dans ses statuts; que ce fut pour le préciser, pour le changer, si l'on veut, qu'eut lieu le rendez-vous à Moscou, où la société fut dissoute.

Ce qu'il y a de sérieux dans ces dénonciations du rapport contre quelques individus inculpés, ce sont ces idées de régicide qu'il les accuse d'avoir émises en 1817. Quoique ces idées fussent antérieures à la

naissance de notre société, et qu'on ne les eût émises que pour les abandonner aussitôt, néanmoins leur seule mention ne pouvait manquer d'en faire rejaillir l'odieux sur l'association même, dans laquelle les individus qu'on en accusait étaient entrés plus tard. Les prétendus régicides ont expié leur crime. Mais ce crime, quel était-il? Dans quel pays civilisé les eût-on condamnés pour avoir, huit ans auparavant, sous le règne d'un autre monarque, émis des idées de régicide aussitôt abandonnées? Quelle liaison existait-il entre leurs paroles de 1817 et l'insurrection de 1825? Et ici l'on se trouve naturellement amené à poser cette question : comment les accusés sont-ils venus à parler en 1826 des intentions qu'ils avaient pu manifester en 1817? S'accuser soi-même d'intentions criminelles, sans en avoir été accusé préalablement par l'organe de la loi; se dénoncer, s'avouer coupable d'un crime qui n'a aucun rapport avec celui qu'on est prévenu d'avoir commis : cela se conçoit de la part des personnes déjà jugées, qui avant de mourir veulent soulager leur conscience! Les accusés russes se sont-ils crus déjà condamnés par cela seul qu'on les avait mis en accusation? ou bien leurs déclarations ont-elles été arrachées par la torture? Ni l'une ni l'autre de ces suppositions n'est à l'honneur de la procédure employée en cette occasion.

En nous arrêtant ici à la dissolution de l'*Union du*

bien public, terminons notre résumé par une observation qui ressort de tous les faits que nous avons examinés jusqu'à présent, à savoir, que cette association fut formée par des personnes sans doute honorables et bien intentionnées, mais peu sérieuses. — La preuve, c'est que par la suite les unes d'entre elles se sont adonnées à une dévotion puérile, et les autres ont su se rapprocher du gouvernement et mériter toutes ses faveurs. — Mais des hommes sérieux sont entrés ensuite dans la société, et ceux-ci n'ont pas tardé à être convaincus que, telle qu'ils la voyaient et même telle qu'elle pourrait être dans les cas les plus favorables, l'association ne serait toujours qu'une chimère, qu'une illusion.

II. FAITS POSTÉRIEURS A LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DU *BIEN PUBLIC*.

Après avoir prouvé, l'acte d'accusation en main, qu'il n'y avait pas plus de motifs pour attaquer l'*Union du bien public* qu'il n'y en avait pour m'attaquer moi-même, j'aborde l'examen des faits qui eurent lieu après la dissolution de cette société.

Jusqu'ici le rapport a été clair en comparaison de ce que nous le verrons par la suite. Le rapporteur avait devant lui au moins quelque simulacre d'association, qui pouvait servir d'objet à ses investigations ; maintenant il va s'épuiser en efforts pour chercher à établir l'existence d'une ou même de plusieurs nouvelles sociétés secrètes. Mais tous ses efforts seront en pure perte, car il est impossible de prouver qu'une autre association ait jamais remplacé celle qui fut dissoute en 1821. En parlant de cette dernière, le rapport en cite les statuts, le règlement ; il établit, tant bien que mal, qu'il y avait eu des réunions, des délibérations depuis le commencement jusqu'à la fin de la société ; mais des indices suffisants de l'existence d'une autre association, il n'en offre aucun. Il dit bien que l'on voulut en former une ou plusieurs, et qu'on y travailla ; mais il ne rapporte aucun fait, aucune circonstance d'où l'on puisse induire que ces inten-

tions aient été suivies d'effets. Il parle de délibérations qui ont eu lieu entre différentes personnes; mais si dans ces délibérations il s'est agi de projets d'association, si des discussions ont pu s'élever sur des sujets soit politiques, soit de toute autre nature, du moins rien ne fait voir que ces personnes fussent attachées les unes aux autres par les liens d'une association, par une communauté de vues, par un plan de conduite qu'elles auraient adopté et suivi. Le rapport ne néglige pas ici sa banale ressource des idées de régicide, il y a même recours plus fréquemment que dans la première partie; mais si ces idées, réelles ou supposées, jettent de l'odieux sur quelques individus et, si l'on veut, les inculpent jusqu'à un certain point, comment peuvent-elles démontrer l'existence et l'organisation d'une association quelconque? Comment y trouver la preuve que les événements de 1825 ont été provoqués par une société secrète?

Quant à moi personnellement, dans cette deuxième partie du rapport je suis accusé de bien des choses; mais ces accusations sont si vagues et se contredisent tellement, que j'ai long-temps hésité avant d'en entreprendre la réfutation. C'est un soin que j'aurais abandonné au rapport lui-même, si je n'avais pensé que personne ne tenterait d'aller chercher la vérité dans cet obscur et inextricable dédale, quoiqu'elle s'y trouve pourtant, en dépit de tous les efforts

de la haine pour la faire disparaître. Je la tirerai de ce document qui a servi à me condamner. Je prouverai que je ne pouvais répondre d'aucune autre chose que de ma participation à l'*Union du bien public ;* que je n'ai jamais appartenu à aucune autre association, que je n'en ai connu aucune ; enfin que rien n'autorise à croire qu'une société quelconque ait été réellement organisée, et encore moins, je le répète, qu'elle ait produit l'insurrection de 1825.

Je continue à citer le rapport.

Après avoir raconté la dissolution de la société du *Bien public*, il s'exprime ainsi :

> « Mais les véritables motifs qui provoquèrent cette » déclaration ostensible furent, d'après le témoi- » gnage de trois accusés, d'abord la conviction que » la définition trop vague du but de la société, » dans ses statuts, avait contribué à paralyser son » action ; en second lieu, le désir d'écarter les mem- » bres dont le zèle s'était déjà refroidi pour ce but, » ou qui, *sans le connaître encore*, ne paraissaient » pas propres à devenir utiles. » (Page 35.)

On ne peut ici qu'admirer la facilité avec laquelle le rapporteur décide, dès le principe, que la dissolution de la société ne fut qu'*ostensible.* Il ne s'aperçoit pas qu'en cherchant à soutenir cette assertion, il détruit tout ce que plus haut il s'était efforcé d'établir pour prouver la culpabilité de cette association.

En effet, les témoignages par lui cités disent que *la définition du but de l'ancienne société était trop vague*, tandis que dans ses investigations precédentes il admettait, lui, que ce but était clair, déterminé; même il ne craignait pas de laisser supposer qu'il s'agissait de régicide. En outre, il commet une inadvertance quand il dit que ce but était inconnu de quelques uns des membres, puisqu'il a commencé par dire que dans les statuts on en donnait, quoique vaguement, la définition · il était donc impossible que tous les membres n'en eussent point connaissance. Le rapporteur, voulant à toute force que ce but fût la révolte, tente charitablement de donner la même signification aux déclarations des accusés sur le but *défini* dans les statuts, but qui, s'il était vaguement déterminé, ne pouvait du moins se prêter d'aucune manière à une interprétation semblable.

Après avoir déclaré que la dissolution de la société ne fut qu'*ostensible*, il va sans doute dire qu'en réalité la société avait continué d'exister? Point du tout. Voici comment il poursuit son récit :

« Ceux des chefs qui se trouvaient à Moscou » prirent, dès lors, la résolution (deux des accu- » sés l'affirment) de former, avec le temps, une » nouvelle société (1), de la diviser en deux clas-

(1) Ayant quitté Moscou bientôt après la dissolution de la

» ses, et de poser en principe que les membres qui » faisaient partie de la première connaîtraient seuls » le vrai but, qui serait de préparer la Russie à un » changement des lois organiques de l'État.... Un » de ces accusés assure que cette nouvelle société » secrète fut organisée dès cette époque, et qu'on » lui donna, outre un règlement spécial, un nom » qu'il ne peut plus se rappeler. L'autre accusé » prétend, au contraire, que tout se borna à de » vains projets, et qu'on reconnut, à plus d'une » reprise, que jamais le but ne peut justifier les » moyens. Le premier ajoute que le projet d'établir » des sections à Moscou et à Smolensk ne fut pas » mis à exécution. » (Page 36.)

---

société, pour aller à Simbirsk, où des affaires particulières m'appelaient, je ne puis dire ce qui s'y passa ensuite. Je continuerai à réfuter le rapport par le rapport lui-même.

Je crois, d'ailleurs, devoir faire observer qu'aux noms des deux témoins cités ici, le rapport en ajoute un troisième, celui de Nikita Mouravieff. Or, ce dernier, ne se trouvant pas à Moscou à cette époque, n'a rien pu témoigner sur la dissolution de la société. Cette mention gratuite et infidèle du nom de N. Mouravieff montre l'usage que le rapporteur a pu faire de ce nom dans d'autres circonstances. Ceci devient important pour ma défense, attendu que le nom de ce témoin a, par la suite, été employé pour établir contre moi un fait totalement faux, et qui est resté incompréhensible pour moi jusqu'à ce que des protestations sincères de la part de N. Mouravieff soient venues me donner le mot de l'énigme.

Voilà des témoignages bien propres à servir de base à une accusation ! Ne voit-on pas qu'ils ne contiennent rien que de négatif? L'un des déposants ne se rappelle même pas le nom de la société *déjà organisée*, tandis que l'autre dit que tout se borna à de vains projets. L'un d'eux, tout en affirmant que l'on avait résolu de former *avec le temps* une nouvelle société, *assure* aussi que cette société fut organisée *dès cette époque*.

Mais admettons pour un moment que cette prétendue résolution de former une nouvelle société ait été réelle : que voulait-on ?

> « Former, *avec le temps*, une nouvelle société,
> » dans le but de *préparer* la Russie à des change-
> » ments politiques. »

Eh bien ! Qu'y a-t-il à dire à des gens qui manifestent l'intention de *former* une société, et qui ne la forment pas ; de former une société afin de *préparer* à des changements politiques, et qui, n'ayant point formé de société, ont encore moins préparé à ces changements, dont le caractère ne se trouve d'ailleurs ni expliqué, ni même indiqué ?

> « L'autre accusé prétend, au contraire, dit le
> » rapport, que tout se borna à de vains projets. »

Je demanderai si l'affirmation que la dissolution de

l'ancienne société ne fut qu'ostensible se trouve bien fortifiée par ces deux déclarations? Non, certainement. Mais le rapporteur avait ses raisons pour répéter à chaque page qu'il y avait eu en Russie des sociétés secrètes, soit constituées, soit projetées; qu'elles avaient pour but d'amener des changements, n'importe lesquels, dans l'ordre de choses établi; et il l'a fait, à la vérité, avec une impudeur inouïe, mais aussi avec succès, puisqu'il y eut condamnation.

Quant à ce qu'ajoute un des accusés, — « que l'on reconnut à plus d'une reprise que jamais le but ne pourrait justifier les moyens », — on ne peut bien saisir l'à-propos d'une pareille déclaration, car il ne paraît pas qu'il ait été question de moyens d'aucune espèce. Mais ces seules paroles me disent quel est celui qui les a prononcées : c'est le général major Von Viesen, que j'ai connu et pour qui je professais la plus grande estime. C'était un homme loyal, pur, un homme vertueux dans toute la force du terme. Ces paroles lui étaient familières: elles allaient si bien à son caractère honnête ! Il est probable que, dans ses déclarations devant la justice, il invoqua son principe favori en se voyant accusé de forfaits dont l'idée a dû toujours être si éloignée de lui. Le rapporteur, n'osant pas écarter tout à fait des paroles qui pouvaient être justificatives ou du moins atténuantes, les a placées de manière à ce qu'elles perdissent toute leur valeur.

« A la réception à Toultchin de la nouvelle de la
» dissolution de la société, Pestel et quelques autres
» (au nombre de dix) ne voulurent pas adhérer à
» cette dissolution, et prirent la dénomination de
» *Boyards de l'Union.* » (Page 38.)

Le rapport ne dit d'ailleurs rien ni sur le but ni sur les moyens adoptés par cette nouvelle association; de sorte qu'elle non plus ne pouvait donner lieu à aucune poursuite (1). On observera seulement que le rapport prouve, par ce passage comme par tant d'autres, que la dissolution de la société fut bien réelle, et non pas *ostensible*, comme il voudrait le faire croire.

Le rapport poursuit ainsi :

« Ils élurent *présidents* ou *directeurs* Pestel et
» Y...ky, et leur associèrent d'abord Nikita Mou-
» ravieff, croyant que, comme il n'avait pas non
» plus assisté à la réunion de Moscou (2), il re-

(1) Tout ce qui se passa à Toultchin m'est resté complétement inconnu, jusqu'aux noms même de presque tous ceux dont le rapport fait mention à cette occasion. Je me bornerai, ici comme ailleurs, à combattre le rapport avec ses propres armes.

(2) Là se trouve la preuve que N. Mouravieff n'a pas été à Moscou, et qu'il n'a, par conséquent, rien pu témoigner sur la dissolution de la société, comme je l'ai fait observer plus haut, dans l'intérêt de ma défense ultérieure.

» fuserait avec eux d'adhérer à la dissolution de la
» société. Mais Nikita Mouravieff assure qu'à Pé-
» tersbourg la société se trouvait pour le moins en-
» tièrement désorganisée. »

Peut-on se persuader, à la lecture de ce passage, qu'on a sous les yeux une pièce de procédure criminelle, un acte d'accusation qui a eu pour résultat un grand nombre de condamnations capitales ? Le rapport, après avoir dit que quelques personnes à *Toultchin* s'en associèrent une autre, N. M., ajoute : « Mais celui-ci assure que la société à Pétersbourg était bien dissoute ». Comment ce *mais* sert-il de liaison avec les paroles précédentes ? A quel propos Toultchin et Saint-Pétersbourg se trouvent-ils confondus ? Cette absence de logique n'empêche pourtant pas de pénétrer les intentions du rapporteur. Ayant découvert que la dissolution de la société n'avait pas été consentie par quelques uns à Toultchin, et qu'ils s'attendaient à voir leur opinion partagée à Pétersbourg par N. M., il tâche d'insinuer qu'à Pétersbourg aussi la dissolution ne fut pas reconnue par tout le monde, et que par conséquent l'ancienne société continuait d'y exister. On questionne N. M.; mais sa réponse, consignée dans le rapport, ne donne pas beaucoup de force à cette insinuation, car « au moins une entière désorganisation » équivaut bien à une dissolution. Le rapporteur cependant ne se tient pas pour battu, et, comme à son ordinaire et toujours avec

la même bonne foi, il se tire d'affaire par une petite note qui lui servira à lier les traditions des sociétés secrètes à Pétersbourg de manière à ce qu'aucune interruption, aucune solution de continuité ne vienne compromettre la régularité et l'exactitude de son récit. Voici cette note, qui suit immédiatement l'affirmation de N. M. quant à la dissolution de la société à Pétersbourg.

« Un des accusés (S.) a déclaré que N. Tourgue-
» neff, à son retour de Moscou, en 1821, s'oc-
» cupa à former une autre société secrète des dé-
» bris de celle qui venait d'être dissoute, et enga-
» gea d'anciens membres, tels que le prince Ob ..ky,
» le colonel Nar....ne et lui, S., à en faire partie ;
» il y affilia, en outre, le colonel Mitkoff, Tolstoy et
» Miklachefsky. La garde impériale ayant, peu de
» temps après, quitté la capitale, les opérations de
» la société furent suspendues. S. ignore si elle fut
» soumise à un règlement particulier, mais il ajoute
» que ni Tourgueneff ni les autres membres de
» cette société n'ont jamais énoncé devant lui d'in-
» tentions criminelles contre la famille impériale. »
(Pages 38 et 39.)

Ainsi, d'après cette déclaration, les opérations du fondateur de cette nouvelle société se bornèrent à l'affiliation de trois personnes et à la proposition faite à trois autres de s'y adjoindre. Quelle était cette société ? Quel but se proposait-elle ? Quels moyens

avait-elle adoptés? Le rapport ne dit pas un mot là dessus. La seule personne dont il cite le témoignage ignore même s'il y avait un règlement. Nulle mention ultérieure de cette société dans le reste du rapport. Tout se réduisait donc, en tenant cette déclaration pour vraie ou réelle, à une tentative infructueuse d'établir une société, dont on ne sait rien, dont on ne dit rien. Est-il possible de bâtir là dessus la moindre accusation?

Il ne faut pas d'ailleurs négliger l'observation qui termine cette curieuse déclaration, et qui consiste à dire que « les personnes dont il est question n'ont jamais énoncé d'intentions criminelles contre la famille impériale. »

A quel propos le déclarant *ajouta-t-il* cette observation? Rien de ce qui précède dans sa déclaration ne pouvait faire présumer une conclusion pareille. Les noms mentionnés n'ont pas jusqu'à présent été cités dans les récits du rapport sur les idées de régicide. On voit très bien que cette observation au moins, sinon toute la déclaration, a été provoquée par des questions faites au déclarant. L'accusation voulait avoir quelque chose à dire à l'appui de son assertion que l'ancienne société n'avait été dissoute qu'ostensiblement, et encore que le caractère propre de toute société était la révolte et le régicide. C'est en ce sens qu'elle a dû poser ses questions; mais les réponses, quoique mensongères, sont encore bien

loin d'être ce qu'elle aurait voulu qu'elles fussent.

Voici ce qui a pu donner lieu à cette déclaration. Après mon retour à Pétersbourg, le secrétaire de l'ancienne société (S.), celui-là même de qui vient cette déclaration, me dit un jour que quelques uns de ses amis, que je ne connaissais d'ailleurs que fort peu, membres ou non de cette société, lui avaient demandé pour quelles raisons la société avait été dissoute, et s'il fallait renoncer à tout. Peu contents des explications qu'il leur avait données, ils désiraient me parler pour savoir de moi à quoi s'en tenir. Je répondis que je m'empresserais de les voir et de leur faire part de ce qui avait été fait à Moscou. Je me rendis en effet chez un de ces messieurs, où je vis trois personnes outre S. : c'était Ob...ky, J. Tolstoy et Miklachefsky. Je leur communiquai la décision prise à Moscou, et leur exposai verbalement mes convictions sur l'impossiblité absolue de travailler en Russie au bien public à l'aide d'associations secrètes. J'insistai sur les efforts individuels, et recommandai surtout que l'on s'occupât de l'émancipation des serfs, objet pour lequel ces efforts ou le concours de deux ou trois amis devaient suffire, et qui, par sa nature même, était incompatible avec le secret. Toutes mes relations avec ces messieurs se bornèrent à cette seule entrevue.

Deux des personnes auxquelles, d'après la déclaration, j'aurais proposé de s'associer avec moi se sont

tues à cet égard ; du moins le rapport ne leur fait rien dire. Deux autres, dit la notice annexée au rapport, auraient au contraire déclaré avoir été reçues par moi dans la société.

Pour ce qui regarde une de ces personnes, le colonel Mitkoff, il y a évidemment confusion de la part du rapporteur. Le colonel Mitkoff a fait partie de l'ancienne société. Plusieurs de ses amis lui en ayant parlé, il désira en voir les statuts ; ne les trouvant pas chez d'autres, il s'adressa un jour à moi. Je ne les avais pas non plus, mais je me les procurai et lui en donnai communication. Il est plus que probable que, sommé de dire par qui il avait été introduit dans la société, il ne trouva pas de meilleure réponse à faire que de nommer celui qui lui en avait montré le règlement. La notice ne pouvait attribuer l'affiliation du colonel Mitkoff à aucune autre société qu'à celle du *Bien public*, et cette prétendue affiliation n'était pas de nature à légitimer une accusation contre moi, puisque la société, d'ailleurs elle-même non répréhensible, avait été dissoute.

Quant à la déclaration de la deuxième personne, qui dit avoir été reçue par moi dans la nouvelle société, puisque, d'après le rapport lui-même, cette société n'avait rien fait, n'avait même pas été formée définitivement, l'affiliation de cette personne ne pouvait pas non plus m'être imputée à crime.

Le fait est que je n'ai jamais reçu personne dans

aucune société. Il est évident que, voulant à toute force prouver que l'ancienne société n'avait été dissoute qu'ostensiblement, le rapporteur s'est emparé de la communication que j'avais faite à quelques personnes en particulier de la décision de Moscou, et l'a transformée en une intention de rétablir l'ancienne société ou d'en établir une nouvelle. D'ailleurs il est possible, cela est même probable, que les personnes citées ici aient eu le désir de former une association quelconque, et qu'elles en aient causé avec S....., le déclarant, qui était l'intermédiaire ordinaire entre les différents membres de l'ancienne société. Celui-ci ayant, soit spontanément, soit pressé par ses juges, représenté mon entrevue avec ces messieurs comme une tentative pour former une nouvelle société, qu'il dit pourtant n'avoir jamais été formée définitivement, les autres, ou plutôt un d'entre eux M.....ky, dont l'affirmation demeure seule incompréhensible pour moi, a pu être amené à confirmer la déclaration de S....., d'abord parce qu'elle était insignifiante en elle-même, ensuite parce qu'il lui fallait reporter ses souvenirs sur un événement qui avait eu lieu cinq ans auparavant.

Pour ce qui est de la troisième personne présente à mon entrevue, M. J. Tolstoy, sa réponse n'est pas consignée dans le rapport. M. Tolstoy se trouvait en France lors de l'insurrection de 1825 : quand on s'occupa à Paris de rédiger pour moi un mémoire justificatif, on

crut devoir lui demander des éclaircissements sur cette circonstance. Il répondit, et j'ai encore sa lettre entre mes mains, que « la proposition d'entrer dans une société secrète lui avait été faite, non par M. N. Tourgueneff, mais par M. S..... (celui qui a fait la déclaration en question), et que la société dans laquelle on lui avait proposé d'entrer n'était autre que l'ancienne société de l'*Union du bien public*. »

Tout ce que je viens de dire fait voir que la déclaration de S..... ne pouvait raisonnablement donner lieu à aucune investigation judiciaire. Mais, je le répète, elle était nécessaire au rapporteur pour lier les traditions des sociétés secrètes. S'il l'a, malgré lui, rejetée dans une note, il se dédommage de ce sacrifice dans le texte, où il continue d'admettre comme chose prouvée que l'ancienne société n'avait été dissoute que pour faire place à d'autres associations. Son récit devient plus confus, les contradictions s'y multiplient, les mensonges s'y montrent plus évidents à mesure qu'il redouble d'efforts pour soutenir sa thèse favorite, à savoir qu'il existait toujours et partout des associations secrètes ayant pour but la révolte : thèse acceptée sans doute par les juges, mais qu'il réfute lui-même à tout moment. Mes explications sur cette partie du rapport pourront paraître moins claires que celles que j'ai données sur la partie précédente ; c'est qu'on est toujours embarrassé pour expliquer ce qu'on ne comprend qu'à

moitié, ou que l'on ne comprend pas du tout. Il n'est pas déjà très facile de répondre à des accusations qui n'ont rien de précis ni dans leur teneur ni dans les circonstances qui les accompagnent; il l'est encore moins de répondre à des accusations que l'on n'avait aucune raison de prévoir, que l'on n'aurait jamais soupçonné pouvoir être portées contre vous. Je continuerai pourtant à suivre le rapport, je rétablirai les faits, mais dans l'intérêt de la vérité seulement; car, pour moi personnellement, j'avouerai que je n'y tiens pas beaucoup, encore moins puis-je tenir à les altérer.

Après avoir cité le témoignage de N. Mouravieff sur la dissolution réelle de la société, le rapport continue en ces termes :

> « Ce ne fut qu'à la fin de 1822 que cette société » de Pétersbourg, ou du Nord, parvint à se réor- » ganiser. » (Page 39.)

Ici il renvoie à une note ainsi conçue :

> « Les fondateurs principaux, ou plutôt les réor- » ganisateurs de la société nouvelle, étaient, au dire » de N. Mouravieff, lui le premier, le prince Obo- » lensky et N. Tourgueneff, qui s'abstenait toute- » fois de recevoir de nouveaux membres. »

Suit un récit sur l'organisation de cette société, dans lequel on lit, entre autres choses :

« On disait à tous ceux qui devaient servir d'a-
» veugles instruments que leur affaire serait de
» combattre les armes à la main.... Après la réor-
» ganisation de cette société secrète, le seul chef
» reconnu pendant quelque temps fut Nikita Mou-
» ravieff; plus tard, on résolut de lui adjoindre,
» vers la fin de 1823, le prince S. Troubetzkoy,
» récemment revenu des pays étrangers, et le prince
» Eugène Obolensky. Un an après, le prince Trou
» betzkoy se rendit à Kief, etc.» (Page 41.)

Ici, encore un renvoi à une autre note, où il est dit :

« La place de directeur avait été offerte à N.
» Tourgueneff, qui s'y refusa, alléguant le mauvais
» état de sa santé, la multiplicité de ses autres oc-
» cupations, et le mauvais succès de sa présidence
» à Moscou. »

A ce passage du rapport j'ajouterai les paroles suivantes, qu'il contient plus bas, p. 79.

« Cependant la société de Pétersbourg déployait
» aussi une inquiète activité, qui allait croissant
» depuis que Ryléeff avait remplacé le prince S.
» Troubetzkoy au directoire (c'est-à-dire vers la
» fin de 1824, comme on le voit à la page 41) »

Toutes les données contenues dans ces passages sont basées sur des dépositions isolées de différents individus. Rien dans le rapport n'indique le moins du

monde qu'il y eût un règlement, des statuts d'une nouvelle société quelconque. On ne pouvait donc raisonnablement s'attaquer à une association, mais seulement à des individus, et cela afin qu'ils prissent la responsabilité des intentions illégales ou criminelles qu'eux-mêmes avouaient avoir eues, si toutefois on est répréhensible aux yeux de la loi pour des intentions, quelles qu'elles soient, qui n'ont jamais été mises à exécution. Cette non-existence d'une société organisée, ou réorganisée, comme dit le rapport, est d'autant plus évidente que les dépositions sur lesquelles le rapport se fonde disent expressément que :

> « Toutes les règles (comme on le voit plus haut) » étaient loin d'être strictement observées. » (Page 40.)

En réalité, tout doit être réduit à des efforts tentés pour établir une association secrète, par ceux qui n'avaient pas été satisfaits de la dissolution de la société à Moscou.

Si l'on ne trouve dans le rapport, à propos de cette nouvelle société, aucune trace d'un règlement, on n'y trouve rien non plus qui indique qu'elle ait agi, délibéré. Il dit bien que :

> « L'une et l'autre société (celle du Midi et celle » du Nord nouvellement organisée) avaient le » même but, le renversement de l'ordre de choses

» existant, et s'occupaient déjà de la rédaction des
» lois qui devaient réformer la Russie. » (Page 42.)

Mais il ne contient rien qui prouve que tel fût réellement le but de la société, ni qu'elle ait décidé soit la rédaction, soit l'adoption d'un projet de constitution, qu'il cite en l'attribuant à M. Mouravieff individuellement, non plus que d'un autre projet, attribué à Pestel. Si ces projets étaient criminels, c'était à leurs rédacteurs à en répondre.

Enfin, le rapporteur convient lui-même que cette nouvelle société ne déploya quelque activité qu'après que Ryléeff en fut devenu un des directeurs, vers la fin de 1824. Jusque là du moins la société aurait dû être considérée comme n'existant pas.

Pour ce qui me regarde personnellement, il est assez étonnant que le rapporteur, qui s'efforce continuellement de produire contre moi des accusations non seulement mal fondées, mais encore invraisemblables, n'ait pas mêlé mon nom aux projets de constitution dont il parle ici. On savait pourtant que je rédigeais des projets de différents codes, soit pour le conseil d'état, soit pour la commission de législation. Il était tout simple que la société, s'occupant de projets de constitution, m'en chargeât, ou du moins me consultât. Eh bien! non; la société fut assez ingrate pour laisser un de ses fondateurs dans une complète

ignorance de ses faits et gestes. Il est vrai qu'une note, à la page 66 du rapport, indique que le projet de constitution de N. Mouravieff ne fut jamais terminé. Quant à celui rédigé par Pestel, je trouve à la page 61 du rapport une note d'après laquelle un des accusés, représenté par le rapport comme un véritable séide de Pestel, aurait déclaré n'avoir lu que de très courts fragments de ce projet et en ignorer complétement les dispositions principales. On voit aussi que d'autres accusés, qui, dit le rapport, page 61, dévoués à Pestel, voulaient tout immoler pour établir la forme de gouvernement qu'il proposerait dans son projet, ne connaissaient même pas ce projet. Voilà donc les lois de réforme dont s'occupaient les *sociétés* selon le rapport!

Quoi qu'il en soit, voici ce qui me concerne dans ce passage du rapport :

La société fut réorganisée en 1822; les réorganisateurs furent, au dire de N. M. lui-même, le prince Obolensky et moi.

Un peu plus bas, le rapport s'exprime ainsi :

« Après la réorganisation de la société, en 1822,
» N. Mouravieff en fut le seul chef.
» En 1823, on lui adjoignit deux autres direc-
» teurs : le prince S. Troubetzkoy et le prince Eu-
» gène Obolensky. »

Une note dit ici que l'on m'offrit la place de direc-

teur, mais que je refusai. Il n'est pas dit par qui cette déposition fut faite (1).

« Vers la fin de 1824, Troubetzkoy fut rem-
» placé par Ryléeff »

Comment concilier ensemble ces passages, d'après lesquels la société, après sa réorganisation en 1822, aurait eu pour chef N. Mouravieff tout seul, puis lui et deux autres jusqu'à la fin de 1824, et moi en même temps ? Est-ce pour détruire ce non-sens que le rapporteur jette dans une note une déclaration anonyme, à l'aide de laquelle il voudrait peut-être donner à entendre qu'après avoir réorganisé la société je suis rentré dans l'obscurité, renonçant au pouvoir et à tous ses attraits? Mais la déclaration de N. Mouravieff ne saurait donner lieu à cette hypothèse, car il dit seulement que je m'abstenais de recevoir de nouveaux membres : j'étais donc resté avec lui à la tête de la société, continuant à remplir tous mes devoirs, mais ne cherchant pas à faire des prosélytes.

Si le rapport adopte cette version, il doit rejeter celles qui donnent à N. Mouravieff d'autres collègues ;

---

(1) Si elle doit être attribuée au prince Obolensky, que l'on cite avant le renvoi à la note, alors ce qu'avait dit sur mon compte l'un des directeurs se trouve contredit par ce qu'a dit l'autre.

si, au contraire, c'est à celles-ci qu'il s'arrête, il doit reconnaître la première pour fausse. S'il faut absolument choisir entre les deux versions, on préférera le texte du rapport à ses notes. Dans le texte il cite les faits par ordre chronologique, et indique un certain nombre de personnes et de dates, tandis que les notes ne se rattachent à rien et ne font simplement que contredire le texte en ce qui me concerne. Le texte et les notes sont d'accord sur l'autre associé de N. Mouravieff.

Mais le rapporteur a cru pouvoir s'épargner la peine de préciser, de distinguer; il a préféré mêler ensemble le possible et l'impossible, content quand il peut énoncer contre un des accusés un grief de plus, tout absurde qu'il puisse être, et ne s'apercevant pas que souvent une accusation hasardée, portée contre un des prévenus, invalide celles qu'il lance contre les autres.

Je ne puis d'ailleurs me dispenser de faire remarquer que le rapport parle bien ici de ce que je n'ai pas fait : il dit que je n'affiliais personne à la société, que je refusais les fonctions qu'on m'offrait; mais il ne dit pas un mot de ce que j'ai pu faire.

Il demeure donc constaté que la déclaration, d'ailleurs isolée, de N. Mouravieff, d'après laquelle j'aurais participé à la réorganisation de la société, se trouve infirmée par la suite même des faits et des dates que le rapport indique à cette occasion. Le rap-

port cite les noms de tous ceux qui ont été à la tête de la société depuis 1822 jusqu'en 1824, et le mien n'y figure pas.

Lorsque furent rédigés mes précédents mémoires justificatifs, j'avais peine à comprendre comment N. Mouravieff avait pu faire contre moi une déclaration aussi peu vraie ; je ne pus que la nier, et pour cela je m'appuyai, comme je le fais ici, sur l'acte d'accusation lui-même.

Mais quelques années plus tard tout me fut expliqué. J'ai appris que N. Mouravieff, au moment de partir pour l'exil perpétuel auquel on l'avait condamné, et prenant congé de sa vieille mère, lui jura que jamais il n'avait fait contre moi, malgré tout ce que dit le rapport, aucune dénonciation, aucune déclaration. Voici l'extrait d'une lettre qui a été écrite à ce sujet à mon frère :

« Il y a bien long-temps que Mme Mouravieff m'avait chargé de vous faire une communication. Elle m'a prié, les larmes aux yeux, de vous faire savoir que son fils, aussitôt après le procès, lui a juré que jamais il n'avait rien déclaré contre votre frère, comme cela se trouve dit dans le rapport de la commission d'enquête. Le mensonge étouffait cette pauvre femme, et maintes fois elle me supplia de vous faire connaître la vérité. »

La femme de N. Mouravieff, qui, comme tant d'autres femmes héroïques, voulut partager l'exil de son

mari, et qui a succombé à la peine, témoigna qu'il lui avait souvent répété la même chose.

La notice annexée au rapport cite trois autres personnes comme m'ayant accusé du rétablissement de la société.

Ce sont :

1° Le général Orloff, dont la déposition ne peut évidemment se rattacher qu'à la société qu'il est censé avoir essayé d'établir avec le comte Mamonoff et moi. Or, j'ai montré plus haut ce que c'était que cette société, que le rapport abandonne après en avoir fait seulement une mention insignifiante. C'était d'ailleurs un *établissement*, et non un *rétablissement* de société. La déposition du général Orloff ne peut se rattacher au rétablissement de la société en 1822, puisqu'il ne m'a plus revu depuis 1821, et que je n'ai pas été par la suite en correspondance avec lui.

2° Le prince Troubetzkoy. Il se trouvait à l'étranger en 1822, lorsque la société fut rétablie au dire du rapport : donc il n'a pu déposer que j'en avais été un des fondateurs ou réorganisateurs.

3° Quant à la troisième personne, Mathieu Mouravieff, on voit, par le procès, qu'il a fait constamment partie des associations secrètes du midi, et qu'il ne vint à Pétersbourg qu'à des époques autres que 1822.

Le rapport de la commission d'enquête ne fait aucune mention des dépositions de ces trois personnes

contre moi relativement au rétablissement de la société en 1822.

Il est assez curieux d'ailleurs de voir la notice, pour soutenir la déclaration de N. Mouravieff, faire choix de personnes qui évidemment n'étaient ni en mesure ni en position de rien dire sur cette déclaration. Comment se fait-il qu'aucun des membres de la prétendue société réorganisée de Pétersbourg ne me mette au nombre de ses prétendus réorganisateurs?

Dans cette même notice, outre le chef d'accusation dont je viens de parler, et qui est désigné sous le titre de « participation au rétablissement de la société », il s'en trouve un autre, distinct, sous celui de « participation à l'établissement de la société », et à l'appui duquel on cite les déclarations de trois accusés :

1° Le même prince Troubetzkoy, qui, comme on l'a vu, ne pouvait faire aucune déclaration sur ce qui s'était passé en 1822 (si toutefois on veut confondre ce chef d'accusation avec le précédent). Il ne pouvait pas non plus dire que j'avais participé à l'établissement de l'ancienne société en 1818, puisque ce fut lui qui me proposa d'y entrer.

2° Le même Mathieu Mouravieff, qui, comme le précédent accusé et par les mêmes motifs, ne pouvait rien déposer contre moi relativement à aucune des deux époques de 1818 et de 1822.

3° Semenoff. Sa déclaration, qui se rapporte à 1821 et que j'ai réfutée plus haut, ne parle que

d'une tentative infructueuse pour établir une société quelconque.

On prétend que la notice a été extraite du rapport; nous venons de voir *comment* elle l'a été. C'est néanmoins cette notice qui servit de base aux considérants du jugement du tribunal suprême.

Il ne faut pas perdre de vue que l'acte d'accusation, en fixant à 1822 l'époque de l'établissement d'une nouvelle société, abandonne ainsi tout ce qu'il avait dit sur les efforts tentés pour en établir une en 1821, soit à Moscou, immédiatement après la dissolution de l'ancienne, soit à Pétersbourg, sous mon instigation. Il faut donc mettre tout à fait de côté et regarder comme non avenu tout ce qui a pu avoir lieu depuis la dissolution de la société, en février 1821, jusqu'à sa prétendue réorganisation en 1822.

J'ai démontré l'impossibilité d'établir aucun grief contre l'ancienne société; je viens de faire voir que le rapport, tout en posant comme un fait incontestable sa réorganisation en 1822, est loin de prouver qu'elle ait eu une existence réelle, puisqu'il n'indique rien qui fasse supposer des délibérations, une action quelconque, rien même qui ait trait à un règlement.

Tout cela n'empêche pourtant pas le rapporteur de dire que cette société de Pétersbourg, comme celle de Toultchin, s'appuyait sur la révolte militaire. Il remonte même plus haut : il désigne l'année 1821 comme l'époque probable où l'idée d'une insurrection

militaire fut conçue pour la première fois, et suppose que cette idée fut suggérée par les révolutions d'Espagne, de Naples et de Piémont.

Il n'est pas étonnant que ces événements aient eu du retentissement dans l'armée russe ; il ne l'est pas davantage qu'ils y aient trouvé quelque sympathie. Le rapport ne se serait pas autant écarté de la vérité s'il avait constaté le changement qu'une telle sympathie indiquait dans les idées des *Russes* sur les révolutions. Jusque là on n'avait connu en Russie que des révolutions de palais, et l'on ne sait malheureusement que trop ce que c'était que ces révolutions ; mais alors les Russes paraissaient donner la préférence aux révolutions faites à la clarté du jour. Voilà ce qu'aurait pu dire le rapporteur, s'il voulait absolument mêler les événements d'Espagne et d'Italie à ceux qui eurent lieu en 1825 à Pétersbourg et dans la deuxième armée. Tout cela cependant ne l'aurait pas encore autorisé à affirmer que :

> « Dès 1822, les deux sociétés, la société réor-
> » ganisée du Nord et celle du midi, voulaient em-
> » ployer la force armée pour remplir leur commun
> » objet. » (Page 43.)

Dans ce qu'il raconte de la société de Pétersbourg, depuis 1822 jusqu'à 1824, il n'indique rien qui pût autoriser une pareille supposition. Cette société,

même en admettant qu'elle ait été réorganisée, a été sans consistance jusqu'à cette dernière époque; le rapport en convient, comme nous l'avons vu plus haut (V. page 19 du rapport).

D'ailleurs, l'époque que le rapport désigne comme celle où l'idée d'une insurrection militaire fut conçue pour la première fois, et qu'il fixe à l'année 1821, cette époque, dis-je, paraît assez maladroitement choisie. L'année 1821 est précisément celle où les événements concernant les sociétés secrètes sont le plus abondants dans le rapport : c'est l'année où la société fut dissoute à Moscou ; l'année où, d'après le rapport, on fut dans l'intention de la rétablir à Toultchin ; c'est encore l'année où la société de Pétersbourg était « pour le moins entièrement désorganisée » ; l'année enfin qui constitue l'intervalle entre la dissolution de la société et sa prétendue réorganisation. C'était donc pour les sociétés une époque d'entière décadence et de complète nullité. Le rapport, en faisant le récit de ce qui se passa à Moscou ou à Pétersbourg dans le courant de 1821, et même à Toultchin, ne dit rien qui puisse faire soupçonner que l'idée d'une révolte militaire ait pu surgir alors. Ce choix malencontreux de l'époque montre assez quelle foi il faut ajouter à ses assertions.

Et que l'on ne dise pas qu'il importe peu que l'idée de l'insurrection soit venue en 1821 ou plus tard, qu'il suffit de savoir que l'insurrection a eu lieu, et

que, par conséquent, l'idée en a été conçue. Si, comme tout le prouve, elle ne l'a été qu'immédiatement avant sa mise à exécution, soit par une association, soit par des individus, c'était seulement à cette association ou à ces individus à en répondre.

Pour ma part, je dois tenir à voir exactement fixée l'époque où fut conçue l'idée de l'insurrection ; car alors, en admettant toutes les accusations portées contre moi par le rapport, le seul fait de mon départ de Russie au commencement de 1824 suffirait pour me mettre à l'abri de toute accusation au sujet des événements de 1825.

Voyons maintenant ce que le rapport contient sur les individus appartenant à la société du Midi.

> « C'est là surtout que les conspirateurs travail-
> » laient à préparer des moyens de cette nature
> » (l'emploi de la force armée). » (Page 43.)

Ici, il faut s'armer de courage pour parcourir le récit des stupides horreurs que le rapporteur semble prendre plaisir à décrire (1).

> Il parle d'abord des moyens qu'employaient le

---

(1) Rien de ce qui a pu se passer à Toultchin ne saurait me concerner personnellement. Néanmoins, quoique mon départ pour l'étranger ait précédé la plupart des événements décrits par le rapporteur en cet endroit de son récit, je suis obligé,

colonel Pestel et le colonel Serge Mouravieff, soit pour irriter les soldats contre l'empereur, soit pour les familiariser avec l'idée d'un changement général. (Page 45.)

« En 1823, les chefs, au nombre de six, Pestel, » Youschnefsky, Davidoff, prince S. Volkonsky, » Mouravieff et Bestoujeff, eurent une réunion à » Kief, où l'on fit la lecture de quelques fragments » du projet de constitution de Pestel, qui émit en- » suite l'avis de l'extermination de la famille im- » périale. Quelques-uns y adhérèrent, d'autres » le combattirent, et l'on conclut qu'une pareille » question ne pouvait être décidée par six indivi- » dus. » (Page 46.)

« En 1824, Bestoujeff, un de ces six, adressa » à Varsovie une lettre (qui ne fut pas expédiée) » pour demander aux membres de la société de » Pologne la mort du grand-duc Constantin. » (Page 47.)

Suit le récit des négociations entre ces chefs et quelques membres des sociétés secrètes en Pologne. Le rapport ajoute, à cette occasion, que :

« Ces relations avec la société de Pologne ne pa- » raissent pas avoir eu d'autres suites. On convint » pourtant d'une entrevue à Kief, fixée au 1er jan- » vier 1826. » (Page 50.)

---

pour suivre le rapport, d'en parler ici, anticipant ainsi sur l'exposition des faits qui eurent lieu à Saint-Pétersbourg après mon départ.

« Peu avant cette époque, deux de ces chefs » (Mouravief et Bestoujeff) préparaient un soulè- » vement dans la 9e division. Ils avaient l'intention » de s'emparer de la personne de l'empereur, qui » venait y passer une revue, de soulever les trou- » pes et de marcher sur Moscou, entraînant à la » révolte les autres troupes stationnées sur la route.

» Mais ces deux chefs, après avoir médité l'in- » surrection de tout un corps d'armée, virent bien- » tôt qu'ils ne pouvaient compter que sur deux » complices : le colonel Schweikowsky et le colonel » Noroff. Ils s'adressèrent à deux individus à Mos- » cou, en les engageant à coopérer à leurs plans ; » mais ceux-ci se refusèrent à toute coopération, » et de ces coupables projets il ne leur resta que la » honte de les avoir conçus.

Au mois d'avril 1824, une tentative plus criminelle encore fut tramée entre Pestel, Bestoujeff-Rumine, S. Mouravieff, Davidoff (tous cités plus haut), les deux frères Poggio et Schweikowsky. Ils décidèrent d'ôter la vie à l'empereur, que l'on disait devoir arriver pour passer la revue du troisième corps d'armée. « Mais la revue n'eut pas lieu, et » il ne fut même, ajoute le rapport, fait de pro- » positions ni aux officiers ni aux soldats choisis » pour assassins, et qui peut-être n'étaient pas nés » pour le crime.

» Mais l'accomplissement de ces affreuses inten- » tions ne fut qu'ajourné ; il fut constamment (une » foule de dépositions en font foi) la pensée domi- » nante des directeurs de la société du Sud. Dès » l'année 1821, dit un accusé, à une assemblée

» qui eut lieu après le renouvellement de l'*Union*
» dans le midi, et à laquelle assistèrent Pestel et
» sept autres (1), il fut *proclamé* solennellement
» que le but des individus réunis était de changer,
» *à tout prix*, l'ordre de choses établi dans l'État,
» voulant, non seulement renverser le trône, mais
» exterminer tous ceux qui pourraient y prétendre.
» Les moyens furent laissés à Pestel et à Yousch-
» nefsky, investis, à cet effet, d'un pouvoir dis-
» crétionnaire. Dans une autre assemblée, où sié-
» geaient quelques unes des mêmes personnes,
» Pestel demanda la confirmation du plan qu'il avait
» conçu d'introduire en Russie le régime républi-
» cain, à l'aide de la force armée, et d'*éliminer la*
» *maison régnante*. Les membres présents approu-
» vèrent ce double projet. Dans le courant de l'an-
» née, une de ces personnes, en affiliant à la so-
» ciété le colonel Fallenberg, lui fit prêter serment
» de se dévouer *à tout*, et même d'attenter aux
» jours de l'empereur. En 1823, Poggio, à son
» entrée à l'*Union*, trouva qu'on s'y proposait pour
» but l'établissement d'une république. » (Page 55.)

« En 1823, ce même Poggio vit une lettre de
» Pestel à N. Mouravieff. Pestel y demandait à
» celui-ci le nombre des membres, les forces, les
» progrès de l'association du Nord, et si tout était
» prêt à Pétersbourg pour un soulèvement. *Les*
» *demi-mesures*, ajoutait-il, *ne valent rien; ici*,

---

(1) Le nombre de toutes les personnes citées dans cette partie du récit du rapport se monte à 19.

» *nous voulons avoir maison nette. — Comment!*
» s'écria N. Mouravieff; *Dieu sait ce qu'ils ont*
» *tramé là-bas; ils veulent les exterminer tous*
» (les membres de la famille impériale)! Pressé de
» donner une réponse positive, il dit que son in-
» tention était de *commencer par la propagande.* »

Ici le rapport, abandonnant la société du Midi, parle de quelques individus résidant à Pétersbourg.

« Parmi ceux qui, à Pétersbourg, désiraient des
» mesures promptes, sans être effrayés d'un atten-
» tat, le même Poggio nomme Mitkoff, qui, dans
» une entrevue avec Obolensky, lui dit : *Je partage*
» *entièrement et jusqu'au fond votre manière de*
» *voir* (sur l'extermination de la famille impé-
» riale) (A); le prince V. Galitzin, qui répéta les
» paroles de Mitkoff (B); Ryléeff, qui était *plein de*
» *courage*, selon l'expression du même témoin,
» mais qui voulait de plus agir sur les esprits par
» des chansons séditieuses et par la publication d'un
» *Catéchisme de l'homme libre* (C); enfin, Mathieu
» Mouravieff (D), que Poggio représente comme un
» des chauds partisans de Pestel et du régime ré-
» publicain, prêt à porter un arrêt de mort contre
» toute la famille régnante.

« (A) Mitkoff est convenu de ce fait dans sa confrontation avec
» Poggio; il l'a nié ensuite. »

« (B) Le prince V. Galitzin n'en convient pas. »

« (C) Ryléeff ne voulait que terminer ce *Catéchisme de l'hom-*
» *me libre*, commencé par N. Mouravieff; mais il n'en eut pas le

» temps. Il convient aussi d'avoir composé des pièces de vers et » des chansons séditieuses (1). »

« (D) Mathieu Mouravieff affirme lui-même que beaucoup de » membres de la société du Nord partageaient l'intention d'exter- » miner la famille impériale. Plusieurs ont reconnu l'exactitude » de cette déposition. Quant à d'autres, Mouravieff déclara plus » tard qu'il n'avait jamais discuté avec eux ce projet, qui était, » à ce qu'il dit, combattu par le prince Troubetzkoy, par N. » Mouravieff. Il cite les paroles de ce dernier : « *Je vais dire à* » *ces messieurs que la famille impériale est sacrée* (2). »

Nous ferons observer ici que le texte même du rapport établit, d'une manière incontestable, que les idées de régicide n'appartenaient et ne pouvaient appartenir, à Pétersbourg, à aucune société, et que, si quelques individus les *partageaient*, c'était de leur propre mouvement. Comme membres d'une société, ils ne pouvaient que se borner à adopter les *règles* prescrites par cette société, ou l'abandonner. D'ailleurs, des individus dénoncés ici, les uns nient la dénonciation, faite par une personne venue du midi, où, à en croire le rapport, on était plus familiarisé

---

(1) Le rapporteur découvre ici l'auteur des *chansons séditieuses ;* pourquoi donc en parle-t-il plus haut, à propos d'un journal que j'avais l'intention de publier?

(2) On peut remarquer ici que la première fois M Mouravieff dit que *beaucoup* de membres à Pétersbourg partageaient les intentions régicides; et ensuite, dans une autre déclaration sur la même circonstance, il n'en nomme expressément que *deux*, et encore l'un et l'autre désapprouvaient-ils ces intentions!

avec les idées de ce genre; les autres sont représentés, par le rapport même, comme repoussant ces idées avec une certaine énergie. Il n'y a donc rien à établir de positif, non seulement contre la société de Pétersbourg, mais même contre les individus qui pouvaient en faire partie.

Nous voici arrivés à un passage du rapport qui ne peut manquer d'attirer l'attention de tout lecteur judicieux. Après avoir cité la déposition de Poggio contre Mathieu Mouravieff, il continue ainsi :

« Mais ces dispositions de Mathieu Mouravieff » éprouvèrent un notable changement dans le cours » de l'année suivante. Il adressa, le 3 novembre » 1824, à son frère une lettre trouvée parmi les » papiers de celui-ci, lettre qui fait voir du discer- » nement, et où, s'efforçant de détourner son » frère de toute entreprise, il lui en démontre si- » non le caractère illégal, du moins la folie. — « L'esprit de la garde, écrit-il, et en général l'es- » prit des troupes et de la nation, n'est nullement » tel que nous nous l'étions imaginé. L'empereur » et les grands-ducs sont aimés; à l'autorité ils » joignent les moyens de gagner l'affection par des » bienfaits. Et nous, que pouvons-nous offrir à la » place des rangs, de l'argent et de la tranquillité ? » Des abstractions politiques, et des enseignes de » vingt ans pour gouverner l'empire. Parmi les » membres de Pétersbourg, les plus sensés com- » mencent à s'apercevoir que nous nous sommes » trompés et que nous nous trompons l'un l'autre.

» A Moscou, je n'ai trouvé que deux membres, qui » m'ont dit : On ne fait rien ici, et il n'y a rien à » faire. » (Page 59.)

La lecture de cette lettre n'a-t-elle pas dû inspirer au rapporteur et aux juges cette simple réflexion, que, si les lois humaines s'abstiennent de sévir contre les intentions, c'est surtout parce que les intentions, quelque criminelles qu'elles soient, peuvent être librement abandonnées, n'importe par quel motif? Lorsqu'une intention, quelle qu'elle puisse être, est abandonnée avant l'exécution, la loi n'a rien à y voir. Ce principe est assez clair, assez généralement reconnu, pour arrêter la verve de l'inquisiteur le plus zélé; et cependant il a été sans autorité sur notre rapporteur. Celui-ci n'a rien trouvé à dire à propos de la lettre de Mathieu Mouravieff, si ce n'est qu'*elle montre du discernement*, et il s'est borné à en chicaner l'auteur sur la nature du motif qui la lui a inspirée.

Nous verrons, dans la suite, que le principe que nous venons de citer n'a pas profité davantage à beaucoup d'autres accusés, auxquels l'enquête ne pouvait reprocher que des *intentions*, intentions qui ne s'étaient révélées par aucun acte quelconque, et qui ne ressortaient que des déclarations des accusés eux-mêmes. Qu'on juge, après cela, de l'équité qui a présidé à la procédure.

D'ailleurs, comme pour effacer l'impression que

fait naturellement naître cette lettre en faveur de celui qui l'a tracée, comme pour détourner les réflexions qu'elle peut éveiller, le rapporteur joint à son texte une note dans laquelle il revient sur les idées de régicide manifestées, dans un accès de désespoir, par l'auteur de la lettre, *avant qu'elle fût écrite.* Il y rattache une accusation pareille contre :

« un autre individu (Vatkofsky), qui songea à » employer comme arme, pour commettre le régi- » cide, un fusil à vent, et proposa ensuite d'assas- » siner l'empereur et toute la famille impériale à » quelque bal de la cour, et de proclamer aussitôt » la république; proposition que deux des préten- » dus complices trouvèrent insensée et prirent pour » une plaisanterie. » (Page 59.)

Le rapport, en continuant, expose que les membres de la société s'exagéraient réciproquement le nombre des adhérents et l'importance de leurs forces « Ils ne se faisaient aucun scrupule de se trom- » per les uns les autres... C'est ainsi que, dans la » société du midi, l'on répétait que les principales » forces étaient concentrées dans le nord, et à Pé- » tersbourg que tout était prêt dans le midi; on » assurait que Moscou déciderait l'affaire, tandis » qu'à Moscou il n'y avait plus de direction et à » peine quelques membres, qui, presque tous, » avaient abandonné l'*Union* (1); on ajoutait enfin,

(1) Cela n'a pas empêché le pouvoir de les envoyer *tous* en Sibérie!

» et toujours avec une égale fausseté, qu'il existait
» des sociétés secrètes au Caucase et à Kharkoff.
» Mais ce même amour-propre ne permettait aux
» conjurés, ni de s'offenser de ces mensonges, ni
» de convenir que leur manière de voir était chan-
» gée. Mathieu Mouravieff, après avoir écrit à son
» frère la lettre que nous avons citée, et y avoir
» énoncé, en outre, une opinion très défavorable
» sur Pestel, après avoir parlé dans le même sens
» au major Lorer, recommença tout à coup à assu-
» rer Pestel de son attachement et de son zèle pour
» le succès de ses plans, cédant, dit-il, aux instan-
» ces de son frère. » (Pages 60, 61.)

Ce passage prouve, mieux que tout ce que je pourrais dire, qu'il n'y eut jamais, au moins jusqu'en 1824, de société secrète effectivement organisée, dont le but ait été la révolte militaire, et qui surtout ait pu amener l'insurrection de 1825, comme le prétend le rapporteur. En effet, que faut-il entendre par ces paroles du rapport, sinon que les associations secrètes, jusqu'à la fin de 1824, se réduisaient à rien? Il y avait des individus qui voulaient se faire accroire les uns aux autres qu'elles offraient quelque consistance ; mais ils se trompaient réciproquement, dit le rapport. Je laisse de côté l'accusation de mensonge, qui n'a pu être qu'une illusion, et m'en tiens au fait, que le rapport lui-même reconnaît. Il paraît que, dans son désir charitable de faire peser sur les accusés une

charge de plus, le rapporteur ne s'est pas aperçu que, si c'était de leur part un mensonge de prétendre que les associations secrètes avaient quelque importance, il faisait, lui aussi, un mensonge en répétant à son tour, et à plusieurs reprises, la même assertion. C'est donc sur un mensonge, reconnu comme tel par l'enquête elle-même, qu'a été basée la condamnation prononcée contre tous ceux qui n'avaient pas participé activement, ou comme complices, à l'insurrection de 1825!

Ayant été conduit, quoique à son insu peut-être, à reconnaître que les sociétés secrètes n'étaient qu'un fantôme, le rapport rend à chaque pas cette vérité plus sensible, tout en s'efforçant d'attribuer aux individus les intentions les plus criminelles. C'est ainsi qu'il décrit :

> les moyens de séduction employés par Pestel pour gagner des prosélytes à ses plans de régicide. Il raconte un entretien qu'il eut avec Poggio, et dont il sortit avec la conviction qu'il fallait immoler jusqu'à 13 membres de la famille impériale, tout en reconnaissant que c'était *terrible!* (Pag. 62.) « Il voulait pour lui-même au moins le pouvoir impérial, dit son complice et son accusateur. » (Pag. 63.) Une note dans laquelle un troisième accusé est associé à ces plans assure que Pestel convient d'avoir eu avec ce dernier la conversation rapportée pag. 64.
>
> « En aveuglant ainsi, dans la sphère de son acti-
> » vité immédiate, les hommes d'un esprit faible,. ..

» Pestel s'efforçait aussi, continue le rapport, d'é-
» tendre son influence sur la société du nord. » (Page 64).

Le rapport cite un exemple des tentatives de Pestel pour gagner à son opinion Ryléeff, alors nouvellement initié ; mais la tentative ne paraît pas avoir réussi.

On ne peut s'empêcher de faire encore une fois observer, à propos de cette accusation, que, s'il y avait eu, comme le rapport le prétend, un but commun de révolte attribuable aux deux sociétés ayant une organisation quelconque, ces efforts d'un des chefs pour gagner d'autres chefs ou membres seraient vraiment inconcevables. Qu'a-t-on besoin d'employer la persuasion ou son influence personnelle quand les lois d'une société organisée obligent, sans exception, tous ceux qui en font partie ?

Le rapport continue

« Trois des amis de Pestel (1) vinrent à Péters-

(1) Parmi ces trois personnes, le rapport cite M. Davidoff, qui, dit-il, venait à Pétersbourg pour affaires de l'association. Si j'avais fait partie de l'association à cette époque, j'aurais nécessairement dû voir ce personnage ; or, je ne l'ai jamais vu de ma vie. Si je voyais dans ce temps-là les autres individus dont il est question ici, c'est que je les connaissais, en dehors de toute société secrète ; je les voyais comme on voit les personnes que l'on rencontre dans le monde. Cette seule circon-

» bourg avec la proposition de réunir les deux so-
» ciétés, d'agir de concert, de se diriger vers un
» seul et même but déterminé par les conjurés du
» midi. En 1824, Pestel y vint lui-même, et, à son
» retour dans le sud, il assurait qu'il avait réussi.»
(Page 65.)

Nous voici arrivés à 1824, et le rapport nous initie aux efforts de la société du midi pour se réunir à celle du nord et lui faire adopter le même but. Cependant, à la page 43, le rapport prétendait que toutes les deux « s'accordaient sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre leur commun objet, et que l'une et l'autre voulaient employer, dans cette vue, la force armée. »

Encore une fois, si ce moyen, la révolte, avait déjà été adopté antérieurement, à Toultchin comme à Pétersbourg, ainsi que le prétend le rapport, à quoi bon ce voyage de Pestel et de ses amis à Pétersbourg en 1824, pour l'y proposer, pour faire agir les deux sociétés de concert? Le rapporteur ne s'était jamais contredit d'une manière plus étrange, et l'on ne sait ce dont on doit s'étonner le plus, de sa maladresse,

---

stance, qu'un des chefs de la société n'ait pas vu un homme délégué pour traiter des affaires de cette société, suffirait pour faire apprécier l'exactitude de ces assertions qui continuent à mêler mon nom à des faits auxquels je suis resté complétement étranger.

ou de sa persévérance à vouloir construire un échafaudage de mensonges qui s'écroule à tous moments. Il devient clair que, dès qu'il sort des généralités, dès qu'il cite quelque fait à l'appui de ses assertions, ces assertions, au lieu d'être confirmées, se trouvent réfutées ou contredites. Dans cette occasion, après avoir hautement déclaré que les deux sociétés marchaient au même but, il est amené, en citant les faits, à dire qu'en 1824 on en était encore, à Pétersbourg, à faire adopter ce but, et que même alors on ne parut pas y avoir réussi. On trouvera dans la suite de son récit de nouvelles preuves de cette coupable inexactitude.

« Cependant les assertions des membres de la So-
» ciété de Pétersbourg sont toutes différentes. Ry-
» léeff affirme qu'ils n'avaient l'intention de se réu-
» nir à la société du midi que pour surveiller Pestel
» et pour agir contre lui; mais qu'à leur regret,
» ils n'avaient pu y réussir. Suivant N. Mouravieff,
» Pestel, à son arrivée à Pétersbourg, dans une
» réunion à laquelle assistaient le prince Troubetz-
» koy, Obolensky, N. Tourgueneff, Ryléeff et Ma-
» thieu Mouravieff, après s'être plaint de l'inaction
» de la société du nord, du manque d'union et de
» principes fixes, proposa de fondre les deux socié-
» tés en une. La proposition fut agréée, d'après ce
» que le prince Troubetzkoy dit à N. Mouravieff,
» qui n'avait pas été présent à cette séance.» (Page 66.)

La déclaration de Ryléeff montre que l'on était loin, à Pétersbourg, de partager les principes ou les vues de la société du midi. L'autre accusé, N. Mouravieff, se borne à dire qu'on lui rapporta que la proposition de Pestel, de réunir les deux sociétés, avait été agréée. Ce consentement à la réunion des deux sociétés se trouve contredit quelques lignes plus bas, où il est dit :

> « Ce même N. Mouravieff, qui ne voulait pas de » réunion, ayant, dans une autre séance, développé » son opinion, Pestel fut obligé de consentir à lais- » ser les choses dans leur ancien état jusqu'en 1826, » et à réunir alors une assemblée générale. » (Page 68.)
>
> Parmi les motifs de Mouravieff contre la réunion des deux sociétés, était celui-ci : « que, dans le » nord, chacun suivait ses opinions, tandis qu'il » lui revenait que, dans le midi, personne n'osait » contredire Pestel. » (Page 67.)

Tout ce qu'on peut raisonnablement conclure de ce passage, c'est que : 1° les deux sociétés n'ont jamais été réunies ; 2° que celle de Pétersbourg ne présentait pas véritablement le caractère d'une société, chaque membre y suivant sa propre opinion.

Quant à la mention de mon nom dans ce passage, elle doit être regardée comme non avenue, celui qui me cite comme ayant assisté à cette séance disant qu'il n'y a pas assisté lui-même. Les témoignages

par *ouï-dire* ne sont admis par aucune législation. D'ailleurs, il n'est pas inutile de faire remarquer que la personne dont il est ici question est la même à qui l'on attribue le témoignage qui m'implique dans la réorganisation de la société. Nous avons vu ce qu'elle déclara, après le procès, sur ces prétendus témoignages.

En fait, je n'ai assisté à aucune espèce de séance depuis la dissolution de la société à Moscou. Quant au reste, Pestel, qui, comme je l'ai raconté plus haut, vint me voir à Pétersbourg quelque temps avant mon départ pour l'étranger, me parut plus préoccupé de ses systèmes sociaux que de la réorganisation de la société à Pétersbourg, ou de la réunion de la société du nord à celle du midi. Il témoigna plutôt des regrets de voir qu'aucune association ne pouvait se former; et, comme pour me prouver que même à Toultchin, d'où il venait, la société était nulle, il me cita ce fait, que j'ai bien retenu, et qui contraste singulièrement avec les récits du rapport, que dans la deuxième armée l'association se réduisait à cinq ou six personnes. Quel intérêt Pestel aurait-il eu à étaler sa faiblesse devant moi?

D'ailleurs, je ne sais si c'est à l'époque où Pestel me fit la visite dont je parle (commencement de 1824) qu'il faut placer tout ce que le rapport raconte ici de ses efforts pour réunir les deux sociétés.

C'est donc à tort, je le répète, que mon nom se

trouve cité ici, à propos d'une délibération sans importance. Mais cette obstination du rapporteur à le mêler à tout ne fait que révéler plus clairement le but que l'on se proposait en accumulant ainsi les accusations contre moi. Il y en a de toutes les espèces. Une seule cependant a été oubliée, et celle-là, toute ma vie a été employée à la mériter : c'est l'idée de l'émancipation des serfs. Voilà mon seul crime réel ; et quoique mes accusateurs n'en aient pas dit un seul mot, c'est là pourtant, et là seulement, qu'il faut chercher le motif de l'acharnement qu'on a mis à me représenter comme un des fauteurs principaux de l'insurrection de 1825. Mais ce motif, on a cru prudent de ne pas le divulguer.

Dans sa déclaration, N. Mouravieff raconte aussi que :

> « Pestel lui dit, entre autres, qu'il fallait avant » tout se défaire de la famille impériale. — « Je » trouvai, ajouta Mouravieff, ce plan tout à fait » barbare et inexécutable. » (Page 66.)

Voilà encore une preuve de la *communauté d'objet* qui, au dire du rapport, existait entre les deux sociétés !

Cette déclaration se termine par les paroles suivantes :

> « Depuis ce moment, les principaux membres de

» l'association de Pétersbourg remarquèrent en lui
» (Pestel) un refroidissement visible (1). Il ne leur
» témoignait plus de confiance, et, quoiqu'il leur
» eût promis de communiquer son projet de consti-
» tution, il ne l'envoya point, et ne fournit aucun
» éclaircissement sur les lois ni sur la composition
» de la société du sud (2). » (Page 68.)

Nous voici certes bien loin de cette union des deux sociétés que le rapporteur a proclamée plus haut; nous assistons ici, comme on le voit, à quelque chose de tout opposé, c'est-à-dire à une rupture, après de vains efforts pour opérer cette réunion. Que deviennent aussi ce but et ces moyens violents, qui étaient communs aux deux sociétés?

---

(1) Je trouve ici la confirmation de ce que j'ai dit plus haut sur l'indifférence de Pestel au sujet des sociétés secrètes, indifférence que je crus remarquer en lui lors de la visite qu'il me fit au commencement de 1824. Je ne pense pas qu'elle provînt de l'insuccès de ses démarches auprès de ses amis à Pétersbourg, mais bien de la conviction qu'il avait acquise, comme on le voit même dans le récit du rapport, que les sociétés secrètes ne pouvaient mener à rien.

(2) Par la raison toute simple qu'il n'avait rien à communiquer, sa société se réduisant à 5 ou 6 personnes! Le rapporteur a beau arranger les déclarations des accusés selon ses vues à lui, la vérité perce toujours plus ou moins. Ici la vérité est que les personnes qui se trouvaient à Saint-Pétersbourg n'avaient eu aucun renseignement sur la société du midi.

On voit même, par le témoignage de la personne que le rapport présente comme un des réorganisateurs de la société de Pétersbourg, comme celui qui en fut toujours le chef, ou au moins l'un des chefs, que cette société de Pétersbourg n'avait aucune confiance dans le chef principal de la société du midi, qu'elle ne connaissait pas son *projet* de constitution et n'avait aucun éclaircissement sur l'organisation et le nombre des membres de cette société.

Ce passage ne détruit-il pas de fond en comble tout ce que le rapport s'est péniblement efforcé d'établir sur l'union des deux sociétés, sur l'identité de leurs vues, de leurs plans? N'avais-je pas raison de dire que, quoique étranger moi-même à tout ce que le rapport contient sur les associations secrètes, depuis 1821, je parviendrais à le réfuter par lui-même?

Si, laissant pour un moment de côté Pestel et la société du midi, nous récapitulons tout ce que dit le rapport sur la société de Pétersbourg depuis 1822 jusqu'à 1824, nous verrons clairement que, malgré les déclarations de quelques accusés, ou plutôt à cause de la nature de ces déclarations, on ne peut nullement admettre qu'une société quelconque ait été soit réorganisée, soit établie à Pétersbourg pendant cette période. Ces déclarations, même en admettant qu'elles soient réelles, qu'on les ait recueillies légalement dans l'enquête et qu'elles aient été reproduites

pendant le procès, devant les juges, ce qui est loin d'avoir été le cas (1), ne prouveraient tout au plus que des efforts tentés, toujours inutilement, par quelques individus, pour établir une association à Pétersbourg.

Quant aux projets de régicide, le rapport les groupe presque tous autour de Pestel; c'est presque toujours aux mêmes personnages, plus ou moins liés avec Pestel, qu'ils sont attribués. Les accusés de Pétersbourg sont, d'après le rapport, loin de les avoir partagés.

Abandonnant le récit de ce qui s'est passé à Pétersbourg pendant le séjour de Pestel, le rapport revient à la société du midi.

> « Un des comités de la société du midi entra en » rapport avec une autre société secrète, celle des » *Slaves réunis*, qui n'était ni très nombreuse, ni » remarquable par la position sociale ou les talents » de ses membres. Elle ne compta que deux années » d'existence.» (Pag. 69.)

Malgré la mince opinion que le rapport semble

---

(1) Toutes les déclarations des accusés datent des interrogatoires qu'ils ont subis pendant l'enquête; aucune n'a été reproduite par eux devant le tribunal. Ils n'ont pas été interrogés par le tribunal, ils n'ont pas assisté aux débats.

avoir de cette nouvelle société, il n'en parle pas moins d'une manière assez détaillée. Il dit que :

« la première idée en fut conçue, en 1823, » par le sous-lieutenant d'artillerie V. » — Il cite le serment, il reproduit des passages du catéchisme, n'oubliant pas d'intercaler entre les lignes des clichés gravés, représentant des poignards, à peu près comme le fait le *Charivari*. Il prétend que le but de cette société était de lier, par un lien fédératif et par un même régime républicain, huit contrées slaves, et ajoute que, « jusqu'au bout, il ne fut imaginé » aucun moyen de réaliser ce projet.» (Page 70.) Il indique de même le nombre des membres de cette société, ainsi que leurs noms « Quand les membres » de cette société, dit-il page 71, firent connaissance » avec S. Mouravieff et Bestoujeff (c'est-à-dire » quand ils entrèrent en relations avec la société du » midi), ils étaient au nombre de 36, la plupart » jeunes officiers d'artillerie.

« Bestoujeff engagea les membres de cette société à gagner les soldats, et les prévint de se tenir prêts à opérer un soulèvement pas plus tard qu'au mois d'août 1826. — Dans leurs réunions, S. Mouravieff et Bestoujeff insinuaient d'abord, et proclamèrent ensuite en termes clairs et précis la nécessité d'attenter aux jours de l'empereur Alexandre, *d'exterminer toute sa dynastie.* »

Ainsi le rapport révèle ici l'existence d'une nouvelle association secrète, dont il indique avec précision l'époque du premier établissement; une asso-

ciation qui a eu son fondateur, clairement désigné, un serment, un catéchisme dont il est donné des extraits, enfin un but précis et déterminé. Il cite le nombre des membres et leurs noms. Il est vrai que cette société ne put jamais imaginer aucun moyen pour réaliser son *projet*. Néanmoins les données sur son existence ne manquent ni de clarté, ni de précision. Que l'on se rappelle maintenant comment le rapport établit l'existence de toutes les autres sociétés secrètes dont il parle ; quelle *précision*, quelle clarté il met dans ses données sur les époques de la fondation, sur les noms des fondateurs, sur le but, sur les moyens de toutes ces sociétés. Il n'y en a qu'une seule dont les statuts lui aient été connus : c'est celle du *Bien public ;* et il n'a rien trouvé à dire contre ces statuts, si ce n'est qu'ils renfermaient des banalités. Aucune des autres, et celle qu'il prétend avoir été organisée à Pétersbourg en 1822 moins que toute autre, n'offre rien de pareil à ce qu'il dit ici de la société *des Slaves*. Si donc il n'a trouvé ni preuves, ni traces quelconques de l'existence d'une véritable société à Pétersbourg, de 1822 à 1824, quand les traces d'une société quelconque sont si faciles à découvrir, de quel droit prétend-il établir que l'ancienne société fut réorganisée à Pétersbourg en 1822? Ne réfute-t-il pas lui-même son assertion relative à la société de Pétersbourg, en donnant ici des preuves d'une autre association qui exista réellement? Si

l'existence de la société de Pétersbourg eût été réelle, on en aurait trouvé des traces dans le rapport tout autant que pour la société *des Slaves*.

Après avoir fait mention de cette nouvelle société, qui se réunit à un des comités de celle du midi, le rapport continue de raconter minutieusement toutes les horreurs qui ont pu passer par la tête des membres de ce comité.

Ainsi :

> « Peu s'en fallut, est-il dit page 74, que les » membres de ce comité ne levassent immédiate- » ment l'étendard de la révolte à la nouvelle qu'un » de leurs complices (Schweykofsky) venait de per- » dre son régiment. Dans un premier moment de » fureur, ils résolurent de soulever le troisième » corps d'armée. Ils voulurent aussi envoyer des » assassins à Taganrog, et le colonel Artamon » Mouravieff s'offrit. Bestoujeff déclara que, pour » accomplir ce forfait, il trouverait jusqu'à quinze » individus parmi les *Slaves* et d'autres qui n'ap- » partenaient pas à la société, mais dont les prin- » cipes et le caractère autorisaient une pleine con- » fiance. »

Ici il est parlé indistinctement de membres d'une société et de personnes qui ne faisaient partie d'aucune, mais dont les principes et le caractère autorisaient une pleine confiance. Ne serait-il pas naturel et juste de conclure que les projets de révolte et de régicide dont parle le rapport n'étaient nullement le

fait des sociétés secrètes, mais bien d'individus isolés qui étaient capables de concevoir de tels desseins?

« Cependant, les conjurés ne tardèrent pas à » abandonner ce projet. » (Page 75.)

Voilà encore un forfait auquel on renonce aussitôt après l'avoir conçu.

Si, comme la justice l'exige, on met de côté tous les plans conçus, puis abandonnés par les accusés, il restera bien peu de chose de cet acte d'accusation si volumineux; tout se réduira au plan formé et exécuté au mois de décembre 1825.

« Ils se donnèrent pourtant parole de *commencer* » *immanquablement* en 1826. C'était alors que, » par le meurtre de l'empereur Alexandre, ils vou- » laient donner le signal d'une explosion générale, » et forcer le sénat à promulguer la constitution » qu'ils auraient choisie » (Page 76.)

Ils n'avaient donc pas encore choisi de constitution? Et cela au dernier moment, en 1825! Que deviennent alors les affirmations du rapport sur le régime républicain adopté et sur les projets de constitution rédigés par les sociétés?

« Tous ces plans leur paraissaient d'une exécu- » tion facile; mais un d'eux leur disait : *Commen-*

» *cer dans un an! à peine le pourriez-vous dans*
» *dix.* » (Page 76.)

Cette fois encore il y a absence d'unanimité parmi les conspirateurs, qui sont cependant des plus forcenés. C'est une nouvelle preuve de la véracité du rapport quand il parle de la constance et de la similitude de vues des associations secrètes.

« Pestel affirme qu'il était loin d'approuver leurs
» plans (ceux du comité dont on vient de parler),
» et qu'il prévoyait que, même en 1826, on ne
» pourrait rien entreprendre de décisif.... Plusieurs
» des prévenus (*deux.* V. la note) et des témoins
» (un, qui était le dénonciateur de Pestel) déclarent
» qu'alors les principaux conspirateurs avaient déjà
» résolu que le 1er janvier de la présente année
» (1826), époque où le régiment de Viatka, dont
» Pestel était colonel, devait se trouver à Toultchin
» pour y fournir la garde, ils arrêteraient le com-
» mandant en chef de la deuxième armée, avec son
» chef d'état-major, et feraient éclater une insur-
» rection générale, lorsque les rêvé allons du capi-
» taine M. (le témoin ci-dessus désigné) constatè-
» rent l'existence de la société secrète, dévoilèrent
» tous ses plans et provoquèrent l'arrestation de
» Pestel. » (Page 79.)

Le rapport passe ici de la société du midi à celle du nord. Avant de le suivre, arrêtons-nous un moment pour préciser quelle était, à cette époque, la

situation de la société du midi et celle de son chef Pestel, dont toute l'action cessa nécessairement à son arrestation.

Peut-on dire maintenant qu'il existait à cette époque, dans le midi, une association secrète régulière, ayant un but reconnu, une action suivie, reconnaissant au moins quelques principes, ou professant quelques opinions fixes, à défaut de statut ou de règles quelconques?

Non, certes. Tout ce que l'on peut reconnaître, en admettant comme vraies toutes les assertions du rapport, c'est que quelques individus, dans leurs conversations intimes, énonçaient des pensées tantôt sur la révolte, tantôt sur le régicide; les opinions de ceux-ci étaient contredites par ceux-là; ils se considéraient eux-mêmes les uns les autres comme des *fanfarons de crime* (p. 77). Leurs intentions, toutes coupables qu'elles aient pu être, non seulement n'ont jamais été suivies d'un commencement d'exécution; mais ils les ont toutes abandonnées d'eux-mêmes, les unes apres les autres. Les efforts de quelques-uns d'entre eux, soit pour faire des prosélytes parmi les sous-officiers et les soldats (p. 77 et 78), soit pour s'unir avec quelques personnes à Pétersbourg et à Moscou, sont toujours demeurés sans le moindre succès; les projets de constitution attribués à un d'eux sont restés incomplets, et presque inconnus aux autres.

Si quelques uns des inculpés de la deuxième ar-

mée avaient à répondre d'autres faits, quels qu'ils fussent, postérieurs à cette époque, c'est ce que nous n'avons pas à examiner ici.

Voyons aussi dans quelle situation le rapport nous montre Pestel au moment de son arrestation. Il contient sur son compte bien des inculpations horribles; il lui prête des déclarations qui semblent légitimer ces inculpations; mais, — c'est peut-être l'effet de quelque inspiration providentielle, — la dernière des manifestations de Pestel, la dernière que cite de lui le rapport (1), est bien propre à affaiblir l'impression défavorable que les précédentes auraient pu produire contre lui : elle porte que Pestel était loin d'approuver les plans du comité (plans de révolte et de régicide, dont il est parlé plus haut), et qu'il prévoyait que, même en 1826, on ne pourrait rien entreprendre de décisif.

Est-ce, oui ou non, abandonner une intention que de reconnaître que l'exécution en est impossible? Et qu'on ne dise pas que Pestel ne trouvait *impossible* à exécuter que l'idée du comité; car cette idée, qui conduisait à la révolte et au régicide, n'était autre que celle que le rapport impute à Pestel lui-même. Voilà donc Pestel qui trouve enfin, d'après le rapport,

---

(1) La dernière citée, elle se trouve aussi être la dernière dans l'ordre des temps, car bientôt après Pestel fut arrêté.

que la révolte, le régicide sont impossibles, et impossibles non seulement dans le moment où il parle, mais encore dans l'avenir. C'est dans cet état de culpabilité qu'il fut arrêté ; il mourut sur l'échafaud sans avoir commis d'autre crime. Il serait à désirer que quelque criminaliste européen voulût bien examiner et dire jusqu'à quel point un homme dans la position de Pestel peut mériter la peine de mort. Je me soumettrai à toute décision claire et basée sur les lois de quelque pays civilisé que ce soit. Jusque là je ne puis considérer la condamnation de Pestel que comme contraire à toute justice.

III. FAITS POSTÉRIEURS A MON DÉPART DE RUSSIE.

Nous allons maintenant suivre le rapport dans le récit de ce qui se passa à Pétersbourg depuis l'époque où Ryléeff devint un des directeurs de la société, vers la fin de 1824 (p. 41) [1], jusqu'au jour de l'insurrection, 14 décembre 1825. Notre argumentation, consistant à prouver que cette insurrection ne peut être attribuée à aucune société secrète, loin d'être affaiblie par les faits et les événements que raconte le rapport, en recevra au contraire une nouvelle force; car le rapporteur, ayant à constater des faits et des événements patents, est par là même obligé de rester plus ou moins dans la vérité. Les suppositions, les imputations, les inductions de tout genre, dont il est si prodigue là où les faits manquent, ne sont plus possibles ici; du moins ne peuvent-elles plus se produire avec autant d'injustice et d'impudeur. Désormais la vérité ne ressortira plus, comme elle le faisait d'abord, du manque absolu de preuves et même de vraisemblance; elle va jaillir de faits positifs, que le rappor-

(1) Cette période commence, comme l'on voit, après mon départ de Russie, qui eut lieu au commencement de 1824.

teur, en dépit de tous ses efforts, n'a pu parvenir à dénaturer.

Dans cette partie de son récit il faut distinguer deux époques, indiquées par la nature même des choses la première comprend le temps qui précéda la détermination d'agir par la révolte; la seconde va depuis le moment de cette détermination jusqu'au jour où elle fut réalisée. Pendant la première de ces époques, le rapport nous montre la société du nord tout aussi peu sérieuse que par le passé; nous voyons qu'elle était en décadence, et qu'on parlait même de la dissoudre.

En passant à la seconde époque, nous trouverons que l'idée de l'insurrection ne surgit qu'au moment où, par le refus du grand duc Constantin, la succession au trône devint incertaine. Ce n'était donc pas un but fixé d'avance par une société : l'insurrection fut le produit d'un événement tout exceptionnel, tout particulier, d'un événement bien fait d'ailleurs, on ne pourra le nier, pour inspirer l'idée de s'insurger à ceux qui étaient mécontents de l'ordre établi. Cela est si vrai, qu'à Paris l'on s'attendait à quelque événement de cette nature quand on sut que les deux grands-ducs paraissaient se disputer à qui ne monterait pas sur le trône. A la nouvelle de l'insurrection, un personnage politique des plus éminents me dit qu'il n'en était nullement étonné, et qu'il eût été difficile qu'il en fût autrement dans l'état d'incertitude

où l'on se trouvait à l'égard de la succession au trône.

Une circonstance bien propre à fortifier mon argumentation et à démontrer que l'insurrection fut le fait spontané de quelques individus, et non un événement préparé par une société, c'est qu'à l'exception du prince Troubetzkoy, on ne trouve parmi les insurgés aucun ancien membre de la société : les uns avaient été affiliés tout récemment à ce simulacre d'association du nord dont parle le rapport; les autres n'ont jamais appartenu à aucune société secrète, et ils n'agirent, comme les premiers, que par l'effet de leur volonté individuelle.

Le rapport n'en continue pas moins à mettre dans la bouche des inculpés, pour en tirer parti, les mots d'affiliation, de séances, de comités; mais toute cette fantasmagorie s'évanouit devant la réalité, devant la simplicité des faits patents, qu'il ne peut plus réussir à défigurer.

Il est évident que l'idée de l'insurrection naquit dans un moment certain, bien déterminé par le rapporteur lui-même, et qu'aussitôt le projet de révolte arrêté, ceux qui l'avaient conçu se mirent à en préparer l'exécution. Ils s'adressèrent pour cela à des hommes qui partageaient leurs opinions, qu'ils fussent ou non membres de la prétendue société, et nous voyons même, aux pages 116 et 117 du rapport, que la veille de l'insurrection, le 13 décembre, on faisait encore des tentatives pour entraîner dans le

mouvemement différentes personnes que l'on supposait devoir y prendre part, à raison de leur *façon de penser*.

On peut encore moins lier l'insurrection à l'existence de sociétés secrètes, soit à Toultchin, soit à Moscou. Le tout fut décidé et exécuté à Pétersbourg par une trentaine d'individus. Les sociétés secrètes, dont le rapport énumère les ramifications, dont il signale l'inquiète activité, étaient-elles donc réduites à un si petit nombre d'adhérents?

Abordons le rapport.

« Cependant, la société de Pétersbourg déployait » aussi une inquiète activité, qui allait croissant » depuis que Ryléeff avait remplacé le prince Serge » Troubetzkoy au *directoire*. » (Page 79.)

Nous avons vu, pages 40 et 41 du rapport, que ce remplacement eut lieu à la fin de 1824.

« Ryléeff, ainsi qu'Alexandre Bestoujeff, qu'il » avait initié et qui faisait partie de la *section supérieure* depuis le mois d'avril 1825, montraient le » plus d'ardeur à propager leurs principes et à augmenter le nombre de leurs complices, bien que » Bestoujeff prétende avoir reconnu, dès sa première séance dans la *section des croyants*, la nullité de leurs forces. Il déclare que depuis lors » jusqu'au 27 novembre, regardant les travaux de » la société comme un simple passe-temps, il avait

» même songé à la quitter.... Lui et Ryléeff affiliè-
» rent à la société beaucoup de membres, entre au-
» tres Torson (page 81) et Arbouzoff. C'était par
» ce dernier que Ryléeff agissait sur l'esprit de
» quelques jeunes officiers de ce bataillon (des ma-
» rins de la garde), qui n'étaient membres ni de la
» société du Nord ni de celle du Midi, et qui n'en
» formaient pas non plus une particulière, mais qui
» se plaisaient à se réunir, d'ailleurs peu fréquem-
» ment, pour censurer avec amertume, dans leurs
» entretiens, la marche du gouvernement, pour
» exalter la constitution des Etats-Unis d'Amé-
» rique, et pour se livrer à la vaine chimère de
» l'établissement d'une république en Russie. »
(Page 81.)

Arrêtons-nous un moment sur ce curieux passage du rapport. Soit retour involontaire à la justice et à la loyauté, soit oubli du rôle qu'il s'est imposé dans tout le cours de son récit, ce que le rapporteur dit ici des réunions de ces jeunes officiers de la marine porte évidemment le cachet de la vérité. Il aurait dû en dire autant de toutes les associations secrètes; alors, et alors seulement, il serait resté dans le vrai ou du moins dans le vraisemblable. Mais non! il insiste toujours sur l'existence d'une société organisée et déployant une *inquiète activité*, quoique ici comme ailleurs, dès qu'il rapporte quelque chose de positif, le fantôme de *société* ne manque pas de s'évanouir. C'est ainsi qu'en parlant de l'activité d'un des hommes les

plus compromis dans l'insurrection (Bestoujeff), et qui, avec Ryléeff, « montrait le plus d'ardeur à propager leurs principes et à augmenter le nombre de leurs complices », il cite les paroles de cet accusé, lesquelles nous apprennent que celui-ci *regardait les travaux de la société comme un simple passe-temps!* Ne voilà-t-il pas des expressions qui donnent une haute idée de l'importance de la société, et qui surtout en indiquent bien l'*inquiète activité!* Et en quoi, même d'après le rapport, cette activité de la société consistait-elle? A propager ses principes, et à augmenter le nombre de ses complices. Mais quels étaient donc ces principes? Et ces complices, de quoi étaient-ils complices? La seule réponse vraie, la seule vraisemblable, la seule logique, est dans les paroles ci-dessus citées : tout ce qui avait rapport à la société n'était qu'un passe-temps.

Remarquons aussi la date que Bestoujeff désigne comme celle jusqu'à laquelle il avait considéré les travaux de la société comme un simple passe-temps : c'est le 27 novembre, jour où l'on connut à Pétersbourg la mort de l'empereur Alexandre (p. 93). Alors seulement, Bestoujeff et d'autres commencèrent a penser sérieusement à faire quelque chose. Son témoignage vient donc confirmer ce que nous avons dit, que l'insurrection ne pouvait être attribuée qu'à des individus, qui s'y résolurent peu de jours avant de l'exé-

cuter. Nous trouverons plus tard d'autres preuves de cette vérité.

> A l'occasion des réunions des officiers de marine, le rapport fait mention des statuts d'un *ordre mystérieux et universel de la restauration*, qu'un de ces officiers dit avoir rédigés et portés à la connaissance de l'empereur Alexandre. « Il n'en trouvait » pas moins que le grand obstacle aux changements » qu'il avait projetés serait dans l'empereur et la » famille impériale. Aussi penchait il d'abord pour » leur déportation ; mais ensuite, lui et un autre » accusé déclarèrent qu'il valait mieux les extermi- » ner tous. Cette idée commença par épouvanter » les autres ; peu à peu cependant ils s'habituèrent » à l'envisager de sang-froid. C'est ainsi qu'on les » préparait à devenir les instruments d'une société » qu'ils connaissaient à peine ; du moins Arbouzoff » ne leur en avait parlé que d'une manière très » vague. » (Page 82.)

Ici reparaît le système du rapporteur, de mêler aux niaiseries qu'il raconte avec le plus grand sérieux quelques horreurs bien dégoûtantes, sans doute afin de faire passer les unes à la faveur des autres. Mais l'absurdité de l'accusation saute ici aux yeux. Voilà des jeunes gens qui prennent la résolution d'exterminer toute la famille impériale, parce que l'empereur n'a pas cru devoir agréer les statuts d'un *ordre mystérieux et universel de la restauration!* S'il n'y a qu'un

pas du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas également du méchant à l'absurde.

Il y a encore une observation à faire sur ce passage. Le rapporteur le termine en disant que ceux qui avaient résolu d'exterminer toute la famille impériale s'étaient préparés *ainsi* à devenir les instruments d'une société qu'ils *connaissaient à peine* et dont on ne leur avait parlé que d'une manière *très vague*. A quoi donc la société avait-elle à préparer des hommes qui venaient de résoudre le régicide et l'envisageaient de sang-froid ? Qu'avait-elle à cacher à de pareils hommes ? Pourquoi se manifestait-elle *à peine* à eux ? Pourquoi ses agents ne leur en avaient-ils parlé que *très vaguement* ? A quoi bon prendre des précautions, des ménagements, à quoi bon user de réticences avec des individus pour le moins aussi avancés dans l'idée du crime qu'aucune société pût l'être ?

Cependant, ici comme ailleurs, la vérité se fait jour. On conçoit que des hommes désirant quelques changements, violents ou non, n'importe, se soient communiqué réciproquement leur désir. Étant quelques uns, ils purent chercher à être beaucoup. On agissait nécessairement en secret, et, en proposant à d'autres de venir grossir les rangs, on dut naturellement, de part et d'autre, parler d'association. Mais une fois les opinions mutuelles connues, une fois les relations établies, il ne fut plus question d'aucune

société secrète ; tous agirent sous l'inspiration de volontés mises en commun.

Lorsqu'après l'événement les inculpés furent interrogés sur l'existence de sociétés secrètes, ils purent être amenés à répondre qu'ils en avaient fait partie ; mais, dès qu'il fallut dire quels en étaient la nature et le caractère, ils déclarèrent tout naturellement qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement la société en question, et que ce n'était que d'une manière vague qu'on leur en avait parlé. Le sens réel de pareilles déclarations, c'est que les inculpés s'étaient associés ensemble par suite de la conformité de leurs opinions ; que l'unique lien qui les unissait était cette conformité d'opinion, et non une véritable association, ayant ses règles constantes, ses principes fixes ; rien d'ailleurs dans la procédure n'autorisait à supposer raisonnablement l'existence d'une pareille association. De ces aveux ressort encore clairement cette vérité que, si les personnes dont il s'agit n'ont connu qu'*à peine* la société, si on ne leur en a parlé que *très vaguement*, c'est que réellement il n'y avait rien de déterminé, de précis à connaître, rien dont il y eût à parler avec détail, d'une manière claire et certaine ; autrement, je le répète, pourquoi aurait-on fait mystère de quoi que ce fût à des hommes auxquels il n'y avait nul besoin de rien taire, de rien cacher ? Ainsi donc les inculpations même les plus graves contre des individus contribuent à prouver la non-existence de socié-

tés telles que se plaît à les créer l'imagination du rapporteur.

Le rapport continue :

« Ce fut à peu près vers la même époque, c'est-
» à-dire dans le courant de 1825, que les membres
» du directoire du nord firent la connaissance du
» capitaine Jacoubovitch. Al. Bestoujeff lui dévoila
» l'existence de la société secrète et lui proposa
» d'en faire partie, proposition que Jacoubovitch
» ne parut pas entièrement agréer. — « Je ne veux
» appartenir à aucune société, dit-il, car je n'aime
» pas à me faire conduire par les autres. Je frap-
» perai mon coup, vous en profiterez comme vous
» l'entendrez. » — Par ces mots, Jacoubovitch en-
» tendait le meurtre de l'empereur Alexandre. Ex-
» clu d'un régiment des gardes en 1817 pour la
» part qu'il avait prise à un duel malheureux, il
» donnait son exclusion pour motif à cette incroya-
» ble perversité. Dans ses aveux, il prétend n'a-
» voir jamais sérieusement songé à assassiner feu
» l'empereur, et n'avoir voulu qu'étonner ses com-
» plices par un acharnement sans exemple et une
» audace sans bornes. Mais ceux-ci étaient loin de
» mettre ses intentions en doute, et ils s'efforcè-
» rent de le détourner d'un acte *inutile et même*
» *préjudiciable.* » (Page 85.)

Le rapporteur a beau souligner ces derniers mots, il n'en demeure pas moins constant, d'après ses propres paroles, que *ces autres*, loin de partager l'idée

du régicide, tâchèrent au contraire d'en détourner l'homme qui d'ailleurs ne voulait « que les étonner par son audace ».

Dans le cas même où ce dernier ne les aurait pas expliquées ainsi, l'accusation n'eût pas dû se prévaloir de ces paroles, sans doute atroces, quoique peu sincères, contre ceux qui avaient pu les entendre proférer, et encore moins contre ceux qui ne les connaissaient que par ouï-dire. Il y a plus : ces paroles ne pouvaient pas, en bonne justice, constituer une charge, comme chef capital, contre Jacoubovitch lui-même. Il y a dans le droit criminel une règle constante, et qui a passé en principe dans la législation de tous les pays, sans en excepter la Russie (V. la procédure criminelle introduite par Pierre Ier) : c'est que l'aveu même de l'accusé doit être conforme à la vérité, doit être prouvé à son tour. Un homme, en effet, par suite d'une aberration d'esprit, peut s'accuser d'un crime qu'il n'a jamais commis. Ici, nous voyons un homme qui déclare vouloir tuer l'empereur parce qu'on l'a envoyé dans un régiment de ligne ; on nous le montre encore (note p. 85) regrettant, à la mort de l'empereur Alexandre, que ce monarque ait ainsi échappé à sa vengeance. Quel juge au monde consentira à reconnaître qu'il y avait ici la moindre vraisemblance qu'un crime pareil pût être commis pour un motif aussi insignifiant ? Néanmoins le rapporteur insiste, et a le courage de nom-

mer cette boutade un *projet*! Il cite, parmi ceux qui ont pu avoir connaissance des paroles de Jacoubovitch, un homme avec lequel j'ai été lié d'amitié, que j'estimais, que j'estime encore profondément, dont je connaissais parfaitement toutes les opinions, et qui avait encore moins foi que moi, si cela est possible, dans les sociétés secrètes, pour lesquelles il avait même une certaine aversion, et dont il ne parlait jamais qu'avec dédain: c'est Von der Briggen. Lors de l'insurrection, Von der Briggen n'était pas à Pétersbourg. Tout ce que je trouve à sa charge dans le rapport se borne à la circonstance dont je parle ici, c'est-à-dire qu'il a entendu parler des paroles de Jacoubovitch citées plus haut, qu'il les a connues par oui-dire ; eh bien ! il est en Sibérie pour le reste de ses jours ! Voici d'ailleurs le texte du rapport :

« Son projet (les paroles de Jacoubovitch ci-
» dessus citées) était connu même hors de Pétersbourg ; vers la fin de septembre 1825, N Mouravieff l'avait révélé, à Moscou, aux généraux-majors Von Viesen et Michel Orloff. Ceux-ci, et Mouravieff lui-même, s'accordaient à penser qu'il fallait employer tous les moyens possibles pour empêcher Jacoubovitch de l'exécuter, et, dans le cas extrême, le dénoncer au gouvernement. Orloff semblait, d'ailleurs, ajouter peu de foi à cet avis. La nouvelle du dessein de Jacoubovitch fut communiquée au prince S. Troubetzkoy à Kief par le colonel Von Briggen. - (Page 56.)

On ne sait vraiment de quoi l'on doit s'étonner le plus ici, de la mauvaise foi du rapporteur, ou de son ineptie. Ayant cru nécessaire d'insérer dans son réquisitoire les paroles insensées de Jacoubovitch, il est amené, par la force des choses, à établir que pas un seul de ceux qui en ont eu connaissance ne les a approuvées; que les uns voulaient employer, en cas de besoin, tous les moyens possibles, jusqu'à la dénonciation, pour empêcher Jacoubovitch d'accomplir son criminel dessein; que les autres n'y ajoutaient que peu de foi, et par conséquent n'attachaient à ces paroles aucune importance; que celui même qui les avait proférées ne l'avait fait que pour leur imposer à tous par son audace. Eh bien! malgré ces diverses circonstances, qui, comme nous l'avons dit, réduisent toute l'affaire à une boutade ignoble, le rapporteur y voit, lui, un *projet*, connu dans différents endroits, *révélé* à telles et telles personnes. Et des escobarderies pareilles ont servi de motifs à des condamnations capitales contre des hommes à l'égard desquels on ne trouve dans le rapport aucune autre charge sérieuse!

Le rapport continue ainsi à raconter ce qui se passa dans l'année 1825, dont la fin vit éclater l'insurrection :

« Pendant l'automne de cette même année 1825,
» un autre personnage (le lieutenant-colonel Ba-

» tenkoff), d'un caractère tout différent, mais » étranger, comme Jacoubovitch, à la société du » Nord, quoique au fait des vues de ceux qui la » dirigeaient, contracta accidentellement des re- » lations d'amitié avec Ryléeff et Bestoujeff. » (Page 86.)

Ici encore, la société échappe aux investigations du rapporteur. Ici encore on voit un homme (auquel bientôt on fera jouer un rôle assez actif) paraître sur la scène à raison de ses opinions individuelles, de sa propre volonté, et sans y être aucunement poussé par une société quelconque. Sans doute le rapport, fidèle à son système, ne pouvait pas manquer de dire que ce nouveau personnage, quoique n'appartenant à aucune société, était au fait des vues de ceux qui dirigeaient la société en question. Or, l'un de ces directeurs, au dire du rapport, Bestoujeff, est le même qui ne considérait les travaux de la société que comme un *passe-temps*. N'aurait-il pas été plus simple, plus juste, plus loyal de dire tout bonnement que Batenkoff, trouvant à Ryléeff et à Bestoujeff des vues conformes aux siennes, se lia avec eux ? La société n'avait rien à faire ici; la suite le prouve encore davantage.

« Bestoujeff, causant un jour avec Batenkoff de » ce qui pourrait se faire en Russie sous une autre » forme de gouvernement, ajouta : — Il existe 20

» à 30 hommes resolus qui seraient prêts à tout pour » assurer un changement de cette nature. — Je me » croirais indigne du nom de Russe, répliqua Bâ- » tenkoff, si je ne m'unissais pas à eux. » (Pag. 87.)

En rapprochant ces paroles de Bestoujeff de celles par lesquelles il exprime sa façon de penser sur la société, qui, pour lui, n'était qu'un *passe-temps*, on voit évidemment que ce n'est pas de cette société qu'il attendait le changement objet de son désir. Il en était pourtant un des chefs, suivant le rapport. La mention même de 20 ou de 30 hommes indique bien qu'il ne s'agissait pas d'une société, mais d'individus ayant des opinions communes ou à peu près. J'insiste sur ce passage, parce qu'il montre que celui qu'on dit avoir été un des chefs les plus actifs de la société, déclare d'abord qu'il ne la regardait que comme un passe-temps, et prouve ensuite la réalité ou du moins la sincérité de cette opinion en ne parlant que d'individus, abstraction faite de toute société, pour amener des changements violents.

Pour faire ressortir davantage encore la scandaleuse légèreté, la coupable inexactitude qui règnent tant dans les interrogatoires de la commission que dans les réponses attribuées aux accusés, ainsi que le peu de discernement et l'aveuglement haineux qui ont présidé à la rédaction du rapport, je recommanderai à l'attention du lecteur les passages qui vont

Le rapport, faisant le récit d'une discussion sur l'opportunité de la déportation de la famille impériale, raconte ce qui suit :

« Mais quand on en vint (déposition d'Alexandre » Bestoujeff) à la question de savoir ce que l'on fe- » rait au cas que l'empereur rejetât les conditions » qui lui seraient proposées, et si l'on pouvait, d'a- » près l'antécédent de l'Espagne, se fier à un con- » sentement arraché par la force, Ryléeff repartit : » — « Ceux du midi ne veulent pas de monarchie, » leur opinion est également la nôtre; ils se char- » gent, de plus, de se défaire de l'empereur à la » première occasion. » (Pag. 91.)

« Les dépositions de Torson sont à peu près les » mêmes; mais dans le nombre de ces faits, il en » est dont Ryléeff ne convient pas. Il ne connaissait » même pas avec certitude, assure-t-il, la résolu- » tion prise par la société du midi de faire périr » l'empereur Alexandre et son auguste famille; il » regardait, en effet, le gouvernement des États- » Unis d'Amérique comme préférable à tous les au- » tres, mais son intention était de conserver *pour* » *un temps* les formes monarchiques à la Russie. » Il n'accordait d'ailleurs à la société que le droit de » détruire l'ordre de choses existant, et non celui » d'en créer un nouveau sans le concours des repré- » sentants de la nation..... Enfin, à la question : » *Que faire, si l'empereur n'accepte pas nos con-* » *ditions?* il avait répondu : « *Ne pourrait-on pas* » *le déporter?* » Et cette opinion ayant été partagée

» par Troubetzkoy, Nikita et Mathieu Mouravieff,
» Obolensky et N. Tourgueneff, il avait été person-
» nellement chargé, par le *Directoire*, de préparer,
» à l'aide de quelques officiers de marine affidés, les
» moyens de faire servir à la déportation la flotte de
» Cronstadt. Ryléeff parla de cette commission à
» Torson. » (Pag. 93.)

Le rapport, comme on le voit, cite les déclarations de trois des accusés sur la question de savoir ce que l'on ferait de l'empereur : celle de Bestoujeff, celle de Torson et celle de Ryléeff.

Établissons l'époque à laquelle cette discussion eut lieu, selon le rapport.

Elle eut lieu en présence de Batenkoff (p. 91). Or, celui-ci fit connaissance avec Ryléeff et Bestoujeff dans l'automne de 1825 (p. 86).

Elle eut lieu en présence de Torson, qui en témoigne. Or, Torson entra dans la société en 1825 (p. 81).

Ryléeff, ayant été chargé, dans cette discussion, de préparer la flotte, en parla à ce même Torson, entré dans la société, comme nous l'avons vu, en 1825.

En précisant ainsi les dates, il demeure établi que celui qui avait quitté la Russie au printemps de 1824 n'a pas pu assister à cette discussion. Le rapport, cependant, ne se contente pas de dire que Ryléeff me nomma comme ayant été présent ; il fait encore, dans

la notice, constater ma présence par un autre inculpé, M. Mouravieff. Il est vrai que ce dernier rétracta depuis son affirmation ; mais comment? Ce fut quand on le questionna *une seconde fois* sur cette même discussion, non certes pour connaître la vérité à mon égard, mais pour un autre motif; de sorte que cette rétractation lui échappa par hasard ou comme en passant. Cette inculpation contre moi a bien été écartée par la commission d'enquête ; mais elle n'en paraît pas moins avoir trouvé place dans les considérants du jugement.

Quelques personnes avaient cru devoir faire des démarches pour prouver que c'était à tort qu'on m'avait impliqué dans le procès. Voyant que le rapport, entre autres inexactitudes, m'accusait d'avoir voté la déportation de l'empereur à l'époque où je me trouvais à l'étranger (1), une de ces personnes en fit l'observation au rapporteur, et, pour lui donner la preuve la plus claire de mon *alibi*, elle lui montra, dans le rapport, la date de l'entrée de Torson dans la société secrète. Cette date est celle de 1825. Or, le rapporteur lui-même savait très bien que j'avais quitté Saint-Pétersbourg en 1824, et il devait se rappeler qu'il m'avait vu souvent, dans l'automne de cette même année, à Marienbad en Bohême, où nous nous étions

(1) A Naples, dans l'hiver de 1824-1825; à Paris, dans l'hiver de 1825-1826.

rencontrés. — « Oh! répondit ce consciencieux personnage à celui qui lui indiquait son erreur, pour ce qui regarde Torson, la désignation de l'année 1825 est une faute d'impression qui s'est glissée dans l'édition in-8° du rapport en langue russe, et qu'on a corrigée dans l'édition in-folio. » La personne qui avait fait l'observation sur mon alibi n'insista pas davantage ; elle ne supposait pas la perversité humaine capable d'aller jusqu'à vouloir excuser une étourderie par un mensonge, dans une accusation capitale. Je n'ai pas vu cette édition in-folio, mais on m'a dit que toutes les éditions et toutes les traductions étaient conformes à celle que je possède. Au surplus, il est évident qu'il n'y a place pour aucune erreur de ce genre dans ce passage du rapport. La date de 1825 est indiquée non seulement par l'affiliation de Torson à la société, mais aussi par l'entrée en relations de Batenkoff avec Ryléeff, avec celui qu'on dit m'avoir nommé. Et, à défaut de ces dates, mon alibi serait encore prouvé par l'ensemble du récit du rapport sur cette circonstance de la procédure, récit qui démontre clairement que les faits rapportés n'ont pu avoir lieu qu'en 1825.

Comment qualifier cette réponse du rapporteur? Loin de reconnaître la légèreté qui paraît lui être familière, soit qu'il nie, soit qu'il affirme, il a tout aussi légèrement recours à un véritable mensonge, et cela pour priver un homme d'une des preuves les plus

claires de son innocence! Pour ce qui me concerne personnellement, je pourrais n'avoir que de l'indifférence à l'égard de tous ceux qui m'ont fait ou ont cru me faire du mal. Si le rapporteur n'avait été si lâchement, si misérablement coupable qu'envers moi, je n'aurais peut-être pas plus pensé à lui qu'à tant d'autres. Mais, non content d'exagérer outre mesure la culpabilité des accusés, de dénaturer et leurs actes et leurs paroles, il a, au mépris de toute convenance, parlé d'eux comme il aurait parlé de ses adversaires littéraires, il a poussé l'impudeur jusqu'à dénigrer ceux qu'il accusait, des hommes qui depuis sont morts sur l'échafaud ou qui traînent leurs fers dans les mines de la Sibérie! Partout on a vu des hommes généreux se perdre par suite de leur dévoûment au bien public ou à leurs principes; il était réservé à la Russie d'en voir périr au bruit des plaisanteries et des épigrammes de ceux qui les envoyaient à la mort! Étrange hasard! Le nom de l'homme dont il est ici question (Bloudoff) fut infligé comme sobriquet à un de ses ancêtres pour une infamie dont il s'était rendu coupable (1) et ce sobriquet, transmis de génération en génération, est devenu à tout jamais le nom de la

(1) *Bloud* signifie proprement *fornication*, et, en général, action mauvaise, infâme.

Vers la fin du Xe siècle, pendant les luttes intestines entre

famille. L'arrière-petit-fils s'est montré digne du fondateur de la race.

Au souvenir de tant de turpitudes, je sens le besoin de reposer ma pensée sur la conduite bien différente d'un des accusés. Von der Briggen, me voyant, moi absent, sous le poids d'une imputation monstrueuse, prit courageusement ma défense, en niant et en expliquant cette imputation que, malgré son absurdité, le rapporteur n'avait pas craint de consigner dans son réquisitoire. Ainsi, de ces deux hommes, l'un, à la veille d'être condamné, se fait l'avocat d'un ami absent; l'autre, convaincu d'avoir commis une *étourderie*, et pressé de le reconnaître, se tire d'affaire par un mensonge, afin de confirmer une calomnie contre ce même absent. Aujourd'hui Von der Briggen est dans les fers, Bloudoff s'est vu élever successivement aux premières charges de l'état. De ces deux destinées diverses, laquelle est la plus digne d'envie?

Nous voici arrivés à la fin d'une des époques que nous avons indiquées plus haut, celle qui commence à l'entrée de Ryléeff au Directoire, et se termine au 27 novembre, jour où l'on apprit la mort de l'empereur Alexandre. Le rapport, en abordant cette époque, avait dit (pag. 79):

---

les successeurs de Sviatoslaf, un d'eux, Jaropolk, d'après le conseil de son favori Bloud, se livra à son frère Wladimir, qui le fit mourir immédiatement. Le conseil était une trahison.

« La société de Pétersbourg déployait une inquiète » activité, qui allait croissant depuis l'entrée de Ry- » léeff. »

Nous venons de voir quelle était cette activité; nous venons de voir que tout ce que dit à cette occasion le rapport concerne deux personnages récemment admis dans la société, Ryléeff et Bestoujeff, deux autres qui n'en ont jamais fait partie, Jacoubovitch et Batenkoff, et des officiers de marine qui y étaient tout aussi étrangers. Où est donc ici la société? Que sont devenus ses anciens membres? A l'exception d'un seul, le prince Troubetzkoy, il n'est question d'aucun d'eux pendant toute cette période de temps. Les deux membres ci-dessus nommés, Ryléeff et Bestoujeff, font part de leurs vues à d'autres; ceux-ci les adoptent ou les rejettent, suivant leurs sentiments individuels. Il n'y a là rien qui indique une société. Vous parlez bien d'une séance qui aurait été tenue, mais votre récit contient un anachronisme frappant. Existe-t-il au moins quelques faits tant soit peu saisissables, par lesquels l'existence de la société se manifeste? Non. D'après vous, c'est cette société qui a produit la révolte, et pourtant elle échappe à toute recherche, on ne peut en faire voir aucune trace.

Vous croyez les accusés quand ils vous disent: « Nous sommes entrés tel jour dans la société; — il

y a eu telle et telle séance, telle discussion; telles opinions ont été émises »; et vous vous emparez bien vite de ces déclarations, parce qu'elles prêtent un corps au fantôme que vous évoquez sans cesse, parce qu'elles semblent établir que votre prétendue société était en effet, comme vous vous obstinez à le dire, une société organisée et agissante. Mais pourquoi ne les croyez-vous plus, ces mêmes accusés, quand ils vous disent que la société n'était rien du tout, qu'ils ne regardaient ses travaux que comme un simple passe-temps? Vous auriez dû, avant tout, vous rendre à l'évidence des faits qui viennent, les uns après les autres, prouver que, s'il y a eu des sociétés, ces sociétés sont restées impuissantes pour le bien comme pour le mal, qu'elles n'ont rien fait, rien produit; que les hommes qui par la suite ont agi n'ont obéi qu'à leur volonté individuelle, et que leur participation, présente ou passée, à une société quelconque, n'a été pour rien dans la conduite qu'ils ont tenue, dans la détermination qu'ils ont prise. Avouez plutôt que, si les sociétés pouvaient avoir quelque influence sur les individus, elles ne s'en seraient servies que pour les modérer, pour les retenir. Avouez que toutes les paroles audacieuses, hasardées, criminelles, qui ont été proférées, ne l'ont pas été dans une séance de société, mais dans des conversations particulières entre amis. Au lieu de rattacher l'insurrection à l'existence de sociétés secrètes, tout porte, au con-

Digitized by Google

traire, à dire, en parodiant un mot célèbre, qu'elle eut lieu non *parce que* il y avait des sociétés secrètes, mais *quoiqu*'il y en eût.

Nous allons voir encore une fois dans quel état se trouvait, d'après le témoignage même du rapport, la société du nord vers la fin de cette époque et au commencement de l'époque suivante, qui se termina à l'insurrection du 14 décembre.

« La nouvelle qui (dit le rapport, pag 93) plon-
» gea dans la douleur tous les bons Russes et tous
» les hommes bien pensants en Europe produisit sur
» les conspirateurs un effet différent, mais sans
» leur inspirer de joie, car l'événement sur lequel
» ils fondaient leur espoir ne servit qu'à démontrer
» leur impuissance. Ils apprirent tout ensemble (le
» 27 novembre), et la mort de feu l'empereur, et
» le manifeste par lequel S. M. avait désigné l'hé-
» ritier du trône, et la prestation du serment de fi-
» délité à Monseigneur le grand-duc Constantin par
» tous les habitants de la capitale (A). Les conjurés
» ne cachèrent pas dans leurs réunions le profond
» dépit qu'ils en éprouvaient. En parlant aux deux
» Bestoujeff, Batenkoff s'exprima en ces termes :
« L'occasion qui nous a échappé ne se représentera
» plus d'ici à 50 ans. S'il y avait eu de bonnes têtes
» au Conseil d'état, la Russie aurait à la fois prêté
» serment à un nouveau souverain et à des lois nou-
» velles. Maintenant tout est perdu pour nous, et
» sans retour (B) ». Au dépit vint se joindre la crainte

» de voir la société détruite. Troubetzkoy avait d'a-
» bord dit : « Ce n'est point un si grand malheur ;
» il faut seulement se préparer à seconder ceux du
» midi, s'ils se soulèvent. » Cependant, avec les
» autres membres principaux, il opina pour la sup-
» pression de la société jusqu'à des temps plus op-
» portuns. » (Pag. 94.)

« Les directeurs de l'association du Nord, Ryléeff,
» le prince Troubetzkoy, le prince Obolensky et
» leurs plus intimes conseillers, ne s'arrêtèrent pas
» long-temps à l'idée de la suppression définitive, ni
» même temporaire, de la société. Ils ne tardèrent
» pas à apprendre que Monseigneur le Cezarevitch
» était inébranlable dans sa résolution de ne point
» accepter la couronne, et cette nouvelle ranima
» leurs espérances. » (Pag. 95.)

(A) « Le prince Obolensky envoya demander le même jour à
» Alexandre Mouravieff, enseigne au régiment des chevaliers-
» gardes, si l'on pouvait compter sur son régiment pour une
» révolte. Mouravieff répondit que c'était un projet insensé. »

(B) « Il répéta depuis à peu près les mêmes paroles à Stein-
« heil. »

Nous retrouvons ici la dernière société du Nord dans le même état où le rapport nous a montré toutes les sociétés précédentes, à toutes les époques possibles, c'est-à-dire dans un état de complète impuissance et prête à s'écrouler; de ses membres, les uns disent que tout est perdu sans retour, les autres parlent de la supprimer. Que voit-on au fond de tout cela, et à travers les efforts du rapporteur pour mettre sans cesse

en avant une société conspiratrice? Toujours la même chose, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu aucune société, du moins aucune société quelque peu organisée, marchant tant bien que mal, agissant par ses propres forces, réunissant un certain nombre d'individus dans le même but, et leur faisant adopter les mêmes moyens. Ceux qui voulaient des changements et qui pouvaient être naturellement amenés à parler d'association, et partant de sociétés secrètes, paraissent ici, comme partout ailleurs, fatigués de s'agiter dans le vide; craignant peut-être de se compromettre à propos de rien, ils se montrent désireux de mettre fin à leur stérile agitation. En déclarant que leur simulacre d'association était supprimé, ils espéraient probablement en faire disparaître jusqu'aux moindres traces, pour rassurer ainsi les personnes qui avaient pu partager leurs opinions, comme pour se préserver de toute recherche de la part d'un pouvoir nouveau que l'on pouvait soupçonner ombrageux.

Tout à coup survient un événement inattendu, qui, selon le rapport, *ranime* leurs espérances. Il eût été plus juste de dire qu'il leur en inspira de nouvelles, car ils conçurent alors un plan tout nouveau, et tel qu'ils n'auraient jamais pu le concevoir auparavant. Nous en parlerons plus tard. Pour le moment, nous nous bornerons à constater, avec le le rapport, que la société du nord est restée impuissante pendant tout le temps de sa précaire et débile

existence. Et maintenant, je le demande, peut-on de bonne foi attribuer l'insurrection à une société qui la veille même de cette insurrection donnait à peine signe de vie? Les insurgés, quelques jours avant d'agir, étaient sur le point d'abandonner leurs projets; la société, que le rapport accuse de les avoir inspirés, d'avoir armé leurs bras, n'avait pas assez de pouvoir pour les faire changer de résolution. Pourquoi donc en ont-ils changé? Quelle cause les a ramenés du découragement à l'espérance, et, d'inactifs qu'ils voulaient être, les a décidés à agir! Est-ce à la société qu'il faut demander compte de ce revirement subit? Nullement : les auteurs de l'insurrection se sont décidés à la faire en voyant l'incertitude qui venait de se manifester au sujet de la succession au trône. A la question : Pourquoi les meneurs ne s'arrêtèrent-ils pas à l'idée de la suppression de la société? le rapport a soin de répondre lui-même : Parce que le grand-duc Constantin, auquel, en sa qualité de successeur immédiat au trône, on venait de prêter serment, persistait à refuser la couronne.

C'est à cette époque, — tous les faits constatés par le rapport le prouvent, — qu'on songea à la révolte et qu'elle fut résolue. Elle n'eut point d'autre source, point d'autre cause.

En effet, après avoir montré les individus en question inspirés par des espérances toutes nouvelles, le rapport ajoute aussitôt :

« Ils se flattèrent de tromper une partie des trou-
» pes et du peuple, en leur persuadant que le grand-
» duc Constantin n'avait pas renoncé au trône, de
» les soulever sous ce prétexte, et de renverser, à
» la faveur de cette insurrection, le gouvernement
» et l'ordre établis. » (Pag. 95.)

Voilà une résolution qui entraîne une responsabilité, puisqu'elle a été suivie d'exécution; mais sur qui cette responsabilité doit-elle peser? Sans doute sur ceux par qui la résolution a été prise, sur ceux qui ont contribué à l'accomplir. L'exécution a suivi la résolution de si près, que celle-ci n'a pu être connue que de ceux qui se trouvaient sur les lieux; les absents, les personnes qui étaient ailleurs, ne peuvent être accusés de complicité dans cette affaire, car ils ne prévoyaient ni la renonciation du grand-duc Constantin, ni l'effet qu'elle produirait à Pétersbourg sur quelques individus. Ignorant nécessairement tout, ils ne devaient avoir à répondre de rien. Néanmoins tous, sans distinction, présents et absents, furent impliqués dans le procès. Pour pouvoir le faire, il fallait un prétexte quelconque : on le chercha dans l'existence d'associations secrètes. L'enquête n'a rien trouvé à dire sur ces associations, comme telles; mais elle a ramassé de tous côtés des paroles prononcées, elle a rattaché le tout à des sociétés secrètes, et celles-ci à l'insurrection. Les faits ont beau démontrer ce qu'il y a d'inexact, d'injuste et d'absurde

dans une pareille manière d'établir la culpabilité des individus : le même pouvoir qui a instruit le procès a aussi jugé, puis condamné, puis exécuté la condamnation ; il a, pour combler la mesure, refusé d'écouter les protestations et les plaintes des victimes.

Après avoir ainsi fixé l'époque à laquelle tout se rattache dans le reste du rapport, nous allons le suivre pas à pas, en continuant de rechercher s'il y existe quelque trace d'une société quelconque, ou si le dénouement n'a été amené que par les efforts spontanés et individuels des auteurs du drame dont il est question.

> « Pour concilier les opinions, — c'est Ryléeff » qui parle, — nous résolûmes (moi, Obolensky, » Alexandre Bestonjeff et Kahofsky, en leur propre » nom et en celui de tous les membres de leurs sec- » tions) de nommer le prince Troubetzkoy chef ab- » solu ou dictateur, quoique l'un de nous, Alexan- » dre Bestoujeff, trouvât ce titre ridicule. Dès ce » moment, le prince Troubetzkoy seul dirigea tou- » tes les mesures. Mais le prince Troubetzkoy as- » sure, au contraire, que Ryléeff était l'âme de la » conspiration, qu'il réglait tous les projets, toutes » les opérations de ses complices, et qu'il se bornait » à employer le nom du prétendu dictateur. » (Page 96.)

Ici le rapport renvoie à une note ainsi conçue :

> « Ryléeff a déclaré, dans ses derniers interroga-

» toires, que cette assertion n'était pas tout à fait
» exacte; que le prince Troubetzkoy avait pris l'ini-
» tiative sur plusieurs points, et que, s'il le surpas-
» sait (lui Ryléeff) en prudence, il l'égalait en acti-
» vité pour les intérêts de la conspiration. — « Au
» surplus, ajoute Ryléeff, je me reconnais pour
» l'auteur principal des événements du 14 décem-
» bre; je pouvais tout arrêter, et j'ai donné aux au-
» tres le fatal exemple d'une criminelle ardeur. Si
» quelqu'un a mérité un supplice qu'exige peut-être
» le bien futur de la Russie, c'est moi, malgré mon
» repentir et le changement absolu qui s'est opéré
» dans ma manière de voir. » (*Note*, pag. 96.)

Nous voyons ici que, la résolution d'agir ayant été prise, on nomma un dictateur. Cette nomination fut faite par quatre personnes. Il est par trop absurde de faire intervenir des *sections* dans cette circonstance. La nomination d'un dictateur suivit immédiatement la résolution de *tromper une partie des troupes et du peuple*, etc., il était donc matériellement impossible de consulter là dessus *tous les membres des sections*. Évidemment, ces sections ne figurent ici que pour rappeler l'idée d'une société qui, dans ce moment décisif, échappe plus que jamais à l'accusation. La dernière déclaration de Ryléeff, consignée dans la note, ne permet aucun doute à cet égard : il ne fait mention d'aucune société, il nomme les choses par leur nom, il parle de conspirateurs; tels étaient certainement ceux qui prirent la résolution d'agir. Ry-

léeff ajoute, et ce furent là ses dernières paroles, qu'il pouvait à lui seul tout arrêter. Après cela, ne serait-ce pas faire preuve d'une étrange aberration d'esprit que de voir encore au fond de ces choses une société quelconque?

Le rapport continue :

« Cependant Troubetzkoy n'en agissait pas moins » de son côté. Le 8 décembre, il tint conseil avec » Batenkoff sur les moyens à prendre pour accom- » plir une révolution, et sur le mode de gouverne- » ment futur de l'état. Ils adoptèrent à cet effet le » plan qui suit, proposé par Batenkoff. » (Pag. 96.)

Voilà un fait positif. Il n'est plus question ici de société; tout se passe entre deux individus, dont l'un, celui qui propose le plan, n'a fait partie d'aucune société. Nous répéterons l'observation que nous avons déjà faite si souvent, c'est-à-dire que, dès que le rapport vient à parler de quelque chose de positif, son simulacre de société s'évanouit aussitôt. On va voir s'évanouir également, en présence des faits qui dénouèrent le drame, ces intentions de régicide, ces idées républicaines que le rapport aime tant à signaler.

« Les factieux devaient profiter de l'occasion :

» 1° Pour établir un gouvernement provisoire, » qui aurait ordonné dans les provinces la formation » de chambres chargées d'élire des députés.

» 2° Pour travailler à l'établissement de deux » chambres législatives, dont l'une, la chambre » haute, devait être composée de membres à vie. » (Batenkoff avait désiré les rendre héréditaires.)

» 3° Pour faire servir à l'exécution de ces des- » seins les troupes qui refuseraient de prêter ser- » ment à Votre Majesté.

» Plus tard, et pour donner des garanties à la » monarchie constitutionnelle, il devait être procédé » etc., etc. » (Pag. 97.)

» Après avoir développé ces vues, Batenkoff fit » observer à Troubetzkoy..... Troubetzkoy répon- » dit..... Mais, tout en concertant entre eux ces » plans subversifs, ils ne s'entendaient pas, ou ils » se trompaient l'un l'autre sur beaucoup de points » » (Pag. 99.)

« Déjà, néanmoins, d'autres en préparaient l'exé- » cution. Chez Ryléeff arrivaient de toutes parts des » conjurés avec des plans, des propositions, ou » pour prendre les ordres des *directeurs*. » (Page 100.)

Ici le rapport cherche encore à rattacher l'insurrection à une société, en disant que l'on venait chez Ryléeff pour prendre les ordres des *directeurs*, car c'est, sans nul doute, des directeurs de la société qu'il veut parler. Mais sa tentative échoue d'elle-même. Puisqu'il y avait un *dictateur*, il ne pouvait plus y avoir de *directeurs*, et le rapporteur, pour être logique, aurait dû s'épargner cette supercherie.

« Le 12 décembre, se rendirent chez Ryléeff le » prince Troubetzkoy, les Bestoujeff, Batenkoff, » etc, etc., au nombre de dix-sept en tout, mais » pas tous ensemble : les uns entraient, d'autres » sortaient. Les uns répondaient de leurs soldats ; » d'autres (le prince Odoievsky) s'écriaient : « Nous » mourrons ; avec quelle gloire nous mourrons ! » » Alexandre Bestoujeff et Kahofsky se montraient » ardents terroristes Le premier avoue ces paroles : » *Je passe le Rubicon, et je sabre tout sur mon* » *passage.* » — Kahofsky s'écriait : « *Nous ne fe-* » *rons rien avec ces philanthropes ; il s'agit simple-* » *ment ici de massacre, voilà tout.* » (Page 101.)

Y a-t-il encore là le moindre indice d'une société ? Mais laissons de côté cette chimère du rapporteur, et récapitulons les faits constants et positifs, tels que lui-même nous les présente.

1° Bientôt après le 27 novembre, la résolution d'agir est prise.

2° Immédiatement après, un dictateur est nommé.

3° Le 8 décembre, un plan sur l'objet de l'insurrection est débattu entre le dictateur et l'auteur de ce plan.

4° Le 12 décembre, dix-sept personnes, les unes après les autres, discutent les moyens d'exécution ; quelques-unes répondent de l'efficacité de ces moyens.

La date de cette discussion est importante ; elle eut lieu deux jours avant l'insurrection. Le rapport continue en exposant ce qui se passa le 13 décembre. Le sujet de son récit forme ainsi le cinquième fait qui

suivit la résolution d'agir ; nous le désignerons sous ce chiffre en transcrivant le texte du rapport :

« 5° Dans la soirée du 13, leur réunion fut moins » nombreuse (nous avons vu que le 12 il y avait » dix-sept personnes), et accompagnée du même » désordre. Tous parlaient, presque aucun n'écou- » tait. » (Page 102.)

Ici encore est-ce une société qui agit ?

« Au milieu de ces colloques, de ces débats, de » ces exclamations, se firent entendre de nouveau » des propositions horribles. On parla, mais, d'après » ce qu'assurent les conjurés, seulement en pas- » sant, de l'extermination de toute la famille im- » périale. Ryléeff termina les débats en disant que » *les circonstances montreraient ce qu'il y aurait* » *à faire*. Les conspirateurs savaient déjà positive- » ment que le lendemain, 14 décembre, devait pa- » raître le manifeste de V. M. sur son avénement » au trône. » (Page 106.)

Nous arrivons maintenant à un fait qui précise davantage les moyens adoptés par les conjurés pour faire éclater l'insurrection. Nous sommes loin de vouloir le contester en lui-même, mais nous dirons que, pas plus ici qu'ailleurs, le rapporteur ne se pique d'exactitude et de bonne foi. Voici ce fait, que nous reproduisons sous le chiffre 6, et sur lequel nous ferons nos observations :

« 6° Les principaux agents avaient déjà commu-

» niqué leurs intentions aux simples membres de la
» société. » (Page 106.)

Ici renvoi à une note ainsi conçue :

« La veille, 12 décembre, s'étaient réunis chez
» le prince Obolensky, où se trouvait égale-
» ment Ryléeff, des officiers de différents régi-
» ments de la garde. (Suivent leurs noms, neuf
» présents en tout.) Le prince Obolensky leur an-
» nonça que, par ordre du dictateur et du direc-
» toire, ils devaient s'efforcer, le jour qui serait
» fixé pour la prestation du serment, de soulever
» et de conduire sur la place du Sénat autant de
» soldats de leurs régiments que faire se pourrait;
» et que, s'ils ne réussissaient pas, ils devaient se
» rendre sur les lieux au moins de leur personne. »
(Page 107.)

Le texte reprend :

« Il fut résolu qu'on disposerait les soldats à la
» révolte en exprimant des doutes sur la renoncia-
» tion de monseigneur le Cezarevitch; qu'avec le
» premier régiment qui se refuserait à prêter ser-
» ment on irait rejoindre le régiment le plus rap-
» proché, et ainsi de suite, en les entraînant tous
» l'un après l'autre. — « On devrait aussi battre le
» tambour, pour attirer le peuple », dit le prince
» Troubetzkoy. Il fut résolu, en outre, qu'on réu-
» nirait devant le palais du sénat toutes les troupes
» qu'on aurait gagnées, et que, dans cette position,
» on attendrait les mesures qui seraient adoptées

» par le gouvernement. Les conjurés, et surtout
» le prince Troubetzkoy, qui l'affirme lui-même,
» pensaient que Votre Majesté, loin d'employer la
» force contre les rebelles, renoncerait aussitôt à
» ses droits de souveraineté, et entrerait en négo-
» ciation avec eux. Alors ils auraient manifesté les
» vœux suivants (1). » (Page 108.)

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur ce sixième fait constaté par le rapport. Il consiste en ce qu'il fut pris une résolution sur la manière d'effectuer l'insurrection. Deux réunions eurent lieu : la première chez Ryléeff, la seconde chez le prince Obolensky, mais toutes les deux le même jour, le 12 décembre, et à peu près entre les mêmes personnes, car, des dix citées comme ayant assisté à la seconde, six avaient déjà pris part à la première, et quatre seulement étaient des individus nouveaux (2). Ayant ainsi

(1) Ces vœux trouveront leur place dans l'appréciation du but de l'insurrection.

(2) Le 12, chez Ryléeff : 1° Ryléeff, 2° Steinheil (l'auteur de la déclaration) ; 3° Troubetzkoy ; 4°, 5°, 6° les Bestoujeff (Nicolas, Alexandre et Michel) ; 7° Obolensky ; 8° Kahofsky ; 9° Arbousoff ; 10° Repine ; 11° le comte Konownitzine ; 12° le prince Odoievsky ; 13° Suthoff ; 14° Poustchine ; 15° Batenkoff ; 16° Jacoubovitch ; 17° le prince Stchepine-Rostofsky.

Le 12, chez Obolensky : 1° Obolensky (1) ; 2° Ryléeff (2) ; 3° Suthoff (3) ; 4° Kojevnikoff (1) ; 5° baron Rosen (2) ; 6° prince Odoievsky (4) ; 7° Arzibacheff (3) ; 8° Annenkoff (4) ; 9° Arbousoff (5) ; et page 108, 10° Troubetzkoy (6).

précisé les nombres, les individualités et les dates, je demande ce que signifient ces paroles du rapport : « que les principaux agents avaient déjà communiqué » leurs intentions aux *simples* membres de la société ? » Le nombre de ces *simples membres* se réduit, comme on vient de le voir, à quatre, tandis que le nombre des membres ou agents principaux est de *six ou de dix-sept*. N'est-il pas évident que cette prétendue communication aux *simples membres* ne figure ici que dans l'intention de rappeler l'existence de la société, que l'accusation a tant besoin de chercher à établir ? C'est dans le même but que la note fait parler le prince Obolensky au nom du dictateur et du *directoire*. A quoi bon un directoire, quand on a un dictateur ?

Il suffit d'un peu de bon sens pour voir qu'il n'y a ici ni société ni membres, simples ou principaux. Une vingtaine d'individus, voyant la question de succession au trône indécise, veulent profiter de cette indécision ; ils se communiquent leurs vues, prennent une résolution et l'exécutent immédiatement. Le tout, c'est-à-dire la première idée, le concert, la résolution, l'exécution, le tout, dis-je, a lieu dans l'espace de deux jours, du 12 au 14 décembre. Voilà les faits dans leur simple vérité ; le reste est de pure invention.

Continuons de suivre le rapport.

« Quelques-uns des conjurés imaginèrent de trans-
» mettre dans d'autres lieux la nouvelle de leur
» entreprise. J. P. écrivit une lettre à S., qui se
» trouvait à Moscou. — « Nous aurions justement
» mérité, y disait-il, le nom de lâches, si nous
» avions laissé échapper l'occasion actuelle, qui est
» unique Lorsque tu recevras la présente, tout
» sera fini. Nous sommes ici 60, et nous pouvons
» compter sur 1,500 soldats, auxquels on persua-
» dera que le Cezarevitch n'a pas renoncé au trône.
» Adieu! donne-nous une larme si ... » (Page 111.)

Est-ce un membre d'une société qui parle ainsi à un autre membre? N'est-ce pas plutôt la lettre d'un ami à un ami qu'il suppose devoir partager ses vues? Le nombre des conjurés est d'ailleurs un peu exagéré ici, et le rapport, dans ses différentes énumérations, n'est jamais arrivé à un nombre pareil.

Nous allons maintenant assister au dénouement.

« Malgré les incertitudes et les terreurs qui l'a-
» gitaient, le prince Troubetzkoy ne renonça pas
» ouvertement à l'exercice de son pouvoir dictato-
» rial, et il fut arrêté qu'il se porterait le lende-
» main sur la place du Sénat, pour se rendre à la
» tête des troupes qui refuseraient de prêter ser-
» ment à V. M. Le capitaine Jacoubovitch et le co-
» lonel Boulatoff devaient commander sous ses or-
» dres. Boulatoff, homme faible et non déprave,
» ignorait, peu de jours auparavant, jusqu'à l'exi-
» stence d'une société secrète. » (Page 114.)

Voilà deux personnages qui, sous les ordres du dictateur, devaient diriger l'insurrection. L'un n'était arrivé à Pétersbourg qu'en 1825, et était étranger à la société; l'autre en ignorait même l'existence quelques jours avant l'événement. Et cependant c'est toujoursde la société, de cette société qui ne cesse d'échapper aux investigations du rapporteur, que l'insurrection est l'ouvrage!

Au surplus, en racontant la manière dont Boulatoff fut gagné aux conjurés dès le 6 décembre, le rapport cite de lui des paroles qui prouvent complétement qu'il ne s'agissait nullement d'affiliation à une société, mais seulement d'initiation aux plans tout récemment conçus. Voici comment s'exprime le rapport :

> « Ryléeff lui révéla leurs projets. Boulatoff ne » cessait de demander : « Mais où donc est le bien » de la patrie? Je ne vois qu'un changement de » gouvernement au lieu d'un empereur, vous voulez » avoir un dictateur dans la personne du prince » Troubetzkoy. » (Page 115.)

Ce passage ne rend-il pas tout à fait inadmissible l'idée d'une société telle que le rapport nous l'a décrite antérieurement? En s'associant un nouveau complice, les conjurés ne lui parlent que des plans et des résolutions qu'ils venaient d'arrêter seulement quelques jours auparavant. Ici le rapporteur, selon sa coutume, réfute encore tout ce qu'il a dit pour prou-

ver l'existence d'une société et l'affiliation des membres.

« Pour commencer les opérations, Ryléeff en-
» voya aux casernes du bataillon de marine de la
» garde le lieutenant Arbousoff. Le 13 décembre,
» en sortant de chez Ryléeff, il alla directement
» chez les frères Belajeff, tous deux enseignes; là
» il trouva les deux Bodisco, Divoff et Goudinoff,
» du régiment des gardes Ismaïlovsky. — « Mes-
» sieurs, leur dit-il, connaissant votre façon de
» penser, je crois pouvoir vous parler sans détour.
» Demain on nous demandera notre serment; re-
» fusez-le, et préparez vos compagnies à suivre vo-
» tre exemple. » — Il sortit sans avoir reçu la pro-
» messe qu'il désirait. Ce fut alors que ces jeunes
» officiers se décidèrent tout à coup à prendre part
» à l'insurrection. » (Page 116 et 117)

Citer n'est pas raconter. Quand le rapport raconte, on croit voir une société faisant des prosélytes; quand il cite, cette société disparaît, on ne voit plus que des individus qui s'adressent à d'autres individus dont ils connaissent les opinions. La preuve en est sensible ici : le rapporteur a cité, il n'a pas raconté. Est-ce la société, à laquelle ils n'appartenaient pas, qui a décidé les personnes dont il vient d'être question à prendre part au mouvement insurrectionnel?

« Ces officiers, et plusieurs autres, vinrent, dans
» la matinée du 14 décembre, trouver les mate-

» lots.... A l'arrivée du général-major Schipoff, » chef de la brigade, les matelots, déjà égarés par » leurs officiers, refusèrent de prêter serment. Le » général fit arrêter les commandants de compa- » gnies; mais Bestoujeff engagea les Belajeff, Bo- » disco, Divoff et Spcier à délivrer ces officiers. » Dans cet instant un cri part : *Soldats, entendez- » vous ces décharges? ce sont vos camarades que » l'on massacre!* Et le bataillon entier s'élance hors » des casernes. Les officiers, qui n'avaient jus- » qu'alors pris aucune part au désordre, marchè- » rent à la suite du bataillon quand il fut sorti » » (Page 119.)

Le hasard semble prendre plaisir à confondre la perfidie du rapporteur, qui attribue l'insurrection à une société. Voici le premier acte de l'insurrection, le premier du moins raconté par le rapporteur. Eh bien! les personnes qui y figurent, qui ont déterminé ce mouvement des matelots, sont les mêmes auxquelles on s'était adressé la veille à raison de leur *façon de penser*, et ces personnes ne faisaient partie d'aucune société.

« Dans le régiment de Moscou, la rébellion » commença de meilleure heure. Le prince Stché- » pine-Rostofsky, N. Bestoujeff, son frère Alexan- » dre et deux autres officiers du même régiment, » parcoururent les compagnies, s'efforçant d'égarer » les soldats, les détournant de prêter serment à

» V. M., leur répétant sans cesse : « On nous » trompe, etc. » (Page 119.) Le prince Stchépine » se précipita, le sabre à la main, sur le général-» major Frédricks, le blessa à la tête et le fit tom-» ber sans connaissance; il se jeta également sur » le général major Schenchine, lui fit une profonde » blessure, et, à terre, il continua long-temps en-» core à le sabrer; ensuite il donna plusieurs coups » au colonel K., au grenadier K., au sous-officier » M., et, criant aux soldats : « Je vous tuerai » tous », il parvint enfin à s'emparer du drapeau » et à mettre les compagnies mutinées en mouve-» ment vers la place du Sénat. Au sortir des caser-» nes, il dit à Alexandre Bestoujeff : « Au diable la » constitution! n'est-ce pas? » (Page 120.)

« La révolte s'opéra par les mêmes moyens dans » le régiment des grenadiers du corps. Quand les » soldats sortirent pour prêter serment, le sous-» lieutenant Kojevnikoff s'approcha d'eux... Il leur » demanda : « Pourquoi oubliez-vous le serment » que vous avez prêté à l'empereur Constantin?. .. » Tout ce qu'on vous dit est faux. » (Page 121.)

« Cependant l'ordre ne fut pas troublé par ces » interpellations; la prestation du serment s'effec-» tua, et les soldats se mirent à table pour dîner. » Alors le lieutenant Suthoff, qui avait aussi prêté » serment, vint trouver sa compagnie et dit : « Mes » amis, nous avons eu tort d'obéir; les autres ré-» giments se sont refusés au serment, et sont réu-» nis sur la place du Sénat Habillez-vous, chargez » vos armes, suivez moi, ne m'abandonnez pas! » » Sur ces entrefaites, un autre lieutenant, nommé

» Panoff, courait de compagnie en compagnie, ex-
» citait les soldats, les assurait qu'on les avait trom-
» pés. Voyant qu'un grand nombre de soldats ajou-
» taient foi à ses discours, il se précipita au milieu
» de la colonne, donna le signal de la révolte par
» le cri de : Hourra ! et se mit à la tête de plusieurs
» compagnies, qu'il conduisit en désordre vers la
» place du Sénat. En passant devant le palais d'hi-
» ver, Panoff fit un mouvement pour entrer dans la
» cour avec une partie des grenadiers du corps ;
» mais, s'apercevant que ce poste était occupé par
» les sapeurs, il s'écria : « Ils ne sont pas des nô-
» tres ! » et ressortit ... Les mesures prises arrêtè-
» rent bientôt les progrès de la révolte. »

Enfin, nous voici parvenus au bout.

Nous avons vu que l'idée de l'insurrection avait pris naissance après l'abdication du grand-duc Constantin ; que l'insurrection fut décidée le 12, exécutée le 14. Nous avons fait observer que, sur un des trois points où elle éclata, elle fut effectuée par des personnes qui n'appartenaient à aucune société secrète, et sur les deux autres points par des individus qui n'étaient entrés en communication avec Ryléeff, *celui qui pouvait tout arrêter*, que dans le courant ou vers la fin de 1825. Le rapport en fait foi, p. 80 (1).

---

(1) Il dit que Ryléef et Bestoujeff affilièrent à la société en 1825 : Nicolas, Michel et Pierre Bestoujeff ; Suthoff, Panoff,

Quel homme de bon sens, après les preuves que nous avons données du contraire, pourra dire, avec le rapporteur, qu'il y eut une ancienne société secrète qui effectua l'insurrection ?

BUT DE L'INSURRECTION.

Parvenu ainsi au dénouement du drame qui se passa à Pétersbourg, dans le mois de décembre, nous croyons qu'il n'est pas inutile de préciser, autant que possible, le but que se proposaient les insurgés. Le rapport de la commission d'enquête, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le voir, fait des efforts continuels pour rattacher à l'insurrection du 14 décembre des pensées de régicide et des idées républicaines; il s'empare de toutes les paroles que les personnes impliquées dans le procès ont pu prononcer pendant les dix années qui la précédèrent, paroles tantôt rétractées, tantôt contredites, quelquefois considérées comme des fanfaronnades par ceux qui les ont proférées; il recueille tout ce qu'il croit pouvoir servir à soutenir cette thèse favorite, qu'il y avait des

---

Kojevnikoff, le prince Odoevsky, le prince Stchépine-Rostofsky, Kuchelbecker, Torson, Arbousoff.

idées républicaines et des intentions de régicide. Cependant, quand il arrive au dénouement, à peine fait-il mention du régicide, et il n'est plus aucunement question d'idées républicaines. Et quand il se trouve forcé d'exposer les faits, de citer, nous le voyons établir bien clairement que les conjurés, en entreprenant l'insurrection, se proposaient d'obtenir pour la Russie une forme de gouvernement constitutionnelle représentative, avec une monarchie; que leur intention était même d'abandonner l'établissement du nouveau gouvernement aux députés de toute la nation, qui devaient être convoqués à cet effet immédiatement après la réussite de l'insurrection. Les preuves que telles étaient leurs vues ne nous manquent pas.

A la page 97, le rapport cite le plan adopté par le prince Troubetzkoy et par Batenkoff, d'après lequel le gouvernement provisoire devait ordonner dans les provinces la formation de chambres chargées d'élire des députés, et où il est question de deux chambres législatives.

A la page 108, il dit que les insurgés avaient l'intention de manifester à l'empereur le vœu que des députés fussent convoqués de toutes les provinces, et qu'ils eussent à voter de nouvelles lois organiques pour le gouvernement de l'empire.

A la page 109, que les conjurés espéraient éviter l'effusion du sang, et obtenir, par l'entremise du

sénat, contraint d'appuyer leurs vœux, l'adhésion de l'empereur Nicolas ou de Monseigneur le Cezarevitch à une convocation de députés chargés de désigner lesouverain et d'établir un gouvernement représentatif.

A la page 111 enfin, que le prince Troubetzkoy nota sur un papier, trouvé chez lui dans la soirée du 14 décembre, les points principaux d'un manifeste qui devait annoncer, au nom du sénat, la dissolution de l'ancien gouvernement et l'institution d'un gouvernement provisoire chargé de convoquer des députés de toutes les provinces de Russie.

Les mêmes intentions éclatent jusque dans les allocutions adressées, le 13 décembre, à ceux que l'on entraînait dans l'insurrection. « Nous obligerons, » disait Arbousoff aux officiers dont il réclamait la » coopération, nous obligerons le sénat à sanctionner » un projet de constitution préparé depuis long- » temps pour mettre des bornes à l'autorité de l'em- » pereur. » (Page 116.)

On voit qu'il ne s'agissait là ni de république, ni de régicide.

Le but de l'insurrection était donc d'obtenir un régime constitutionnel. Mais, autant ce but était clair, autant on a cherché à l'obscurcir, à le cacher sous un amas d'absurdités, d'horreurs, de mensonges, entassés les uns sur les autres sans discernement et sans pudeur.

Si nous envisageons les moyens adoptés par les conjurés, nous devons reconnaître qu'ils étaient fondés sur une déception, à moins toutefois que le rapport ne soit pas plus véridique sur ce point que sur tant d'autres. Certes, il n'est ni moral ni raisonnable de chercher dans un mensonge la réussite d'une pareille entreprise; mais ce moyen était si facile, il promettait un succès si prompt, qu'il devait naturellement séduire les conjurés. Voulant probablement s'épargner la peine d'expliquer aux soldats leurs vues quant à une constitution représentative, explications qui leur auraient fait perdre un temps précieux, ils jugèrent à propos de prendre une voie plus directe et de s'assurer d'eux par ces seuls mots : *Respectez votre serment.*

Je ne prétends pas ici blâmer l'acte qui proclama empereur le grand-duc Constantin, ni celui par lequel ce prince renonça à la couronne; mais enfin, il faut bien le dire, quoique l'ordre de successibilité ait souvent en Russie été très incertain et très peu régulier, on croyait généralement qu'il avait été définitivement réglé par l'empereur Paul Ier, et que le monarque régnant ne pouvait plus désigner son successeur selon son bon plaisir et au mépris du droit de primogéniture. Cependant, le rapport nous apprend qu'un manifeste avait été publié, qui constatait que l'empereur Alexandre avait désigné pour son successeur un autre que celui à qui le trône revenait naturelle-

ment. (V. p. 93.) Cette complication devait encourager encore ceux qui voulaient profiter de l'incertitude où l'on était sur le successeur définitif de l'empereur Alexandre.

Après avoir raconté les événements de Pétersbourg, le rapport de la commission d'enquête arrive à ce qui se passa ailleurs.

« Dans le midi, l'arrestation des principaux con-
» spirateurs s'effectua d'après les ordres apportés de
» Taganrog par l'aide-de-camp général Tchernicheff, et provoqués par la dénonciation du capitaine Mayboroda. En apprenant que leurs trames
» étaient découvertes, la rage des autres conjurés
» s'exhala en vains propos (A). » (Pag. 130.)

« Dès le 29 décembre, Serge et Mathieu Mouravieff avaient été arrêtés par le chef du premier, le
» lieutenant colonel G (B). Dans la nuit même,
» plusieurs officiers, qui appartenaient à la société
» des *Slaves réunis*, pénétrèrent dans l'appartement
» où les Mouravieff étaient enfermés, les délivrè-
» rent, blessèrent le lieutenant-colonel G., et s'em-
» parèrent de lui et d'un officier de gendarmerie
» qui l'accompagnait. Ce ne fut qu'alors que Serge
» Mouravieff conçut, à ce qu'il affirme, le projet
» d'insurger le régiment de Tchernigoff. » (Page 132.)

« Le 31 décembre, avant qu'il se mît en marche,
» l'aumônier du régiment consentit, pour une som-
» me de 200 roubles, à célébrer l'office divin, ainsi

» qu'à lire à la troupe un *catechisme* composé par » S. Mouravieff et Bestoujeff-Rumine, dans lequel, » en donnant à quelques passages détachés de l'an- » cien Testament une interprétation arbitraire, ils » avaient voulu démontrer que la démocratie était » la seule forme de gouvernement agréable à » Dieu. Mais, suivant la déclaration de Mouravieff, » ce catéchisme mensonger *produisit sur les soldats* » *une impression défavorable à ses vues*, et il fut » contraint d'invoquer de nouveau le nom de mon- » seigneur le Cezarevitch et d'assurer les rebelles » que S. A. I. n'avait pas renoncé à la couronne. » (Pag 134.)

« Après quelques marches et contre-marches, à » la tête de plusieurs compagnies, Mouravieff ren- » contra, dit le rapporteur (pag. 135), le détachement » de hussards du général Geismar, qui avait été » envoyé à sa poursuite. « Je fis ranger mes compa- » gnies en bataille, dit-il, je leur commandai de se » porter sur les canons avec les officiers qui res- » taient, sans tirer un coup de fusil. Les soldats me » suivaient, lorsque je tombai sans connaissance, » blessé d'un coup de mitraille. Quand je repris » mes sens, j'aperçus les miens en désordre: je » voulus les rallier; mais loin de m'obéir, ils se » saisirent de Bestoujeff et de moi, et nous livrèrent » au chef d'escadron du régiment qui nous avait » chargés » — Mathieu Mouravieff et tous les autres » officiers furent également faits prisonniers, à l'ex- » ception d'un troisième frère Mouravieff (Hippo- » lyte) tué dans l'action, et du lieutenant S., qui se » sauva et qui fut arrêté plus tard. K., un des offi-

» ciers pris dans cette affaire, se brûla la cervelle le » jour même, en présence des deux Mouravieff, » avec lesquels il était enfermé (C). » (Pag. 136.)

(A) « Il est digne de remarque que les principaux d'entre » eux, et nommement le colonel Pestel, ont été arrêtés précisé- » ment le 14 décembre. »

(B) « Quelques jours auparavant, Serge Mouravieff, ayant » appris à Gitomir les événements du 14 décembre, conçut l'i- » dée d'exiger des directeurs de la société secrète de Pologne » l'assassinat de Mgr le Cesarevitch. — « J'espérais, dit-il, qu'a- » près avoir commis cet acte, la société de Varsovie se verrait » obligée de commencer une révolution, dont nous aurions tiré » parti. » Mais on ne se chargea pas de la lettre qu'il voulait en- » voyer à ce sujet à Varsovie, et qui date de l'année 1824. »

(C) « Parmi ces officiers, S....., C....., S....., et M..... ont été » traduits devant le conseil de guerre de la première armée. » Hippolyte Mouravieff avait rejoint inopinément ses frères; il » était resté avec eux malgré toutes leurs instances, et particu- » lièrement malgré celles de Mathieu, qui *prévoyait le résul- » tat de leur coupable entreprise.* » (Page 137.)

Ici se termine le récit de ce qui s'est passé dans le midi.

Y a-t-il moyen de rattacher ces événements, tels que nous venons de les voir racontés, à une société secrète?

Nous avons vu plus haut que les personnes qui roulaient dans leur tête des projets de changements, d'insurrection, de révolte, même de régicide, finirent par y renoncer de fait; car comment voir autre chose dans leur résolution de tout remettre à l'année 1826, c'est-à-dire à un avenir incertain? Les paroles que le rapport met dans la bouche de plusieurs inculpés prouvent assez qu'ils avaient tout abandonné,

surtout les paroles de Pestel, les dernières qu'il prononça avant son arrestation. Même au moment où cette arrestation eut lieu, on ne songeait pas à s'insurger; Pestel n'y provoqua pas; il dit, au contraire : « Ne craignez rien; sauvez seulement mon code russe; pour ma part, je ne ferai aucune révélation. » (V. pag. 131.)—D'après les faits exposés par le rapport, il demeure constant que l'insurrection, dans la seconde armée, ne fut amenée que par l'arrestation de celui qui en fut l'auteur. Le rapport fait mention de quelques officiers qui y prirent part, et qui passèrent devant un conseil de guerre; on les sépara des autres, que l'on accusait d'appartenir à des sociétés secrètes. Mais, dans les faits imputés à ceux que l'on traduisit devant le tribunal suprême à Pétersbourg, y a-t-il quelque chose qui montre l'action d'une société quelconque? Tous les inculpés, les uns comme les autres, n'avaient à répondre que d'un seul et même fait : l'insurrection.

Le rapport se termine ainsi :

« Après avoir signalé le caractère, les vues et les » actes des associations conspiratrices découvertes » en Russie, il ne reste à la commission que d'ap- » peler l'attention de V. M. sur la part qu'ont per- » sonnellement prise à ces conspirations et à ces » actes les individus interrogés dans le cours des » enquêtes, et en général tous les prévenus, tant ceux » qui se trouvent nommés dans ce rapport, que ceux

» qui ont joué un rôle moins éminent dans les com-
» plots, quoique plusieurs aient participé aux plus
» criminels. Dans des notices séparées sur chacun
» des accusés, la commission s'est efforcée d'établir
» le degré de leur culpabilité respective avec la plus
» scrupuleuse exactitude; elle a indiqué leurs pro-
» pres aveux, les dépositions des témoins à leur
» sujet, les nouvelles réponses qu'ils ont faites à la
» suite de ces dépositions, et les éclaircissements
» qu'elles ont fournis. Ces notices, ainsi que les pro-
» cès-verbaux de tous les interrogatoires, et d'au-
» tres pièces plus ou moins importantes, accompa-
» gnent le présent rapport de la commission, qui a
» l'honneur de les mettre sous les yeux de V. M. *Le*
» 30 *mai* 1826. »

Nous ne dirons rien sur cette conclusion du rapport; après la lecture de nos observations, on saura à quoi s'en tenir. Nous nous bornerons à appeler l'attention sur deux expressions du rapporteur : quand il prétend avoir signalé les *actes des associations conspiratrices*, puis quand il vante la *scrupuleuse exactitude* de l'enquête.

RÉSUMÉ RÉEL DE L'ACTE D'ACCUSATION.

Si nous récapitulons maintenant les résultats réels de l'enquête, tels qu'ils ressortent du rapport que

nous venons d'examiner, nous verrons qu'ils se bornent aux faits suivants :

1° Dans le cours de l'année 1817, quelques personnes tentèrent, mais sans succès, d'établir des associations secrètes.

2° En 1818, il fut enfin établi une association de ce genre, sous le nom d'*Union du bien public*.

3° Cette *Union du bien public* avait un règlement contre lequel l'enquête n'a rien trouvé à dire, sinon qu'il ne renfermait que des choses banales de philanthropie.

Le but de cette société, tel que l'indiquait le règlement, était *le bien de la patrie*. La société se proposait surtout de servir d'auxiliaire au gouvernement dans tout ce qu'il pourrait entreprendre pour la répression des abus et pour l'utilité générale. Aucun autre but ne saurait, même d'après le rapport, lui être attribué; encore moins peut-on lui imputer la révolte, puisque le rapport suppose que l'idée de révolte ne surgit qu'en 1821, et que cette société fut dissoute au mois de février de cette année.

Le caractère du secret s'explique par la nécessité de soustraire les travaux de la société aux interprétations de la malveillance et de la haine.

4° L'action de cette société était nulle, et, bientôt après son organisation, elle se trouvait, de l'aveu même de l'enquête, en complète décadence.

5° L'enquête reconnaît même que, s'il y eut des délibérations dans le sein de la société, ce ne furent

que de simples conversations, chose très ordinaire et fort peu criminelle.

6° Cette société fut dissoute, par ses membres eux-mêmes, au commencement de l'année 1821.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler ici que la prohibition dont le gouvernement russe frappa les loges maçonniques et les sociétés secrètes en général est postérieure à la dissolution de l'*Union du bien public*.

7° Les idées criminelles émises par quelques individus, soit avant l'organisation de cette société, soit pendant qu'elle existait, soit enfin après sa dissolution, ne l'ayant été que hors de son sein, comme il appert de l'enquête elle-même, ne peuvent lui être attribuées.

8° La dissolution de l'*Union du bien public* ne fut pas acceptée par quelques uns de ses ex-membres.

9° Ceux-ci néanmoins, considérant l'ancienne société comme dissoute de fait, firent des efforts soit pour la réorganiser, soit pour en établir une nouvelle.

10° Malgré tous ces efforts, malgré les assertions de l'enquête, malgré même les déclarations que le rapport met dans la bouche de plusieurs des inculpés, rien ne prouve d'une manière certaine qu'il ait jamais été établi aucune société pareille à celle qui avait été dissoute; du moins l'enquête n'a-t-elle pu fournir aucune trace soit d'un règlement, soit d'une action quelque peu formelle depuis 1821.

11° Tout ce que le rapport produit à cet égard de plus saillant, ce sont quelques conciliabules dans le midi de l'empire, tenus par un petit nombre d'individus qui ne voulaient pas reconnaître la dissolution de l'ancienne société.

12° Tous les efforts de ces individus, tous leurs plans, tous les propos furieusement extravagants qu'ils disent avoir tenus à cette époque, n'ont eu aucune suite, n'ont abouti à rien. Ils finirent par abandonner leurs projets, puisqu'ils en renvoyèrent l'exécution à un avenir incertain.

13° Même en admettant qu'une société quelconque ait été réorganisée à Pétersbourg, l'action de cette société, de l'aveu de l'enquête, est demeurée complétement nulle jusqu'à la fin de 1824.

14° Pendant l'année qui s'écoula depuis cette dernière époque jusqu'en décembre 1825, l'enquête ne produit rien contre la société, si ce ne sont les efforts de deux de ses membres pour en recruter d'autres. Dans la réalité, il y eut deux hommes qui cherchèrent à faire des prosélytes à leurs opinions.

15° D'après les déclarations de l'un d'eux, la société était nulle et ses travaux considérés comme un simple *passe-temps*, et l'on songea enfin à dissoudre ce simulacre de société.

16° A la nouvelle de la mort de l'empereur Alexandre, ou plutôt à la nouvelle de l'abdication du grand-duc Constantin, l'idée vint de faire un mouvement in-

surrectionnel, dans le but d'amener l'établissement d'un ordre de choses constitutionnel en Russie. Cette idée fut conçue et adoptée indistinctement et par des personnes qui avaient appartenu aux associations secrètes, et par d'autres qui y étaient restées constamment étrangères.

17° La résolution d'agir ayant été prise le 12 décembre, on s'adressa, pour l'exécution, à ceux que l'on croyait disposés à seconder le mouvement, et cela à raison de leurs opinions, et non à raison de leur affiliation à des sociétés secrètes. A l'exception de deux individus, tous ceux qui ont pris part à l'insurrection, soit en la préparant, soit en l'effectuant, n'avaient, d'après l'enquête même, appartenu avant 1825 à aucune société secrète, ou n'en ont fait partie ni avant ni après, et ces derniers sont les plus nombreux.

Je conclus de ce résumé que ceux qui prirent une part quelconque à l'insurrection de décembre 1825 en étaient seuls responsables aux yeux de la loi, et que les personnes qui n'ont rien su et ne pouvaient rien savoir de cette insurrection ne devaient être, en aucune façon, impliquées dans ce procès. J'en dirai autant des événements du midi, où l'idée de s'insurger ne naquit que le 29 ou le 30 décembre, après l'arrestation et la délivrance de l'auteur même de l'insurrection.

Pour ce qui me regarde personnellement, l'en-

quête n'a établi ni même avancé rien de positif, si ce n'est que j'avais fait partie de cette association secrète connue sous le nom d'*Union du bien public*, association que je contribuai à dissoudre en 1821.

Quant aux faits postérieurs, mes explications ont démontré que, loin d'avoir été affilié à quelque société nouvelle, je n'ai eu, jusqu'à l'époque de mon départ de Russie, en avril 1824, aucune raison de supposer qu'il y eût une association secrète quelconque établie; je suis encore aujourd'hui, comme alors, convaincu du contraire.

Comme le but de l'*Union du bien public*, indiqué dans le règlement de cette société, n'offrait rien dont on pût avoir à répondre devant la loi, ma participation à cette société ne pouvait faire peser sur moi aucune responsabilité.

Tous les faits qui me sont reprochés par l'enquête, depuis mon entrée dans l'association du *Bien public*, jusqu'à sa dissolution, se réduisent à ces mots : « Un président sans phrases. » Cette inculpation était tellement absurde, que la commission d'enquête elle-même ne l'avait pas admise; elle aurait donc dû, en vertu de ce qui est prescrit par une loi formelle, être considérée comme nulle et non avenue.

Pour ce qui est des faits dont on m'accuse de m'être rendu coupable postérieurement à la dissolution de l'*Union du bien public*, le rapport de la commission d'enquête en signale deux :

1° Ma participation au rétablissement de la société en 1822.

Mes explications ont montré que cette inculpation était réfutée par le récit même du rapport; en effet, on y désigne par leurs noms, et dans l'ordre chronologique, tous les chefs de cette prétendue société, et mon nom à moi ne s'y trouve pas. D'ailleurs, celui qui m'avait cité comme en ayant été un des fondateurs se rétracta autant qu'il fut en son pouvoir de le faire. Rien, dans le rapport, ne prouve ni ne fait même supposer que j'aie participé à cette société.

2° Mon adhésion à la déportation de l'empereur, donnée dans une séance qui eut lieu à Pétersbourg en 1825.

J'ai dit que j'avais quitté Pétersbourg en 1824.

Il demeure donc démontré que, depuis la dissolution de la société du *Bien public* jusqu'à mon départ de Russie, l'enquête n'a pu trouver à m'inculper de quoique ce fût.

Mais, outre le rapport, il y avait une *Notice* particulière sur moi, comme il y en avait sur les autres prévenus. Ces notices n'auraient naturellement dû être que des extraits du rapport, seule base de l'accusation, la commission d'enquête se vante de les avoir rédigées avec la plus scrupuleuse exactitude; néanmoins, l'on trouve dans la *Notice* qui me concerne des inculpations que l'on chercherait vainement dans

le rapport. Comment se fait-il que l'une me charge plus que l'autre ?

Quoi qu'il en soit, j'ai réfuté plus haut cette notice, en tant que ses accusations portaient sur les faits contenus dans le rapport de la commission. C'est ainsi que j'ai prouvé que non seulement il y avait confusion dans ces deux chefs d'accusation, l'*établissement* de la société et son *rétablissement*, mais aussi que les déclarations sur lesquelles la notice fonde ses inculpations venaient de personnes qui matériellement ne pouvaient rien témoigner à cet égard. J'ai de même prouvé, quant à l'affiliation de nouveaux membres, que je n'ai jamais affilié personne à aucune société, et que je ne puis même pas l'avoir fait, puisqu'à l'époque où il est question de ces affiliations de ma part, c'est-à-dire depuis la dissolution de l'*Union du bien public* jusqu'à son prétendu rétablissement en 1822, il n'a existé, de l'aveu même du rapport, aucune société.

Si, par impossible, on voulait reporter cette affiliation à la société de 1822, je répondrais par la déposition de celui qui me nomma comme ayant été un des fondateurs de cette société, laquelle déposition porte que je *m'abstenais* de recevoir de nouveaux membres. (P. 39.)

A la suite de ces chefs d'accusation, la notice contient celui de *participation* à l'intention d'introduire le régime républicain; et cette fois, à l'appui de la

déclaration de Pestel sur le « *président sans phrases* », elle en cite une autre qui ne se trouve point dans le rapport de la commission d'enquête. Voici cette nouvelle déclaration, et comment elle a été amenée :

> « A cette question faite à Bestoujeff-Rumine : » Lesquels des prévenus ont le plus contribué, par » leurs paroles, leurs actions, leurs écrits, etc., à » propager les opinions républicaines ? il répondit : » N. Tourgueneff dans le nord, et Pestel dans le » midi. »

La commission d'enquête ignorait peut-être qu'il existe des questions qu'en langage de droit on appelle *insidieuses*, et que la loi défend d'en adresser de ce genre aux prévenus. Mais, sans m'arrêter ni à la question, ni à la réponse, je me bornerai à dire que je n'ai jamais connu, jamais vu Bestoujeff, et que la lecture du rapport de la commission d'enquête m'a seule révélé son existence.

Sans doute cette déclaration n'a pas été admise par la commission d'enquête. Il n'en est pas moins vrai qu'elle a contribué beaucoup à me faire condamner et à opposer à mes explications des difficultés insurmontables. C'était sans doute le but des inquisiteurs, qui peut-être ne voulaient que produire contre moi une impression défavorable.

Il paraît d'ailleurs que tous les inculpés sans exception, ceux qui me connaissaient comme ceux aux-

quels j'avais toujours été étranger, furent particulièrement questionnés sur mon compte; mais il paraît aussi qu'on n'a consigné dans le rapport de la commission d'enquête que les réponses qui m'étaient défavorables. J'ai appris, entre autres choses, qu'un des fondateurs de la société du *Bien public*, quoique non impliqué dans le procès, avait été interrogé à mon sujet d'une façon très minutieuse et très sévère, d'abord par un des membres de la commission, ensuite par un autre, et enfin par le grand-duc Michel lui-même. On employa tous les moyens de persuasion pour savoir de lui quelle part j'avais prise aux sociétés secrètes. Ce fut en vain. Quoiqu'il exposât dans le plus grand détail tout ce qu'il savait sur ces sociétés, il n'avait rien à dire dont l'accusation eût pu tirer parti contre moi; toutes ses réponses, au contraire, tendaient à me disculper complétement. Aussi ne figurent-elles pas dans le rapport (1). Je dois dire d'ailleurs que je ne connaissais pas cette personne, ni comme affiliée à la société secrète ni autrement. Ici une question se présente : cet homme aurait-il fait

(1) Ce n'est que par un pur hasard que j'ai eu connaissance des interrogatoires subis à mon égard par la personne dont il est ici question. Nul doute qu'il n'y ait eu bien d'autres déclarations pareilles qui m'ont été favorables; mais on n'avait besoin que de celles qui pouvaient me compromettre, et, comme on l'a vu, on n'a pas été scrupuleux dans le choix.

les mêmes réponses si, au lieu d'être interrogé à peu près comme témoin, il l'avait été comme inculpé, et qu'on l'eût par conséquent traité comme les autres prévenus?

On m'a dit, et cela est très probable, que les membres de la commission d'enquête, en leur qualité d'aides-de-camp généraux de l'empereur, étaient désespérés de ne voir que des militaires impliqués dans le procès; ils voulaient à toute force faire tremper dans les conspirations qu'ils disaient avoir découvertes des personnes appartenant à l'ordre civil, et surtout en mettre au nombre des chefs. Cette manie puérile de chercher à dissimuler ce qui était évident pour tout le monde n'a pas peu contribué à l'inique obstination du rapporteur à citer mon nom à tout propos, et presque toujours à tort et à travers.

Ayant dit plus haut que les deux inculpations principales dirigées contre moi avaient été écartées par la commission d'enquête elle-même, je crois devoir citer ici le passage de la notice à ce sujet. La commission, en résumant les déclarations faites contre moi, dit ce qui suit :

« Par conséquent il ne reste que deux déposi-
» tions : celle de Pestel (sur le président sans phra-
» ses), et celle de Ryléeff (sur la déportation de
» l'empereur), et encore sur des objets différents.
» La commission, trouvant dangereux de les ad-
» mettre comme suffisant à l'accusation dans un

» crime aussi grave, croit juste de s'en rapporter à
» la sagesse du tribunal suprême (1) ».

RÉCAPITULATION DES CHEFS D'ACCUSATION QUI ONT MOTIVÉ MA CONDAMNATION.

Je vais maintenant présenter dans leur ensemble, et tels qu'ils se trouvent dans l'arrêt du tribunal suprême, les chefs d'accusation qui ont motivé ma condamnation. Il est dit, dans cet arrêt, que j'étais accusé et convaincu :

1° « D'avoir appartenu à une société qui avait
» pour but la révolte ».

Aucune des sociétés secrètes dont il est fait mention dans le rapport de la commission d'enquête n'a jamais eu pour but la révolte. Je l'ai prouvé jusqu'à l'évidence, le rapport même à la main.

---

(1) Dans l'original russe, on reconnaît facilement que la plume qui a écrit la notice n'est pas celle à laquelle on doit le rapport. Ce n'est plus un style aussi régulier, aussi coulant. Mais, en revanche, si l'on y remarque encore quelque hésitation à dire franchement ce qui était vrai, on s'y garde bien du moins de dire ce qui évidemment était faux.

Quant à la société dont j'ai fait partie, son but se trouve défini par le règlement, et il n'a rien de commun avec la révolte. La commission d'enquête n'a rien trouvé à dire sur ce but. Elle suppose d'ailleurs que la première idée de révolte n'a surgi qu'en l'année 1821, au commencement de laquelle cette société fut dissoute.

2° « D'avoir participé à la formation de la so-
» ciété. »

Je n'ai pas pu participer à la formation de la société, puisqu'elle était déjà établie quand j'y suis entré.

3° « D'avoir participé au rétablissement de la so-
» ciété. »

Un seul des inculpés m'en accuse, mais sa déclaration se trouve contredite par les faits contenus dans le rapport, et plus tard lui-même se rétracte. Si la notice dit que d'autres inculpés ont confirmé cette déclaration, j'ai demontré qu'il leur était matériellement impossible de porter aucun témoignage à cet égard.

4° « D'avoir pris part aux délibérations de la so-
» ciété. »

La délibération sur le régime républicain n'a pas été considérée par la commission d'enquête comme

une délibération, mais comme une simple conversation. Quant à celle dans laquelle il s'est agi de la déportation de l'empereur, elle a eu lieu en 1825, après mon départ.

En fait de délibérations auxquelles j'ai pu assister, il ne reste donc que celles de Moscou, dont le résultat fut la dissolution de la société.

L'enquête ne signale ma présence à aucune autre.

5° « D'avoir affilié des membres à la société. »

Les déclarations qui ont servi de base à ce chef d'accusation se rapportent à l'année 1821 et à une époque postérieure à la dissolution de l'ancienne société. La nouvelle société ne fut établie, suivant le rapport, qu'en 1822. L'affiliation dont on m'accuse aurait eu lieu pendant qu'il n'y avait pas de société. Là où il n'y a pas de société, il ne saurait y avoir d'affiliation.

6° « D'avoir participé à l'intention d'introduire » en Russie le régime républicain. »

Ce chef est basé sur la déclaration de Pestel (le président sans phrases), confirmée, dit la notice, par deux inculpés, et contredite par quatre autres.

Je répondrai :

1° Que cette accusation, démentie d'ailleurs par

les faits, ne repose que sur ce que le rapport considère comme une simple conversation sur les différentes formes de gouvernement ;

2° Que, si trois des inculpés affirment le fait, quatre le nient positivement ;

3° Que ce chef d'accusation n'a pas été admis par la commission d'enquête, et que, par conséquent, une loi formelle s'opposait à ce que le tribunal le prît en considération.

Et, qu'on le remarque bien, ce chef d'accusation repoussé par l'enquête était évidemment le plus important de tous; le tribunal l'a bien jugé ainsi, puisqu'il s'en est emparé en dépit de la loi et du bon sens.

Ainsi donc je n'ai pris part ni à la formation d'une société, ni à son rétablissement; je n'ai pas affilié de nouveaux membres; je n'ai assisté, suivant le rapport, à d'autres délibérations que celles qui eurent pour objet la dissolution de la société. Il ne reste d'établi que ma participation à une association dont le but était déterminé par des règlements qui ont subi les investigations de l'enquête, et contre lesquels celle-ci n'a rien trouvé à dire, si ce n'est qu'ils renfermaient des banalités.

Le néant de l'accusation portée contre moi ressort du simple rapprochement de quelques dates indiquées dans le rapport de la commission d'enquête. De 1819, époque de mon entrée dans la société, jusqu'en 1821

qu'elle fut dissoute, l'enquête n'a rien établi ni contre cette société, ni contre moi individuellement.

Immédiatement après la dissolution de la société je quittai Moscou, ce qui aurait pu être prouvé par la date du passe-port pour les chevaux de poste.

De 1822, époque désignée par l'enquête comme celle de l'établissement d'une nouvelle société, jusqu'au commencement de l'année 1824, où je partis de Russie, rien non plus n'est établi, soit contre cette société, soit contre moi, qui puisse fournir à la moindre accusation.

Que tout homme consciencieux juge maintenant de la justice qui a présidé à ma condamnation!

QUELQUES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES RELATIVES A MA CONDAMNATION.

Avant de terminer ce mémoire, je ne crois pas superflu de relater quelques circonstances qui me concernent personnellement, et qui ne peuvent manquer de jeter une certaine lumière sur tout le procès.

Il paraît que dans les commencements de l'enquête, dont tout le monde se mêlait, même certains personnages des plus haut placés, on avait agité la question

de savoir s'il existait contre moi des motifs suffisants de poursuite, et que, n'en trouvant aucun, l'on avait résolu de me laisser entièrement en dehors du procès. Sur ces entrefaites, arrive une dénonciation dirigée contre moi, qui change en courroux les sentiments de justice qu'on avait d'abord manifestés en ma faveur ; et me voilà définitivement mis en cause, au grand étonnement des personnes qui s'intéressaient à moi, et qui ne comprenaient pas, qui s'indignaient même, que j'eusse de gaîté de cœur « gâté moi-même, comme elles le disaient, la position que l'on était parvenu à me faire ». De quel nouveau crime étais-je donc accusé ? Un rapport diplomatique m'avait signalé comme l'auteur d'un article inséré dans un journal ou recueil périodique (*la France chrétienne*), et dans lequel on parlait du gouvernement russe d'une manière qui avait déplu à Saint-Pétersbourg. Ce journal se publiait, je crois, à Paris, et je n'en connaissais même pas l'existence. J'étais alors en Angleterre, et ce ne fut que longtemps après, qu'ayant appris le tort que m'avait fait l'article en question, je me procurai le numéro dans lequel il se trouvait. Bientôt cependant, à ce qu'il paraît, les dénonciateurs crurent devoir se rétracter. Ils écrivirent que quelques informations par eux prises leur avaient fait connaître que ce n'était pas moi qui était l'auteur de l'article, mais bien un autre Russe (M. J. T.). Celui-ci, ayant appris ce dont on l'accu-

sait, prouva à son tour, d'une manière irrécusable, que l'on s'était trompé. Mais la rectification venait trop tard pour moi; dans l'intervalle il avait été décidé que je serais compris dans le procès, et l'on ne voulut pas, en revenant sur cette décision, laisser croire que l'on fût capable d'une pareille légèreté.

Ainsi la sottise d'un diplomate-espion influa sur la marche du procès à mon égard! Cela n'étonnera pas ceux qui connaissent la Russie. M. Pozzo di Borgo disait souvent qu'il était resté complétement étranger à ces misérables menées de la diplomatie, et je crois qu'il disait vrai; les subalternes s'en chargeaient pour lui, et ils le faisaient avec d'autant plus de zèle que c'étaient là les seules occupations permises à leur capacité.

Passons à d'autres faits.

Au nombre des membres du tribunal suprême était Speransky, qui passait pour le plus habile de tous. C'est le même dont j'ai parlé ailleurs. Il a été, pour ainsi dire, le factotum dans l'affaire du procès; c'est lui qui a rédigé le rapport final à l'empereur (1), où S. M. est suppliée de ne point faire grâce aux con-

---

(1) Il est curieux de voir comment, dans le manifeste publié par le gouvernement après le procès, ce même personnage, qui en est le rédacteur, s'élève contre le danger des *demi-lumières*. Nulle part pourtant on ne trouverait plus de preuves de ces demi-lumières et de leur danger que dans cette

damnés. Eh bien ! le jour même où il allait au tribunal pour prononcer définitivement sur le sort des prévenus, cet homme déclara positivement que l'affaire ne présentait absolument rien dont je pusse être responsable devant la loi. — « La seule chose dont on pourrait l'accuser, dit-il en parlant de moi, c'est d'avoir refusé de comparaître. Mais, comme aucune loi en Russie n'atteint le refus de comparution, il n'y a pas à statuer sur son compte. » — Une heure après, il signait l'arrêt de mort de l'absent contre lequel il n'y avait rien à dire ! Il avait cependant, m'a-t-on dit, émis au commencement de la séance la même opinion, qu'il n'y avait pas de condamnation à requérir contre moi ; mais, intimidé par les vociférations de quelques uns de ses collègues, il avait fini par céder. C'est que j'avais des ennemis acharnés parmi ces Jefferies au petit pied. Entre tous se distinguait le sénateur Baranoff, qui, outre qu'il professait des opinions et des principes diamétralement opposés aux miens, nourrissait contre moi une vieille rancune pour des propos, durs il est vrai, que j'avais un jour cru devoir tenir sur lui et en sa présence. Spe-

---

procédure, où toutes les idées du juste et de l'injuste sont confondues, où les plus simples éléments de droit, de justice, d'équité, paraissent avoir complétement échappé aux juges comme aux instructeurs du procès, aussi bien qu'au rédacteur du rapport final lui-même.

ransky, auquel on ne peut refuser beaucoup d'autres qualités, ne possédait pas celle du courage : en me défendant, il craignit de paraître défendre quelque principe libéral, ce qui l'effrayait d'autant plus qu'aux yeux de beaucoup de monde il était lui-même tant soit peu suspecté de libéralisme.

Le même motif paralysa aussi les bonnes intentions de l'amiral Mordvinoff, qui mieux que tout autre connaissait mes opinions et mes principes. Mais lui est plus excusable que Speransky, car telle était la rage dont le tribunal se montrait animé, que ce respectable vieillard courait, dit-on, le risque non seulement d'être fortement soupçonné, mais encore de se voir lui-même rangé parmi les conspirateurs.

Un des amis de Mordvinoff, mais qui était loin d'être le mien, le vice-amiral Chichkoff, ayant manqué à une des séances du tribunal suprême, vint, à la séance suivante, présenter un vote en faveur de l'absent. Le prince Kourakine, qui présidait ce jour-là, refusa de recevoir ce vote, en déclarant que tout ce qui me concernait avait été terminé dans la séance précédente.

Un autre de mes juges, le comte Stroganoff, qui a rempli d'une manière distinguée plusieurs hautes fonctions diplomatiques, et qui passait généralement pour un fort galant homme, eut occasion quelque temps après de lire mes explications et d'examiner l'affaire, en ce qui me concernait, avec la plus grande

attention. Il finit par reconnaître positivement l'injustice de ma condamnation; et, comme il était du nombre de ceux qui l'avaient signée, il ne cessa de se reprocher cet acte comme une tache imprimée à l'honneur de son caractère, et déclara à plusieurs reprises qu'il emploierait tous ses efforts pour réparer la fatale erreur qu'il avait commise.

Un autre encore, le sénateur Kouchnikoff, après avoir vu et examiné mes explications, exprima avec franchise la même conviction que le comte Stroganoff. Seulement, tout en reconnaissant le tort qu'il avait eu de signer ma condamnation, il ne promit pas, comme le premier, de prendre lui-même l'initiative de la réparation ; il se borna à dire que, si on lui redemandait son opinion là dessus, il n'hésiterait pas à proclamer mon innocence. C'était de la prudence, de cette prudence de l'esclave qui n'ose exprimer son avis que quand il en est mis en demeure, qui n'ose parler même pour avouer une injustice qui pèse sur sa conscience.

Je ne puis m'empêcher de faire observer que c'est à l'étranger que ces deux personnages ont reconnu leur erreur. Faut-il donc supposer qu'un juge russe ne peut être juste que hors de Russie?

J'ai appris par la suite que le premier de ces personnages, aussitôt après son retour en Russie, s'était adressé au ministre de la justice pour lui demander ce qu'il devait faire afin de remédier au vote qu'il

avait émis à mon égard au tribunal suprême. Le ministre lui donna le conseil de ne rien faire : « Vous ne lui serez d'aucune utilité, dit-il, et vous pourrez vous nuire à vous-même. » Voilà les organes de la justice, les dépositaires des lois en Russie! Et pourtant ce ministre était un homme éminemment instruit et un très honnête homme, dans le sens admissible en Russie, c'est-à-dire incapable de vendre la justice pour de l'argent. Il y a plus : avant et pendant le procès, tant qu'il ne fut pas ministre de la justice, il travailla pour moi en ami loyal et dévoué, rédigeant des notes justificatives en ma faveur, rassemblant des preuves de mon innocence. Devenu ministre après le procès, ce même homme ne rougit pas de donner le conseil que je viens de citer, conseil non moins criminel dans la bouche du fonctionnaire de qui il émanait qu'humiliant pour celui à qui il s'adressait.

Un ci-devant diplomate, le comte Golovkine, transformé en juge du tribunal suprême, vint quelque temps après voir le baron de Stein dans sa retraite à Nassau. Celui-ci, bon autant qu'il était vrai, lorsqu'il vit entrer ce personnage, l'interpella vivement, et, m'a-t-on dit, presque les larmes aux yeux, en lui demandant comment il se faisait que, sur des absurdités aussi invraisemblables, on m'eût condamné à mort? — « Nous savions bien, répondit l'honnête diplomate, que l'arrêt ne pouvait l'atteindre; c'est pourquoi, moi et tant d'autres,

nous n'avons fait aucune difficulté de le signer. »

Enfin le sénateur Poletica, un de mes juges aussi, tout en déclarant qu'il n'y avait eu rien à dire sur mon compte, avoua que pourtant il avait voté contre moi non la peine de mort, mais une autre peine beaucoup moins grave, et cela, à cause de mon refus de comparaître. — « S'il se fût présenté, dit-il, il aurait été nécessairement absous. »

A ces témoignages je dois en ajouter un autre plus précis et plus concluant peut-être. Des démarches faites en ma faveur après le procès, et la plupart à mon insu, par des personnes bienveillantes, amenèrent l'empereur à donner l'ordre de faire examiner mon affaire par un homme qui, sans doute, jouissait de sa confiance. Mes explications lui furent communiquées. Cet homme (M. Fock), que je n'ai jamais connu personnellement, mais qui, bien que ses fonctions touchassent à la haute police, passait généralement pour avoir une âme honnête et loyale, un esprit éclairé, déclara, après avoir tout examiné, qu'il me trouvait complétement innocent. Cet incident n'eut pas d'autres suites.

Au surplus, on m'a dit que plusieurs personnes influentes, tout en reconnaissant l'injustice de ma condamnation, paraissaient ne pas concevoir la possibilité d'une réparation. — « Il faudrait donc, disaient-elles, réviser le procès? Cela ne peut se faire. Pourquoi ne s'est-il pas présenté le jour du jugement?

Puisqu'il a refusé de comparaître, il n'a pas maintenant le droit de demander à être jugé de nouveau. » Comme si toutes les législations criminelles ne prévoyaient pas le cas de contumace! Mais à travers ces faux-fuyants, ces mauvaises raisons données par l'égoïsme et l'ignorance, on aperçoit clairement la véritable cause de ce déni de justice. Cette cause n'est autre que la répugnance qu'on aurait éprouvée à reconnaître publiquement que l'on avait eu tort. Tant il est vrai qu'il est plus facile de faire le mal que de le réparer, et que l'on pardonne difficilement aux autres les injustices dont on s'est rendu coupable à leur égard!

MON OFFRE DE RETOUR.

Enfin je ne puis me dispenser de parler de l'offre formelle que je crus une fois devoir faire de retourner en Russie pour la révision de mon procès. C'était au commencement de 1830. Je me trouvais en Angleterre, occupé de toute autre chose que de ce procès, et ne songeant plus à rentrer jamais dans mon pays, quand, un jour, je reçus des lettres qui m'annonçaient que, par suite de quelques démarches faites pour moi

auprès de l'empereur, et cette fois encore complétement à mon insu, S. M. venait de déclarer que, si je me croyais innocent, je n'avais qu'à me présenter pour le prouver; qu'elle veillerait elle-même à ce que l'on m'accordât tous les moyens qui pourraient faciliter ma justification; que, sous ce rapport, je pouvais compter sur lui. L'empereur, ajoutait-on, daigna même faire observer que, si j'étais disposé à revenir, je devais remettre le voyage au printemps et me rendre directement à Pétersbourg par mer. Probablement qu'en y allant par terre je risquais d'être arrêté quelque part, en vertu d'ordres donnés auparavant à toutes les ambassades de Russie, tandis qu'en arrivant à Pétersbourg par mer, l'empereur pouvait très facilement garantir ma sécurité.

Il m'en coûte, il m'en coûte beaucoup d'être obligé de taire le nom de la personne par laquelle la réponse de l'empereur fut communiquée à l'ami qui intercédait en ma faveur, et de renfermer ainsi dans mon cœur le sentiment profond de gratitude que je lui dois pour cet acte de bonté.

Quoique surpris au dernier point de cette communication, je me décidai sans hésiter un seul instant. Je serais parti tout aussitôt, mais la saison n'était pas encore assez avancée pour que je pusse m'embarquer. J'écrivis donc immédiatement à l'ambassadeur de Russie à Londres, pour lui annoncer ma résolution de retourner à Pétersbourg. En même temps, je

répondis à ceux qui m'avaient communiqué les paroles de l'empereur, qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle des intentions de S. M. à mon égard, je m'étais décidé à me rendre à Pétersbourg pour obtenir justice. J'ajoutai que tout ce que je demandais c'était de rester libre pendant l'examen de mon affaire. Je me faisais fort de prouver mon innocence, soit à l'empereur lui-même, soit à ceux qu'il voudrait charger de l'examiner, et, dans le cas où j'y réussirais, je ne désirais autre chose que de pouvoir retourner en Angleterre.

Cette détermination, personne ne me l'avait conseillée ; je la pris spontanément. Ceux qui m'avaient fait part des paroles de l'empereur avaient ajouté qu'ils n'osaient me donner aucun avis à ce sujet, que c'était à moi de faire ce qui me semblerait convenable. Bien plus, ma détermination fut blâmée par les Russes qui se trouvaient à Londres et à Paris ; ils n'y comprenaient rien, disaient-ils ; je m'abusais étrangement si j'espérais réussir ; jamais on ne reviendrait sur la décision du tribunal suprême, qui avait eu son plein et entier effet, etc., etc. Quant aux Anglais qui pouvaient s'intéresser à moi, peut-être quelques uns d'entre eux auraient-ils penché à croire ma détermination dictée par cet esprit de servilisme envers le pouvoir dont quelques pays n'offrent que trop d'exemples, et que des hommes libres ne sauraient comprendre ; mais il était difficile, pour ceux

qui me connaissaient, de me supposer de pareils motifs.

La sévérité excessive et quelquefois absurde de la législation criminelle russe, qu'on me rappelait pour ébranler ma résolution, ne m'effrayait guère. J'avais été à même d'étudier cette législation, j'étais surtout habitué à rechercher les causes légales d'acquittement; presque tous mes efforts, au comité du conseil d'état qui s'occupait des affaires criminelles, étaient dirigés vers ce but. Mon expérience à cet égard me disait que je pourrais facilement tenir tête aux plus savants praticiens de Russie.

Quoi qu'il en soit, malgré les doutes, malgré toutes les craintes que l'on cherchait à m'inspirer, je persistai dans ma résolution de m'embarquer pour Pétersbourg à la première occasion.

Si, comme on l'a dit, en offrant de retourner en Russie je faisais preuve de courage civil, j'avoue que c'était sans m'en douter. Je me sentais fort de mon bon droit, de la vérité, et je tenais à les proclamer hautement, à les défendre envers et contre tous.

D'ailleurs, outre le désir, naturel à tout homme injustement accusé, d'arriver à faire triompher la vérité, j'avais des motifs tout particuliers pour souhaiter que ma condamnation fût annulée, non pour moi seulement, mais pour d'autres personnes qu'elle plaçait dans une position pénible, et dont le bonheur m'était plus cher encore que le mien propre.

Je ne pouvais, au reste, être fier de ma condamnation, comme peuvent l'être de la leur ces nobles victimes qui expient dans les fers ou dans l'exil leur patriotisme et leur amour de la liberté. Certes, je considère la détention au *Spielberg* comme un honneur, mais seulement pour ceux qui ont mérité d'y aller à force de dévouement et de sacrifices. Quant à moi, je ne croyais pas avoir rendu assez de services à mon pays pour avoir le droit de dire en mourant que j'avais assez vécu ; je ne pouvais même pas, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, accepter la position que la procédure avait voulu me faire, consentir à me voir représenté comme un propagateur actif de principes qui, aux yeux du monde civilisé, sont de bons principes, comme le zélé défenseur d'une cause qui, après tout, est une belle et noble cause. Je sentais, en un mot, que mes mérites étaient nuls, qu'ils ne pouvaient justifier ma condamnation, et dès lors celle-ci ne pouvait produire sur moi que l'effet matériel d'une pierre qui me serait tombée par hasard sur la tête.

Le désir de voir la condamnation annulée à mon égard était donc de ma part bien simple, bien naturel. Mais, je dois le dire, un autre motif plus puissant m'y détermina, et me rendit inébranlable dans ma résolution. Sûr, comme je l'étais, de faire reconnaître mon innocence, je me disais qu'il en résulterait un bien pour d'autres condamnés qui gémissaient et qui gémissent encore en Sibérie. Parmi ces infortunés

je comptais quelques anciens amis, dont les principes, dont les opinions les plus intimes m'étaient parfaitement connus; je savais très bien qu'il n'y avait pas eu plus de raisons pour les condamner que pour me condamner moi-même; un examen approfondi de l'enquête m'avait persuadé que rien n'était venu aggraver leur position, compromettre leur innocence, depuis l'époque de mon départ de Russie. C'est surtout à mon ami Von der Briggen que je pensais, c'est pour lui surtout que je me plaisais à espérer mon succès. Quoique dans les fers, il avait pris ma défense, il avait chaleureusement repoussé une accusation absurde portée contre moi. En me présentant à Pétersbourg pour me justifier, j'espérais me mettre à même de lui prouver ma reconnaissance et de m'acquitter envers lui. Si je réussissais, on ne pouvait décemment laisser en Sibérie ceux des exilés qui n'étaient pas plus coupables que moi; leurs parents, dont plusieurs avaient pourtant montré bien de l'égoïsme, demanderaient certainement pour eux la même justice que j'aurais obtenue pour moi.

Le Ciel ne m'a pas accordé cette consolation. A mon offre de retour il fut répondu que les paroles de l'empereur avaient été mal comprises par les personnes de qui je les tenais; en un mot, cette offre ne fut pas agréée.

Je n'ai rien à dire sur ce refus. C'est un malheur, si ma démarche devait être couronnée d'un plein

succès, et que ce succès eût pu amener la délivrance de quelques prisonniers. Mais je pouvais, après tout, ne pas réussir, et alors quel n'eût pas été mon regret d'avoir volontairement renoncé à la sécurité dont je jouissais dans un pays libre! Je ne puis donc, je le répète, rien dire sur ce refus; seulement, si c'est un déni de justice, je dois convenir qu'il est au moins loyal.

L'empereur, en refusant mon offre de comparaître, a déclaré franchement que rien au monde ne le persuaderait jamais que je fusse innocent. Mais comment est-il arrivé à cette conviction? Je l'ignore, et je ne suis pas assez peu logique pour exiger qu'un souverain se montre jaloux de connaître la vérité. Il me semble seulement qu'adhérer à ce que je demandais ne pouvait pas déparer l'histoire d'un empereur. Mon offre ne m'avait été dictée par aucun sentiment servile, par aucun désir avilissant de paraître, à tout prix, innocent aux yeux de qui que ce fût. On me connaissait assez en Russie pour être persuadé que de pareilles petitesses étaient incompatibles avec mon caractère; les plus sots de mes ennemis ne m'en croiraient pas capables; ils me feraient plutôt un nouveau crime de mes principes à cet égard. Non, ma détermination était celle d'un homme loyal qui allait, au péril de sa vie, prouver qu'il se fiait à la loyauté d'un monarque absolu.

Ce dernier épisode, s'il ne fixa pas ma destinée,

qui était déjà fixée, contribua du moins à la rendre plus nette. On aurait peut-être été autorisé, avant cette époque, à me reprocher mon refus de comparaître; mon offre ayant été rejetée, j'étais entièrement quitte envers mon pays et mes concitoyens.

Me voyant éloigné pour toujours de la Russie, je tâchai de m'en séparer moralement, comme j'en étais déjà séparé matériellement. Je m'efforçai d'y penser le moins possible, d'en effacer jusqu'au souvenir, et j'y serais peut-être parvenu si je pouvais oublier qu'il y a des infortunés en Sibérie et des esclaves dans tout l'empire. Par le fait même, d'ailleurs, je suis demeuré complétement étranger à tout ce qui se passe en Russie, comme à tout ce qui s'écrit sur elle à l'étranger; je ne lis ni les journaux ni les livres russes, j'évite même les conversations où il peut être question de mon pays. Quant aux Russes qui m'ont connu dans ma patrie et qui se trouvent ici, ils se gardent bien de renouveler connaissance avec moi: s'ils me rencontrent par hasard, ils feignent de ne me pas voir, et c'est même ce que font ceux qui prétendent m'avoir conservé leur amitié.

A cette occasion, je dois faire observer l'influence que paraissent exercer sur les hommes les mœurs, les usages, les institutions du pays où ils se trouvent. Une ancienne connaissance, qui est venue me voir à Londres et qui me témoignait une vive indignation de ce que des *lâches,* comme elle les qualifiait un peu

trop sévèrement, n'osaient pas venir chez moi, n'a jamais cru devoir me reconnaître à Paris. La poitrine de l'esclave même se dilate quand il respire l'air de la liberté.

A tout cela je n'ai rien à redire, sinon que je me suis toujours très bien passé des saluts ainsi que de la société de ces messieurs. Mais quand un certain employé d'une ambassade a poussé l'outrecuidance jusqu'à vouloir m'empêcher d'entrer dans un club où tout le monde était admis, sous le prétexte que les sujets russes ne pouvaient pas se rencontrer avec moi, alors je n'ai pas pu rester indifférent, et, après avoir vainement fait les démarches usitées dans ces occasions, j'ai réprimé rudement l'insolence de ce malheureux.

Il y a eu cependant quelques Russes qui ont poussé la témérité jusqu'à vouloir faire ma connaissance; mais si les uns y étaient portés par le désir de me montrer quelque intérêt, d'autres n'y voyaient qu'une occasion de satisfaire leur curiosité. Fidèle à ma résolution de rester, autant que possible, étranger à la Russie et à tout ce qui est russe, je m'accommode parfaitement de l'éloignement dont je suis l'objet; je suis même peu sensible (peut-être trouvera-t-on cet aveu étrange) à l'intérêt que certains Russes peuvent me porter. Qu'ils m'approuvent ou qu'ils me blâment, peu m'importe! Je n'en saurais même tirer une petite satisfaction de vanité; l'indifférence, et l'indifé-

rence la plus complète, voilà tout ce que je puis éprouver quant à l'opinion qu'on a ou qu'on n'a pas de moi en Russie.

Je me souviens que dans les premières années de mon exil, me trouvant en Angleterre, il me tomba entre les mains un livre récemment publié, dans lequel l'auteur, nommé Hunter, racontait l'histoire de sa vie. Né au Canada, sur l'extrême frontière du pays, il était encore tout enfant lorsqu'il fut enlevé par des sauvages. Ceux-ci l'adoptèrent. Élevé dans les mœurs et les usages de sa nouvelle patrie, il finit par l'aimer comme on aime les lieux qui vous ont vu naître. A l'âge de 17 à 18 ans, dans une incursion, il tomba au pouvoir des Canadiens, et demeura parmi eux. Son origine fut reconnue, et on lui donna l'éducation d'un homme civilisé. Il continua de garder un tendre souvenir des sauvages au milieu desquels il avait passé son enfance, et résolut de se vouer à leur bien-être. Il se proposait de retourner chez eux et de les amener à la civilisation, et les autorités canadiennes étaient disposées à seconder ses efforts. Avant de mettre son plan à exécution, il publia le livre dont je parle, afin, disait-il, d'attirer l'intérêt et la sympathie publique sur les sauvages au bonheur desquels il allait travailler. On a dit depuis qu'il était effectivement parti, que ses efforts avaient été couronnés de quelque succès, mais que malheureusement il avait fini par périr victime de son zèle. Loin de mon

esprit la pensée de chercher à établir quelque analogie entre Hunter et moi, et encore moins entre les Russes et ces sauvages; mais, pour indiquer la nature de mes dispositions à l'égard de tout ce qui concerne mon procès, je dois avouer que souvent, en pensant à Hunter, je me suis pris à dire : « Si, par hasard, après son retour au Canada, les sauvages qu'il avait quittés s'étaient avisés de le condamner à mort, qu'en aurait-il pensé? » Eh bien! ce que, selon toute probabilité, Hunter eût pensé à propos d'un pareil arrêt, j'étais tenté de le penser à propos de l'arrêt de mort prononcé contre moi.

De longues années se sont écoulées depuis que j'ai quitté la Russie. Après bien des efforts pour m'isoler moralement de mon pays, comme j'en étais isolé matériellement, j'ai fini par me faire une vie, une destinée toute particulière, conforme aux circonstances dans lesquelles les événements m'avaient placé, et puis aux circonstances dans lesquelles, par suite de ces événements, j'ai voulu me placer moi-même. En d'autres termes, j'ai voulu rendre cette conformité plus complète en rendant mon isolement plus complet. Y étant parvenu, j'ai eu l'idée de recueillir mes souvenirs sur mon passé, parce que je croyais pouvoir le faire avec calme et impartialité. Si je n'y ai pas toujours réussi, il faut en accuser le sujet même. Une fois que j'eus commencé à parler de mon pays, les anciens souvenirs, les impressions presque

éteintes se réveillèrent et passèrent devant moi vifs et palpitants. Pendant que j'écrivais, je ne me sentais ni aussi indifférent ni aussi calme que je l'étais avant de prendre la plume, que je le redevenais bientôt après l'avoir quittée.

Le lecteur européen, si les intérêts de la grande famille humaine lui sont chers, trouvera peut-être dans mes souvenirs quelques éclaircissements sur des sujets qui lui sont peu connus. Si des Russes me lisent, je ne prétends pas à leurs suffrages, mais je sais que cette lecture peut leur profiter. On gagne toujours à connaître la vérité, même lorsqu'elle est peu agréable à entendre.

Maintenant, si l'on voulait plonger dans les mystères de l'avenir, pressentir le jugement de la postérité russe sur le drame qui s'est déroulé sous les yeux de nos contemporains, et dont mes souvenirs n'ont reproduit qu'un épisode, on pourrait prédire, sans être grand prophète, que ce jugement ne ressemblera guère à celui qui a été prononcé de nos jours. La postérité ne verra, elle, que le but élevé que l'on se proposait, que les efforts désintéressés, que l'entier dévouement de ceux qui cherchaient à l'atteindre. Si quelque ombre a pu se laisser apercevoir au milieu de tout cela, elle disparaîtra devant la grandeur de l'entreprise, devant l'éclat du sacrifice; et, dans cent ans, l'échafaud aura servi de piédestal aux statues des victimes.

SIMPLE RAPPROCHEMENT.

L'année 1740 avait déjà vu un procès politique en Russie. Un des ministres du cabinet, Volynsky, par suite de l'inimitié que lui portait le duc de Byren, favori tout puissant de l'impératrice Anne, fut soumis à une procédure criminelle. Plusieurs fonctionnaires, avec lesquels il avait eu des relations d'amitié, partagèrent son sort.

Parmi les chefs d'accusation portés contre Volynsky on remarque les suivants, qui paraissaient avoir été les plus importants.

On l'accusait :

D'avoir nourri des sentiments haineux contre S. M. l'impératrice, et de l'avoir comparée à la reine dont parle Justus-Lipsius (1) dans un ouvrage où il

(1) Vers la fin du XVIe siècle Juste-Lipse fut successivement professeur d'histoire à Iena, à Leyde et à Louvain. Il publia, entre autres travaux, plusieurs commentaires sur les auteurs anciens. Ceux sur Tacite sont les plus remarquables. La possession et la lecture de ce dernier ouvrage de l'historien et du savant philologue paraissent avoir été un grief sérieux contre Volynsky.

est question, dit l'accusation, de Cléopâtre et de Messaline;

D'avoir composé différentes dissertations et projets où il critique l'ordre de choses existant dans l'empire, et d'y avoir ajouté une préface adressée au lecteur, « comme s'il était dans une république », dit en propres termes l'accusation;

D'avoir travaillé à un projet tendant à diminuer la force armée;

D'avoir, avec ses complices, tenu des propos criminels sur le mariage de S. M., ainsi que sur ses intentions, par lui supposées, de contracter un nouveau mariage;

D'avoir prétendu tenir par parenté ou alliance à la famille impériale, en ajoutant à son blason les armes de l'empire;

D'avoir, dans son projet, appelé *tyran* le czar Jean-le-Terrible, et d'avoir parlé de son propre aïeul sans avoir fait aucune mention des autres grands-ducs et czars, — « comme s'ils n'avaient jamais régné », — ajoute encore l'accusation.

Parmi les propos reprochés à Volynsky, on en cite un par lequel il faisait l'éloge de la forme de gouvernement établie alors en Pologne, où, disait-il, les sénateurs avaient des droits qu'ils exerçaient librement, et où le roi ne pouvait rien faire au moindre gentilhomme, tandis qu'en Russie on avait tout à craindre du pouvoir absolu.

Le projet de Volynsky portait pour titre : « Projet d'amendement des affaires de l'état. » Il y conseillait à l'impératrice, entre autre choses, d'augmenter l'autorité du sénat, lui faisant observer que cette mesure ne saurait présenter aucun danger là où l'on avait à sa disposition une force armée considérable, et surtout des gardes.

Tous ceux à qui Volynsky avait parlé de son projet, ou qui en avaient lu des extraits, furent considérés comme ses complices.

Pendant l'enquête, Volynsky et les autres accusés furent tous soumis à la torture, et maintes fois par les ordres exprès de l'impératrice. Dès les premiers interrogatoires, Volynsky avait les membres tellement disloqués qu'il ne pouvait plus signer les procès-verbaux.

Après l'enquête, un tribunal spécial fut constitué pour juger Volynsky et ses complices. Ce tribunal, ainsi que la commission d'enquête, avait été composé de personnes appartenant pour la plupart à l'ordre militaire. Il condamna à l'unanimité Volynsky à être empalé vif, après avoir eu la langue coupée ; les autres à être roués, décapités, etc. Les enfants de Volynsky furent condamnés à un exil perpétuel.

L'impératrice commua les peines prononcées : elle ordonna que Volynsky eût la langue coupée, puis la main droite ; que son fils fût envoyé en Sibérie jusqu'à l'âge de quinze ans, et placé, après ce temps,

dans la garnison de Kamtchatka, où il resterait toute sa vie simple soldat ; que ses filles prissent le voile, et qu'il fût enjoint aux abbesses des couvents où elles entreraient de les surveiller sévèrement et de ne jamais les laisser sortir Les peines des complices furent également modifiées : quelques-uns furent simplement décapités, et les autres envoyés en exil.

Dix jours après l'exécution de ces condamnations, parut un manifeste impérial qui déclarait Volynsky et ses complices coupables d'avoir composé le projet sus-mentionné, et qui, en un mot, était conforme à l'accusation.

On dit que, comme la reine Élisabeth après l'exécution d'Essex, l'impératrice Anne ne connut plus de repos après l'affreux supplice de Volynsky. Le fantôme mutilé et sanglant de son ancien ministre la poursuivait sans cesse. Sur son lit de mort elle crut encore le voir, et elle donna, en expirant, tous les signes de la plus grande frayeur.

Il serait inutile de vouloir apprécier maintenant ce procès de Volynsky ; le simple exposé des principaux chefs d'accusation en dit assez. Mais il n'est pas sans intérêt de connaître le jugement qu'en a porté l'impératrice Catherine. En 1765 (vingt-cinq ans après), elle se fit remettre toutes les pièces du procès, et, après avoir tout lu, elle écrivit ce qui suit, en langue russe.

« Je conseille et recommande à mon fils, et à tous

» mes successeurs, de lire ce procès de Volynsky
» du commencement jusqu'à la fin, afin qu'ils se
» gardent d'un pareil exemple d'illégalité dans l'ad-
» ministration de la justice. L'impératrice Anne avait
» elle-même ordonné à son ministre de cabinet Vo-
» lynsky de composer un projet d'amélioration de
» l'administration intérieure de l'état, qu'il rédigea
» en effet et lui présenta. L'impératrice n'avait qu'à
» adopter ce qu'il y avait d'utile dans ce projet, et à
» rejeter ce qui était inutile. Tout au contraire, les
» ennemis de Volynsky, ainsi que ceux qui ne goû-
» taient pas son projet, en tirèrent une accusation de
» trahison, comme si Volynsky voulait s'approprier
» le pouvoir souverain, ce dont toute l'affaire ne pré-
» sentait aucune preuve quelconque. On pourra en-
» core voir, en examinant ce procès, combien l'on
» doit ajouter peu de foi aux déclarations arrachées
» par la torture, puisque, avant d'être torturés,
» tous ces infortunés avaient proclamé l'innocence
» de Volynsky, tandis que, pendant la torture, ils
» déclaraient tout ce que voulaient ses ennemis. On
» ne peut s'expliquer comment l'idée est venue aux
» hommes de croire aux paroles d'un être qui a la
» fièvre plus qu'aux paroles prononcées de sang-froid
» et en bonne santé. Tout homme soumis à la torture
» a la fièvre, et ne sait plus lui-même ce qu'il dit.
» Ainsi tous ceux qui ont le moindre bon sens peuvent
» juger si l'on doit croire aux paroles prononcées par

» suite de la torture, si l'on peut, en bonne con-
» science, les admettre comme vraies. Volynsky
» était fier et audacieux dans sa conduite; mais, loin
» d'être un traître, c'était au contraire un bon et
» zélé patriote, qui désirait les améliorations utiles
» pour son pays. Il était innocent, et a souffert la
» mort injustement. Lors même que Volynsky eût
» réellement tenu sur le compte de l'impératrice les
» propos qu'on lui attribue dans le procès, celle-ci,
» en femme chaste qu'elle était, aurait pu saisir cette
» occasion de montrer qu'il fallait dédaigner de pa-
» reilles petitesses, qui ne lui ôtaient rien de sa ma-
» jesté et ne diminuaient pas le moins du monde ses
» qualités personnelles. Tout souverain a à sa dispo-
» sition une infinité de moyens pour maintenir ses
» sujets dans le respect. Si, dans les affaires de l'état,
» je m'étais aperçue de quelque manque de respect
» à ma personne de la part de quelqu'un de mes mi-
» nistres, j'aurais tâché, par tous les moyens que
» j'aurais cru ne pas pouvoir être blessants pour lui,
» de le ramener à la vérité; et, si je m'étais con-
» vaincue qu'il était impropre aux affaires publiques,
» je lui aurais dit ou fait sentir, toujours sans le bles-
» ser : « Sois heureux et content, mais tu ne m'es
» plus nécessaire. » C'est toujours la faute du sou-
» verain quand ses sujets sont mécontents de lui.
» Que les souverains se mesurent à cette aune. Et si
» quelqu'un de vous, mes chers enfants, doutait de

» la vérité de ces paroles, à celui-là, dans le monde
» et surtout en Russie, on pourra désirer plus que
» prédire le succès.

» CATHERINE. »

La postérité, comme on le voit, n'a pas tardé à se prononcer sur le procès qui fit périr Volynsky et tant d'autres; tout ce qui avait été proclamé juste et légal alors, ving-cinq ans après elle le déclara odieux et absurde. L'organe par lequel elle prononça son arrêt ne laisse pas que de le rendre plus solennel encore. L'enseignement tracé par l'impératrice Catherine pour ses successeurs est noble autant qu'il est sage et judicieux. Les exemples des pères sont souvent, dit-on, sans effet sur les enfants; mais la postérité ne reste jamais muette : elle prononcera aussi sur le procès de 1826.

NOTES.

Digitized by Google

NOTE A, page 24.

LE BARON DE STEIN.

Le baron de Stein, originaire du duché de Nassau, appartenait à une des familles les plus anciennes de l'Allemagne. L'admiration qu'il éprouvait pour le grand Frédéric l'avait déterminé à entrer au service de la Prusse. Sa carrière administrative, tant comme gouverneur ou président d'une province que comme ministre d'état, fut marquée par différens actes d'une très-grande utilité.

Peu après la paix de Tilsit, il fut nommé ministre dirigeant en Prusse, et il déploya dans ce poste, qu'il occupa pendant un an, une activité prodigieuse. Ce fut alors qu'il entreprit la régénération du peuple prussien, œuvre grande et admirable! Les Prussiens ne se faisaient point illusion sur l'état d'avilissement dans lequel leur pays était tombé; mais plus ils le voyaient malheureux, plus devenait forte la résolution des hommes qui voulaient le sauver. Bel exemple de la vérité de ces paroles: « Dieu n'abandonne pas ceux qui ne s'abandonnent pas eux-mêmes! »

La première de toutes les mesures adoptées par

M. de Stein à cette époque fut une loi sur la propriété foncière. Cette loi ébranla l'ancien système de possession : le cultivateur cessa d'être attaché à la terre ; tout citoyen se trouva investi du droit de posséder toutes sortes de propriétés foncières, tandis que auparavant les biens des nobles ne pouvaient être achetés et possédés que par des nobles.

Par une autre loi, il accorda aux paysans des domaines publics le droit absolu de propriété sur les terres qu'ils occupaient.

Bientôt après parut la loi qui organise les villes. Elle a pour principe de laisser, autant que possible, aux habitants l'administration des affaires de leurs communautés, et par là d'inspirer aux citoyens un plus vif intérêt pour la chose publique. Cette institution remarquable devait servir de préambule à l'établissement de la représentation nationale.

Conformément aux vues du ministre dirigeant, son digne émule et ami, le vertueux Scharnhorst, organisa en même temps la force armée. L'ancien système fut complétement renversé. En obligeant tous les citoyens au service militaire, dont on rendit la durée très courte, et en renouvelant partiellement l'armée tous les ans au moyen de nouvelles levées, on forma peu à peu toute la populatio au maniement des armes. La landwehr et le landsturm se trouvèrent ainsi organisés.

Quant à l'influence morale qu'un caractère aussi

grand, aussi pur que celui de M. de Stein, a dû exercer, cette influence est incalculable.

Ce fut au milieu de ces grands travaux qu'une correspondance entre M. de Stein et un autre personnage, interceptée par les agents français, attira la colère de Napoléon. Stein fut mis hors la loi, ses biens furent confisqués; sa famille se retira à Hanovre, lui-même se réfugia d'abord dans les états autrichiens.

Homme d'une instruction solide, le baron de Stein, pendant son exil à Prague, où il eut l'occasion de connaître le vieil électeur de Hesse-Cassel, fugitif comme lui (1), entreprit, entre autres choses, l'é-

---

(1) L'électeur se plaisait à entretenir M. de Stein sur les événements contemporains, sur les moyens d'agir en Allemagne et sur les probabilités de succès. Excessivement riche, il voulait employer une partie de son argent à former des corps francs. Ce prince, qui plus tard fit rire ses compatriotes en leur montrant ses soldats grotesquement accoutrés, préludait déjà, et le plus sérieusement du monde, à ce qu'il croyait un grand acte : l'habillement de la future armée hessoise. Au nombre des diverses parties de l'équipement d'un corps franc qui devait être formé à ses frais, se trouvait une fourniture de longues queues à la Frédéric II. On raconte qu'un jour, après une conversation grave avec M. de Stein, il s'avisa, pour lui témoigner sa satisfaction, de lui promettre, si tout allait bien, de le faire chevalier de ses ordres. M de Stein, qui n'était pas patient, se fâcha de cette sottise. L'électeur, pour l'apaiser, lui répéta plusieurs fois : « *Mon cher baron, calmez-vous, vous n'aurez pas mon ordre.* »

tude approfondie de l'histoire de la révolution française. Il serait inutile de dire que les crimes dont quelques hommes de sang souillèrent cette révolution ne trouvaient pas de sympathie dans son cœur; mais il ne put refuser sa part d'admiration à l'énergie de la Convention.

A l'époque de la guerre de 1812, M. de Stein dut penser à quitter l'Autriche, alliée active de la France. Sur l'invitation de l'empereur de Russie, il se rendit à Saint-Pétersbourg. On a dit qu'Alexandre s'était rappelé, à cette époque critique, quelques paroles prophétiques que le baron de Stein lui avait fait entendre la veille de la paix de Tilsit.

C'est donc comme proscrit que nous le retrouvons en 1812. Proscrit! ce mot explique tout, pour celui qui l'a été. On a beau se figurer les mille circonstances favorables dans lesquelles un proscrit peut se trouver, sa position n'en est pas moins entourée de difficultés toutes spéciales.

L'empereur Alexandre mit la plus flatteuse insistance à engager M. de Stein à entrer au service de Russie; il lui fit toutes sortes de propositions très généreuses, lui offrit, sa vie durant, une existence assurée et digne de son rang, et lui conféra le premier ordre de l'empire. Stein n'accepta que cette dernière distinction; il refusa les autres, objectant qu'il était trop vieux pour étudier la langue du pays et le pays lui-même, et que, sans ces connaissances,

il ne pouvait être utile à la Russie (1). Quant aux sommes magnifiques qu'on lui offrit, il ne voulut point les accepter, disant qu'il ne consentirait à recevoir que ce qui lui serait strictement nécessaire pour vivre avec simplicité. En effet, il reçut immédiatement de l'empereur l'argent dont il avait besoin pour payer la chambre qu'il occupait dans un hôtel garni, et rien de plus.

Le fameux professeur Arndt était en même temps que M. de Stein à Saint-Pétersbourg. Cet homme distingué contribua beaucoup, par ses écrits, à réveiller le patriotisme allemand. Tant qu'il s'était élevé contre l'ennemi du dehors, on l'avait laissé faire; mais quand il s'avisa, après la victoire, de parler en faveur de ce peuple qui venait de seconder si énergiquement les gouvernements, et dont toutes les espérances, légitimes pourtant, avaient été trompées, on se hâta de lui fermer la bouche. Quoiqu'il fût professeur titulaire d'une chaire à l'université de Bonn, la faculté de s'y faire entendre lui fut interdite, et cette interdiction d'un enseignement libéral a duré

(1) Le caractère de Stein et son âme élevée ne lui permettaient pas sans doute de se considérer, en acceptant de l'emploi dans un état étranger, comme servant le monarque et non le pays. Quelques autres personnages n'avaient pas les mêmes scrupules, et mettaient de l'honneur à dire qu'ils servaient, non la Russie, mais l'empereur.

jusqu'à Guillaume IV, qui a fini par la lever. Un autre de ces écrivains si populaires pendant la guerre, le professeur Jahn, expia, par une longue captivité dans une forteresse, les élans de son patriotisme.

La délivrance de l'Allemagne dut naturellement porter l'attention des patriotes sur les destinées futures de ce pays. Les opinions étaient partagées à cet égard, et elles devaient l'être. M. de Stein, lui, voulait avant tout plus d'unité pour l'Allemagne. Peut-être eût-il préféré à tout autre arrangement de la voir réunie tout entière sous la domination d'une seule grande puissance, soit l'Autriche, soit la Prusse. Cependant il aurait encore accepté le principe du partage entre ces deux monarchies, à l'exclusion de toute souveraineté secondaire.

Mais la fédération devant former la base de l'organisation de l'Allemagne, il tenait du moins à ce que ce fût une confédération réelle, et à ce qu'on en développât, à ce qu'on en garantît quelques unes des conséquences nécessaires.

Il voulait une diète, composée non-seulement des envoyés des souverains, mais aussi des délégués du pays, nommés par les états provinciaux de chacune des puissances faisant partie de la confédération.

Ses idées sur ce sujet se trouvent indiquées dans une note de lui, écrite en français, et qui a été pu-

bliée récemment (1). En voici quelques extraits :

« Les puissances alliées sont convenues, dans leurs » traités, que l'Allemagne serait *un corps politique* » *fédératif*. Il est donc indispensable de s'occuper de » l'organisation de ce corps, de fixer les rapports » des parties qui le composent, les droits qu'on lui » attribue, les obligations qu'il contracte, et de s'en- » tendre sur l'organisation de ces parties intégrantes » elles-mêmes.

» Il résulte de là une *constitution générale* pour le » corps politique, et une constitution *particulière* » pour les états qui le forment.

» Les états de l'Allemagne sont tenus à se sou- » mettre aux modifications de leur souveraineté que » la constitution exigera, puisqu'ils en ont contracté » l'obligation dans leurs traités d'admission, ou que » ce ne sera qu'à cette condition que les puissances » alliées leur garantiront leur existence politique.

» Tout corps politique suppose une assemblée des » états qui le composent, ou une diète qui statue sur » ses intérêts politiques, sur sa législation intérieure, » sur ses institutions civiles et militaires ; et un *direc-* » *toire*, une magistrature qui dirige l'assemblée, qui » veille à l'exécution de ses conclusions, à la conser-

---

(1) V. Lebensbilder aus dem Befreiungskriege, 1841, t. 1, p. 72.

» vation des institutions politiques, judiciaires ou mi-
» litaires.

» Le directoire serait confié seulement à l'Autriche,
» la Prusse, la Bavière et le Hanovre.

» Les attributions du directoire seraient la direction
» de la diète, l'exécution de ses lois, la surveillance
» des institutions et du maintien des rapports avec les
» puissances étrangères, ainsi que de ceux qui se-
» raient fixés entre les états de la fédération et entre
» les princes et les sujets.

» On lui déléguerait le droit de faire la guerre et
» la paix, au nom de la fédération, avec toutes les
» conséquences qui en découlent.

» La *diète* se composerait des députés des princes
» et de ceux des villes anséatiques, auxquels on join-
» drait, pour avoir une représentation plus égale, des
» députés des états provinciaux.

» Ces députés n'auraient point de caractère diplo-
» matique; ils ne seraient point mandataires, et on
» les renouvellerait périodiquement tous les cinq ans,
» par cinquième chaque année.

» La diète ne s'assemblerait que pour six semaines
» annuellement. Ses attributions seraient : la légis-
» lation *fédérale*, la fixation des impôts pour les be-
» soins de la fédération, l'examen des controverses
» entre les états fédérés et entre les princes et leurs
» sujets. Elle nommera un comité qui prendra des
» décisions sur ces controverses et les fera exécuter.

. . . . . .

» Les recettes mises à la disposition du directoire » seront : les douanes du Rhin, les douanes à établir » le long de la frontière, et la cote des impôts ex- » traordinaires que la diète accordera.

» Les douanes intérieures, les prohibitions de » marchandises entre les différens états de la fédéra- » tion seront abolies.

» Dans chaque état de la fédération seront formés » des états provinciaux, qui s'assembleront annuelle- » ment pour voter sur les lois provinciales, sur les » impôts destinés à l'entretien de l'administration.

. . . . . .

» Il sera établi un comité chargé de rédiger un plan » de constitution pour la fédération germanique.

» Le plan étant formé, les puissances assemble- » ront les envoyés des princes allemands, pour si- » gner l'acte constitutionnel. Le directoire se char- » gera de son exécution, de la convocation de la » diète, etc. »

Cependant rien de semblable, rien de satisfaisant n'a été fait, et les espérances des patriotes les plus modérés ont été déçues. M. de Stein y vit le doigt de Dieu. Ce n'était pas tant son mépris pour ses adversaires qu'un sentiment religieux, — car c'était un homme profondément religieux, — qui lui faisait croire et dire que la tournure défavorable qu'avaient prise les événements politiques après 1815 ne pou-

vait pas avoir été l'œuvre de ces hommes petits et corrompus dont les efforts anti-civilisateurs avaient prévalu, mais bien l'effet de la volonté du ciel. — « Tous ceux, me disait-il en 1817, quand je vins prendre congé de lui pour retourner en Russie, tous ceux qui auraient pu le mieux travailler au bien-être de l'Allemagne se trouvent dispersés et impuissants ; les plus justes espérances des Allemands sont anéanties. Et ces résultats, ajouta-t-il, sont tellement peu conformes aux événements qui les avaient précédés, qu'il n'y a que Dieu lui-même qui ait pu les amener ».

Quelques personnes ont reproché à M. de Stein ses penchants aristocratiques. Sans m'arrêter à ce reproche, qui m'a toujours paru très peu juste, et surtout très peu conforme aux faits, je dirai qu'il y avait bien loin de M. de Stein à ces hommes dont toute l'aristocratie se traduit par l'ignorance des temps où ils vivent, par les préjugés vaniteux d'un autre âge et un égoïsme stupide et cruel. Homme éminemment éclairé, connaissant parfaitement les intérêts de son pays, M. de Stein put croire que le principe aristocratique entrerait avec avantage dans les institutions du peuple allemand. Il gardait sans doute le souvenir des antiques priviléges de l'ordre auquel il appartenait ; il se rappelait la position des nobles de l'empire alors qu'ils ne dépendaient immédiatement que de l'empereur, il ne dédaignait pas peut-être l'ancienneté de race et de possession ; il pouvait s'enorgueil-

lir des hauts faits des ancêtres, ces anciens chevaliers qui apparaissent à l'imagination entourés de tant de poésie. Aussi, comme le remarque dans une notice biographique un de ses amis, le professeur Arndt, Stein avait-il idéalisé ces chevaliers.

Selon lui, dit son biographe, le gentilhomme devrait être toujours prêt à servir de ses conseils et de son bras le prince et le pays. Le souverain, d'après lui, devrait être un homme simple, courageux, le premier paysan de son état, un modèle d'ordre, d'économie, de moralité, appartenant tout entier, corps et âme, à la communauté qu'il gouverne.

Mais, je me hâte de le dire, jamais M. de Stein ne se fit le champion exclusif de l'aristocratie. Toutes ses idées étaient dirigées vers le bien général du pays, vers le bien de tout le peuple allemand. Enfin, les réformes qu'il opéra sont toutes des réformes démocratiques, c'est-à-dire favorisant les intérêts du grand nombre, et ceci répond mieux que tout le reste aux reproches qui lui sont faits. C'est surtout l'amour des masses populaires, si précieux dans un homme d'état, et que Stein possédait à un haut degré, c'est cette noble qualité que l'on a tort d'oublier quand on parle de ses principes aristocratiques. Sa tête était trop vaste pour ne penser qu'aux intérêts d'une seule caste; son âme trop grande, trop forte pour ne s'occuper que des destinées d'une fraction, alors qu'elle pouvait embrasser le tout.

A l'appui de ces observations, et pour faire voir le caractère des idées politiques de M. de Stein, je citerai l'extrait de la circulaire qui couronna son administration et qui, adressée par lui à toutes les autorités provinciales au moment de sa retraite forcée, fut nommée en Prusse *le testament de Stein.*

« Une représentation nationale générale est indis-
» pensable. Le droit et la puissance de notre roi ont
» toujours été et resteront sacrés pour moi ; mais,
» afin que ce droit et cette puissance soient en me-
» sure d'effectuer le bien, il m'a paru nécessaire
» d'offrir au pouvoir un moyen qui lui permît de
» connaître les désirs du peuple et de donner la vie
» à ses propres déterminations. Un peuple privé de
» toute participation aux affaires du pays finit toujours
» par considérer le gouvernement ou comme indif-
» férent au bien public, ou comme se plaçant en op-
» position avec lui. Là où la représentation du peuple
» a eu lieu parmi nous, elle a toujours été réglée
» d'une manière incomplète; c'est pourquoi mon pro-
» jet était de conférer le droit de la représentation à
» tout citoyen actif, qu'il possède cent arpents de
» terre ou un seul, qu'il s'occupe d'agriculture ou
» d'une industrie quelconque, qu'il exerce un mé-
» tier, ou qu'il soit attaché à l'état par des liens in-
» tellectuels.

» Il existe plusieurs plans sur ce sujet. De l'ac-
» complissement ou du rejet d'un de ces plans dé-

» pend le salut ou la ruine de notre pays; car ce » n'est que par ce moyen que l'esprit national pourra » être réveillé et vivifié ».

Quand on voit que le ministre dirigeant de Prusse proclamait de pareils principes en 1808, que le successeur de ce ministre, le prince Hardenberg, continua à marcher pendant long-temps dans les mêmes voies, on comprend facilement que l'opinion publique en Prusse appelle une représentation nationale pour tout le pays. Si quelque chose pouvait étonner, ce seraient les refus que le gouvernement ne cesse d'opposer à ces justes et légitimes réclamations.

L'attention de l'Europe paraît maintenant attirée par différents essais et par quelques innovations qui surgissent en Prusse. Tantôt c'est un édit prétendu libéral sur la censure; tantôt c'est un comité central formé des délégués des provinces, et qui doit tenir lieu d'une représentation nationale; tantôt c'est un beau discours à propos d'un bel édifice à construire. Ce que l'on peut penser de plus favorable à propos de ces tentatives timides, c'est que l'on a bien l'intention de parvenir au but où tendent tous les peuples civilisés, c'est-à-dire à une représentation réelle et efficace, mais que l'on veut y arriver par un chemin différent de celui qui a été pris ailleurs. Si cette intention est sincère et sans arrière-pensée, il serait, ce nous semble, beaucoup plus simple de s'en tenir au plan indiqué par M. de Stein dans la circulaire que

nous venons de citer. Ce plan, outre le mérite d'être bon et beau, a encore celui d'être clair et compréhensible.

On parle du Dôme de Cologne, ce monument à part, qui doit devenir le symbole mystique d'une unité non moins mystérieuse ! Un monument érigé à Stein au nom de tout le peuple allemand ferait, à mon avis, beaucoup mieux comprendre qu'il s'est opéré un nouveau progrès, un progrès réel, dans l'esprit public de ce peuple.

NOTE B, page 38.

LE GÉNÉRAL LAHARPE.

M. Laharpe vint trouver l'empereur à son quartier général en Champagne. Sachant que cet ancien précepteur du grand-duc Alexandre avait conservé des relations intimes avec l'empereur au commencement de son règne, qu'il lui avait donné des conseils et présenté des mémoires, je m'étais, comme tant d'autres, imaginé qu'un homme libéral, qu'un républicain tel que lui, avait nécessairement, et par dessus tout, recommandé à ce prince l'abolition de l'esclavage en Russie; je pensais que les idées favorables à l'émancipation des serfs qu'Alexandre avait souvent manifestées ne pouvaient lui avoir été inspirées que par M. Laharpe, et cela m'avait fait concevoir pour celui-ci un certain respect. Je le rencontrais fréquemment chez M. de Stein, et j'éprouvais le plus grand désir de le connaître d'une manière particulière. Le hasard me servit à souhait. Un soir, après que le quartier général eut évacué Bar-sur-Aube, M. Laharpe resta un peu en arrière, dans un équipage de la cour, avec un homme à la livrée de l'empereur.

Il arriva assez tard à l'endroit où nous nous étions arrêtés. La maison qu'occupait M. de Stein, et dans laquelle devait aussi loger M. Laharpe, se trouva tellement remplie qu'à l'arrivée de celui-ci il n'y avait plus de place. Je lui offris une chambre dans le petit appartement qui m'était réservé, et comme il n'y avait qu'un lit, je mis par terre un matelas, sur lequel je voulais passer la nuit. Mais M. Laharpe se défendit d'accepter la couche que je mettais à sa disposition, et voulut occuper le matelas que j'avais étendu sur le carreau. Je mis fin à cet assaut de politesses en lui déclarant que je ne souffrirais jamais que l'homme qui avait inspiré à l'empereur Alexandre l'horreur de l'esclavage couchât par terre tandis que je reposerais dans un lit. Il se rendit enfin à mes instances. Le général précepteur suivit M. de Stein à Dijon, et de là à Paris. La veille de notre arrivée dans cette capitale, je le trouvai fondant en larmes en lisant un journal. Je m'approchai de lui. « Voyez, quel homme! » me dit-il. M. Laharpe venait de lire le récit de la visite que l'empereur, dès son arrivée à Paris, s'était empressé de faire à Mme Laharpe, qu'il avait trouvée à un quatrième étage, disait le journaliste, en ajoutant de lui-même deux étages pour rendre son récit plus touchant et plus pittoresque.

A Paris, M. Laharpe me fit lire sa correspondance avec son ancien élève, quand ce prince n'était encore que grand-duc héritier, et pendant les pre-

mières années de son règne. Alexandre se plaignait de ce qui se passait dans son pays. Il voyait avec peine le goût de son père pour les parades militaires, et peignait sous de tristes couleurs le séjour de Saint-Pétersbourg, où, disait-il, un caporal est préféré à un homme instruit et utile. Devenu empereur, Alexandre entretint son ancien précepteur de ses projets pour répandre les lumières en Russie. Il lui faisait connaître les collaborateurs qu'il s'était choisis: c'était le comte Stroganoff, brave et honnête homme, qui, ayant embrassé l'état militaire à l'époque de la paix de Tilsit, mourut bientôt après la paix de 1815; c'était Novossiltzoff, si connu dans les derniers temps par ses exploits en Pologne, et enfin le prince Adam Czartorisky, le proscrit du successeur d'Alexandre. « Pour le moment, disait l'empereur, nous nous occupons de faire traduire en russe plusieurs bons ouvrages. » Les projets de l'empereur ne se bornaient pas à l'instruction populaire : il parlait aussi d'institutions, de liberté, et demandait des avis à M. Laharpe, en lui promettant d'envoyer un de ses amis pour conférer avec lui. Ce dont l'empereur se lamentait le plus, c'était du pouvoir sans bornes dont il était investi. « Je ne pourrai jamais, disait-il, m'accoutumer à l'idée de régner en despote. » Il terminait ses protestations en déclarant qu'après avoir rendu la Russie libre et heureuse, son premier soin serait d'abdiquer et d'aller vivre retiré dans un coin de l'Eu-

rope, où il jouirait du bien qu'il aurait fait à sa patrie.

M. Laharpe me dit qu'en effet la pensée d'abdiquer avait sérieusement occupé Alexandre dans les premiers temps de son règne. Les abus monstrueux qui existaient alors et qui existent encore en Russie, et les calamités extraordinaires qui affligèrent cette époque, le mettaient souvent au désespoir. — Un jour, me dit M. Laharpe, il vint chez moi profondément affligé : « Voyez, s'écria-t-il, c'est sous mon règne que de pareilles choses arrivent ! » Et il me fit voir un rapport sur les ravages causés par la famine dans quelques provinces éloignées. A cette occasion, l'empereur exprima de nouveau son vif désir d'abdiquer.

M. Laharpe était tout baigné de pleurs en relisant, peut-être pour la millième fois, les lettres de l'empereur. Il me dit que lord Erskine avait aussi versé des larmes à la lecture de ces lettres.

Hélas ! « gardez-vous bien de mettre votre confiance dans les princes, ni dans les enfants des hommes, d'où ne peut venir le salut (1) ». On sent toute la vérité de ces paroles de l'Écriture, que prononça Strafford en apprenant que Charles Ier venait, en la si-

(1) Nolite confidere in principibus, in filiis hominum, in quibus non est salus.

gnant, de confirmer sa condamnation, quand on voit Alexandre, ce même prince qui exprimait des sentiments si nobles dans les premiers temps de son règne, finir par infliger au pays qu'il brûlait de voir heureux des colonies militaires!.....

M. Laharpe n'est plus, je ne voudrais pas troubler ses cendres en disant sur son compte quelque chose qui pût lui être défavorable; mais je trouve qu'il n'est pas sans intérêt de faire voir la différence qui existe entre les républicains de naissance, tels que les Suisses et les Américains, et ceux qui ne le sont que d'opinion, comme on en rencontre partout. J'ai remarqué en tout temps que les républicains de la première espèce, que j'appellerai républicains pratiques, diffèrent, sous une foule de rapports, des autres, que j'appellerai républicains théoriciens. Les premiers ne se formalisent jamais des formes prescrites par l'étiquette et des adulations courtisanesques, qui répugnent tant aux derniers. J'ai souvent eu l'occasion de remarquer que les républicains de naissance qui s'établissent dans un pays soumis à un mode de gouvernement diamétralement opposé à celui de leur patrie s'arrangent à merveille pour vivre et prospérer sous le despotisme; ils s'accommodent même très bien de l'esclavage, dont l'idée seule révolte les autres. Ce n'est aussi que chez un peuple républicain que les rois peuvent se procurer des soldats qui se battent uniquement pour remplir leurs conven-

tions, sans s'inquiéter si la cause à laquelle ils prêtent l'appui de leurs armes est juste ou non. Enfin, il m'a toujours paru qu'en Russie les étrangers se plaisaient en raison de la dissemblance même du gouvernement russe avec le leur. Après les républicains, ce sont les Anglais, le peuple le plus libre de l'Europe, qui semblent avoir le plus de respect pour l'absolutisme russe. Les Français, ainsi que les Allemands, sont ceux qui trouvent le plus souvent quelque chose à redire sur la nature du gouvernement et sur la manière dont il fonctionne. Les Anglais approuvent tout, au moins par leur silence. Serait-il donc vrai que plus un peuple est libre, plus il est indifférent au manque de liberté chez d'autres peuples?

Ce que j'ai à dire de M. Laharpe est d'ailleurs si peu extraordinaire, que beaucoup de personnes trouveront probablement sa conduite toute simple et toute naturelle. Moi, je ne la jugerai ni ne la condamnerai; mon seul désir est d'appeler l'attention d'observateurs plus profonds que moi sur l'espèce d'anomalie que je viens de signaler.

Je continuai de voir, quoique rarement, M. Laharpe à Paris, et ensuite à Vienne. C'était avec plaisir que je l'entendais parler de la révolution française, de lui-même, et du rôle qu'il avait joué en Suisse. Il y avait toujours beaucoup de franchise et de verdeur dans ses paroles. Quelqu'un de moins tolérant que je ne l'étais aurait peut-être trouvé plus d'une

chose à blâmer dans cette verdeur même ; quant à moi, j'entendais volontiers M. Laharpe s'exprimer en 1814 comme il avait dû penser et parler en 1793. Un tel retour de jeunesse dans un vieillard me plaisait surtout par le contraste qu'il m'offrait avec l'inertie de ces jeunes gens qui ont la prudence de la vieillesse, et dont mon pays abonde.

Long-temps après, proscrit et réfugié à Londres, je rencontrai un jour M. Laharpe dans la rue. Suivant mon habitude de ne pas vouloir embarrasser de ma personne celles de mes anciennes connaissances qui tenaient plus ou moins au gouvernement russe, je passai sans m'arrêter. M. Laharpe, ayant su que je l'avais aperçu, se présenta le lendemain chez moi, pour me faire d'obligeants reproches et toutes sortes de démonstrations d'amitié. Il me pressa de venir vivre en Suisse, à Lausanne, où, disait-il, je serais parfaitement bien sous tous les rapports. Dans l'effusion de ses politesses, il alla même jusqu'à me dire que c'était en partie pour moi qu'il était venu passer quelques jours à Londres. Malgré cette petite exagération, il m'était impossible de ne pas croire jusqu'à un certain point à la sincérité de ses protestations amicales ; car quel motif M. Laharpe pouvait-il avoir de ne pas faire ainsi que tant d'autres qui me fuyaient comme un pestiféré, ou plutôt, pour me servir de leurs expressions, comme un ennemi signalé du gouvernement ? Sans doute ceux-ci étaient sujets

russes, tandis que M. Laharpe ne tenait à la Russie que par les pensions qu'il en recevait.

Quelques années après, j'étais à Genève, sur le point de me marier. Tout est difficulté pour un proscrit. Les pièces nécessaires à la constatation de mon état civil n'étaient pas toutes en ma possession; il me fallait procéder d'après les formes prescrites en pareil cas par le code civil, et ces formes entraînaient des lenteurs. On me conseilla alors d'aller à Lausanne, en me disant que dans le canton de Vaud je viendrais plus facilement à bout de remplir les conditions voulues par la loi. Je me rendis donc dans cette ville, et, me souvenant de la rencontre de Londres, je me présentai avec confiance chez M. Laharpe. L'accueil qu'il me fit ne fut pas tout à fait semblable à celui que j'en avais reçu précédemment. Je ne voyais pourtant aucune raison pour ne pas le prier de m'aider dans l'affaire qui m'amenait près de lui. Il me promit tout d'abord de s'en occuper; mais bientôt après il me parla des inconvénients de mon séjour à Lausanne, dont le gouvernement russe ne tarderait pas, disait-il, à être informé, et il me conseilla de me retirer dans quelque endroit obscur du canton, et de ne venir à la ville que pour mon affaire. Surpris au dernier point de ses appréhensions, je lui demandai vivement pour qui il me prenait, et s'il me croyait assez simple pour craindre l'empereur de Russie, même en Suisse. M. Laharpe n'insista pas, et moi, un peu déçu dans

mes espérances, je lui fis part de l'intention où j'étais de retourner à Genève. Il me dit qu'il viendrait à mon hôtel me rendre compte du résultat des démarches qu'il allait faire concernant l'objet de mon voyage. Il me demanda en même temps l'adresse de mon frère, qui était venu à Genève pour me voir, et me dit qu'après mon départ de Lausanne il lui écrirait. Je lui donnai, sans y faire plus d'attention, l'adresse qu'il m'avait demandée; mais, de retour chez moi, et réfléchissant à ce qui venait de se passer, je vis clairement que ma visite avait embarrassé M. Laharpe, et que le vieux républicain n'osait pas confier à la poste une lettre à l'adresse d'un proscrit! Je courus vite chez M. Laharpe. Ne l'ayant pas trouvé, je l'attendis à sa porte avec la plus grande impatience. Il arriva enfin. Je lui dis, avec vivacité, que je m'apercevais bien que ma visite l'avait embarrassé, mais qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même; que, sans l'accueil qu'il m'avait fait à Londres, sans ses compliments et ses invitations, je n'aurais jamais pensé à venir chez lui, connaissant bien ses relations avec la cour de Russie. — « Vous vous trompez, me dit-il; j'ai moi-même été proscrit, et depuis ce temps ma maison a toujours été ouverte aux proscrits. Santa-Rosa y passait sa vie. — Santa-Rosa, lui répondis-je, était un proscrit piémontais, et moi je suis un proscrit russe; et, je vous le répète, sans la manière dont vous m'avez traité à Londres,

je ne me serais jamais décidé à m'adresser à vous. — Mais non! mais non! » s'écria M. Laharpe en continuant ses protestations. Je coupai court à cet entretien en priant M. Laharpe, en exigeant même de lui qu'il se dispensât de toute démarche en ma faveur, et en lui faisant observer que c'était surtout la demande de l'adresse de mon frère qui m'avait prouvé combien il craignait de se mettre en relation directe avec moi. Il lui était difficile de recommencer ses protestations, et de profaner encore le nom honoré de Santa-Rosa. Aussi le courtisan républicain me salua-t-il, et nous nous séparâmes. J'ai appris depuis que M. Laharpe savait bien ce qu'il disait en m'avertissant que ma présence à Lausanne serait connue de la cour de Russie.

J'ai rapporté dans tous ses détails ce petit épisode de la vie d'un proscrit. On y verra pour la centième, pour la millième fois, qu'on peut avoir rêvé le bonheur de ses semblables, y avoir travaillé, avoir fait des sacrifices plus ou moins importans pour parvenir à ce but, et se trouver par la suite, et à cause de ce dévoûment, dans une position à ne pouvoir accomplir un de ces actes de la vie privée les plus simples, les plus naturels, sans éprouver les plus grandes difficultés. Par bonheur pour moi, je ne me suis jamais fait illusion, au moins sous ce rapport, sur la marche des choses humaines; de sorte que tout ce qui m'est arrivé ne m'a jamais ni trop surpris, ni trop abattu.

Pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg, après la guerre, j'ai eu occasion de lire les différents mémoires présentés par M. Laharpe à l'empereur Alexandre au commencement de son règne; je n'y ai rien vu de ce que j'espérais y trouver : rien, absolument rien sur la question de la servitude, cette plaie de la société russe, et que M. Laharpe paraît confondre avec l'esclavage des nègres ; rien, sinon que c'est un obstacle à l'instruction populaire, obstacle qu'on ne pourrait, dit-il, faire disparaître qu'avec des lenteurs infinies; rien même sur des institutions sérieuses et stables; rien sur l'amélioration de la justice criminelle, de la police, dont les horreurs ne peuvent manquer de frapper le plus indifférent des observateurs; seulement quelques lieux communs sur l'instruction publique, quelques observations sur le sénat, dont le souvenir ne me reste qu'à raison de leur originalité. Par exemple, M. Laharpe propose à l'empereur d'établir, pour règle, que les sénateurs seront obligés de rédiger et de présenter eux-mêmes, à tour de rôle, les rapports sur les affaires soumises au sénat, ainsi que cela se pratique ordinairement dans les tribunaux des autres pays. A cela il n'y aurait qu'une difficulté. Tout autocrate qu'il est, l'empereur de Russie ne peut pas obliger les hommes à faire ce dont ils sont incapables : or, tous les sénateurs savent, en général, mettre leur nom au bas d'une décision rendue par eux; mais, s'il n'y avait pas de secrétaire

pour rédiger ces décisions, les affaires courraient souvent risque de n'être pas décidées du tout (1).

Disons enfin, en prenant congé de M. Laharpe, que, par ses relations avec l'empereur, il a pu être, et il a été effectivement de quelque utilité à son propre pays pendant le congrès de Vienne.

---

(1) Un prince géorgien, qu'on avait nommé sénateur comme tant d'autres, signait d'ordinaire sans les lire les papiers qu'on lui présentait. Un de ses collègues lui fit observer, dans une circonstance grave, qu'il aurait dû lire avant de signer. « J'ai essayé de le faire, répondit le Géorgien, mais c'était encore pis. »

NOTE C., PAGE 60.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR PAR M. POZZO DI BORGO.

A S. M. L'EMPEREUR.

SIRE,

Votre Majesté impériale m'ayant ordonné de lui exposer mon opinion sur la question concernant le sort et le gouvernement futur de la Pologne, je me fais un devoir de mettre à ses pieds le résultat de mes réflexions, avec tous les sentimens, et j'ajouterai la terreur que m'inspirent la grandeur et la difficulté du sujet.

Ceux qui prétendent réduire l'examen de cette immense affaire à l'évocation simple des principes généraux de justice abstraite, ceux qui voudraient présenter leurs vœux pour le bonheur de la nation polonaise comme des moyens de l'obtenir, me paraîtraient n'avoir pas compris toute l'étendue de la question en elle-même, ne l'avoir point suivie dans tous les rapports extérieurs dont elle est compliquée. Pour la bien approfondir, il conviendrait de se dégager de l'enthousiasme passionné des uns et de la méfiance peut-être exagérée des autres. C'est dans cet esprit

et avec ces précautions que j'ai tâché de rédiger ces humbles considérations.

V. M. se propose d'établir en Pologne un gouvernement national, sous son autorité immédiate et souveraine, de rendre à la partie de la nation qui se trouvera sous sa domination le droit de faire ses lois, d'administrer ses finances, de régler son intérieur et de tenir sur pied une armée ; elle veut délivrer son territoire de la présence de toute force étrangère, c'est-à-dire de toute force exclusivement russe ; elle veut, en un mot, constituer la Pologne en corps d'état séparé.

Avant de se prononcer sur la sagesse d'une révolution aussi complète à opérer dans ce pays, il ne faut pas perdre de vue le point d'où l'on doit partir ; j'entends, Sire, la situation dans laquelle se trouve maintenant ce qui est compris sous le nom de Pologne et de nation polonaise.

Que nous montre cette situation ?

Six millions, habitant les provinces de Lithuanie, de Volhynie et de Podolie, soumis à l'empire, et gouvernés par la couronne de Russie depuis un laps de temps considérable.

Quatre millions devenus sujets de l'Autriche, situés principalement le long de la frontière de Hongrie, qui est la partie la plus essentielle de la monarchie, mais la plus délicate à conserver.

Une portion désignée sous le nom de Duché de

Varsovie, comprenant la capitale, habituée à une forme de gouvernement particulière, créée dans des projets hostiles contre la Russie, et dans l'intention d'attirer tout le reste au même système.

Enfin une fraction très-inférieure aux autres, destinée à la Prusse, comme limite de sûreté ou de convenance pour la communication de ses états.

L'existence de ce qu'on appelait autrefois la Pologne étant telle que l'on vient de la présenter, il en résulte que toute mesure de politique fondamentale appliquée à ce pays se trouve essentiellement affecter:

Premièrement, les intérêts de l'Autriche et de la Prusse d'une manière immédiate, et indirectement ceux des puissances liées avec elles;

En deuxième lieu, les intérêts de la Russie, considérée comme empire dominant, ayant droit à une préférence de premier ordre dans toutes les décisions prises par son chef;

Enfin, le bonheur de la Pologne elle-même, sous le point de vue praticable dans la situation et les circonstances singulières où elle est placée.

C'est une vérité incontestable que tous les efforts tentés par les Polonais, depuis 1792, pour se donner un gouvernement indépendant, ont visé constamment à exciter leurs compatriotes, sous quelque domination qu'ils fussent, à se soustraire à l'autorité étrangère, et à former un corps de nation aussi grand,

aussi compact que possible. Ce sentiment ne doit étonner personne, il est conforme à la nature des hommes et des choses. Mais il en résulte que, du moment où il existera une diète, une représentation, une armée polonaise, ce sera un drapeau arboré, un signe de ralliement pour toutes les autres fractions de la Pologne.

L'Autriche et la Prusse ne sauraient se dissimuler les conséquences d'un pareil établissement : le seul fait de son existence constituerait, à leurs yeux, leurs sujets polonais en état de rébellion permanente. Dans cette situation, ces puissances doivent se rapprocher mutuellement pour conjurer un danger qui leur est essentiellement commun. Soit qu'elles veuillent conserver leurs acquisitions, soit qu'en faisant le sacrifice, elles cherchent des compensations dans l'indépendance finale et absolue de la Pologne, et par conséquent dans l'affaiblissement de l'empire de Russie, toutes leurs démarches doivent nécessairement tendre à ce but.

Le roi de Prusse est certainement lié à Votre Majesté. Mais supposons que ce monarque obtienne, par les traités que l'on prépare, tous les objets de ses désirs et de son ambition; supposons que les froids calculs de l'intérêt présideront aux délibérations de son cabinet, dans un moment où la sécurité de ses possessions serait compromise; ajoutons les chances de changement de règne, qu'il ne faut jamais mettre de

côté dans les matières d'état, et je n'ai nul doute que la Prusse ne réglât sa conduite sur ses intérêts et selon ses convenances, sans avoir égard à la mémoire des bienfaits passés. L'Angleterre soutiendra cette politique sans hésitation, et la France profitera des circonstances, lorsque la division aura semé le trouble parmi les autres.

Votre Majesté voit évidemment que dans ce cas la Russie resterait isolée, sans même pouvoir compter sur la Pologne, qui, séduite par l'espoir d'une indépendance définitive et totale, pourrait croire de son intérêt de se réunir à toute l'Europe, ou bien se diviserait en factions, excitée qu'elle serait par la forme de gouvernement qu'on lui promet et par l'impatience des patriotes Polonais, factions que l'influence étrangère ne manquerait pas de fomenter.

Et ce ne sont point là, Sire, de simples hypothèses. Votre Majesté voit naître sous ses yeux les germes de tous les troubles sanglants; elle les voit dans l'opposition manifeste qu'elle rencontre sans exception dans tous les cabinets de l'Europe assemblée. Si elle triomphe, la défaite momentanée des puissances ne fera que les réunir plus étroitement contre la Russie. C'est une grande erreur en politique *de créer des intérêts universels et permanents contre soi-même.* La force d'une cause pareille est ordinairement irrésistible; elle suspend les rivalités des cours les plus jalouses, réunit celles qui sont le plus divisées, et apla-

nit des obstacles regardés comme insurmontables.

Votre Majesté suppose que la nouvelle existence qu'elle destine à la Pologne devra au contraire calmer les inquiétudes, surtout après que les troupes russes se seront retirées sur l'ancienne frontière de l'empire. Mais cette hypothèse ne saurait acquérir quelque réalité qu'autant que l'exemple de neuf millions de Polonais formant une nation distincte, ayant un gouvernement à part, pourrait être vu d'un œil indifférent par ceux qui restent soumis à l'Autriche et à la Prusse, et qu'il n'y aurait ni dessein chez les premiers d'attirer les seconds, ni désir chez ceux-ci de se réunir à leurs frères, ce que personne n'oserait présumer. D'ailleurs deux cent mille bayonnettes russes placées derrière les Polonais pour veiller à ce que ces derniers se gouvernent librement, avec sagesse et modération, seront toujours regardées comme étant dans une position contraire à leur véritable mission.

Tels sont les inconvénients, Sire, qui se montrent le plus à découvert dans le projet de réhabilitation de la Pologne, considérée dans ses rapports avec les puissances étrangères. Ceux qui pourraient en résulter pour l'empire de Votre Majesté en général me paraissent d'une nature encore plus délicate.

Cette partie de la question offre des difficultés d'un genre tout différent à ceux qui ne craignent pas de l'aborder. En effet, comment supposer que Votre

Majesté puisse vouloir quelque chose de contraire aux intérêts de sa nation, elle qui en a porté la gloire et la splendeur au plus haut point, qui lui a dévoilé le secret de sa puissance, et qui, l'ayant rendue dominante en Europe, travaille en même temps à prescrire à la force les limites de la sagesse? Cependant telle est la singularité de cette affaire, que, pour la bien approfondir, il est indispensable de la présenter à Votre Majesté même sous ce point de vue.

La conduite de la Russie envers la Pologne a été constamment celle d'un gouvernement fort et vigoureux, contre un autre qui n'a ni force ni vigueur. Supposons, n'importent les lieux et les circonstances, supposons une nation qui se démoralise par une corruption politique sans bornes, en proie aux factions et se déchirant de ses propres mains, à côté d'une nation rivale, qui, dirigée par un gouvernement fort, habile, suit un plan d'agrandissement nettement tracé, possède une armée parfaitement disciplinée, et qui, façonnée elle-même à l'obéissance et pleine de bravoure, est susceptible à la fois de soumission et d'enthousiasme: il ne sera pas difficile de prévoir la destinée qui attend chacune de ces nations. Il faudrait n'avoir jamais lu dans le livre du monde, pour être étonné de ce qui est arrivé aux Polonais, ou, pour mieux dire, de ce qu'ils se sont attiré eux-mêmes par leurs divisions.

La destruction de la Pologne comme puissance

politique forme l'histoire moderne de la Russie presque tout entière. Le système d'agrandissement du côté de la Turquie n'a été que purement territorial, et j'oserais dire secondaire, comparé à celui qui s'est opéré sur la frontière occidentale. La conquête de la Pologne a été faite principalement dans le dessein de multiplier les rapports de la nation russe avec les autres nations de l'Europe, et de lui ouvrir un champ plus vaste et un théâtre plus noble et plus connu, où elle pût exercer ses forces et ses talents, et satisfaire à son orgueil, à ses passions et à ses intérêts. De ce grand plan, couronné par le succès le plus complet, il est résulté des habitudes et des amalgames qu'il est impossible d'effacer par une simple proclamation, sans courir le risque de porter atteinte à l'empire dans son élément le plus essentiel et le plus délicat, celui de l'unité de gouvernement.

Le titre de roi de Pologne ne pourra jamais sympathiser avec celui d'empereur et autocrate de toutes les Russies. Ce sont deux qualifications qui ne sauraient s'allier ensemble : elles signifient des choses et supposent des fonctions si différentes, qu'un même souverain ne pourrait les réunir sans être exposé à mécontenter l'une ou l'autre nation, et peut-être toutes les deux.

Quels que soient les motifs et la sagesse des conquêtes au moment où elles ont lieu, leur conserva-

tion est impérieusement prescrite lorsqu'elles sont faites et universellement reconnues, surtout si elles tiennent par leur nature et leur importance à la politique fondamentale de l'état conquérant. Les possessions polonaises incorporées à la Russie se trouvent, à mon avis, dans cette situation. Les détacher par une mesure instantanée, ce serait s'exposer à apporter dans toute la composition et l'économie de l'empire des altérations désastreuses, et soulever une opposition morale et des dissidences d'opinion très nuisibles et très dangereuses pour les deux nations.

Quand on médite sur cet événement, l'esprit a de la peine à concevoir comment on pourra, par un simple acte, séparer tant de provinces de l'administration générale de l'empire, pour en former dans le fait un état indépendant, qui se gouverne d'après un système de liberté convenu avec lui, qui vote ses impôts, qui en décide l'emploi, et qui puisse créer une armée, tandis que ses conquérants seront forcés de se retirer pour assister en simples spectateurs à cette révolution, sans qu'il n'en résulte ni abus de la part de ces nouveaux affranchis, ni dépit chez ces vieux sujets. Ce contraste, qui serait dangereux dans tous les cas, le paraîtra bien davantage encore si l'on considère quelle différence, au point de vue constitutionnel, s'établira entre les Russes et les Polonais; les premiers, avec le sentiment et la réalité de la force, restant destinés à une condition

passive, et les seconds pouvant se gouverner librement dans leur état de faiblesse et d'infériorité comparative. Qu'on ajoute la pétulance de la vanité triomphante à la supériorité des droits, et le tableau sera complet.

Il est fort possible que Votre Majesté, dans la fleur de l'âge, couronnée des plus grands succès, et à la tête de l'Europe, parvienne à contenir, par son influence et sa fermeté, les mouvements qui pourraient être tentés contre ce nouvel ordre de choses; mais contenir n'est pas éteindre, et, si l'intérêt et les passions sont les mobiles de ces entreprises, ces germes de troubles iront toujours se développant et reproduisant les mêmes effets à chacun des accidents que le cours des affaires humaines ne manque jamais de présenter.

J'ai souvent entendu dire que l'exercice du pouvoir n'a point de bornes en Russie, que l'opinion publique y est nulle et sans conséquence, et que le souverain est pour ainsi dire l'âme universelle qui communique à tout le monde la pensée, la parole et l'action.

Mon inexpérience à ce sujet ne me permet pas de formuler une opinion; mais on aurait de la peine à se persuader que les causes générales du bien et du mal, lorsqu'elles influent sur un intérêt universel, sur les passions qui tiennent à l'orgueil, aux préjugés et à ce sentiment de naturalité qui est si fort chez les

habitants de ce vaste empire, ne produiraient pas là les mêmes résultats que partout ailleurs.

Ceux qui voudraient justifier par des exemples le plan proposé par les Polonais citent souvent celui de l'Autriche, dont le souverain réunit le titre de roi de Bohême et de Hongrie, et gouverne tranquillement sous ces différentes dénominations.

Rien n'est plus propre à confondre le jugement que ces rapprochements de noms, lorsqu'il n'existe aucune ressemblance réelle dans les choses. Les royaumes de Bohême et de Hongrie sont passés aux archiducs d'Autriche par succession : l'adoption du titre était donc une condition nécessaire, inhérente à la nature du droit acquis et à la légitimité de la possession; l'Autriche était petite et resserrée, et son archiduc, en prenant ces titres, consacrait de grandes conquêtes. L'empereur de Russie, au contraire, en prenant celui de roi de Pologne, renoncerait à des possessions qui ne sont même pas un héritage, mais qui ont été conquises par la force, dans un but d'agrandissement et d'unité, et non dans un espoir de fédération. On pourrait écrire un volume sur la différence qui existe entre les deux cas, qui n'ont rien de commun, sous aucun rapport, ni dans le fond, ni dans les circonstances.

Dès qu'il existera entre la Russie et le reste de l'Europe civilisée une masse de neuf millions constitués en corps de nation, l'influence et les communications ré-

ciproques qui dérivent du contact immédiat diminueront insensiblement. Les Russes, relégués derrière leur ancienne frontière, ne la franchissant plus que comme simples voyageurs, se trouveront presque étrangers aux autres nations. Soustraire la Pologne au gouvernement impérial, c'est établir une solution de continuité qui obligera les sujets de l'empire à tout recevoir comme de seconde main.

Le retard que cette séparation peut apporter au développement de leurs facultés morales, à celui de leur éducation, à la communication des lumières, des arts et des idées libérales, est incalculable. C'était pour plonger à jamais la Russie dans la barbarie et pour en faire exclusivement une puissance asiatique que Napoléon imagina le rétablissement de la Pologne, comme c'était pour assurer aux Russes un rang distingué parmi les nations les plus civilisées de l'Europe que les prédécesseurs de Votre Majesté ont ambitionné des conquêtes qui devaient nécessairement les amalgamer avec elles.

Loin de moi, Sire, l'idée de vouloir aggraver les maux des Polonais par une dureté inexcusable. La question n'est pas de savoir s'il faut leur faire tout le bien possible, chaque âme honnête partage ce désir; mais le vrai problème à résoudre pour un homme d'état consiste dans la *combinaison des mesures de bienfaisance* envers eux avec l'intérêt général et la sûreté de l'empire de Votre Majesté. C'est la convic-

tion intime que le plan proposé par les Polonais blesse l'un et l'autre qui m'a dicté ces réflexions.

Que Votre Majesté daigne me permettre maintenant d'examiner les probabilités de succès de ce même plan sous le rapport des effets qu'il peut produire sur les esprits en Pologne et du bien ou du mal possible qui doit en résulter pour ce pays.

Aucune réforme générale, aucune révolution politique n'a jamais prospéré qu'autant qu'elle était d'accord avec le caractère du peuple à qui on la destinait, avec l'esprit du temps et avec les circonstances dans lesquelles ce peuple était placé, et qu'elle était garantie de l'influence des voisins qui pouvaient avoir intérêt à la détruire. La nouvelle réhabilitation de la Pologne dans la forme où on la sollicite de Votre Majesté serait exposée à des dangers imminents.

L'idée d'indépendance chez les Polonais est moins le résultat d'un calcul réfléchi sur les avantages de la liberté qu'un sentiment, naturel à la vérité, mais vague et guidé plutôt par la haine contre les étrangers que par l'amour de la patrie. Si cette indépendance était un besoin fondé sur un patriotisme solide et éclairé, en auraient-ils trafiqué pendant deux siècles d'une manière déhontée? Quel gage a-t-on de leur sagesse et de leur incorruptibilité pour l'avenir? Comment, s'ils étaient si bien préparés pour la forme de gouvernement qu'ils réclament, n'auraient-ils pas pris quelques mesures, dans leurs rapports avec

Buonaparte, pour se constituer en nation, et non en département militaire de la France? Comment n'auraient-ils pas montré quelque répugnance à aller égorger les Espagnols, au lieu de faire des libations et des fêtes toutes les fois qu'un régiment partait pour passer les Pyrénées? Les Polonais réclament, *non leur délivrance*, mais leur souveraineté, après avoir saccagé Madrid et brûlé Moscou. En rappelant ces événements, je suis bien loin de vouloir jeter sur leur conduite plus d'odieux qu'on ne doit en attribuer au malheur des circonstances; mais aussi il est étrange qu'ils viennent *déclamer des drames* sur leur infortune, lorsqu'elle n'a rien dans le fond de particulier, qui n'ait été partagé par les peuples que l'histoire nous montre comme ayant tenu la même conduite qui les a perdus.

« Donnez-nous notre indépendance nationale, et » nous serons sages envers nos voisins, sincères avec » la Russie et d'accord avec nous-mêmes. » Voilà le refrain qu'ils ne cessent de répéter.

La politique guidée par la raison leur répondra à son tour : « Vous obtiendriez ce que vous appelez » votre indépendance que vous ne cesseriez d'être les » mêmes. Vous conserveriez envers les Russes votre » haine habituelle, accrue du dédain que vous in- » spirerait votre triomphe. Vous vous laisseriez cor- » rompre par l'or et les intrigues de l'étranger, qui » voudrait susciter des embarras à l'empire. Si vous

Digitized by Google

» voulez une armée polonaise, quelque faible qu'elle
» serait d'abord, c'est pour être en garde contre
» l'armée russe. Vous trouveriez que votre indépen-
» dance n'est pas complète toutes les fois que le roi
» de Pologne ne vous sacrifierait pas l'empereur de
» Russie. Vous porteriez le trouble dans la politique
» générale de l'empereur, en provoquant la révolte
» parmi ceux de vos compatriotes qui sont placés
» sous la domination de l'Autriche et de la Prusse.
» Vous devanceriez ses projets et l'entraîneriez par
» votre turbulence dans des complications continuel-
» les. Placés comme vous l'êtes dans une position
» intermédiaire entre lui et l'Europe, c'est chez vous
» que se prépareraient toutes les entreprises contre
» ses intérêts. Aujourd'hui vous pouvez être mécon-
» tents, mais vous êtes impuissants; tous vos com-
» patriotes sont dans le même cas, et les puissances
» n'ont pas d'intérêts différents à votre égard. Dès
» que vous auriez obtenu l'existence que vous récla-
» mez, vous auriez une organisation active, qui
» prendrait nécessairement une direction divergente
» de l'unité politique de la Russie. Votre conduite
» actuelle n'est ni sage ni délicate; à peine vous
» avez pu apercevoir le désir généreux et louable
» d'améliorer votre condition que vous avez élevé le
» ton et réclamé à grands cris l'indépendance. Vous
» voulez l'obtenir à toute force, sans craindre de
» compromettre votre auguste protecteur avec toute

» l'Europe ; vous n'admettez aucun essai préparatoire. Vous ne cherchez dans cette révolution que » ce que vous croyez pouvoir vous convenir, et » vous mettez de côté les conséquences qui pourraient » en résulter pour tout le monde, en exigeant pour » le commencement ce qu'il ne serait peut-être pas » possible de vous accorder pour la fin. Le titre de » roi de Pologne même, si votre système prévalait, » devrait consacrer définitivement votre nationalité, » et non pas seulement être le prélude de votre résurrection politique. Une fois que l'empereur de » Russie l'aurait adopté, il ne resterait plus de retraite à la prudence. Vous ne savez donc pas combien c'est une grande faute, dans les affaires d'une » si immense importance, que de se mettre du » premier abord dans l'alternative des extrêmes, » réussir ou échouer ; et, si ce dernier cas arrivait, » avez-vous songé à la dure nécessité de vous soumettre de nouveau, au malheur de voir tant de générosité et de bonté aboutir à une guerre d'extermination ? »

Tel est le langage qu'on pourrait tenir aux Polonais pour arrêter leur fougue et modérer leur exaltation, sans prétendre diminuer ni les moyens ni le désir de leur faire tout le bien qui est compatible avec la circonstance et les dispositions générales de l'Europe à leur égard. En suivant donc les projets et les intentions généreuses de Votre Majesté sur cet

important sujet, voici, pour en faire l'application sans danger, la marche qui me paraîtrait la plus sûre et la plus raisonnable :

1° Réduire la question polonaise avec les puissances étrangères à une simple question de limites, dans cet esprit de sagesse et de conciliation qui a si éminemment distingué la conduite politique de Votre Majesté.

2° Caractériser dans les traités les nouvelles acquisitions comme faites au profit de Votre Majesté et de ses successeurs, et appartenant par conséquent à la couronne et à l'empire de la Russie en souveraineté pleine, entière et perpétuelle.

3° Limiter, du moins pour le moment, toute nouvelle organisation à ces acquisitions exclusivement.

4° Nommer un lieutenant impérial qui résidera à Varsovie, avec une autorité à peu près semblable à celle exercée par le lieutenant du roi d'Angleterre en Irlande, qui correspondrait avec le ministère de Votre Majesté, sans qu'il soit nécessaire de créer à Pétersbourg un département séparé pour cette nouvelle partie de l'empire.

5° Choisir parmi les Polonais le plus grand nombre des fonctionnaires qui doivent administrer sous les ordres du lieutenant impérial, mais ne pas en exclure totalement les Russes.

6° Annoncer les intentions bienfaisantes de Votre Majesté de la manière accoutumée, c'est-à-dire comme

Oukaze, comme une émanation de sa volonté, et s'abstenir de tout pacte et toute convention faite entre le souverain et le peuple sous le nom de constitution ou autre. Dans un cas comme celui-ci, où le gouvernement a besoin d'une force immense pour faire le bien, toutes les formes synallagmatiques affaiblissent l'autorité et n'ajoutent rien ni au mérite, ni à la solidité des institutions.

Cette marche, Sire, me paraît propre à prévenir une grande partie des inconvénients qu'on a raison de craindre, sans mettre obstacle au désir de Votre Majesté d'améliorer progressivement le sort de ses sujets polonais ; elle calme en partie les alarmes des étrangers; elle ne risque pas de froisser d'une manière trop brusque les intérêts généraux de son empire et les préjugés de ses sujets russes ; elle a le caractère d'une réforme, et non celui d'une révolution; elle donne le temps à Votre Majesté de préparer d'autres changements, de disposer ses peuples à les recevoir sans surprise et sans secousse, et les puissances à s'y accoutumer; enfin elle est conçue dans un esprit d'unité, et non de division. Les Polonais se trompent s'ils croient que leur salut consiste dans une ligne de démarcation tranchée entre les deux nations : s'ils s'obstinent à vouloir être seuls, ils finiront par être asservis et malheureux.

En soumettant à Votre Majesté les considérations principales que cette question immense a présentées à

mon esprit, je sens plus que jamais le besoin d'implorer son indulgence accoutumée pour avoir osé le faire avec la franchise que les ordres de Votre Majesté et mon devoir envers elle m'ont imposée. S'il était échappé à mon zèle quelque expression dont elle pût être offensée, j'en demande très humblement pardon à Votre Majesté, et je la supplie de croire que celui qui tient tout de sa munificence ne craint rien tant que de voir les intentions magnanimes d'un si bon et d'un si grand maître courir le risque d'être trompées par le sentiment même de générosité qui les a produites.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté,
Le très humble, très obéissant, très dévoué et très fidèle serviteur et sujet.

Signé: Pozzo di Borgo.

Vienne, 8 (20) octobre 1814.

NOTE D, Page 88.

KARAMSINE.

L'empereur Alexandre rencontrait quelquefois une assez vive opposition à ses projets de réforme, non du côté de l'opinion publique, qui n'a pas de force en Russie, mais de la part d'un petit nombre d'hommes loyaux et sincères. Parmi ceux-ci se distinguait Karamsine, historiographe de l'empire; peut-être même était-il le seul qui osât exposer avec énergie et franchise ses opinions à l'autocrate (1).

---

(1) Il y a bien eu quelques sujets russes qui, en écrivant à l'empereur, lui ont adressé non seulement des vérités hardies, mais même des injures. J'ai connu deux exemples de ce genre. L'un est celui d'un Livonien (B...) qui, disait-on, avait la tête un peu troublée. L'empereur le fit mettre dans une forteresse, et ne cessa pas, en même temps, de donner des fleurs et des fruits à sa femme, qu'il rencontrait souvent dans le parc de son château de plaisance. Pour sa gloire, Alexandre aurait mieux fait de faire soigner le malade dans sa propre maison, par cette même femme, et de porter l'injure au pied de la croix, comme il le dit un jour à propos d'une lettre un peu

Karamsine n'était pas encore personnellement connu de l'empereur deux ans avant la guerre de 1812; mais il l'était déjà beaucoup d'une des sœurs d'Alexandre, Catherine, duchesse d'Oldenbourg, depuis reine de Wurtemberg, femme d'un esprit sérieux et très cultivé. Karamsine parlait librement avec elle de tout ce qui se faisait alors en Russie par l'impulsion du ministre Speransky, et il ne ménageait ni la personne de ce ministre, ni surtout ses œuvres. Frappée de la force et en même temps de la simplicité des arguments de Karamsine, cette princesse lui conseilla de mettre ses opinions par écrit; elle l'exigea même. Dans ce travail (1), où l'on ne peut s'empêcher de reconnaître quelques vues dignes

---

insolente que lui avait écrite le roi de Suède Bernadotte. L'autre exemple est celui d'un certain Karasine, homme d'un esprit inquiet, véritable brouillon qui, malgré de sévères avertissements, n'avait pas craint d'adresser à l'empereur de nouvelles remontrances. L'âme élevée d'Alexandre aurait dû honorer un acte de courage civil, même de la part d'un brouillon, par la raison que cet acte venait d'un Russe. Il est vrai que l'empereur avait déjà fait promettre à cet homme, même par écrit, de ne plus lui adresser de missive d'aucun genre. Cette fois il le fit détenir pendant quelques semaines dans la forteresse de Saint-Pétersbourg, et le renvoya ensuite chez lui en en exigeant une nouvelle promesse de ne plus lui écrire.

(1) V. ce Mémoire, à la suite de cette note.

d'un véritable homme d'état, Karamsine expose le danger de toutes les innovations de Speransky, et il en montre l'absurdité. Il traite l'auteur de ces innovations de *savant écolier*, qui, tout en exigeant, dans de nouveaux règlements, des connaissances très variées de la part de ceux qui entraient au service de l'état, faisait lui-même des fautes de grammaire. Il dit que pour la Russie l'on doit s'en tenir à l'ordre établi par l'impératrice Catherine II, s'abstenir de toute réforme, s'occuper principalement d'améliorations pratiques, matérielles, dans l'administration, regarder de plus près au choix qu'on fait des personnes pour les postes importants, et tâcher d'avoir des gouverneurs de provinces qui par-dessus tout soient d'honnêtes gens. Il signale en même temps les brigandages commis ouvertement par toutes sortes d'employés, d'administrateurs, de magistrats. Il s'élève contre l'idée de toute nouvelle guerre, et parle de la conquête de la Finlande, qui venait de s'accomplir, comme d'un acte déshonorant pour la Russie. Au reste, ce document, comme tant d'autres sortis de la plume de Karamsine et relatifs à l'état du pays, fait à peine mention de la question de l'esclavage. Ce qui m'a surtout choqué dans ce mémoire, c'est que Karamsine s'y pose quelquefois comme l'organe de la classe qu'en Russie on appelle *la noblesse* Il oublie les convenances que doit garder tout homme raisonnable et intelligent ; il oublie sa propre

dignité jusqu'à parler sérieusement des priviléges (*sic*) octroyés par les souverains à cette classe.

Je ne sais si je me suis trompé, mais j'ai toujours cru reconnaître dans ce que Karamsine a écrit sur la Russie l'intention de dire aux Russes : « Vous êtes incapables de tout progrès ; contentez-vous d'être ce que vous ont faits vos gouvernants ; ne tentez aucune réforme, dans la crainte de ne faire que des sottises. » Cela explique comment il a toujours conservé l'amitié d'Alexandre. Ce prince, malgré toute sa discrétion et sa bonté, n'en était pas moins souverain et absolu. Il aurait fini peut-être par prendre de l'humeur contre un homme qui ne le flattait pas toujours, et qui lui disait même quelquefois des choses un peu dures, si toutes les remontrances de Karamsine n'avaient eu, en définitive, pour base le respect, l'amour et un certain culte pour le pouvoir autocratique. De pareils principes, prêchés par un esclave, auraient pu dégoûter Alexandre ; mais, dans la bouche d'un homme éclairé, d'un honnête homme enfin, ils chatouillaient agréablement les instincts secrets du monarque.

La grande duchesse ayant manifesté à Karamsine l'intention de communiquer son mémoire à l'empereur, il s'y opposa d'abord ; mais, réfléchissant ensuite qu'elle pourrait lui supposer quelque appréhension de voir mettre sous les yeux du souverain l'œuvre de sa conscience, il y consentit.

Le mémoire ne plut pas à Alexandre, qui se fâcha même, et refusa pendant quelques jours à Karamsine la permission de lui être présenté.

Karamsine était homme de lettres dans toute l'extension et toute la beauté du mot, et jamais il ne voulut être autre chose. L'empereur lui offrit plusieurs fois le portefeuille du ministère de l'instruction publique. Karamsine accepta seulement ces distinctions insignifiantes qu'en Russie on accorde à tout le monde, le titre d'historiographe, et enfin l'amitié personnelle de l'empereur, qui avait pour lui, je crois, plus d'estime qu'il n'en a jamais eu pour aucun Russe. Karamsine possédait un grand talent, un esprit très éclairé; il était doué d'une âme noble et élevée. Ces qualités ne l'ont pas empêché cependant de proclamer la nécessité et l'utilité d'un pouvoir autocratique pour la Russie. Il a dû s'exprimer ainsi par conviction, car il était incapable d'hypocrisie ou de mensonge. Cependant on le savait fort éloigné d'être ennemi des formes de gouvernement entièrement opposées à celles qui régissent la Russie; il en était même enthousiaste. « Je suis républicain dans l'âme, disait-il quelquefois; mais la Russie doit être grande avant tout, et, telle qu'elle est, il n'y a qu'un autocrate qui puisse la conserver forte et redoutable. »

Dans sa jeunesse, Karamsine avait vu l'Europe; il était venu en France au temps de la terreur. Robespierre lui inspirait une sorte de vénération. Ses

amis racontaient qu'à la nouvelle de la mort du terrible tribun, il versa des larmes ; dans ses vieux jours il en parlait encore avec respect, admirant son désintéressement, le sérieux et la fermeté de son caractère, et jusqu'à sa mise décente, qui contrastait, disait-il, avec celle des hommes de cette époque.

Les études de toute la vie de Karamsine, consacrées à l'histoire de Russie, ont dû contribuer nécessairement à former son opinion en faveur du pouvoir autocratique. Il avait vu dans cette histoire que la Russie, libre, mais divisée en plusieurs états, avait été subjuguée par les Tatares, et que ce fut seulement par la prépondérance des grands-ducs de Moscou, qui avaient réuni peu à peu ces différents états sous leur sceptre, que le pays, après deux cents ans de honte et de malheurs, fut délivré de ce joug avilissant. De ces considérations ressortaient, à son sens, la nécessité et l'infaillibilité de l'autocratie, non seulement pour guérir tous les maux de l'empire russe, mais encore pour en continuer la grandeur (1). Karamsine paraissait croire que cette grandeur-là était la seule à laquelle le peuple russe pût prétendre. Il

(1) On répondait à Karamsine : « Avouez au moins que, si la Russie s'est relevée à l'aide du pouvoir autocratique, elle ne s'est relevée qu'à genoux. » Et cette réflexion était tellement juste, qu'elle a été faite par tous les gens raisonnables

aimait son pays avec enthousiasme, et son âme affectueuse et noble ne pouvait rester indifférente au bonheur de l'espèce humaine; mais, ne compter le peuple pour rien, et ne vouloir que la grandeur de cette abstraction, attrayante sans doute, qu'on appelle patrie, c'est méconnaître les droits naturels, c'est faire trop bon marché de la dignité de l'homme. Les compatriotes de Karamsine ne pouvaient trouver flatteuse pour eux une pareille croyance. Quant à moi, je ne discutais que fort peu avec Karamsine, pas plus qu'avec un autre, sur l'excellence de telle ou telle forme de gouvernement; mais je lui savais mauvais gré, et je lui ai toujours gardé rancune, de n'avoir pas parlé dans son ouvrage, comme il le devait, d'une question qui ne pouvait en aucune façon nuire à son culte pour l'autocratie : la question de l'esclavage. Il glisse légèrement sur ce sujet toutes les fois qu'il se présente sous sa plume, et, s'il est des choses qu'il ne puisse absolument omettre, il les relègue dans des notes. Non seulement il ne flétrit pas les fatales lois qui ont attaché le paysan russe à la glèbe, mais il semble les excuser et en faire une sorte d'a-

---

à la lecture de l'histoire de Karamsine, faisant l'apothéose de l'autocratie et admirant jusqu'au mot *samoderjavié*. A tout cela il se bornait à dire que la Russie était grande, forte, et qu'on la redoutait en Europe.

pologie, en traçant un affligeant tableau de l'état de misère dans lequel se trouvaient les paysans pendant qu'ils jouissaient de leur liberté. Il est de fait qu'à cette époque les cultivateurs étaient, en Russie comme ailleurs, excessivement misérables; mais, depuis, leur condition s'est améliorée dans d'autres pays, tandis qu'en Russie la mesure, presque de police, par laquelle les paysans ont été attachés au sol qu'ils cultivaient, a, dans la suite des temps, produit un véritable esclavage.

EXTRAIT DU MÉMOIRE DE KARAMSINE,

PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR EN 1810,

Sur la Russie ancienne et moderne, dans ses relations politiques et civiles (1).

L'auteur commence par jeter un coup d'œil sur l'état de la Russie dans les premiers siècles de son existence; arrivé à l'époque où le pays fut émancipé du joug des Mongols, il continue ainsi :

« La politique profonde des princes de Moscou ne

(1) Traduit du russe.

se contenta pas de réunir les parties en un seul tout : il fallait encore lier solidement ces parties entre elles, et fortifier l'unité du pouvoir par l'autocratie. Quoique les Slaves russes, en appelant les princes Variagues, eussent abdiqué le gouvernement démocratique, ils continuèrent cependant à en maintenir plusieurs institutions. Dans nos anciennes villes il y avait encore un *vetché*, ou assemblée populaire, qui se réunissait dans toutes les circonstances graves; et partout les chefs civils et militaires étaient élus non par le prince, mais par le peuple. . . . . .

. . . . . .

Quelquefois le peuple, comme cela a eu lieu à Novgorod et ailleurs, jugeait solennellement les princes et les condamnait à être bannis. L'esprit de liberté régnait partout en Russie avant l'invasion de Baty; il ne put même disparaître pendant cette époque de malheurs publics; toutefois il s'affaiblit peu à peu. .

. . . . . .

» La liberté du peuple ne peut exister là où le pouvoir qui gouverne est esclave d'un pouvoir étranger. Les princes étaient abreuvés d'humiliations, dans l'*orde*, par leurs suzerains; mais ils s'en retournaient munis des pleins pouvoirs des khans et commandaient à leurs sujets avec plus de hardiesse qu'au temps de l'indépendance nationale. Accablé par l'oppression des barbares, on ne songea plus qu'à sauver sa vie et sa fortune, et l'on oublia les droits civils. Les prin-

ces moscovites profitèrent et de ces circonstances et de cette disposition des esprits; et, après avoir peu à peu supprimé tout ce qui restait de l'ancien système républicain, ils fondèrent une véritable autocratie. La cloche du *vetché* cessa de retentir. Dimitry Donskoy priva le peuple du droit de nommer ses chefs, et, malgré son humanité reconnue, ce prince établit, pour la première fois, la peine de mort pour les criminels, afin de réprimer par la terreur les forfaits des anarchistes. Enfin la puissance des khans mongols s'écroula. On vit Novgorod, Pskow, Riazan, Twer, se réunir à Moscou. Les anciennes possessions des successeurs de Vladimir vers le midi restaient encore au pouvoir de la Pologne, mais la Russie acquit en compensation les royaumes de Kazan et d'Astrakhan, et l'immense Sibérie.

» Cette grande œuvre des princes de Moscou fut le résultat, non de leur héroïsme personnel, car aucun d'eux, à l'exception de Dimitry Donskoy, ne se distingua sous ce rapport, mais uniquement d'un système politique sage et conforme aux circonstances ». . . . . .

Karamsine arrive ensuite à Pierre Ier. Il commence par se plaindre de l'erreur dans laquelle sont tombés quelques historiens étrangers, qui considèrent Pierre Ier comme le fondateur ou le créateur de la grandeur de la Russie. — « Devons-nous donc oublier, s'écrie-t-il, les princes Ivan Ier et Ivan III, qui

avaient fait pour ainsi dire de rien une puissance forte, et qui ont établi l'unité du pouvoir? Pierre fit de grandes choses sans doute, mais les princes de Moscou lui en avaient préparé les moyens. »

« Nous n'insisterons pas, continue l'auteur, sur les vices de Pierre Ier; mais sa passion pour les usages étrangers, pour toutes les choses qui venaient du dehors, dépassa les bornes de la sagesse. Pierre ne voulut pas comprendre que l'esprit public, l'esprit national, fait la force morale des états, force qui ne leur est pas moins nécessaire que la force physique.

. . . . . .

Depuis Pierre, les Russes ne devaient trouver leur honneur et leur dignité que dans l'imitation de l'Europe. Nous sommes devenus cosmopolites, et nous avons cessé sous bien des rapports d'être Russes. C'est Pierre qui en est cause. »

Venant à parler de Catherine II, Karamsine dit que « l'œuvre principale du règne de cette impératrice est d'avoir su rendre l'autocratie plus douce, sans lui ôter de sa force..... L'âme fière et noble de Catherine craignait de descendre jusqu'au soupçon, et les horreurs de la chancellerie secrète (1) disparurent. Avec elles disparut aussi l'esprit de servilité, au moins parmi les classes supérieures de la société.

---

(1) Bureau de la haute police du temps.

Nous nous habituâmes à juger, à ne louer dans le souverain, que ce qui était louable, et à condamner ce qui ne l'était pas. Catherine put entendre la critique, et même la diffamation. Elle en était quelquefois agitée, mais elle finissait toujours par vaincre le désir de la vengeance : qualité précieuse dans un souverain!..... Elle pouvait bien mépriser les attaques de la calomnie; mais quand c'étaient des vérités qui se faisaient entendre, elle se disait : « Je puis exiger le silence des Russes contemporains, mais que dira la postérité? Et la pensée, refoulée par la crainte au fond du cœur, sera-t-elle moins offensante pour moi que les paroles? » Ces sentiments, que tout nous prouve avoir dirigé Catherine pendant les 34 années qu'elle exerça la puissance souveraine, distinguent son règne de tous les règnes précédents; elle dépouilla l'autocratie de son caractère tyrannique, et parvint ainsi à rendre la tranquillité aux âmes, à faire progresser la vie sociale, les lumières, la raison.

» Après avoir élevé la dignité morale de l'homme, elle soumit à l'examen toutes les parties de l'organisation intérieure de l'état, et n'en laissa aucune sans amélioration. . . . . .

» La politique extérieure de ce règne est particulièrement digne d'éloges. La Russie occupait avec honneur et gloire une des premières places dans le système politique européen. Pierre avait étonné l'Europe par ses victoires, Catherine l'habitua aux sien-

nes. Les Russes se croyaient invincibles : erreur glorieuse pour cette grande princesse! C'était une femme, mais elle savait choisir les chefs de l'armée, ainsi que les ministres et les administrateurs. . . . .

. . . . . .

» Reprocherons-nous à Catherine d'avoir trop aimé la gloire militaire? Mais ses victoires assurèrent la sécurité extérieure de l'état. Que les étrangers condamnent le partage de la Pologne : nous n'avons fait que reprendre ce qui était à nous. Catherine avait pour principe de ne pas s'immiscer dans les guerres étrangères inutiles à la Russie, mais de nourrir en même temps l'esprit militaire dans un empire né de la victoire. . . . . .

» Avouons cependant que le règne brillant de Catherine présente quelques taches à qui l'examine de près. Les mœurs publiques se corrompirent encore : dans les palais, par le besoin de se façonner aux manières d'une cour voluptueuse ; dans les chaumières, par la multiplication des cabarets, qui profitait au trésor. L'exemple d'Anne et d'Elisabeth n'excuse pas Catherine. Les richesses de l'état doivent-elles appartenir à ceux qui pour tout mérite ont un extérieur agréable? Une faiblesse secrète n'est qu'une faiblesse ; publique, elle devient un vice, car alors c'est un scandale pour les autres. La dignité même du souverain en souffre. Quelque corrompu que soit un peuple, il n'aura jamais de respect pour une cour

où règne la corruption. En faisant l'éloge des bonnes qualités de Catherine, il est pénible pour nous de ne pouvoir oublier ses faiblesses, qui font rougir l'humanité. . . . . .

» Paul monta sur le trône à une époque, heureuse pour l'autocratie, où les terreurs de la révolution française avaient guéri l'Europe de ses rêves de liberté et d'égalité; mais ce que les Jacobins faisaient alors du système républicain, Paul le fit de l'autocratie : il força les hommes à la haïr. . . . .

» Le fils de Catherine pouvait être sévère ; mais, à la stupéfaction générale, il montra qu'il voulait regner par la terreur et n'avoir d'autre règle que ses caprices; il nous considéra non comme ses sujets, mais comme ses esclaves. . . . . .
En haine de sa mère, il détruisit les fruits d'une haute sagesse; il étouffa dans notre armée ce noble esprit guerrier que Catherine y avait fait naître, et le remplaça par la soldatomanie. Ces héros tant de fois victorieux, il les contraignit à apprendre l'exercice et la marche à la prussienne. Il dégoûta les nobles du service militaire. Méprisant l'âme, il n'estimait que l'habit et la coiffure. Sans être dépourvu, comme homme, de toute bienveillance pour ses semblables, il ne se nourrissait que du venin du mal; chaque jour il inventait un nouveau moyen d'inspirer la terreur, et lui-même était le premier à trembler. Il avait cru se construire une retraite impénétrable, et ce ne fut

qu'un tombeau. Remarquons une circonstance curieuse. Pendant ce règne de terreur, disent les étrangers, les Russes craignirent même de penser. Non ; l'on parla, et l'on parla sans crainte ; quand on se taisait, c'était seulement pour s'épargner l'ennui de redire toujours la même chose. Un certain esprit de sincérité fraternelle régnait dans les deux capitales ; le malheur commun unissait tous les cœurs, et la généreuse indignation que faisaient naître tant d'abus du pouvoir suprême l'emportait sur les appréhensions que l'on pouvait concevoir. C'était une des conséquences du règne bienfaisant de Catherine, et que les quatre années de tyrannie de son successeur ne purent parvenir à étouffer : preuve que nous étions dignes d'un gouvernement sage, légal, fondé sur la justice.

» Les Russes considéraient Paul Ier comme un météore terrible ; ils comptaient les minutes, et attendaient avec impatience que la dernière arriva pour lui. Elle vint enfin. La nouvelle de la mort de Paul fut pour tout l'empire une nouvelle de salut ; dans les maisons, dans les rues, on s'embrassait comme le jour de Pâques, en pleurant de joie. . . . .

Les plus raisonnables, en apprenant la chose, regrettèrent que le mal d'un mauvais règne fût ainsi supprimé par un moyen mauvais.

. . . . . .

» A l'avénement d'Alexandre, deux opinions se

produisirent : les uns voulaient que ce prince, pour sa gloire éternelle, prît des mesures afin de poser des bornes au pouvoir illimité qui avait eu des conséquences si fatales sous le règne précédent ; les autres, ne croyant pas au succès d'une pareille entreprise, voulurent seulement qu'Alexandre rétablit le système du règne de Catherine, système si sage, si heureux, en comparaison de celui de Paul. »

L'auteur adopte sans hésiter cette dernière opinion : — « C'est, dit-il, le pouvoir absolu (l'autocratie) qui a fondé et ressuscité la Russie ; c'est pour s'être éloignée de ce principe fondamental qu'elle a failli périr ; elle ne peut vivre qu'en s'appuyant sur lui, formée, comme elle l'est, de parties si multiples et si hétérogènes »....

« Non, non, s'écrie-t-il enfin, laissons là les théories d'écoliers, et disons que notre souverain n'a qu'un seul moyen sûr de modérer ses successeurs dans l'abus du pouvoir : qu'il règne d'une manière vertueuse, qu'il habitue ses sujets au bien. Alors on verra naître des usages salutaires, des règles ; il se formera une opinion publique ; et tout cela, mieux que les formes, qui sont toujours impuissantes, maintiendra les souverains à venir dans les limites d'un pouvoir légal. Comment? Par la crainte de provoquer la haine générale en adoptant un système contraire. Un tyran peut quelquefois régner tranquillement après un tyran ; mais après un

souverain sage et vertueux, jamais. — « Le doux nous dégoûte de l'amer », dirent les ambassadeurs de Vladimir après avoir examiné les différents cultes chrétiens.

» Tous les Russes ont été d'accord sur les bonnes qualités du jeune monarque ; il règne depuis dix ans, et personne n'a changé d'avis là-dessus. . . . . Néanmoins la Russie est remplie de mécontents. On se plaint dans les palais et dans les chaumières; le gouvernement semble n'inspirer ni confiance, ni zèle; on critique sévèrement ses vues et ses mesures. . . . . Cela s'explique par les circonstances malheureuses dans lesquelles se trouve l'Europe, aussi bien que par les fautes du gouvernement lui-même.

» Commençons par la politique extérieure. La terrible révolution française était enterrée, mais elle avait laissé après elle un fils, qui lui ressemblait dans ses traits principaux. . . . . L'Angleterre, ayant éprouvé les désavantages de la paix, cherchait à soulever de nouveau toute l'Europe contre la France; Vienne regrettait les Pays-Bas et la Lombardie, Berlin, pour prix de ses ruses, n'obtenait que des politesses. La Russie n'avait rien perdu et n'avait rien à craindre, c'est-à-dire qu'elle se trouvait dans la position la plus favorable. L'Autriche, encore puissante, se posait entre nous et la Prusse, et la Prusse contenait l'Autriche à notre

égard. Le principe fondamental de notre politique devait être la conservation de la paix, car la guerre pouvait changer la situation de l'Europe : le succès, soit de la France, soit de l'Autriche, pouvait avoir pour nous des conséquences également dangereuses, en rendant plus forte l'une ou l'autre de ces deux puissances. L'ambition de Napoléon menaçait également l'Italie et l'Allemagne. Le sort de la première, plus éloignée que l'autre de la Russie, touchait moins aux intérêts de notre pays ; la dernière devait conserver son indépendance, afin de nous préserver de l'influence française. Alexandre plus que tout autre avait droit au respect de Napoléon : la gloire du vieux héros d'Italie retentissait encore en Europe, et n'était pas obscurcie par la honte de Hermann et Korsakoff. L'Angleterre, l'Autriche, étaient aux yeux du premier consul, des ennemis naturels de la France ; la Russie devait être comme une médiatrice généreuse; et, en continuant à plaider la cause de l'Allemagne, elle pouvait encore rappeler à Bonaparte Trébia et Novi, dans le cas où il aurait dédaigné de prêter l'oreille à nos réclamations. . . . . .

. . . . . .

Jamais je n'oublierai les pressentiments douloureux qui m'assaillirent à la nouvelle de la déclaration de la guerre. La Russie mettait en mouvement toutes ses forces pour venir en aide à l'Angleterre et à l'Autriche, c'est-à-dire pour servir d'instrument à leur

haine contre la France, sans aucune utilité pour elle-même. . . . . Que pensions-nous faire en cas de succès? Rendre à l'Autriche ce qu'elle avait perdu? Délivrer la Hollande, la Suisse? Accordons-en la possibilité, à la condition toutefois de dix victoires décisives et de l'épuisement complet des forces de la France. Quel eût été le résultat du nouvel ordre de choses? La grandeur, la primauté de l'Autriche, qui, par reconnaissance, aurait assigné à la Russie la seconde place, et encore pour quelque temps seulement, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à réduire la Prusse : alors elle nous déclarait *puissance asiatique*, tout comme l'a fait Bonaparte. Telle était la chance heureuse de la guerre.

» Tout se passa de la manière la plus avantageuse pour nous. En quelques jours Mack perdit son armée. Koutousoff, au lieu du drapeau autrichien, se trouva en face du drapeau français; mais il se retira avec gloire vers Olmutz.... Napoléon nous offrit la paix. Jamais la politique russe ne se vit dans des circonstances plus favorables, jamais il n'y eut moins à hésiter sur le parti à prendre Napoléon tenait Vienne, mais Charles s'approchait, et 80,000 Russes étaient prêts à tirer l'épée; la Prusse se préparait à se réunir à nous. Un mot devait mettre fin à la guerre de la manière la plus glorieuse pour la Russie : François serait, par la grâce d'Alexandre, rentré à Vienne, en ne cédant peut-être à la France que Venise; l'Al-

lemagne indépendante aurait eu le Rhin pour barrière, et notre jeune souverain eût été salué comme le bienfaiteur de l'Autriche et le sauveur de l'empire germanique. La victoire devait être au moins douteuse. Que nous aurait-elle procuré? Rien que de la gloire, et la paix nous en avait déjà donné. Quelles devaient être, au contraire, les conséquences de l'insuccès? La honte, la fuite, la famine, la perte de notre armée, la ruine de l'Autriche, l'asservissement de l'Allemagne, etc., etc. Les décrets de la Providence sont impénétrables. Nous voulûmes la guerre.

» Une autre faute, celle qui eut les suites les plus graves, ce fut la paix de Tilsit, car elle eut une influence directe sur la situation intérieure du pays. Je ne parle pas du rôle pitoyable que joua le *quasi-ministre* Oubril; je ne prétends même pas m'élever contre le traité (fruit d'Austerlitz) signé par lui, ni contre les ministres qui conseillèrent à l'empereur la non-ratification de ce traité laconique. Je ne condamne pas non plus la deuxième guerre contre la France.... Je sais seulement que nous aurions dû envoyer, pendant l'hiver, 100,000 hommes à Beningsen, ou entrer en négociations; on aurait encore pu le faire avec succès. Poultousk et Eylau relevèrent les espérances des Russes, et étonnèrent les Français; nous attendîmes Friedland..... Mais c'est alors qu'il eût fallu de la résolution, de l'audace, ce qui souvent, comme dans le cas dont il s'agit, n'est que profonde

sagesse. Il fallait oublier l'Europe, perdue pour nous à Austerlitz et à Friedland, et ne penser qu'à la Russie seulement, pour veiller à son bien-être intérieur; ne pas accepter d'autre paix qu'une paix honorable; ne pas s'obliger à rompre nos relations commerciales avec l'Angleterre, si utiles pour nous, et à faire la guerre à la Suède, contrairement aux principes les plus sacrés de la morale et de la justice. Nous aurions pu sans honte renoncer à l'Europe; mais nous n'avons pu sans honte servir d'instrument, dans les mains de Napoléon, contre cette même Europe que nous avions promis de délivrer de sa tyrannie. . .

. . . . . .

» La guerre ruineuse contre la Suède et la rupture avec l'Angleterre ont été les causes directes de la surabondance excessive du papier-monnaie, de la cherté de toutes choses, et de plaintes générales. Nous avons conquis la Finlande. Que le *Moniteur* prône cette acquisition; nous savons ce qu'elle nous a coûté, outre les hommes et l'argent. Un empire a besoin, pour conserver sa sécurité, non seulement d'être fort physiquement, mais aussi de l'être moralement; or, il perd sa force morale dès qu'il sacrifie son honneur, dès qu'il cesse d'être juste. Nous avons conquis la Finlande, mais cette conquête nous a valu la haine des Suédois et les reproches de tous les peuples; et je ne sais ce qui a été le plus pénible pour la générosité d'Alexandre, d'être vaincu par les Fran-

çais, ou d'avoir été forcé d'imiter leur système d'usurpation et de rapine. . . . . .

. . . . . .

Je crois qu'après avoir conquis la Finlande, nous n'aurions pas hésité à nous approprier la Galicie, si nous avions eu la certitude du succès définitif de Napoléon (en 1809). . . . . .

. . . . . .

On ne persuadera jamais au peuple russe que les conseillers de l'empereur, dans les affaires de la politique extérieure, aient été inspirés par un patriotisme sage et éclairé. Ces malheureux, en présence du danger, ne pensèrent qu'aux intérêts de leur ambition personnelle ; chacun cherchait à se justifier en accusant le souverain.

» Voyons ce qu'ils ont fait pour l'intérieur.

. . . . . .

» Comme l'antique assemblée des boyards, le sénat possédait jadis la puissance qu'il lui était possible d'avoir sous un gouvernement absolu. Il rendait des lois, il dirigeait et contrôlait les colléges. . . . C'est à tort que le maréchal Munich croyait voir un certain vide entre le trône et le sénat ; la création des conseils suprêmes, des conférences de cabinet, n'était pas compatible avec les justes prérogatives, avec le caractère du sénat, qui voyait par là se retrécir le cercle de son action..... Paul, en haine de sa mère, fit quelques changements, d'ailleurs peu importants,

dans l'organisation intérieure. Mu par son zèle pour le bien public, Alexandre désira quelque chose de mieux ; il consulta ceux qui l'entouraient, et organisa les ministères. Faisons remarquer, avant tout, qu'on s'est trop pressé dans l'accomplissement de cette œuvre : on a créé les ministères sans tracer les règles d'après lesquelles ils devaient agir. Voyons maintenant l'utilité de cette réforme. Les ministères ont remplacé les colléges; là où c'étaient des fonctionnaires illustres ou respectables qui s'occupaient des affaires publiques, comme les présidents et les membres des différents colléges, gens expérimentés et soumis à une responsabilité salutaire, nous voyons de petits employés, des directeurs, des chefs de bureau, des commis, qui, sous l'égide du ministre, agissent arbitrairement..... Bientôt surgirent comités sur comités. C'était une satyre de la création des ministères, une preuve de l'inefficacité de cette innovation. . . . . .

» En fondant leur existence sur les ruines des colléges, les ministres se sont placés entre le trône et le peuple, et le sénat, obscurci par leur ombre, a perdu sa puissance et sa grandeur. Quoique subordonnés au sénat par l'obligation de lui présenter des comptes-rendus de leur gestion, ils s'en affranchissaient facilement, et fermaient la bouche aux sénateurs en leur déclarant « qu'ils avaient pris les ordres de l'empereur ». De cette manière, leur responsabilité devint

tout à fait illusoire. Les lois, les ordonnances proposées par les ministres, approuvées par l'empereur, n'étaient plus communiquées au sénat que pour être publiées. Ce furent donc les ministres qui dès lors gouvernèrent l'état ; chacun d'eux faisait et défaisait tout ce qu'il voulait dans son département. Nous demanderons qui méritait le plus de confiance : un ministre, ou une assemblée des plus illustres fonctionnaires de l'état, que nous étions habitués à considérer comme la plus haute corporation gouvernementale, comme le principal instrument du pouvoir souverain ? . . , ...

» Pour remédier au mal, pour donner des limites à l'irresponsabilité des ministres, on créa le conseil d'état. . . . . .

» Sans doute les souverains, plus que tous les hommes, ont besoin de conseils. . . . . Dans les grandes affaires, Catherine consultait quelques uns des hommes d'état choisis par elle ; c'était son conseil, mais un conseil essentiellement *privé*, et non un conseil d'état officiel et solennel. Elle ne voulut jamais abaisser ou anéantir la création de Pierre Ier, le sénat, dont l'existence, comme nous l'avons dit, est incompatible avec l'existence de toute autre magistrature suprême. Montesquieu dit que le conseil du prince n'est pas propre à être le dépositaire des lois fondamentales de l'empire ; que, ne pouvant, au surplus, jouir à un assez haut degré de

la confiance du peuple, il n'est pas en état de l'éclairer dans les temps difficiles et de le ramener à l'obéissance. — On aura beau faire, la force des choses l'emportera. Le conseil d'état sera sénat, une moitié ou une partie de sénat. Au fond, cela n'est que jouer avec les mots et avec les formes, et leur donner une importance qui n'appartient qu'aux choses seulement. Je fais mon compliment à l'auteur de cette forme nouvelle, de ce préambule des lois : « Notre conseil d'état entendu ». Un grand monarque n'entend que les conseils de la sagesse, qu'il la trouve en lui-même, ou dans les livres, ou dans les avis des meilleurs de ses sujets. Avec l'autocratie, les lois que le souverain proclame n'ont pas besoin d'autre approbation que sa signature..... Il est vrai qu'autrefois on lisait en tête des lois : « Le czar a ordonné, les boyards ont approuvé » ; mais ce dicton légal n'a été longtemps qu'une espèce d'épitaphe de l'aristocratie. Peut-on ressusciter la forme, quand depuis long-temps la forme et la chose ont disparu ?

» Le conseil d'état modérera, dit-on, l'action ministérielle. Mais les ministres continueront d'administrer, et le conseil ne pourra pas se mêler d'administration. . . . . .

On aurait au moins dû expliquer l'utilité de toutes ces innovations. Je lis, et je ne vois que des formes sèches et stériles; mes yeux sont occupés, ma raison ne l'est pas. On dit aux Russes : « Voilà l'ordre de

choses qui a existé jusqu'ici, voici celui qui existera dorénavant. » Pourquoi? C'est ce qu'on ne dit pas. Pierre-le-Grand, dans ses institutions importantes, rendait compte au peuple des mesures qu'il adoptait. Voyez son règlement ecclésiastique. il y découvre à vos yeux toute son âme, il donne tous les motifs de ce règlement, il en fait connaître le but. Les nouveaux législateurs russes s'occupent plus des formes que des choses.....: ils prescrivent la manière dont les différentes autorités doivent correspondre entre elles, ils se perdent dans les détails d'exécution, et à peine font-ils mention du fond, de l'essence de la chose traitée. Avec le même sérieux que Montesquieu jugeait des causes de la décadence et de la chute des empires, l'auteur de nos nouvelles réformes juge, lui, du mérite ou de l'insuffisance des chancelleries et des bureaux ministériels. — « Si l'empereur, dit-il dans son projet, rend un ukase contraire à l'avis du ministre, celui-ci ne le signe pas. » De pareilles bévues, si contraires aux institutions fondamentales de l'état, sont à peine excusables.

. . . . . .

« Si les fonctions publiques doivent subir des changements dans leurs attributions, dit Machiavel, conservez-en au moins les dénominations pour le peuple. » — C'est tout le contraire que nous faisons : nous gardons les choses, nous changeons les noms.

. . . . . .

« Examinons maintenant quelques unes des mesures isolées qu'on a cru devoir adopter pour répondre à la gravité des circonstances. »

Ici l'auteur fait la critique de plusieurs mesures gouvernementales de cette époque. Il commence par l'organisation de la milice, qu'il désapprouve complétement. En parlant de l'instruction publique, il dit que l'on s'est trompé en voulant organiser les universités russes à l'instar de celles de l'Allemagne; qu'il aurait fallu surtout augmenter le nombre des élèves entretenus aux frais de l'état dans les différentes écoles secondaires. — « Que n'enseigne-t-on pas à présent, s'écrie-t-il, dans les universités, dans celles même de Kharkoff et de Kasan? Et cependant, à Moscou même, il n'est pas facile de trouver un bon maître de langue russe; c'est à peine s'il existe dans tout l'empire une centaine d'hommes qui sachent bien l'orthographe. Nous ne possédons pas encore une bonne grammaire; dans des ukases signés par l'empereur on emploie les mots dans un sens impropre!

» Ayant beaucoup fait pour l'encouragement des sciences, et voyant avec déplaisir que les nobles ne s'empressaient pas de rechercher les divers degrés des dignités académiques, le gouvernement a voulu nous y forcer, et il a rendu à cet effet l'ukase sur les examens. Personne dorénavant ne pourra devenir conseiller d'état, ni assesseur de collége, sans un

certificat constatant son érudition..... Jamais l'amour des sciences n'avait produit de résultats si peu conformes à ceux qu'on doit en attendre. Il est plaisant de voir le rédacteur de cet ukase, tout en prescrivant à tout le monde de savoir la rhétorique, faire lui-même des fautes de grammaire! Mais laissons là le ridicule, et arrêtons-nous un moment au sérieux. Jusqu'à présent on n'entrait au service de l'état que pour obtenir un rang ou de la fortune; désormais les ambitieux, c'est-à-dire les meilleurs, ne pouvant plus espérer d'avancement faute d'avoir appris la physique et la chimie, quitteront le service et laisseront le champ libre aux voleurs et aux pillards. . . . L'ukase sur les examens a été accueilli partout avec des huées et des moqueries amères. »

L'auteur s'arrête ensuite sur l'idée de l'émancipation des serfs, qui, dit-il, semble aussi préoccuper le gouvernement. Après avoir cherché à montrer que toute mesure de ce genre serait au moins inopportune, il arrive à cette conclusion :

« Je ne sais si Godounoff a bien fait en ôtant la liberté aux paysans, mais je sais qu'il serait difficile de la leur rendre maintenant..... Il me semble que, pour la sûreté de l'état, il est moins dangereux d'asservir les hommes que de les affranchir mal à propos. Ce n'est que par l'amélioration morale qu'on prépare les hommes à la liberté; or, notre système de la ferme des eaux-de-vie, et les progrès effrayants de

l'ivrognerie, peuvent-ils servir ici de moyens de préparation? »

Abordant l'appréciation des mesures financières de l'époque, l'auteur commence par dire : « Le trésor s'enrichit seulement de deux manières, par l'accroissement de la production générale et par l'économie. Tout en louant le gouvernement de son intention de contribuer aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, pouvons-nous le louer aussi pour son économie? En quoi la fait-il voir? Est-ce dans la diminution des dépenses de la cour impériale? Mais l'économie du souverain n'est pas l'économie de l'état. On croit même Alexandre avare; mais en même temps combien ne voit-on pas créer de places inutiles, de nouveaux fonctionnaires qu'il faut salarier? Ici (à Moscou), trois généraux veillent à la conservation des pantoufles de Pierre-le-Grand; ailleurs un seul homme cumule cinq traitements différents..... On prête des sommes énormes, à qui? Aux gens les plus riches! On trompe l'empereur par toutes sortes de projets d'établissements qui n'existent que sur le papier, et tout cela pour piller le trésor public. En un mot, jamais on ne vit un monarque plus modéré dans ses dépenses personnelles, et jamais un règne aussi prodigue que le sien. »

Arrivant au papier-monnaie, l'auteur condamne le gouvernement pour avoir proclamé que le papier-monnaie constituait une dette de l'état. « Il ne vous

était permis, dit-il, de déclarer que les assignats ne sont pas monnaie courante qu'à la condition d'avoir vos coffres pleins d'or et d'argent, que vous auriez employé à racheter le papier. Mais la quantité de métaux précieux que nous possédons ne suffit même pas pour répondre aux besoins de la circulation. L'ancienne Russie avait aussi des signes représentatifs des valeurs : ils étaient en cuir (*kouny*), au lieu d'être en papier. Ces kouny alimentaient la circulation concurremment avec l'or et l'argent, comme le font de nos jours les assignats. Les métaux étaient rares alors, et ils le sont encore à présent. Mais les anciens princes de Kief, de Novgorod, ne prenaient pas à tâche d'expliquer au peuple que les *kouny* n'étaient que des lettres de change tirées sur le gouvernement, et pendant des siècles la Russie jouit avec reconnaissance de cette heureuse invention. . .

. . . . . .

Enfin les assignats restent encore notre monnaie courante, par la raison bien simple que nous n'en avons pas d'autre.

. . . . . .

» Que peut-on dire de l'*esprit* du manifeste (1),

(1) On avait adopté, à cette époque, l'usage de faire accompagner les lois que l'on publiait en forme de manifeste, d'un commentaire explicatif tenant en quelque sorte lieu de *considérants*, et ce commentaire était appelé *l'esprit du manifeste*.

que l'on envoie partout avec chaque manifeste? Il faut que l'esprit se trouve dans le manifeste même, et non dans un factum rédigé séparément par quelque écolier secrétaire, et qui explique en répétant et en transposant les mots ». . . . . .

Après cela, l'auteur indique les dangers qui accompagneraient la diminution de la masse des assignats, et par conséquent leur renchérissement, l'amélioration de leur cours, et il dit que pour le moment il faut se contenter de ne pas augmenter cette masse par de nouvelles émissions. « Cela suffira pour produire une hausse modérée dans le prix des assignats, ou pour faire baisser les prix des marchandises, vu, dit-il avec grande raison, que ces prix ont monté d'une manière qui n'est pas en rapport avec l'augmentation de la masse des assignats (1); et cette baisse s'accomplira peu à peu, sans occasionner de crises ni de difficultés.

» L'autre mesure adoptée pour l'amélioration des finances, et qui consiste dans l'*amortissement des dettes*, a pour but de faire baisser le prix de l'argent par la promesse de payer dans quelques années un rouble en argent pour deux roubles en papier. Si cette mesure pouvait réussir, c'est-à-dire si le gou-

(1) En d'autres termes, que les assignats étaient tombés plus qu'ils ne le devaient en raison de leur quantité.

vernement pouvait ainsi contracter un emprunt de 200 millions en assignats, il serait bien embarrassé de trouver par la suite 100 millions de roubles d'argent pour solder cette dette. Heureusement ce danger n'est pas grand, vu que nous n'avons pas assez de capitaux libres pour alimenter des emprunts pareils. Mais qu'est-ce donc que cette entreprise, que le bien même de l'état doive faire désirer qu'elle échoue? Celui qui l'a proposée compte sans doute sur une baisse considérable de l'argent. Mais cette baisse n'est guère probable, surtout quand nous ne pouvons nous passer d'argent monnayé ni dans nos guerres, ni dans le commerce de contrebande, qui s'est tant accru dans ces derniers temps par suite des entraves suscitées au commerce libre. . . . .
Nous avons peu de monnaie d'argent : on n'en voit presque que dans les deux capitales, dans les villes maritimes et sur les frontières; dans l'intérieur de la Russie on en trouve très peu, et on n'en demande même pas, contrairement à ce que dit le manifeste que la monnaie véritable, la monnaie naturelle en Russie, c'est le rouble en argent (1). Non, l'argent

(1) Plus de trente ans après, nous avons été amené à faire les mêmes protestations que faisait ici Karamsine en 1810 (V. notre article à la note O, t II, sur la Réforme du système monétaire en Russie).

chez nous est une marchandise, et non une monnaie. »

Après quelques observations en faveur de la liberté du commerce, l'auteur, abordant les réformes dans la législation proprement dite, expose le peu de succès des efforts tentés par le gouvernement pour confectionner un nouveau code de lois; il attaque surtout le projet de code civil, qui venait de paraître alors, et dans lequel il ne voit qu'une traduction du code Napoléon; il s'élève avec indignation contre l'idée de vouloir adapter à la Russie les lois d'un pays étranger, et dit, entre autres choses : « A quel propos commencer le code russe par un chapitre sur *les droits civils*, quand ces droits, à proprement parler, n'existent pas en Russie? Nous ne possédons, ajoute-t-il avec une inconcevable naïveté, que des droits politiques, des droits appartenant aux corporations; il y a chez nous une noblesse, un corps des marchands, des bourgeois, des cultivateurs, qui tous ont leurs droits particuliers, mais il n'y a pas de droits communs à tous, hors le nom de Russe! Au surplus, on voit des classes entières, comme les serfs, et même comme les paysans de la couronne, qui, quoique Russes, ne jouissent pas de tous les droits de la propriété, ni du droit de tester, d'hériter. Ce projet du code russe n'est qu'une traduction littérale du code français, et quelquefois une traduction fort peu heureuse (Karamsine cite des articles qui, en russe,

n'ont pas le sens commun). Le traducteur ne prend pas tout ce qu'il y a dans l'original..... Il aurait pu laisser de côté encore bien des choses, l'alluvion par exemple : depuis que la Russie existe, il n'y a jamais eu de procès à ce sujet..... En lisant ce projet, aucun Russe ne peut croire qu'il s'agisse d'un code russe, etc. . . . . .

» Les vieux peuples n'ont pas besoin de lois nouvelles. D'accord avec le bon sens, nous demandons à la commission des lois une collection systématique de celles que nous possédons déjà. Cependant, il faudra en changer quelques-unes, ajouter des dispositions nouvelles conformes à l'état actuel des choses, en retrancher des anciennes, surtout en matière criminelle, qui sentent trop la barbarie et sont déjà tombées en désuétude.

» Cette collection des lois, ainsi corrigée et augmentée, doit être disposée dans un ordre systématique. Tirez en ensuite des *principes généraux*, car c'est là ce qui rend une législation parfaite. Ces principes généraux ont toujours manqué à la législation russe. . . . . .

. . . . . .

» Cette œuvre est immense, mais elle est de nature à ne pouvoir être confiée à plusieurs. Un seul homme doit être l'auteur principal du Code..... Ici l'unité de la pensée est indispensable pour l'unité de l'ensemble et des parties ; l'unité de volonté n'est pas

moins nécessaire pour le succès. Ou nous trouverons l'homme capable d'accomplir cette œuvre, ou nous devons renoncer à avoir un code.

» Si vous n'avez pas d'hommes capables de mener cette entreprise à bonne fin, modérez vos prétentions, et vous pourrez encore faire une chose très utile au pays. Au lieu d'un code pragmatique, faites une simple collection de toutes les lois et de tous les ukases, en rejetant tout ce qui est contradictoire comme tout ce qui est superflu, afin que les juges n'aient pas besoin, pour un seul et même cas, de citer et le code du czar Alexis, et le règlement de la marine, et une vingtaine d'ukases, dont quelques uns ne se retrouvent qu'avec grande difficulté, même au Sénat. Pour une pareille collection, il ne faut ni de grands efforts de raison, ni du génie, ni une science profonde. Nous ne pourrons pas sans doute nous vanter en Europe de posséder un code de lois ; mais nous faciliterons les voies et les moyens de la justice en Russie, nous n'embarrasserons pas nos juges par des gallicismes de toute espèce, et les étrangers ne nous trouveront ni ridicules, ni dignes de pitié, ce qu'ils ne manqueraient pas de faire en nous voyant adopter la traduction du code Napoléon.

» Encore une observation. L'empire russe se compose de divers peuples, qui possèdent leurs lois particulières, comme la Livonie, la Finlande, la Pologne, et même la Petite-Russie. Faut-il nécessairement

établir partout une législation uniforme? Oui, si une pareille réforme n'amène aucune calamité réelle et permanente pour ces provinces; dans le cas contraire, non. Il vaut mieux préparer cette uniformité de loin, peu à peu, sans violence, et en agissant surtout sur l'enfance et sur la jeunesse..... Il faut d'ailleurs se demander pourquoi la Livonie, par exemple, ou la Finlande, a telle loi particulière; si la cause qui a provoqué cette loi existe encore, si cette dernière est compatible avec le bien général... Le changement ne nuirait-il pas aux mœurs, ne relâcherait-il pas les liens qui dans ces provinces unissent les diverses classes de la population? Qu'importe, dit Montesquieu, que les hommes n'obéissent pas aux mêmes lois, si toutefois ils leur obéissent avec fidélité? Frédéric-le-Grand, en publiant son code général, n'a pas réformé tous les statuts particuliers qui avaient leur utilité dans quelques provinces. Méfiez-vous de ces esprits légers qui s'imaginent qu'avec une parole on peut tout niveler!

» Si, après avoir exposé les vices ainsi que l'insuccès des principales mesures gouvernementales, nous y ajoutons les erreurs particulières des ministres dans les affaires d'administration publique, les règlements sur le sel, sur les manufactures de draps, sur les bêtes à cornes, règlements dont les effets ont été si pernicieux; si nous y ajoutons cette absence de toute crainte salutaire, cette confiance dans la dou-

ceur et la modération de l'empereur, qui fait que l'on se croit tout permis ; cette indifférence des autorités locales en présence de tant d'abus de toutes sortes, pillage dans les tribunaux, vols manifestes et commis à la clarté du jour par les chefs de districts, par les présidents des régences, par les vices-gouverneurs, et surtout par les gouverneurs eux-mêmes ; si enfin nous faisons remarquer cette inquiétude que l'avenir inspire, et les dangers qui nous menacent à l'extérieur, pourra-t-on s'étonner encore que l'opinion publique soit si peu favorable au gouvernement? Ne cachons pas le mal; ne nous trompons pas nous-mêmes, ne trompons pas l'empereur; ne répétons point que les hommes aiment d'habitude à se plaindre, à critiquer le présent: les plaintes qui se font entendre sont frappantes par leur accord et par l'effet qu'elles produisent sur les esprits dans toute l'étendue de l'empire.

» Je ne suis pas pessimiste, et je ne partage pas l'opinion de ceux qui, témoins de la faiblesse du gouvernement, s'attendent à une prochaine dissolution. Non, les états sont vivaces, la Russie surtout, mue comme elle l'est par un pouvoir autocratique. Si les dangers du dehors ne nous atteignent pas, nous pouvons long-temps encore continuer impunément à nous égarer, à commettre des fautes dans notre système gouvernemental; je vois encore un vaste champ ouvert aux inventions des esprits faibles et inexpéri-

mentés. Mais n'est-elle pas triste, cette possibilité? Faut-il épuiser ses forces parce qu'on en a encore beaucoup en réserve? Il n'est pas facile, même pour les plus mauvais médecins, de tuer un homme d'une complexion robuste; seulement tout remède appliqué mal à propos nuit à la santé et abrége la vie.

» Nous avons parlé du mal; parlons des moyens de le réparer. Quels peuvent être ces moyens? Il y en a de bien simples.

» Le passé n'est pas en notre pouvoir. Il fut un temps où Alexandre aurait pu facilement renouveler le règne de Catherine, qui vivait encore dans les esprits et dans les cœurs qu'elle avait formés; le règne de Paul se serait effacé comme un songe de la mémoire du peuple. A présent il est trop tard : les hommes et les choses sont tellement changés, tant d'innovations ont eu lieu, que le vieux même nous paraîtrait une nouveauté dangereuse. La gloire du souverain pourrait d'ailleurs souffrir si l'on venait aujourd'hui avouer toutes les erreurs commises pendant dix ans par ses très peu sages conseillers, qui ont voulu par leur génie éclipser Catherine et surpasser Pierre. La chose est faite : il s'agit de chercher des remèdes propres à la circonstance.

» L'erreur principale de nos réformateurs vient de la trop grande importance qu'ils mettent aux formes de l'action gouvernementale; de là l'organisation des ministères, du conseil d'état, etc. Les

affaires ne s'en font pas mieux; seulement elles se font par des autorités et par des fonctionnaires qui ont d'autres dénominations. Adoptons le principe opposé, et disons que ce sont les hommes qui ont de l'importance, et non les choses. Que les ministères, le conseil d'état, restent ce qu'ils sont; ils pourront être utiles, si l'on n'y appelle que des gens capables et honorables. Le premier de nos désirs est donc que Dieu veuille aider l'empereur à faire de bons choix : ce sont les bons choix, et non la création du sénat et des colléges, qui ont donné un caractère de grandeur à l'administration intérieure de Pierre Ier. Ce monarque aimait par dessus tout les hommes capables; il les cherchait partout, dans les cellules des couvents et dans les hamacs des vaisseaux; c'est là qu'il trouva Théophane et Ostermann, dont les noms figurent avec tant d'éclat dans notre histoire. . . . . .

» C'est surtout pour les fonctions de gouverneur qu'il s'agit de bien choisir.... Les affaires pourraient très bien aller si l'on parvenait à trouver en Russie cinquante personnes capables, consciencieuses, qui veillassent avec zèle au bien-être d'un demi-million de Russes confiés à leurs soins, qui missent des bornes à l'insatiable et criminelle avidité des employés subalternes et des propriétaires inhumains, qui rétablissent la justice dans les tribunaux et dans l'administration, qui rendissent la tranquillité aux cultivateurs, qui encourageassent le commerce et l'industrie, qui,

enfin, prissent à cœur et les intérêts du pouvoir et les intérêts du peuple. Si les gouverneurs ne savent pas ou ne veulent pas faire tout cela, c'est qu'on les a mal choisis; si les moyens de le faire leur manquent, c'est que l'organisation de l'administration locale est défectueuse. Qu'est-ce que les gouverneurs que nous voyons à présent? Des gens ineptes, qui laissent leurs secrétaires s'enrichir par les rapines, ou qui, dépouillant toute honte, s'enrichissent eux-mêmes par le même moyen..... Tout le monde voit cela, excepté les ministres..... Anciennement, un gouverneur ne connaissait d'autre supérieur que le sénat; aujourd'hui, il est sous les ordres de tous les ministres. Que de besogne superflue! que de correspondance stérile!..... Plusieurs branches de l'administration locale se trouvent en dehors des attributions du gouverneur..... Il s'ensuit que chaque gouvernement (province) a plusieurs chefs, dont l'un est à Moscou, l'autre à Pétersbourg. Cet ordre de choses est très peu conforme à notre ancien système, véritablement monarchique, qui réunissait le pouvoir dans le lieutenant de l'empereur, afin de donner de l'énergie à son action. Chaque province est une Russie sur une petite échelle. Nous voulons que la Russie soit régie par un pouvoir unique, et nous faisons régir chacune des provinces qui composent l'empire par des pouvoirs divers et indépendants l'un de l'autre.... Que les gouverneurs redeviennent ce qu'étaient les

lieutenants du souverain sous Catherine ; investissez-les de la dignité de sénateurs ; réglez conformément à cette dignité leurs relations avec les ministres, lesquels ne doivent être que les secrétaires de l'empereur dans les différentes parties, et après cela vous n'aurez plus qu'à bien choisir vos hommes.

» C'est là la règle principale. Une autre règle, non moins importante, c'est de savoir se bien conduire avec ceux qu'on a une fois choisis. Il y a peu d'hommes parfaitement bons, mais aussi il n'y en a pas beaucoup de foncièrement mauvais ; il y a, au contraire, beaucoup de mélange, c'est-à-dire beaucoup d'hommes qui sont tout à la fois bons et mauvais : un gouvernement sage trouve toujours moyen d'encourager dans ses fonctionnaires les tendances vers le bien, et de brider, de modérer leurs penchants vers le mal. . . . . .

Ceux qui connaissent le cœur humain diront, avec Machiavel, que c'est par la peur que l'on dirige le mieux les hommes. . . . . .

Une des plus grandes calamités de notre époque, c'est l'absence d'une crainte salutaire. On vole, on pille partout, et où voyons-nous les voleurs et les pillards punis? Il semble qu'on veuille attendre qu'il y ait des dénonciations de faites ; alors on envoie des sénateurs pour procéder à l'enquête. Tout demeure sans résultat. Il n'y a que les fripons qui dénoncent ; les honnêtes gens souffrent et se taisent, parce qu'ils

aiment la tranquillité. Ce n'est déjà pas chose si facile que de convaincre un juge de vol, surtout avec notre loi qui condamne à la même peine le corrupteur et le corrompu. Tandis que tout le monde montre au doigt les voleurs et les pillards, le gouvernement leur accorde des rangs, des cordons, en attendant que quelqu'un les dénonce; et ces fonctionnaires indignes, forts de la protection de leurs pareils de Saint-Pétersbourg, continuent de prévariquer..... En deux ou trois ans ils amassent des centaines de milliers de roubles, et, eux qui auparavant ne possédaient rien, ils achètent des terres et des maisons de campagne! Nous avons vu quelquefois que l'empereur, malgré sa bonté, savait être sévère : il a chassé du service deux ou trois sénateurs et quelques autres fonctionnaires connus partout par leurs prévarications; mais que font ces rares exemples, en présence de l'innombrable multitude de prévaricateurs de tout genre et de tout grade? . . . . . .

» Il est sans doute difficile d'être sévère quand on a le cœur sensible; mais là où la sévérité est indispensable à l'ordre, la bonté est déplacée. Comment les peintres nous représentent-ils le souverain? Sous les traits d'un guerrier armé du glaive, et non sous ceux d'un berger tenant en main un bouquet de fleurs. Il n'y aura jamais en Russie de bonne justice tant que l'empereur, en la confiant aux tribunaux, ne surveillera pas les juges..... Que les syrènes

chantent autour du trône : « Alexandre, donne des lois à la Russie ! » Moi j'entreprendrai de faire un commentaire à ce chœur : — « Alexandre, donne-nous la puissance de régner sur la Russie au nom de la loi ; repose-toi sur le trône, ne t'occupe de rien autre chose que de nous donner des rangs, que de nous combler de cordons et d'argent ! » — En Russie le souverain est la loi vivante ; si l'on ne craint pas le souverain, l'on ne craint pas la loi. Tous les pouvoirs sont réunis dans la personne du Czar ; notre gouvernement est un gouvernement paternel, patriarcal (1). . . . . .
Que la responsabilité pèse sur les fonctionnaires, pour les choix qu'ils font de leurs subordonnés. . .
. . . . . La punition la plus modérée, si elle est inutile, est plus près de la tyrannie que la punition la plus sévère qui est dictée par la justice et a le bien public pour résultat. On hait un tyran ; mais la bonté n'est vertu dans un prince qu'autant qu'il sait la modérer par une sévérité prudente..... S'il est nuisible de toujours pardonner, il est encore plus nuisible de toujours tolérer : dans le premier cas on fait supposer de la faiblesse, dans le second de l'insouciance et du manque de pénétration. . . . . .
. . . . . .

---

(1) Quelques lignes plus haut l'auteur nous en a donné le portrait !

» Après avoir parlé de la nécessité des punitions, parlons des récompenses..... Si, pendant le règne de Paul, les rangs et les décorations ont beaucoup perdu de leur valeur, ils ne se sont certes pas relevés de ce discrédit sous le règne d'Alexandre; de là nécessité de récompenses plus positives, de récompenses en argent, et cela au détriment du trésor, du peuple, et même au détriment des vertus publiques... A cette occasion, rappelons ces deux axiomes: 1° On ne fait rien de grand pour de l'argent; 2° Les richesses disposent l'homme à une volupté oisive, contraire à tout ce qui est grand. Jamais la Russie n'a été célèbre par ses richesses. Jadis on servait l'état par devoir, pour l'honneur, rien que pour un morceau de pain; aujourd'hui les employés civils, comme les militaires, veulent vivre grandement aux frais de l'état. . . . . .
Grâces au ciel! nous avons encore le sentiment de l'honneur, nous trouvons encore des larmes en pensant aux calamités de la Russie; au milieu de toutes les plaintes qui s'élèvent contre le gouvernement, on distingue encore quelquefois l'expression d'un noble patriotisme. Les hommes probes, loyaux, capables, ne nous manquent pas; sachez seulement les découvrir, sachez surtout réprimer les méchants et encourager les bons..... L'art de choisir les hommes, de les diriger, est l'art le plus nécessaire dans un souverain russe; et, si vous ne le possédez pas, vous cher-

cherez en vain le bien public dans de nouveaux règlements organiques. Ne demandez pas comment sont écrites les lois, combien il y a de ministres, s'il existe ou non un conseil d'état; mais demandez quels sont les juges, quels sont les administrateurs et les gouvernants. Les phrases sont bonnes pour les journaux ; à l'état ce sont des principes qu'il faut.

» Encore quelques observations. Le pouvoir absolu est le palladium de la Russie; il a besoin de s'exercer dans toute sa plénitude pour assurer le bien-être du pays; mais il ne s'ensuit pas que le souverain, source unique de tout pouvoir, doive abaisser la noblesse, qui est tout aussi ancienne que la Russie elle-même. »

. . . . . .

Après avoir longuement discuté les avantages inhérents à l'institution de la noblesse, l'auteur dit :

« Il serait à désirer qu'Alexandre adoptât pour règle de maintenir la dignité de la noblesse, de la maintenir non seulement par des chartes solennelles, mais aussi par de ces innocentes et simples marques d'attention qui produisent tant d'effet dans un gouvernement absolu. Pourquoi, par exemple, l'empereur ne paraîtrait-il pas de temps en temps dans les assemblées générales de la noblesse, vêtu de l'uniforme de ce corps, dont il est le chef, et non de l'uniforme d'officier des gardes?..... Mais rien ne contribuerait autant à relever la noblesse qu'une loi qui conférerait à tout noble entrant au service militaire

le grade d'officier, pourvu qu'il possédât les premiers éléments des mathématiques et sût écrire correctement sa langue. . . . . .

» La rigueur de la discipline militaire peut et doit être modérée là où elle n'apparaît pas comme un moyen de vaincre. La sévérité dans les détails diminue le zèle pour les choses essentielles. Occupez les soldats, mais ne les fatiguez pas par des exercices puérils et sans portée, et par des parades. Agissez sur l'âme encore plus que sur le corps. Les héros de parade sont des lâches sur le champ de bataille : combien d'exemples n'en avons-nous pas vu ! Les officiers du temps de Catherine, pour avoir porté quelquefois des habits bourgeois, n'en allaient pas moins bien à l'assaut des forteresses ennemies ; les Français ne sont pas des pédants, et ils remportent des victoires. Nous avons vu à l'œuvre les héros prussiens !

» Le clergé, comme la noblesse, n'est utile à l'état qu'en raison de l'estime dont il jouit. Je ne propose pas de rétablir le patriarcat, mais je désire que le synode ait plus d'importance qu'il n'en a. Il devrait n'être composé que d'archevêques . . . . Il ne suffit pas de donner à la Russie de bons gouverneurs, il faut aussi lui donner de bons curés. Nous pourrons, au besoin, nous passer du reste.

» La noblesse et le clergé, le sénat et le synode, au-dessus de tout l'empereur, unique législateur, source unique du pouvoir, voilà le principe de la mo-

narchie russe, principe que les souverains pourront fortifier ou affaiblir, selon la manière dont ils exerceront leur puissance.

» Les états passent comme les individus; la sagesse et la prudence prolongent la vie des uns comme la vie des autres. Qui peut calculer l'avenir de la Russie? J'entends des prophètes prédire un anéantissement prochain; mais, grâces au ciel, mon cœur ne les croit pas. Je vois bien le danger, je ne vois pas encore la ruine.

» La Russie a 40 millions d'habitants; l'autocratie est encore debout; nous avons, de plus, un monarque rempli de zèle pour le bien public. Si comme homme il se trompe, c'est sans doute de bonne foi, et ses intentions nous garantissent la réparation éventuelle des fautes commises.

» Si Alexandre se montre en général plus circonspect dans les réformes gouvernementales, en s'efforçant d'affermir ce qui existe, et en pensant plus aux hommes qu'aux formes; si, s'armant d'une sage sévérité, il amène les grands et les petits fonctionnaires à bien remplir leurs devoirs; s'il parvient à faire la paix avec les Turcs; s'il épargne à la Russie une troisième guerre avec Napoléon, guerre qui nous menacerait de tant de dangers, dût-il par là renoncer à ce soi-disant honneur, luxe des grands états, qui ne vaut pour eux ni le bien-être ni la sécurité; si, tout en n'ajoutant pas à la masse des assignats, il arrive

par une sage économie à diminuer les dépenses publiques, et trouve le moyen d'augmenter les traitements des employés pauvres, civils et militaires; si les lois des douanes, fidèlement exécutées, établissent la balance entre l'importation et l'exportation des marchandises; si les denrées deviennent en général moins chères, — alors la Russie bénira Alexandre, les inquiétudes cesseront, le mécontentement disparaîtra; de nouvelles habitudes, des habitudes salutaires pour l'état, prendront naissance; les choses suivront une marche plus régulière; l'ancien et le nouveau s'uniront pour ne plus former qu'un tout; on se souviendra de plus en plus rarement du passé; la calomnie ne se taira point, mais elle sera impuissante. Le sort de l'Europe ne dépend pas de nous à présent. Si c'est la France qui changera son terrible système, ou si c'est Dieu qui changera la France, personne ne peut le savoir; mais les tempêtes ne sont pas éternelles. Quand nous verrons au-dessus de l'Europe un ciel serein, et Alexandre assis sur le trône de toutes les Russies, alors nous saluerons la fortune d'Alexandre, car il mérite le bonheur par sa rare bonté.

» Ami de la patrie, ami du monarque, j'ai parlé avec sincérité. Je rentre dans le silence d'un sujet fidèle, avec un cœur pur, et en priant le Très-Haut qu'il garde le czar et la Russie. »

LETTRE DE KARAMSINE A ALEXANDRE
SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA POLOGNE,

Page 89 (1).

Sire ! Profondément ému par suite de notre conversation, j'ai hâte de jeter sur le papier quelques unes de mes pensées, sans chercher à être éloquent ni à présenter les faits dans leur ordre logique. Je veux vous parler comme nous parlons à Dieu et à notre conscience.

Vous voulez rétablir la Pologne *dans son intégrité*, croyant obéir à la voix du christianisme qui ordonne de faire du bien à ses ennemis. Sire ! la foi chrétienne est une mystérieuse union du cœur humain avec Dieu, c'est un sentiment intime, céleste; elle est au dessus de la terre et du monde, au dessus de toutes les lois physiques, des lois civiles, des lois d'état; mais ces lois elle *ne les abroge pas*. Le soleil suit le même cours qu'il suivait avant la naissance de Jésus-Christ; de même, les sociétés civiles n'ont pas changé de lois fondamentales; tout est resté comme cela était, parce qu'il ne pouvait pas en être autrement.

---

(1) Traduit du russe.

L'âme humaine seule s'est élevée dans ses sublimes mystères, s'est affermie dans ses liens invisibles avec la Divinité, avec cette éternelle, cette véritable patrie qui est en dehors de la matière, en dehors de l'espace et du temps. Nous nous sommes rapprochés du ciel par nos sentiments, mais nous agissons sur cette terre comme nous avons toujours agi. — « Mon royaume n'est pas de ce monde », a dit Jésus-Christ; mais les citoyens et les états sont de ce monde. Jésus-Christ ordonne d'aimer ses ennemis : l'amour est un sentiment; mais Jésus-Christ ne défend pas aux juges de condamner les malfaiteurs, aux guerriers de se battre pour le salut de leur pays. Vous êtes chrétien; mais vous avez combattu et dispersé les légions de Napoléon, comme les Grecs païens ont dispersé les légions perses. En cela vous avez agi conformément à la loi de l'état, qui ne rentre pas dans la religion, mais qui, elle aussi, a été donnée par Dieu, loi qui ordonne de veiller à sa propre défense, loi indispensable à l'existence de toute créature, ainsi qu'à celle des sociétés humaines. Aimez, comme chrétien, vos ennemis personnels; mais Dieu vous a confié un empire, et par là même vous a imposé le devoir d'en assurer le bien-être. Vous pouvez comme homme, et éclairé par la lumière du christianisme, être au dessus de Marc-Aurèle; mais, comme souverain, vous êtes ce qu'il a été. L'Évangile se tait sur la politique, il n'en formule pas une nouvelle; et si

nous nous avisons d'être des politiques chrétiens, nous ne manquerons pas de tomber dans mille contradictions, dans mille incohérences. Si l'on me frappe sur une joue, je dois, moi chrétien, présenter l'autre ; mais si l'ennemi a brûlé une de nos villes, le laisserons-nous tranquillement en prendre une autre pour qu'il lui fasse subir le même sort ? Comme le païen Marc-Aurèle, le chrétien Alexandre, se conformant à ces lois de l'humanité que connaissaient aussi les païens vertueux, peut faire du bien aux ennemis de son pays après les avoir vaincus, mais seulement quand il n'en saurait résulter aucun préjudice pour la patrie. Aimez les hommes, sire, mais aimez d'abord les Russes, car, outre que ce sont des hommes, ce sont en même temps vos sujets, les enfants de votre cœur. Les Polonais obéissent maintenant aux lois d'Alexandre ; mais c'est la force russe qui lui a valu cette obéissance, c'est par les Russes que l'empereur a acquis la gloire d'être le libérateur de l'Europe.

Vous pensez à rétablir l'ancien royaume de Pologne ; mais ce rétablissement serait-il compatible avec le salut de la Russie ? serait-il conforme à vos obligations sacrées, à votre amour pour votre empire, pour la justice elle-même ? D'abord (sans parler de la Prusse) l'Autriche cédera-t-elle volontairement la Galicie ? Pouvez-vous, vous auteur de la Sainte-Alliance, déclarer la guerre à cette puissance sans man-

quer non seulement à la religion chrétienne, mais aussi à la justice, aux traités, à la foi jurée? Vous-même avez reconnu la Galicie comme possession légitime de l'Autriche. Ensuite, pouvez-vous, après avoir interrogé votre conscience, nous enlever la Russie-Blanche, la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie, qui étaient la propriété de la Russie long-temps déjà avant votre règne? Les souverains ne jurent-ils pas de maintenir, de sauvegarder l'intégrité de leurs royaumes? Toutes ces contrées étaient déjà *la Russie* quand le métropolitain Platon vous remit la couronne de Monomakh, de Pierre et de Catherine, de cette Catherine que vous-même vous appelâtes *la Grande*. On dira que c'est illégalement qu'elle a opéré le partage de la Pologne; mais vous agiriez d'une manière plus illégale encore si vous vouliez réparer l'injustice de Catherine par un partage de la Russie elle-même. Nous avons conquis la Pologne avec le glaive, voilà notre droit. C'est à ce droit que tous les états doivent leur existence, car tous ils ont été fondés par la conquête. Ce que Catherine a fait, elle en répond devant Dieu, elle en répond devant l'histoire; mais ce qu'elle a fait est fait et doit être sacré pour vous. Pour vous, la Pologne est une possession légitime de la Russie. Il n'y a pas d'*anciens titres* (1) en politique; autre-

(1) Expression technique dans la législation russe.

ment nous serions forcés de rétablir le royaume de Kasan et le royaume d'Astrakhan, la république de Novgorod, le grand-duché de Riazan, et ainsi de suite. Au surplus, même d'après ces *anciens titres*, la Russie-Blanche, la Volhynie, la Podolie, ensemble avec la Galicie, ont jadis fait partie des possessions constitutives de la Russie. Si vous les cédez, on vous demandera aussi la cession de Kief, de Tchernigof, de Smolensk, car ces villes ont long-temps appartenu à l'hostile Lithuanie. Tout ou rien. Jusqu'ici nous avions pour principe fondamental de notre politique : *Pas un pouce ni aux amis, ni aux ennemis.* Napoléon pouvait conquérir la Russie; mais vous, tout autocrate que vous êtes, vous n'aviez pas le droit de lui céder une seule cabane russe. Tel est notre caractère, tel est l'esprit du pays. Vous, qui aimez la liberté, traiteriez-vous la Russie à l'égal d'une chose inanimée? la partageriez-vous en morceaux pour en faire cadeau à qui bon vous semblerait? Sire, la Russie se tait devant vous; mais si jamais (ce dont Dieu nous préserve) l'ancienne Pologne était rétablie, et qu'elle produisit un historien digne de ce nom, sincère, impartial, cet historien condamnerait votre magnanimité, comme pernicieuse, comme fatale à votre véritable patrie, à cette bonne, à cette puissante Russie. Il vous dirait tout autre chose que ce que peuvent vous dire maintenant les Polonais. Nous excusons les Polonais, mais les Russes ne vous excuseraient pas si, pour

obtenir les applaudissements de ceux-là, vous réduisiez ceux-ci au désespoir. Empereur encore grand, célèbre, cher à ses peuples, je vous réponds sur ma tête que telle serait l'inévitable conséquence de l'entier rétablissement de la Pologne. J'entends ce que disent les Russes, je les connais : Nous perdrions non seulement de belles contrées, mais aussi notre amour pour le czar, nous sentirions même se refroidir notre patriotisme en voyant notre pays le jouet d'un capricieux arbitraire; nous deviendrions plus faibles, non seulement par l'amoindrissement de l'état, mais aussi par l'amoindrissement de notre courage; nous nous abaisserions enfin aux yeux des autres et à nos propres yeux. Sans doute votre palais ne serait pas pour cela moins peuplé; vous auriez toujours des ministres, des généraux; mais ce ne serait plus la patrie, ce seraient leurs intérêts seulement qu'ils serviraient, comme il sied à des mercenaires, à de véritables esclaves..... Et cependant, sire, vous abhorrez l'esclavage et vous voulez nous rendre libres!

En un mot, — et que Dieu, qui lit dans le cœur des hommes, m'impose silence par la mort si je ne dis pas la vérité; en un mot, ou le rétablissement de la Pologne sera la ruine de la Russie, ou nos enfants arroseront de leur sang la terre polonaise et prendront encore une fois Praga d'assaut!

Non, sire! jamais les Polonais ne seront pour nous ni des frères sincères, ni des alliés fidèles. Maintenant

ils sont faibles, impuissants. Les faibles n'aiment pas les forts, et les forts dédaignent les faibles. Quand vous les aurez rendus plus forts, ils voudront être indépendants, et leur premier pas vers l'indépendance sera leur séparation d'avec la Russie. Cela n'arrivera sans doute pas sous votre règne, sire; mais vous voyez au delà, et, quoique immortel par la gloire, vous êtes mortel par votre corps. Dans les affaires d'état, le sentiment, la reconnaissance sont toujours muets. Cependant l'indépendance est la suprême loi de toute société civile. La Lithuanie, la Volhynie, désirent voir le rétablissement du royaume de Pologne; nous, nous désirons l'unité de l'empire russe. Lequel de ces deux vœux doit plutôt pénétrer dans votre cœur? En cas de guerre, — chose certainement peu probable, car qui voudrait aujourd'hui s'attaquer à la Russie? — en cas de guerre, toutes ce contrées pourraient nous trahir. Alors, nous appuyant de notre droit, nous punirions par la force la trahison : le droit a toujours une certaine force que n'a pas l'insurrection. Les Polonais, légalement constitués en un peuple distinct et souverain, seraient plus dangereux pour nous que ne le peuvent être les Polonais sujets russes.

Sire! Dieu vous a donné un tel empire, il vous a entouré de tant de gloire, que vous ne pouvez sans ingratitude, sans pécher comme chrétien, sans une vanité condamnable même aux yeux de la politique

humaine, désirer autre chose que d'assurer la paix de l'Europe, et en Russie un ordre bien réglé : la paix de l'Europe par une médiation franche et généreuse, l'ordre en Russie par de bonnes lois et par une administration meilleure encore. Vous avez déjà acquis le titre de *grand,* méritez celui de notre père. Qu'il vive, qu'il fleurisse même, le royaume de Pologne, *tel qu'il est à présent;* mais qu'elle vive, qu'elle prospère aussi, la Russie, *telle qu'elle est,* telle qu'elle vous a été laissée par Catherine!..... Catherine vous aima tendrement, elle aima aussi notre patrie; son ombre plane dans ces lieux..... je me tais.

Tzarskoye Sélo, le 17 octobre 1819.

Karamsine, après avoir envoyé cette lettre à l'empereur, dit à sa femme qu'il fallait penser à quitter Tzarskoyé-Sélo, où il occupait un pavillon qui lui avait été donné pour résidence d'été. Il croyait que sa lettre indisposerait contre lui ce monarque, avec lequel d'ailleurs il avait déjà eu un colloque très vif; il s'attendait même à se voir obligé de s'éloigner tout à fait de la cour et de retourner à Moscou. Cependant il n'en fut rien : Karamsine continua de rester avec Alexandre dans les mêmes relations que par le passé.

En transcrivant la date de cette lettre, je m'aperçois qu'elle fut adressée à l'empereur presque en même temps que lui fut présenté mon mémoire sur l'amélioration de l'état des paysans serfs (28 décembre 1819). Sans doute il arrivait de tous côtés à Alexandre une foule d'autres lettres et d'autres mémoires, sur tous les sujets qui avaient rapport aux intérêts publics. Nous avons même dit, dans le cours de cet écrit, qu'on ne lui épargnait, dans quelques unes de ces missives, ni les reproches, ni les injures (1). Peut-on ne pas s'apitoyer sur le sort d'un souverain absolu, auquel on suppose un désir sincère du bien, quand on le voit ainsi assiégé de toutes parts et en sens divers? A quelles incertitudes, à quels tiraillements, à quelles anxiétés son âme ne doit elle pas être continuellement en proie, surtout lorsqu'il s'aperçoit, — car au bout du compte il faut bien

(1) Parmi les notes présentées à l'empereur ou écrites pour lui, celles du comte d'Entraigues sur les affaires politiques du temps se distinguent non seulement par leur mérite littéraire, qui est des plus rares, mais aussi par la force d'invective, par la hardiesse, par l'ironie acérée avec lesquelles l'éminent écrivain reproche au cabinet de Saint-Pétersbourg le changement de politique qui eut lieu par suite de la paix de Tilsit. En les lisant, on ne peut s'empêcher de regretter que tant de talent ait été dépensé en pure perte, pour une cause qui n'intéresse plus personne à l'heure qu'il est.

qu'il finisse par en venir là, — que tout ce qu'on signale à son attention, tout ce qu'on le conjure de changer, d'améliorer, de réformer, que tout le mal enfin auquel on lui demande de mettre un terme continue d'exister comme auparavant, tandis que le bien reste en perspective, dans un avenir qui semble s'éloigner sans cesse! Où trouver une preuve plus concluante de l'excellence de ces institutions stables, régulières et libres, qui, dans les affaires communes admettent la participation commune? Quoi de plus propre à faire voir que de telles institutions, tout en servant les intérêts des peuples, servent non moins utilement les intérêts des souverains?

Certes, un autocrate peut s'épargner les embarras que devait nécessairement éprouver Alexandre en se voyant assailli de tous côtés par cette foule de représentations, de notes, de mémoires, etc., etc.: il peut, une fois pour toutes, défendre qu'on lui en adresse; mais c'est précisément parce que Alexandre ne l'a pas fait, c'est parce que son cœur ne lui permettait pas de rester entièrement inaccessible aux vœux dictés par le désir du bien général, qu'il a mérité les égards, l'estime et les respects des hommes bien intentionnés. Ce sentiment, et son zèle pour le bien public, bien qu'il n'aient pas été féconds en résultats utiles, n'en feront pas moins vivre avec honneur son nom dans l'histoire. Alexandre sans doute est mort despote, mais il était né pour être mieux que cela.

NOTE E, page 103.

I. — DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.
II. — QUESTIONS SOCIALES.
III. — FICHTE.

I

DES SOCIETES SECRÈTES.

Nennt es, so lang's Euch gut dünkt, nennt's Verschwörung,
Wenn Männer schwörren, Männer seyn zu wollen,
Wenn Liegende, was sie längst hätten sollen,
Empor sich endlich raffen, nennt's Empörung!
Ich nenn's an Euch die tiefste Selbstbethörung,
Die tollste Tollheit nenn' ich's alles Tollen,
Dasz Ihr könnt Eurem eignen Volke grollen,
Das sich und Euch will ziehn aus der Zerstörung!

Gedacht blosz und *miszglückt*, — ist's nur ein Frevel;
Vollbracht — ist's ein unsterblich Unternehmen,
Und was nur *glückt*, das wird dann auch verziehen,
Denn — jeder Ausgang — ist ein Gottes Urtheil!!! ..

SCHILLER.

C'est la victoire seule qui a décidé s'il fallait dire la foi punique ou la foi romaine.

MONTESQUIEU.

Je me suis trouvé en relation avec des personnes qui devaient être bien au fait de tout ce qui concernait la fameuse association connue sous le nom de

Tugend-Bund. J'ai appris d'elles à quoi il fallait s'en tenir au sujet de la prétendue influence de cette association sur la marche des événements qui eurent lieu avant et pendant la guerre de la délivrance. Que de fois n'ai-je pas entendu ces personnes exprimer la profonde conviction, acquise par leur propre expérience, de l'impossibilité absolue d'arriver à quelque chose de décisif par le moyen des associations secrètes !

En effet, quand on se donne la peine de réfléchir sans prévention sur la nature de ces sociétés, lorsque surtout on veut bien se rendre compte de ce que peut être une association secrète, on voit bientôt que l'opinion de ceux qui les considèrent comme impuissantes est fondée sur la vérité. Si la société est en réalité secrète, il en résulte forcément que son action se trouve excessivement circonscrite, et que le nombre des associés doit être très borné. Mais que peuvent quelques individus, en supposant même qu'ils soient doués des plus grandes capacités et de la plus rare activité, puisque cette activité ne doit nécessairement s'exercer que d'une manière mystérieuse ? Est-ce par des moyens si faibles, si détournés, que l'on peut parvenir à inspirer de la confiance aux masses, à les remuer, à les diriger vers un but commun, à traduire en faits manifestes des pensées, des théories professées dans l'ombre ? Y avait-il en France des associations politiques secrètes avant 1789 ?

Qu'auraient pu en 1830 les carbonari ou la société, d'ailleurs peu secrète, connue sous le nom de : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et tant d'autres associations, sans les ordonnances provocatrices de Charles X?

Toutes les fois que certains hommes ignorent ou veulent ignorer les véritables causes d'événements inattendus, ils prétendent les découvrir là où ils sont intéressés à faire croire qu'elles se trouvent. C'est ainsi que partout on a voulu voir dans les associations occultes l'origine de ce mouvement universel des esprits qui agite le monde, tandis que ces associations, loin d'en être la cause, n'en sont elles-mêmes que l'inévitable et naturelle conséquence.

Le danger, s'il y en a, ne vient donc pas et ne peut pas venir de ces associations elles-mêmes, mais des causes qui les produisent. Elles ne peuvent même pas rendre ces causes plus puissantes, ni en accélérer les conséquences, vu l'insignifiance de l'action occulte et l'impossibilité de l'action ouverte. Ce qui aggrave ces causes et les rend périlleuses, c'est que les adversaires des sociétés secrètes, au lieu de reconnaître les symptômes du mal, s'obstinent toujours à le supposer ailleurs que là où il est réellement, et précipitent, par leur entêtement et par leur fatale résistance, les catastrophes qu'ils croient pouvoir éloigner.

Quant à ces phrases de convention que l'on repète, sans se donner la peine de les approfondir, ou pour

servir d'excuses à d'odieuses persécutions, à d'indignes manquements de foi ; quant à ces prétendus *comités directeurs*, à ces affiliés nombreux inconnus les uns aux autres et obéissant à des *chefs invisibles*, toutes ces illusions tombent d'elles-mêmes devant une discussion saine et impartiale. Il serait même difficile de se persuader que de tels rêves aient pu naître dans des cerveaux bien organisés, si l'on ne voyait pas tant de gens, qui passent pour sensés, continuer de croire à l'existence de pareilles chimères (1).

---

(1) Après la procédure par suite de laquelle de nobles patriotes italiens furent condamnés à des peines cruelles pour le crime d'avoir trop aimé leur belle patrie, une des plus illustres de ces victimes, le comte Confalonieri, que l'on conduisait au Spielberg, fut d'abord mené à Vienne. Le grand chancelier de l'empire, le prince de Metternich, vint voir le prisonnier, comme un homme du monde viendrait en visiter un autre, avec toutes les formes de politesse usitées en ce cas. Après quelques paroles insignifiantes, le prince fit de vives instances à son interlocuteur pour savoir enfin quels étaient réellement les membres du comité directeur qui, de Paris, suscitait tous les mouvements révolutionnaires que de temps à autre on voyait éclater en Europe. Le comte Confalonieri pouvait à peine croire que ce fût sérieusement qu'on lui parlait ainsi. Il paraît, du reste, que le désir de savoir les noms de ces chefs invisibles qui, du fond de leur retraite impénétrable, remuaient le monde, était si immodéré chez M. de Metternich et l'aveuglait tellement, qu'il ne lui permit pas de voir les chaînes qui gênaient les mouvements du prisonnier.

Il est sans doute une association, puissante, redoutable, et qui se dresse toujours comme un fantôme effrayant devant l'imagination troublée des fauteurs du despotisme; mais elle se trouve en dehors de toutes les réunions, indépendante de qui que ce

---

A l'époque de l insurrection qui éclata en Russie, on soumit les prisonniers du Spielberg à des interrogatoires longs et répetés, pour tâcher d'obtenir d'eux quelques renseignements sur cette insurrection et sur leurs liaisons antécédentes et présumées avec les révolutionnaires russes Les pauvres détenus ne savaient que répondre, n'ayant aucune idée de ce qui venait de se passer à Saint-Pétersbourg. Autant eût valu les questionner sur un événement qui se serait passé en Chine.

L'empereur Alexandre croyait aussi à cette chimère d'associations secrètes et conspiratrices répandues dans tous les pays et menaçant de bouleverser le monde. Il m'avait même prédit qu à mon apparition à l'étranger je serais circonvenu par des révolutionnaires, etc. Depuis, j'ai eu le temps d'être, par contumace, condamné à mort, et de vivre proscrit sur cette terre étrangère qui devait entrouvrir ses abîmes sous mes pas et qui pourtant m'a sauvé de la ruine qui m'attendait dans mon pays; j'ai eu occasion de connaître bien des proscrits comme moi, et de toutes les nations, mais j'attends encore la réalisation de la prophétie impériale.

D'où viennent ces craintes, ces appréhensions maladives? Demandez-le à l'homme dont la conscience est oppressée par quelque remords, qui croit voir un accusateur dans chaque individu, dans chaque objet qu'il rencontre, et qui finit par s'effrayer même de son ombre.

soit, insaisissable au pouvoir le plus absolu : c'est celle qui unit tous les hommes éclairés et consciencieux contre la barbarie et le vice. Les personnes qui font partie de cette vaste association, quoiqu'agissant chacune dans sa sphère, s'entendent néanmoins les unes les autres : les sympathies réciproques fortifient leur liaison. Vous ne comprenez pas leur langage, vous qui ne partagez pas leurs intentions. Pourquoi voyez-vous dans leur union une union dirigée contre vous, dans leur langage un langage hostile et provocateur? Précisément parce qu'elles défendent la justice et la vérité, tandis que vous défendez, vous, vos funestes et criminels préjugés, vos misérables intérêts personnels. Oui, cette association existe; et les paroles mêmes que je trace ici, quelque faibles qu'elles soient, seront comprises et acceptées par un grand nombre d'individus disséminés sur la surface de la terre, tandis qu'elles resteront comme une énigme pour une foule de gens dans le vaste désert de mon pauvre pays.

En insistant sur l'inefficacité des associations secrètes pour produire des résultats tant soit peu importants, je suis bien loin de confondre ces associations avec les conspirations. Toute association secrète ne suppose pas une réunion de conspirateurs; il serait absurde de le prétendre. Pour qu'il y ait conspiration, il faut un but bien positif, bien connu de tous ceux qui se concertent et agissent pour l'atteindre Or,

dans la plus grande partie des associations secrètes il n'y a jamais de but bien déterminé. Des idées, des espérances, des déclarations de principes, voilà à quoi se réduisent au fond toutes les associations de cette nature. C'est aussi par cette raison qu'elles sont toujours impuissantes à produire des effets de quelque importance. Si les membres dont elles se composent persistent à en attendre d'utiles résultats, c'est par suite de cette disposition naturelle aux hommes qui les porte à ne pas renoncer à l'objet de leurs vœux alors même que ces vœux sont chimériques.

Cependant, malgré l'inanité des associations occultes, et bien que la conviction de leur impuissance soit assez généralement répandue, ce mode d'action ne sera jamais abandonné; les hommes s'uniront toujours pour tâcher d'accomplir en secret ce qu'ils ne peuvent faire ouvertement, et, loin d'en rougir, ils s'en glorifieront, ayant la conscience du bien qu'ils désirent et des sacrifices désintéressés qu'ils font pour l'obtenir. Celui qui déteste le pouvoir qu'aucun droit n'appuie; celui qui veut l'indépendance, la liberté pour les autres comme pour lui-même, celui que la vérité enflamme, ne cessera d'embrasser toutes les combinaisons qui sembleront offrir à ses passions généreuses quelque espoir de se satisfaire. Il pourra courir des dangers; mais cette prévision trouve-t-elle place dans une âme remplie

d'ardeur pour ce qu'il y a de plus sacré aux yeux d'un être pensant?

Là où les opinions peuvent se produire librement, au grand jour, où la discussion publique, une discussion franche et sincère, est permise, l'existence des sociétés secrètes n'est qu'une absurdité, un anachronisme, qui provient du peu d'habitude des hommes aux allures de la liberté. Un pareil contre-sens ne peut durer, et doit immanquablement disparaître devant la publicité, comme les ténèbres disparaissent devant la clarté du jour. Mais là où la pensée est comprimée, la parole enchaînée, là, il faut le redire, les associations secrètes existeront toujours. Un oppresseur couronné peut parvenir à proscrire toute manifestation publique des idées de justice, de vérité, de liberté, si chères aux hommes; mais il ne parviendra jamais à extirper du cœur humain ni le sentiment intime de la justice, ni celui de la vérité, ni celui de la liberté. Bientôt ceux qui les nourrissent en secret finissent par se reconnaître les uns les autres, par se confier ce qu'ils sentent; et, comme ces confidences ne peuvent avoir lieu que loin des regards du pouvoir, elles deviennent tout naturellement le germe d'associations secrètes, germe qui prend un développement plus ou moins grand suivant les circonstances qui le fécondent. Le besoin de s'entre-communiquer leurs idées, rien même que le besoin de pouvoir causer en liberté suffit pour amener des réunions entre

les personnes qui pensent à peu près de la même manière; et ces réunions, là où elles ne peuvent être publiques, prennent nécessairement et peu à peu la forme d'associations secrètes. Une douleur partagée est, dit-on, moins sentie; c'est par les mêmes causes, inhérentes à sa nature, que l'homme, témoin impuissant des maux et des souffrances de ses semblables, du triomphe de l'arbitraire sur le droit, de l'immoralité sur la vertu, trouve quelque soulagement à voir son indignation partagée par d'autres hommes, à voir qu'ils pensent, qu'ils sentent comme lui. De la consolation qu'ils trouvent à se plaindre en commun, ceux qui déplorent les mêmes malheurs tirent nécessairement des espérances pour un meilleur avenir; ils cherchent à revendiquer les droits, à faire prévaloir les principes de la justice, de la morale, et, s'inspirant mutuellement par cette sainte communion, se préparent à des sacrifices, qu'ils finissent par considérer comme des devoirs.

La plupart des associations secrètes dont l'existence a été dévoilée et, pour ainsi dire, mise au grand jour, paraissent n'avoir été que de ces associations inoffensives produites par la force des choses plutôt que par la volonté des hommes qui en faisaient partie. Il serait puéril de vouloir discuter le droit de former de pareilles associations ou d'y prendre part; ce serait discuter le droit de penser, de sentir, le droit de vivre.

En passant de ces associations, pour ainsi dire contemplatives ou théoriques, à celles qui se forment en vue d'une action réelle, dont le but est d'agir, de faire triompher leurs principes, non seulement par des moyens de persuasion ou de propagande, mais, au besoin, par la force même, la discussion entre dans un champ presque illimité et dont l'exploration serait de peu d'utilité pratique. Si, d'un côté, l'on ne saurait nier qu'il soit permis à des opprimés de vouloir s'affranchir de l'oppression, d'un autre côté il est impossible de ne pas admettre certaines bornes à ce droit. Une société humaine, quelle qu'elle soit, ne peut exister si une partie de ses membres se met en insurrection permanente contre l'ordre établi. La difficulté, ou l'impossibilité de résoudre la question et d'indiquer le moment où l'insurrection devient permise, a fait adopter pour maxime que les insurrections qui réussissent sont les seules qui puissent être justifiées. Ériger en principe qu'il n'y a de justes que les révolutions qui réussissent, c'est conclure contre la morale et la logique. Qui ne voit aussi qu'en faisant du succès la condition suprême de toute entreprise hasardeuse, on fait une trop belle part à l'égoïsme de l'homme, déjà assez porté, par sa nature, à isoler son intérêt privé des intérêts généraux de l'humanité? Qui ne voit qu'en donnant force et crédit à une telle maxime, on transforme en êtres essentiellement vertueux ceux précisément qui ne feraient

que s'abstenir de tout sacrifiee pour le bien publie ? Cependant, cette manière de résoudre la diffieulté n'est pas tout à fait aussi absurde au fond qu'elle l'est en apparence. La réussite prouve du moins que la majorité, que les masses voulaient le ehangement, et qu'elles en étaient dignes, puisqu'elles ont combattu et triomphé pour l'obtenir.

Quoi qu'il en soit, tant qu'il y aura des assoeiations seerètes et des insurrections, il n'y aura de justifiées, ou plutôt de glorifiées, que eelles qui auront réussi ; les vaineus seront toujours eondamnés. Néanmoins, il n'est pas indifférent, et il peut même être utile de pousser la discussion aussi loin que possible, afin de démêler ee que dans telle tentative manquée il peut y avoir eu de louable, alors que l'ensemble a été frappé de réprobation par la foule. Il n'est surtout pas indifférent d'examiner jusqu'à quel point des convictions sincères, une bienveillance parfaite pour leurs semblables, un dévouement sans bornes aux intérêts des elasses malheureuses, peuvent atténuer, à l'égard des hommes qui ont eoneouru à l'entreprise manquée, les torts de ehacun d'eux (1).

---

(1) S'il pouvait se trouver des personnes qui fussent tentées de croire que je plaide ici ma propre cause, je leur rappellerais que je n'ai jamais pris part à aucune insurrection, ni manquée, ni triomphante, mais qu'au contraire j'ai eu à souffrir d'une entreprise de ce genre faite à mon insu.

D'un autre côté, il est juste et moral de scruter les motifs d'action et les moyens employés dans une entreprise couronnée d'un brillant succès. Le triomphe peut faire perdre de vue et le but et les moyens, mais il ne peut jamais les sanctifier, si par eux-mêmes ce but et ces moyens ne sont pas irréprochables.

On parviendra peut-être à concilier tant soit peu la morale avec les nécessités de la société, en caractérisant bien d'abord les motifs de l'action elle-même, puis enfin son résultat le plus probable en cas de succès.

Pour cela, il faut considérer en premier lieu le caractère ou la moralité de l'homme qui agit, puis sa position sociale. Si son caractère est probe et vertueux, on ne peut supposer des motifs indignes à sa détermination; sa moralité ne lui permettrait pas de vouloir le triomphe de ses opinions aux dépens du bien-être de ses semblables. Quant à la position sociale de l'homme, elle présente des indices encore plus sûrs pour bien juger ses motifs. Si cette position lui offre en abondance les moyens de jouir des biens et des avantages matériels de la vie, alors il y aura des raisons suffisantes de croire que les motifs qui l'ont fait agir sont puisés, non dans des intérêts personnels et d'égoïsme, mais plutôt dans l'amour du bien et de la vérité. Loin de moi l'idée qu'une position sociale heureuse doive exclusivement faire juger

de la moralité d'un individu! Les vertus sont le partage de toutes les âmes bien nées, et les faveurs de la fortune corrompent les hommes peut-être plus que ses rigueurs. Je ne prends ici la position sociale que comme un simple *criterium* pour juger les motifs des actions, et parce que la position sociale de celui qui agit, étant patente et connue, offre un moyen facile de faire cette appréciation.

On dira sans doute que les hommes probes et moraux peuvent être entraînés par l'ambition à commettre des actions qu'il serait difficile de concilier avec la morale. Cette objection ne me paraît pas d'une grande valeur. En tout cas, la question de l'ambition est facilement décidée d'après le but de l'entreprise. Si le but est nécessairement lié à l'intérêt des masses, s'il doit s'accorder avec le bien-être de tous, si, en l'atteignant, l'auteur de l'entreprise sait que les avantages du succès lui seront communs avec un très grand nombre de ses semblables, alors l'imputation tombe et tous les soupçons s'évanouissent. Lorsque c'est pour conquérir la liberté et l'égalité que les insurrections ont lieu, il est évident que ceux qui en sont les promoteurs n'ont eu en vue que de faire la même position à tous, et que par conséquent l'intérêt personnel n'a pas été leur mobile.

Mais, dira-t-on encore, si ces hommes se croient des talents ou des qualités propres à les élever au

dessus du rang qu'ils occupent, à les faire dominer leurs semblables, c'est encore là une voie ouverte à l'ambition, et celle-là, comme les autres, aboutit à l'intérêt personnel. A cela je réponds qu'il y a des ambitions légitimes, qui, se produisant au grand jour, à la face de tout le pays, contribuent puissamment au bien public, et ne sauraient par conséquent flétrir ceux qui les nourrissent.

L'absence de tout intérêt personnel exclusif, de tout motif suspect ou immoral, étant ainsi constatée, bornez-vous à contempler le triomphe de la force sur le droit ; respectez la vertu malheureuse, et surtout épargnez aux victimes votre pitié : dans l'intérêt de leur cause, elles se réjouiraient de votre sympathie ; au besoin, elles s'accommoderaient certainement de votre haine..... On ignore tout ce que trouve de consolation au fond de son cœur l'homme qui a la conscience d'avoir accompli un devoir difficile. Il sait qu'au dessus de cette justice humaine qui est là pour maintenir l'ordre de choses établi, bon ou mauvais, il y a une justice qui émane du ciel, qui se manifeste dans la conscience humaine, et qui surtout pèse dans sa balance les motifs, les intentions, les sacrifices enfin. C'est à cette justice là, c'est à ses lois, que doivent tâcher de ne pas contrevenir ceux qui entreprennent de substituer un régime à un autre régime. On peut très bien enfreindre les lois de la police et du code sans cependant outrager celles de la

morale; on peut être condamné par les lois qui sont encore debout dans la société, et être absous, que dis-je? être récompensé par la justice divine. C'est là l'essentiel pour l'âme de l'homme qui se dévoue. Dans son intérêt, il faut qu'il mesure ses forces et ses moyens; pour braver les lois existantes, la puissance établie, il faut qu'il ait assez de puissance lui-même pour les abattre et y substituer d'autres lois en vertu desquelles son action puisse être justifiée et sanctifiée. Là est la propre signification de la théorie qui condamne les entreprises manquées et absout le succès.

Après tout, ces hypothèses, ces investigations ne sont peut-être que vaines et infructueuses. Peut-on sonder les profondeurs du cœur humain? Les hommes sont entraînés, bien plus souvent qu'on ne le pense, par une certaine puissance intérieure dont ils ne cherchent même pas à se rendre compte; puissance inconnue, mais forte, irrésistible, et qui ne peut être autre enfin que le sentiment du vrai et du juste, implanté dans la conscience de l'homme par son immortel créateur. Sans doute, avec beaucoup de moralité, avec beaucoup d'abnégation personnelle, l'homme peut être victime de l'erreur, on le sait; et les esprits hostiles à toute amélioration du sort de l'espèce humaine, quand il n'y a pas moyen de flétrir la vertu et le dévoûment, ne manquent jamais de se rabattre charitablement sur cet argument ba-

nal, sur cette accusation d'erreur, d'illusion, d'enthousiasme, de fanatisme. Quant au fanatisme, ou plutôt à l'enthousiasme, c'est une inspiration, et la raison humaine n'a rien à y voir; lorsqu'on agit par enthousiasme, par inspiration, on ne doit et on ne veut rendre compte qu'à Dieu et à sa propre conscience. Pour ce qui regarde l'erreur, l'ignorance, il y a des circonstances où il ne peut y avoir place ni pour l'une, ni pour l'autre. L'imputation d'erreur ou d'ignorance peut-elle être admise lorsqu'il s'agit de ces questions si simples, si claires, de droit civil ou de droit naturel, qui tant de fois ont poussé les hommes à l'insurrection et aux révolutions? Comment se tromper quand on a en vue l'abolition de l'esclavage, par exemple? Qu'y a-t-il à savoir, qu'y a-t-il à ignorer dans une pareille question? Tout homme ne sent-il pas au fond de son cœur que l'esclavage est le plus horrible des maux? Là où se trouvent des esclaves, le droit d'insurrection n'est, ne peut être et n'a jamais été douteux. C'est ici qu'on peut dire, sans crainte de tomber dans l'exagération, que l'insurrection est non seulement un droit, mais un devoir sacré.

Si, dans le cours de mes explications, j'ai dit que l'insurrection n'entrait pas dans mes plans, ce n'est pas, comme on le voit, pour éviter quelques reproches, pour échapper à quelque responsabilité morale. Si l'insurrection eût été le but de mes actions, je me

ferais un honneur de l'avouer. C'est donc le seul intérêt de la vérité qui me fait dire que j'ai toujours désiré amener l'affranchissement par d'autres moyens; bien plus, j'avais toutes les raisons possibles pour vouloir l'opérer à l'aide de moyens pacifiques.

Ce que je viens d'avancer sur les motifs tirés de l'erreur et de l'ignorance, quand il s'agit de l'esclavage, on peut le dire aussi, je crois, de toutes les questions de droit politique qui se présentent de nos jours, au moins des droits que l'on est convenu de consacrer dans les chartes constitutionnelles que les peuples se laissent donner par leurs représentants ou octroyer par leurs souverains. Chacun de ces droits est d'une telle évidence aux yeux de la raison et de l'équité, leur ensemble est tellement inoffensif, que vraiment l'on ne conçoit pas que, pour permettre aux hommes de les désirer ou de vouloir les obtenir de force, on exige qu'ils aient atteint je ne sais quel degré d'une civilisation avancée et perfectionnée.

Les publicistes, anciens et modernes, ont considéré les insurrections comme légitimes en certains cas. Un écrivain de notre temps, homme connu par sa grande modération, sir J. Mackintosh, admet non seulement le droit d'insurrection contre une oppression systématique, mais aussi toutes les fois que les souverains refusent à leurs sujets les garanties d'un bon gouvernement. Il croit qu'une révolte réformatrice, c'est-à-dire ayant pour but la réforme, quoique

plus hasardeuse qu'une révolution défensive, peut néanmoins être parfaitement justifiable. Il ajoute que, dans les temps de civilisation, l'espèce humaine a beaucoup moins souffert de l'esprit de mutinerie (mutinous spirit) que de la patience des hommes à supporter un mauvais gouvernement (than from a patient endurance of a bad governement) (1).

La déclaration de l'indépendance des États-Unis (1776) a pour préambule les paroles suivantes :

« S'il est une vérité démontrée, c'est que les hommes naissent avec certains droits qu'ils tiennent de leur créateur, et qui ne peuvent leur être ravis. Leur vie et leur liberté leur appartiennent. Ils aspirent légitimement au bonheur. Les gouvernements ne sont institués que pour assurer l'exercice de ces droits. S'ils manquent à cette mission, ils sont sans titre pour gouverner, et peuvent être justement remplacés par un gouvernement meilleur. Un tel chan-

(1) On a calculé qu'il y avait eu à peu près 150 révolutions accompagnées de renversement de trône ou de changement de dynastie depuis le temps d'Auguste. Dans ce nombre, il n'y a que 11 renversements de trône qui aient été accomplis par le peuple proprement dit ; 32 ont eu pour auteurs le pape et le clergé ; 78 ont été opérés par la force armée, principalement par les troupes d'élite, la garde des princes ; le reste a été le fruit des rivalités entre les familles régnantes, ou de la trahison de leurs proches.

gement ne doit pas être fait à la légère. Il faut attendre long-temps avant de s'y décider. Mais quand la mesure des griefs est comblée, quand il ne reste plus aucun espoir de redressement, c'est non seulement un droit, mais un devoir de se délivrer de l'oppression. »

II.

QUESTIONS SOCIALES.

Si l'accusation d'erreur et d'ignorance n'est pas, comme nous l'avons vu, applicable à la plupart des questions politiques qui amènent les révolutions ou causent les tentatives de révolutions, il n'en est pas de même de ces questions que l'on désigne maintenant sous le nom de *questions sociales*. Là, c'est la connaissance de la vérité qu'il est difficile d'acquérir; l'erreur et l'ignorance peuvent être présumés, et la pureté des motifs qui inspirent les auteurs de tentatives de ce genre perd de son importance. Les calamités, les châtimens qu'attirent sur leurs têtes ceux qui tentent sans succès des réformes sociales, ne sont pas seulement une conséquence de la vengeance du pouvoir attaqué, ou, si l'on veut, du droit qu'il a de se défendre, mais aussi la suite naturelle d'une présomption téméraire, mal fondée, et quelquefois cri-

minelle. Le meilleur moyen de prévenir ces tentatives, qui s'attaquent, pour ainsi dire, à la charpente même de l'édifice social, c'est, comme toujours et partout, la recherche de la vérité. L'étude des sciences politiques, et surtout celle de l'économie politique, ne tarde pas à faire connaître les nécessités essentielles inhérentes à toutes les sociétés humaines. Il suffit d'approfondir les principes fondamentaux de la formation et de la distribution des richesses, pour voir le néant de toutes ces utopies que l'on va prêchant et professant aujourd'hui sur ce que l'on appelle les questions sociales, l'organisation du travail, etc. L'économie politique prouverait aussi, mieux que ne pourrait le faire la philosophie, le vide absolu de cette autre illusion qui menace le droit de propriété. Combien de rêveurs de moins, combien surtout de victimes de moins, si la connaissance des vérités qu'offre la science, et que le zèle de quelques hommes éclairés pourrait répandre parmi les masses, eût été plus générale, si ces vérités eussent été enseignées, comme elles pourraient l'être, avec les premiers rudiments de toute instruction !

On est saisi d'étonnement en voyant la tournure qu'ont prise les théories des novateurs sur l'organisation et sur la constitution de la société. Au dernier siècle, le progrès consistait à affranchir l'industrie et le commerce des liens, des obstacles qui n'en permettaient pas le libre développement. *Laissez faire et*

laissez passer, telle était la condition comme la formule de tout progrès. Et voilà qu'à présent l'on demande que tout, dans l'industrie, dans le commerce, et même dans la vie sociale en général, soit réglé d'autorité. On maudit la concurrence, conséquence naturelle de toute liberté; on veut que tout, hommes et choses, soit mené, dirigé par l'autorité; que la société humaine marche comme une vaste manufacture, ou comme la république du docteur Francia; on pousse l'aveuglement et la naïveté jusqu'à se faire un mérite de la réhabilitation de ce prétendu *principe d'autorité*. Sans examiner l'efficacité des nouveaux remèdes que l'on veut appliquer aux maux de la société; sans méconnaître les nobles sentiments de ceux qui les proposent, sentiments qui ne sont autres qu'un zèle sincère et désintéressé pour le bien-être des masses, que l'amour de la justice et le vif désir de la voir régner parmi les hommes, ne pourrait-on pas demander à ces réformateurs si les remèdes anciens, et notamment le principe invoqué dans le siècle passé, le principe du *laissez faire et laissez passer*, avaient fait leur temps, et s'ils ont été reconnus tout à fait inefficaces. De ce que quelques écrivains, de leur propre autorité, prononcent la condamnation de ce grand principe, s'ensuit-il que l'expérience, qui n'a jamais été tentée consciencieusement, l'ait de même condamné?

Ce qui ne laisse pas que d'être curieux, c'est de

voir les théories nouvelles se faire jour chez le peuple le moins porté aux abstractions contemplatives, aux rêveries enthousiastes; chez le peuple dont le caractère présente le plus de *positif*, et où notamment la propriété, attaquée par quelques unes de ces théories, a poussé le plus de racines, plusieurs millions d'individus y participant à la possession territoriale.

Que les hommes vivant sous un gouvernement absolu réclament toujours et partout l'action de ce gouvernement, rien de plus naturel. Privés de la possibilité d'agir par eux-mêmes, ils manquent de confiance dans leurs propres forces, ils attendent que l'impulsion leur vienne d'en haut. Aussi faut-il voir jusqu'où est poussée, dans ces pays, l'habitude de s'en rapporter au pouvoir pour toutes choses. Le gouvernement doit y suffire à tout, tout prévoir, tout réparer. S'il y a cherté des denrées de première nécessité, c'est l'incurie du gouvernement qui en est cause. Des incendies effraient-ils les populations, c'est encore le gouvernement qui est coupable de n'avoir pas su les prévenir. Chacun le critique, chacun s'en plaint. Aussi, quoi qu'en disent ses adulateurs, ce pouvoir sans limites et sans contrôle est le moins populaire des gouvernements.

Mais que dans un pays où le peuple, par ses représentants, exerce la souveraineté, où il participe à la confection des lois, où la presse est libre, où l'action individuelle ne rencontre d'autre obstacle que la

prohibition de la loi ; que dans un tel pays on cherche le salut dans l'action d'un pouvoir central, quel qu'il soit, en l'investissant de prérogatives monstrueuses, cela paraît vraiment inconcevable et ne peut s'expliquer que par le peu d'habitude que l'on y a des institutions libres. Sous un gouvernement constitutionnel, toute réforme, pour être logique, doit avoir pour objet, avant tout, le développement du principe fondamental sur lequel est basé l'ordre de choses existant. Si ce principe, comme c'est toujours le cas, est la représentation du peuple, alors les réformes doivent porter d'abord sur l'extension du droit de se faire représenter. Tant que ce principe n'aura pas atteint les limites du possible, l'on cherchera en vain ailleurs des remèdes efficaces aux maux qui affectent la société. En perfectionnant la représentation, en la rendant plus générale et plus réelle, la législation à son tour sera perfectionnée et rendue plus conforme aux besoins et aux intérêts de la grande majorité du peuple. Au lieu d'employer ce moyen, que fait-on ? On propose d'autoriser le pouvoir central à agir discrétionnairement, à bouleverser l'ordre existant, à fonder quelque chose d'artificiel, de compliqué ; et pour la direction du nouveau régime, c'est encore au gouvernement qu'on s'en remet. Que ferait-on de mieux ou de pis dans un pays qui ne connaîtrait que la puissance d'un gouvernement central sans bornes et sans contrôle ? En vérité, l'idée de *l'organisation du*

travail n'a pu surgir que dans un esprit pénétré d'admiration pour les merveilles gouvernementales du céleste empire (1).

Il y a sans doute des nécessités de position ou de circonstance qui font préférer, avec avantage, à l'action libre des individus l'action de l'autorité concentrée dans le gouvernement; mais cela prouve seulement qu'un pouvoir tout organisé et disposant de grands moyens peut, dans certains cas, agir avec plus d'efficacité que des individus, qui doivent nécessairement chercher dans l'association leur puissance et leurs moyens d'action. Et encore, les peuples qui depuis long-temps sont habitués à agir par eux-mêmes, et non par l'impulsion du pouvoir, obtiennent quelquefois de leur énergie et de leur puissance privée des résultats qui ne craignent pas la comparaison avec les créations les plus importantes produites par les gouvernements.

Quoi qu'il en soit, la tendance aveugle vers la centralisation des pouvoirs sociaux paraît avoir eu quelque recrudescence dans ces derniers temps; et la vieille Angleterre, le seul pays en Europe où l'homme, où le citoyen conserve ses titres sans y avoir ajouté celui d'*administré*; le seul pays où l'on puisse vivre, aller et venir sans s'apercevoir à chaque pas de l'exi-

(1) Voyez, plus bas, l'Exposé du système de Fichte.

stence de l'*autorité*, l'Angleterre elle-même présente des symptômes d'un désir maladif d'être à l'avenir beaucoup plus gouvernée et administrée que par le passé. On y a institué une nouvelle police, et c'était utile; mais on y avise aussi à imiter sous d'autres rapports les gouvernements soi-disant bien réglés et bien ordonnés du continent. On y désire une plus grande centralisation; dans la patrie de Bentham, on va même jusqu'à vouloir des gendarmes, ces types de l'ordre public qui fleurissent si avantageusement dans tous les autres états européens (1).

A force de vouloir que tout soit réglé par le gouvernement, on finira par envier l'ordre existant en Prusse, ce pays classique du règlement, où, entre autres perfectionnements administratifs, on trouve dans les auberges le prix de chaque plat fixé par l'autorité.

---

(1) Deux ans après que ces lignes étaient écrites, on a vu le gouvernement anglais demander et obtenir du parlement l'autorisation d'enrégimenter 10,000 anciens soldats retirés du service et recevant une pension du trésor public (les pensionnaires de Chelsea). Cette nouvelle force armée est destinée à maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays.

III.

APERÇU DU SYSTÈME DE FICHTE SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le professeur allemand Fichte a aussi rêvé une espèce d'organisation du travail, et, dans l'énumération des différentes utopies enfantées de temps en temps par les écrivains de toutes les nations, on a tort d'omettre celle que ce célèbre philosophe a exposée dans l'ouvrage connu sous le titre de l'*État fermé au commerce* (Der geschloszene Handelsstaat). Tout en plaçant ces théories dans les régions imaginaires, on ne doit pas les dédaigner comme des rêveries stériles; ceux qui les ont enfantées entrent nécessairement quelquefois dans l'examen de plusieurs questions pratiques, et alors un penseur comme Fichte, par exemple, éclaircit beaucoup de choses qui dans la science de l'économie politique ont une grande importance. C'est ainsi que l'écrit du philosophe allemand présente des aperçus intéressants, et quelquefois profonds, sur la théorie des monnaies et sur celle de la valeur des choses en général. On ne peut assez désirer que des philosophes véritables des-

cendent parfois de la hauteur de ces régions vaporeuses où si peu de personnes peuvent les suivre, pour s'occuper, ne fût-ce que passagèrement, des choses d'ici-bas, et offrir leur contingent de pensées et de méditations sur une science qui, plus que toute autre, peut contribuer au bonheur de l'espèce humaine. Je dois dire pourtant que cet ouvrage de Fichte me paraît bien au-dessous de la grande réputation que l'auteur s'est faite comme philosophe.

Pour organiser le travail, Fichte commence par organiser les travailleurs. Il les partage en trois classes : celle des producteurs, celle des industriels ou artisans, et celle des commerçants.

Le nombre des personnes composant chacune de ces classes doit être fixé par le gouvernement.

Les producteurs doivent avoir le droit exclusif de cultiver la terre. La transformation des produits de la culture, pour les divers usages, ne pourra être que l'œuvre des industriels. Les cultivateurs et les artisans seront tenus de fournir suffisamment pour la consommation de tous. L'échange de ces produits les uns contre les autres sera obligatoire. Les commerçants constitueront les intermédiaires entre ces deux classes. Chacune des trois classes, comme chacune de leurs subdivisions, devra s'occuper exclusivement des opérations qui lui seront réservées, et s'abstenir de faire ce qui appartiendrait à une autre classe ou subdivision.

L'échange des produits ne pourra pas se faire directement entre le producteur et le manufacturier ; l'artisan ne pourra vendre et acheter qu'au commerçant, qui sera obligé de vendre et d'acheter toutes les fois qu'il en sera requis. Les commerçants auront, à leur tour, le droit d'exiger qu'on leur vende ce qu'ils doivent vendre eux-mêmes à ceux qui en ont besoin.

Le nombre des artisans devra être fixé d'après celui des cultivateurs, la fertilité de la terre et l'état de l'agriculture. Ce nombre ne sera jamais augmenté tant que, sous ces différents rapports, les circonstances resteront les mêmes; et il faudra qu'il en soit ainsi pour chacune des branches secondaires de l'industrie. Si l'équilibre entre les productions de la terre et la transformation de ces produits vient à se rompre, l'état devra, sans perdre de temps, diminuer le nombre des travailleurs dans la partie où il y aura excédant, et employer cet excédant dans celle où il y aura insuffisance.

Tous doivent pouvoir s'alimenter et s'abriter avant qu'il soit permis à un seul d'embellir sa demeure ; tous doivent être convenablement vêtus avant qu'un seul puisse avoir des vêtements de luxe. Ce qui serait injuste, ce serait qu'un homme pût payer ce dont il peut se passer, tandis qu'un autre ne pourrait pas se procurer le nécessaire. Ce avec quoi le premier paie ne lui appartient pas, d'après le droit naturel et dans un état de raison.

Digitized by Google

Pour rendre cet ordre de choses possible, tout commerce avec l'étranger doit être rigoureusement interdit. Si le pays a besoin de recourir au commerce extérieur pour se procurer certains objets, ainsi que cela devra arriver surtout dans les commencements, le gouvernement seul pourra le faire, comme à présent ce n'est que le gouvernement qui fait la guerre, qui contracte des alliances et conclut des traités.

La richesse nationale consiste à pouvoir se procurer le plus de jouissances avec le moins de fatigue possible. Pour cela, il faut que la force la plus minime puisse donner le même résultat que la force la plus grande. Ce résultat ne peut être obtenu que par la division du travail.

Quiconque a droit de parvenir au but a, par cette raison même, droit de recourir au seul moyen qui y conduise. Chaque peuple peut légitimement vouloir augmenter son bien-être; et cette augmentation ne peut être, cette fois encore, que le résultat de la division du travail. Le peuple a donc le droit de demander cette division, et le gouvernement celui de l'organiser.

Le but de l'activité humaine est de pouvoir vivre; tous ceux qui ont reçu la vie ont le même droit à la conservation de leur existence. Ils ont, de plus, le droit de vivre agréablement. Il faut qu'il ne dépende que de l'homme lui-même, et non d'aucun autre homme, de vivre dans la gêne. Le but de la société

est d'assurer à chacun sa part dans les jouissances de la vie.

L'homme doit travailler, mais non pas comme la bête de somme, qui, sous le poids dont elle est accablée, tombe dans le sommeil, et qui, après avoir renouvelé ses forces par le repos, se réveille pour reprendre et porter le même fardeau. Il doit travailler sans inquiétude, avec plaisir, et avoir des intermittences de repos, afin qu'il puisse élever ses yeux et son esprit vers le ciel, contempler le but et la fin pour lesquels il a été créé. Sa nourriture et sa demeure doivent se distinguer de la nourriture et de l'écurie de l'animal, comme son corps se distingue du corps de ce dernier. C'est là son droit, c'est par cela seul qu'il est homme.

Tous les principes de l'auteur sont fondés sur la théorie de la propriété, telle qu'il la constitue.

Au lieu de faire consister la propriété dans la possession exclusive d'une chose, il la fait consister dans le droit exclusif à une certaine activité libre. Cette activité libre peut être déterminée par l'objet seulement sur lequel elle s'exerce, par exemple le droit de disposer comme on l'entend d'une certaine quantité de terre et d'empêcher le reste du genre humain d'y toucher; ou bien elle se détermine par elle-même, comme le droit d'exercer exclusivement certain art ou certain métier, sans qu'aucun des autres membres de la société puisse s'y livrer. Ici il y a propriété,

sans possession d'aucune chose. Ou bien enfin l'activité libre peut être déterminée à la fois et par l'objet sur lequel elle s'exerce et par elle-même : tel est, par exemple, le droit de produire du blé sur une certaine portion de terre, droit qui n'exclut pas celui d'un autre individu d'y faire paître les animaux après la récolte, ni celui de l'état d'en fouiller les entrailles pour en retirer des métaux. Il n'y a donc, d'après cette théorie, pas de propriété du fond du sol, mais seulement un droit d'exploiter certaines parties de sa surface. Il y a plus : cette propriété du fond de la terre n'existe pas en réalité, et ce qu'on appelle ainsi n'est, à proprement parler, que le droit à une certaine exploitation, ou à de certaines modifications. La terre est à Dieu ; l'homme ne peut posséder que la faculté de la cultiver et d'en jouir à certaines conditions.

Ceux qui ne possèdent pas la terre doivent obtenir de l'état la garantie que l'exercice de leur industrie sera suffisant pour les faire vivre et rendre leur condition tolérable. Le droit d'exercer efficacement et avec profit leur industrie doit être leur propriété. Dire que tout se balance à la fin, que chacun finit par trouver du travail et du pain, est tout à fait contraire à l'idée d'un état de chose régulier et rationnel. Un raisonnement pareil serait tout au plus applicable aux oiseaux, qui, tant qu'ils parviennent à éviter le filet, manquent rarement du grain dont ils ont besoin. Si l'état les abandonne, ces hommes, aux chances

du hasard, et qu'il ne fasse rien pour eux, privés ainsi de toute garantie et poussés par le besoin, ils trompent, ils volent, ils pillent tant et aussi longtemps qu'ils le peuvent ceux qui les pillent à leur tour quand ils sont les plus forts. La sécurité et les garanties pour les industriels ne peuvent venir que de la fixation de leur nombre, de la possibilité où ils sont de se procurer à des prix convenables ce qui leur est nécessaire, enfin de l'exclusion de toute concurrence étrangère.

L'anarchie commerciale ne doit pas plus être tolérée que l'anarchie politique.

Il faut que l'état soit fermé; il ne doit pas plus permettre à l'étranger de s'immiscer dans les opérations de son commerce que dans sa législation.

D'après les doctrines de Fichte, le commerce n'est aujourd'hui pour les hommes que la faculté de s'entre-nuire, de se ruiner réciproquement. Bénéficier autant que possible sur les autres, et, en traitant avec eux, réduire autant que faire se peut leur gain: tel est le désir et l'intention de chacun. C'est à qui, si les lois n'y mettent obstacle, fera travailler pour soi le plus grand nombre de bras, et emploiera le moins possible ses propres forces à l'avantage d'autrui.

La guerre de tous contre tous, la guerre entre ceux qui vendent et ceux qui achètent, est le résultat de ces mutuelles dispositions. Cette guerre devient d'autant plus vive, d'autant plus dangereuse,

que la population s'accroît de toutes parts, que la production des matières et la fabrication vont se perfectionnant, et qu'avec l'augmentation des marchandises s'augmentent aussi les demandes des consommateurs. L'acheteur tâche de forcer la main au vendeur, et, pour y parvenir, il réclame la liberté du commerce, c'est-à-dire la liberté pour les vendeurs d'encombrer les marchés de manière à ne plus trouver de débouchés et à se voir obligés, pour se défaire de la marchandise, de la vendre au dessous de sa valeur. L'acheteur veut que la concurrence des fabricants et des commerçants soit illimitée, afin que, par l'encombrement des marchandises, il puisse les obtenir au prix que, dans sa générosité, il voudra bien en offrir. S'il y parvient, alors le producteur et le travailleur souffrent et s'appauvrissent, des familles laborieuses périssent de misère, ou quittent leur pays natal pour porter leur industrie ailleurs.

Victime de cette oppression, le vendeur a recours, pour s'y soustraire, à toutes sortes de moyens frauduleux, tels que les accaparements et les renchérissements factices. Quelquefois il altère la qualité de la marchandise et en diminue la valeur en proportion du prix qu'il en peut obtenir. Alors c'est l'acheteur qui à son tour est trompé. De ces luttes d'intérêts opposés résulte un grand désordre moral. Ce n'est plus par la bonne foi et par l'observation religieuse des règles fixées qu'on veut réussir; c'est par des

subterfuges, ou par l'espoir de rencontrer des chances favorables. Toute industrie, tout commerce devient une espèce de jeu de hasard, où la sûreté de la possession est moins prisée que le succès de la ruse. Personne, en continuant de travailler, n'a la certitude de vivre du fruit de son travail, ni de conserver la position que ce travail lui a faite ; et les hommes qui se plaignent le plus haut de cet état de choses sont précisément ceux qui ne cessent de demander la liberté du commerce, la liberté de l'industrie, ainsi que l'abolition de toute surveillance et de toute police.

L'état qui veut interdire au commerce étranger le passage de ses frontières doit commencer par se renfermer dans ses limites naturelles, en reculant ou en rapprochant la borne de ses possessions. Par *limites naturelles* il faut entendre ici, non celles qu'exige sa défense militaire, mais celles en deçà desquelles il peut se suffire à lui-même par la production de tout ce qui est nécessaire à son maintien et à l'existence de sa production.

Aucun agrandissement de territoire ne peut devenir l'objet de la convoitise d'un état ainsi établi, puisque toute son organisation est calculée d'après l'étendue du sol qu'il occupe.

Un des moyens les plus efficaces de fermer l'état est d'y mettre hors de la circulation les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, en usage chez les autres peuples, ou de les échanger contre une espèce de monnaie

qui ne puisse avoir cours que dans le pays où elle se fabrique. Cette monnaie doit être faite d'une matière inconnue jusqu'à présent, et cette matière, si elle n'est découverte, devra être inventée à cet effet et ne pourra pas recevoir d'autre destination. La découverte de cette matière à monnaie (Geldstoff), quoique créant une difficulté de plus, n'arrête pas l'auteur. Il se borne à dire que sa composition doit être un secret d'état, connu seulement, si c'est dans une monarchie, des membres de la famille royale!!

Le prix de toute marchandise doit être fixé à l'époque même de l'émission et de la mise en circulation de la nouvelle monnaie.

Le gouvernement, au moment de la réforme, doit avant tout s'emparer du commerce extérieur. Si ce commerce continue à se faire, ce ne doit être, ainsi qu'il a déjà été dit, que par l'intermédiaire de l'autorité. Le négociant étranger pourra, comme par le passé, charger son correspondant de lui envoyer telle ou telle marchandise, mais il sera obligé d'adresser sa demande au gouvernement, en l'accompagnant de la somme nécessaire, en argent ou en or, pour en payer la valeur. La demande sera communiquée au correspondant, qui, après avoir livré la marchandise à la frontière de l'état, sera payé en monnaie de son pays. Peu à peu le commerce avec l'étranger doit s'éteindre, et finir entièrement.

Dans un état régi par un tel système, ce dont un

citoyen a besoin se trouve nécessairement en la possession d'un autre qui peut s'en passer, et, le superflu de l'un complétant le nécessaire de l'autre, celui-ci peut l'acquérir et celui-là s'en débarrasser quand ils le voudront.

Chaque pièce de monnaie qu'un homme se procure devient pour lui, ou pour ses héritiers, l'équivalent de quelque objet dont il peut avoir besoin, comme, par exemple, d'une certaine mesure de blé ou d'une certaine longueur d'étoffe.

La valeur de la monnaie pourra monter, mais jamais descendre.

Pour conserver sa position, il suffira de continuer le travail au moyen duquel on se la sera procurée. S'appauvrir, personne ne le pourra.

Comme nul ne trouvera qui tromper, nul ne sera tenté de devenir trompeur.

La légalité et la moralité des actions des hommes seront sans doute suffisamment garanties par une pareille organisation sociale.

Il ne pourrait y avoir qu'une exception quant au commerce extérieur : ce serait dans le cas où la production d'un objet étranger nécessaire à la consommation du pays serait difficile, ou trop coûteuse, ou tout à fait impossible, comme par exemple la production du vin dans le nord. Il y aurait lieu alors de faire un traité à perpétuité avec un pays viticole, qui s'obligerait à fournir une certaine quantité de vin

contre une certaine quantité de blé ou d'autres denrées.

Pour les besoins de ceux qui vont au dehors soit pour s'y établir, soit pour y voyager, le gouvernement échangerait de l'argent commun contre la monnaie ou les marchandises du pays. Les voyages, d'ailleurs, ne doivent être permis qu'aux savants et aux artistes qui cultiveront les branches élevées de l'art; aux curieux, à ceux qui ne cherchent que des distractions, il doit être défendu de promener leur ennui par toute la terre.

On prétend, dit l'auteur en finissant, que l'extension du commerce, les voyages, les relations qui s'établissent entre les peuples, concourent à leur civilisation. Oui, s'il était vrai qu'il y eût quelque part une civilisation nationale plus avancée que toutes les autres, et telle qu'elle pût devenir la civilisation générale, la civilisation du genre humain; mais il paraît qu'en voulant être tout, en voulant être partout chez nous, nous ne sommes rien et ne sommes chez nous nulle part.

Une seule chose efface toute différence de position et de nationalité; une seule chose appartient à l'homme comme homme, et non comme citoyen de tel ou tel état : c'est la science. Par elle, mais uniquement par elle, les hommes seront unis, lorsque pour tout le reste leur séparation en peuples différents continuera d'exister; elle seule demeurera pour tou-

jours leur bien commun, après qu'ils auront partagé entre eux tout le reste. Cette union, aucun état fermé ne la brisera; il la favorisera, au contraire, en répandant les trésors de la littérature étrangère dans son sein par des académies salariées, et en les échangeant contre les trésors de sa propre littérature.

Quand ce système sera universellement adopté, et que la paix perpétuelle aura été établie sur d'inébranlables fondements, aucun état ne sera intéressé à cacher ses découvertes aux autres états, puisque chacun d'eux ne pourra en profiter que pour son propre bien-être, et non pour nuire aux autres ou pour se procurer quelque influence prépondérante. Rien, dès lors, n'empêchera que les savants et les artistes de tous les pays ne se mettent librement en communication entre eux. Les feuilles publiques ne contiendront plus de récits de guerres et de batailles, d'alliances, de traités de paix; tout cela aura disparu : on n'y trouvera plus que des nouvelles sur les progrès de la science, sur les découvertes, sur les perfectionnements de la législation, et chaque état s'empressera de s'approprier tout ce qu'il y aura d'utile dans les découvertes des autres.

Si les sociétés humaines, sans en excepter les plus civilisées, sont encore bien éloignées de l'état de perfection et de bien-être auquel la pensée nous dit qu'elles doivent un jour parvenir ; si ces sociétés n'ont encore fait qu'entrer, pour ainsi dire, dans cette voie de développement que le genre humain est prédestiné à suivre jusqu'au bout, si, en un mot, il reste encore aux hommes de grands progrès à réaliser pour que le genre humain présente partout un spectacle satisfaisant, rationnel et conforme à la dignité humaine, les voies qui peuvent conduire vers ce but providentiel, les moyens propres à y atteindre, doivent sans doute être cherchés dans le perfectionnement de l'individu, dans le développement de la raison, de la liberté, de la libre action de l'homme, et non dans de stériles combinaisons qui tendent à enfermer l'espèce humaine dans un moule uniforme et qu'elle doit éternellement subir, à sacrifier les individus à la société, les parties à l'ensemble, à tuer les intérêts des particuliers pour faire prévaloir ceux de la communauté, qui cependant ne saurait être qu'un composé d'individus : de cette manière on fait, en définitive, bon marché des hommes pris individuellement, c'est-à-dire des réalités, en faveur de la société, qui n'est qu'une abstraction.

Qui ne voit que toutes ces théories étroites, avec

lesquelles on manie les hommes comme une vile matière, comme une espèce de pâte, pour édifier ce qu'on appelle une société bien organisée, lors même qu'elles pourraient remédier à quelques-uns des maux qui affligent la scoiété actuelle, lors même qu'elles pourraicnt faire faire à cette société quelques pas en avant dans la voie du progrés, sont néanmoins essentiellement impuissantes à assurer les bienfaits de ce grand progrès, de ce progrès infini, que notre cœur, que notre pensée admet comme possible et même comme immanquable?

NOTE F, page 111.

Le professeur Goede.

Goede, homme d'un esprit aussi profond qu'élégant, et savant hors ligne, est mort, encore jeune, sans avoir laissé aucun écrit sur le droit criminel, qu'il professait avec un talent admirable.

Parmi les différents systèmes sur le but des peines, il adoptait celui que l'on désigne maintenant sous le nom de système du principe moral. D'accord avec Leibnitz (1) et Kant, interprètes eux-mêmes de la rai-

---

(1) « La justice répressive n'est fondée que sur la convenance, qui demande une certaine satisfaction pour l'expiation d'un acte coupable; convenance qui contente non seulement l'offensé, mais encore les sages qui la voient, comme une belle musique ou bien une belle architecture contente les esprits bien faits; car on peut dire qu'il y a ici un certain dédommagement pour l'esprit, que le désordre offenserait si le châtiment ne contribuait à rétablir l'ordre. » (Théodicée, part. 1, § 73.) — « *Le principe de la convenance* a fait régler les choses en sorte que la mauvaise action doit s'attirer un châtiment. » (*Id* § 74.)

son, du bon sens, il posait pour principe que le but du châtiment ou de l'expiation subie par le coupable ne doit être autre que le rétablissement de l'ordre dans la société, troublé par le délit. Cette théorie paraît à présent être acceptée plus ou moins par tous les criminalistes distingués de l'Allemagne et de la France (1).

Si l'on ne se propose, dans la fixation et l'application des peines, que le rétablissement de l'ordre, on ne risquera pas de se tromper, soit quant à l'opportunité, soit quant au degré de la peine qui doit être infligée. Le contraire peut arriver quand on se propose pour but la conversion ou l'amélioration morale du coupable, ou l'intimidation par l'exemple de la vindicte publique frappant le criminel. Alors l'objet de cette vindicte se trouve déplacé : tantôt elle perd de vue le coupable en ne calculant que l'effet que la peine pourra produire sur les autres hommes ; tantôt elle néglige d'apprécier l'action criminelle qui amène la peine, pour ne s'attacher qu'aux moyens d'améliorer le coupable. Dans tous ces cas, peut-on jamais être certain soit de l'effet que la punition produira sur les masses, soit du succès des mesures adoptées pour l'amélioration et la conversion du criminel? Cette certitude faisant défaut, le législateur et le juge ne peu-

(1) Rossi, t III, p. 75.

vent agir que comme des aveugles qui marchent au hasard sans savoir s'ils atteindront jamais le but où ils veulent parvenir. Une des conditions essentielles de la peine c'est qu'elle atteigne le coupable ; or, cette condition ne suit nullement d'aucune de ces théories. La théorie du principe moral ou de l'expiation, au contraire, en appréciant le crime d'après la gravité du dommage causé à la société, se borne à appliquer la peine comme conséquence logique et inévitable de l'action anti-légale. L'enseignement, l'intimidation, l'amendement, ne peuvent être considérés que comme les effets subséquents, naturels si l'on veut, mais non indispensables, de l'exercice de la justice pénale.

On ne pense pas assez aux maux immenses, aux iniquités criantes qui ont été causées par ces velléités du législateur et des juges criminels de vouloir ou bien effrayer par l'exemple, ou bien corriger et convertir les criminels par le châtiment. La théorie connue sous la dénomination de théorie de la prévention, c'est-à-dire des moyens à l'aide desquels on veut prévenir les crimes par les peines, rentre nécessairement dans les autres théories et entraîne des conséquences non moins illogiques et non moins dangereuses.

La théorie utilitaire de Bentham n'entrait pas dans l'examen de Goede, car, chose étrange! Bentham, dont le traité de législation, rédigé par Dumont, avait

déjà été, long-temps auparavant, traduit en langue russe, était à peine connu en Allemagne à cette époque, et la célèbre bibliothèque de l'université de Goettingue ne possédait pas encore ses ouvrages. Le système de l'illustre jurisconsulte anglais, d'ailleurs, ne supporte pas plus la critique que ceux dont nous venons de parler.

L'enseignement de Goede produisit sur moi une vive impression. Il me sembla qu'un bandeau tombait de mes yeux. Je vis tout à coup que les principes vulgaires sur les peines, sur les crimes, sur l'exercice du droit de punir, s'évanouissaient comme de vains et nuisibles préjugés devant cette théorie simple et rationnelle. J'ai voulu communiquer à mes lecteurs l'effet que j'avais moi-même ressenti ; j'ai cru que c'était le meilleur moyen de convaincre, sinon de prouver.

NOTE G, page 160.

Le prince Alexis Kourakine

Pour donner une idée de ce personnage je me bornerai à citer quelques faits :

Un sénateur (le vertueux Lapoukhine, dont je fais mention en parlant des loges maçonniques du temps de Catherine II), ayant été envoyé en Crimée pour examiner différentes affaires concernant une secte religieuse persécutée par les autorités du pays, après avoir accordé justice et protection aux infortunés et honnêtes sectaires, crut devoir prescrire quelques réformes locales, entre autres celles des prisons, qu'il trouva mal aérées, infectes, détestables. Le prince Kourakine, alors ministre, opposant quelques objections à la dernière de ces réformes, le sénateur lui faisait la description de ces cloaques, et insistait sur la nécessité de les assainir, de les rendre habitables. « Mais alors, répliqua le prince, ce ne sera plus une prison ! »

C'est ce même prince Kourakine qui, étant procureur général sous le règne de Paul Ier, soutenait que les priviléges de la noblesse n'empêchaient pas de

soumettre les nobles à la peine du knout, et prétendait que, pour la leur appliquer légalement, il n'y avait qu'à les priver préalablement de leurs titres de noblesse.

Pendant sa présidence au comité des affaires civiles et criminelles, je fis un jour le rapport d'un procès concernant quelques faux monnayeurs, Bohémiens d'origine. L'affaire, comme toutes celles où il s'agissait d'un grand nombre d'accusés, ne put pas être définitivement décidée par la chambre criminelle, et vint au sénat, puis au conseil. Dans le sénat, les avis s'étaient partagés : les uns condamnaient, les autres acquittaient. Je proposai au comité de confirmer l'avis de ces derniers ; les autres membres y accédèrent sans difficulté, mais le président était inexorable. J'avais beau insister, il ne voulait absolument pas absoudre ces malheureux Bohémiens, malgré l'absence de preuves. « Je connais le pays, me disait-il (c'était une province du midi); les Bohémiens, en général, font par là le métier de faux monnayeurs. »

« Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. »

Une autre fois, discutant avec lui je ne sais plus sur quelle affaire, je lui citai, entre autres arguments, cette règle banale : « Ce qui n'est pas expressément défendu par la loi est permis. » — « *Mais non ! mais non !* me répliqua-t-il, *c'est tout le contraire : tout ce qui n'est pas expressément permis est défendu. Voilà la règle.* » Je ne pus m'empêcher de sourire de cette

nouvelle jurisprudence, tout en continuant à soutenir ma thèse. Alors il sourit à son tour, et, s'adressant à ceux qui nous écoutaient : « Voyez comme il est, » leur dit-il en me montrant ; il sent bien qu'il défend » une mauvaise cause, il en rit, et pourtant il n'en » démord pas. » Qu'y avait-il à dire après cela ? Rien. Toutefois la réponse arriva quelques jours après. En séance générale, M. Speransky, l'oracle du conseil, eut occasion de recourir au même axiome que j'avais inutilement défendu contre le prince Kourakine. Celui-ci ne manqua pas de répéter sérieusement qu'il avait déjà traité cette matière avec moi. Speransky et quelques autres membres haussèrent les épaules, et le prince persista dans son opinion.

Je donne ces détails pour faire voir ce que c'est que la Russie, où, parmi les personnages influents, on trouve l'un à côté de l'autre des hommes tels que l'amiral Mordvinoff et le prince Kourakine, un mélange de lumières et de ténèbres, la civilisation européenne et la barbarie asiatique.

NOTE H, page 163.

LE PRINCE SOLTYKOFF.

Alexandre Soltykoff, personnage haut placé par sa naissance, distingué par la finesse et la culture de son esprit, était le fils du maréchal Soltykoff. Ce dernier avait été menin de l'empereur Alexandre, et, pendant les années 1813, 1814 et 1815, il fut, en l'absence du souverain, son lieutenant et en quelque sorte le régent de l'empire. La famille du prince Alexandre Soltykoff avait été comblée de faveurs; il s'en montrait reconnaissant, et paraissait désirer de s'acquitter envers son pays des avantages qu'il en avait reçus. Il eût saisi avec empressement l'occasion de lui consacrer les talents dont il était doué et les connaissances qu'il avait acquises; mais l'empereur, quoiqu'il dût bien connaître cet homme remarquable, puisqu'ils avaient été presque élevés ensemble, ne lui témoignait pas cette faveur sans laquelle, en Russie, la capacité la plus haute se trouve dans l'impuissance de rendre des services à l'état. Nous ne voulons pas dire que le prince Alexandre Soltykoff ait été victime de quelque acte arbitraire de la part de l'autocrate, ou que celui-

ci ait donné quelque preuve ostensible de mauvais vouloir à son égard. Non. Pour le public, il suffisait qu'il vît qu'un homme aussi distingué et aussi bien connu de l'empereur n'était pas dans une position correspondante à son rang et à sa capacité, pour croire qu'il était en disgrâce; tandis que les courtisans (qui ne l'est pas, en Russie !) finissaient par se dire qu'avec tout son esprit cet homme n'était peut-être bon à rien. Ce qu'il y a de plus triste encore, c'est que cette supposition, qu'il peut y avoir manque de capacité et inaptitude aux grandes affaires, réagit quelquefois sur l'esprit de la personne qui en est l'objet, et que celle-ci finit par croire elle-même que, puisqu'on ne lui laisse rien faire, c'est qu'en effet on ne la trouve bonne à rien. Je ne sais si la remarque est rigoureusement fondée, mais il m'a toujours paru que c'était par suite de cette espèce d'abandon dans lequel il se sentait de la part du pouvoir, que le prince Soltykoff avait contracté des habitudes d'une modestie qui allait jusqu'à la timidité. A peine s'il prenait quelquefois la parole pour exposer ses opinions sur les matières de législation, ou pour défendre la cause des victimes dans les procès criminels. Il se bornait souvent à énoncer sa façon de penser par des épigrammes pleines de sel, ou par des caricatures qu'il traçait, de main d'artiste, pendant les séances.

M. de Soltykoff était, de mon temps, membre du comité de législation. Ses lumières, ses connaissances

spéciales, la noblesse de son caractère, le rendaient digne de diriger ce comité et de coopérer avec succès à l'œuvre de la législation générale, si toutefois cette œuvre eût été entreprise sérieusement. Il le désirait, je crois. Au lieu d'un personnage si distingué, l'on choisit pour la présidence un homme qui savait à peine signer son nom.

Serait-il donc vrai qu'il est de l'essence du pouvoir absolu de se montrer peu favorable aux hommes supérieurs, surtout quand à leurs hautes capacités ils joignent le rang et la naissance, et de préférer se servir d'êtres nuls et d'aventuriers? Les souverains absolus, comme on l'a souvent observé, sont les ennemis nés de toute aristocratie, et, par suite, des aristocrates véritables. Aussi Paul 1er disait-il à un ambassadeur étranger qui lui parlait des grands seigneurs de sa cour : « Sachez, Monsieur, qu'il n'y a » de grands seigneurs en Russie que ceux à qui je » parle, et tant que je leur parle. »

NOTE J, page 165.

M. Speransky.

Peu de temps avant l'ouverture de la campagne de 1812, la Russie fut surprise par un de ces actes de despotisme dont jusqu'alors le règne d'Alexandre n'avait présenté aucun exemple. Le principal secrétaire d'état Speransky fut arrêté et frappé d'exil.

Homme de talent et de beaucoup de capacité, mais d'un caractère faible, souple et peu élevé, Speransky, d'une extraction obscure, était parvenu aux premiers emplois de l'empire. Son origine a sans doute été pour beaucoup dans sa chute : il était fils d'un prêtre de village. La soi-disant noblesse russe montre un certain dédain pour l'état ecclésiastique, surtout pour ceux qui, ayant appartenu primitivement à cet état, parviennent à des fonctions éminentes; la masse du peuple paraît souvent partager ce dédain.

On dut penser qu'une mesure aussi violente pour le règne d'Alexandre que l'exil précipité de Speransky avait pour motif quelque faute bien grave, et

cela d'autant mieux qu'en même temps le chef du bureau des chiffres aux affaires étrangères avait été conduit à la forteresse, et le premier chef de division du ministère destitué. Pour expliquer ces rigueurs, on alla jusqu'à supposer quelque crime d'état. Cependant la supposition était tellement absurde que personne n'osait s'y arrêter. Il n'y eut que quelques vieux imbéciles, à Moscou, qui crièrent à la trahison, sans rien définir, et quelques boutiquiers, dans une ville éloignée, qui vociférèrent des injures de ce genre contre un autre personnage, ami de Speransky, envoyé en exil dans leur ville.

On a su depuis que la disgrâce de Speransky n'avait été que l'effet d'une intrigue de cour, ourdie par ses ennemis. Les circonstances difficiles et inquiétantes dans lesquelles la Russie se trouvait alors, à la veille d'une guerre que tout annonçait devoir être terrible, permirent aux courtisans de surprendre à l'empereur un ordre si peu en accord avec ceux qu'il était dans l'habitude de donner. Le principal moteur de cette intrigue fut le général Armfeld, suédois, qui, ayant dû quitter son pays, était venu vivre à la cour de Russie. Il avait fait écrire par une de ses créatures une notice sur Speransky, où l'on tâchait de prouver que toutes ses mesures, ses projets de lois, ses réformes, avaient pour but secret et final de produire en Russie un mécontentement général contre le gouvernement, et, par suite, une révolution.

Cette notice montre assez quels étaient les griefs que les intrigants avaient fait valoir auprès de l'empereur contre son ministre favori. Il fallait que la tête d'Alexandre fût bien troublée et son esprit bien préoccupé, pour qu'il pût un instant faire attention à de pareilles absurdités.

Dans la suite, et la guerre étant finie, l'empereur rendit ses bontés à Speransky ; mais, selon l'usage des gouvernements qui ne veulent jamais avouer qu'ils ont tort, même quand tout le monde sent qu'ils n'ont pas raison, il ne dit pas un mot d'approbation ou de blâme sur le passé, et nomma tout simplement Speransky gouverneur civil d'une province. C'était un poste honorable sans doute, mais, d'après la hiérarchie établie en Russie, bien inférieur à celui qu'il avait occupé auparavant. Bientôt après, Speransky fut nommé gouverneur général de la Sibérie, qui avait grand besoin de voir s'opérer des changements dans son personnel administratif. A quelques temps de là, il fut appelé à Saint-Pétersbourg et nommé membre du conseil de l'empire, poste qui est le faîte des honneurs pour les serviteurs de l'état (1).

---

(1) Le titre de conseiller d'état n'est, en Russie, qu'un titre sans signification aucune ; comme tous les titres, il correspond à un grade militaire, celui de brigadier, grade qui lui-même n'existe plus dans les armées russes.

Si jamais la Russie peut avoir une histoire impartiale, le nom de Speransky y figurera avec quelque honneur. La postérité oubliera, ou ne saura jamais le peu de valeur de l'homme moral ; elle ne s'arrêtera pas à celles de ses œuvres qui ont vu le jour, et qui ne méritent pas grande attention (1) ; mais elle lui saura gré d'avoir porté ses pensées vers un meilleur avenir pour son pays, et de les avoir consignées dans un projet d'organisation de l'empire. Ce projet, qu'il traça pour ainsi dire sous les yeux de l'empereur, et qui eut l'approbation de ce souverain, est une des preuves si nombreuses des velléités libérales d'Alexandre. La pusillanimité de Speransky ne lui eût jamais permis de s'exprimer aussi hardiment qu'il le fait dans cet écrit, s'il n'y eût été dûment autorisé.

Le projet de Speransky a été très peu connu en Russie. Je l'ai lu avec attention. Il y est question de différentes institutions qui devaient conduire les Russes au régime légal, au gouvernement constitutionnel représentatif. Le langage en est franc et cause une agréable surprise au lecteur patriote. Si l'on se rappelle que ce travail a été fait avant 1812, on ne

(1) Il faut en excepter cependant son œuvre principale, le *Svod*, ou collection des lois et ordonnances, qui a été accomplie sous le règne actuel.

peut s'empêcher de reconnaître que Speransky était un des hommes les plus avancés de son époque, non seulement pour la Russie, mais aussi pour l'Europe continentale.

En lisant le travail de Speransky, j'y cherchais surtout quelques dispositions sur un objet capital pour la Russie, et qui, dans une réforme quelconque, doit précéder tout le reste : l'abolition de l'esclavage. Je n'y trouvai rien de précis à cet égard. L'ensemble du projet d'organisation pour l'empire montrait bien que l'esclavage n'y pouvait trouver place ; mais en abordant en détail plusieurs autres questions de constitution civile et politique, Speransky paraît vouloir éviter celle-ci. Cependant il a franchement attaqué quelques institutions financières qui tiennent à l'esclavage, comme par exemple la capitation. En résumé, si cette œuvre porte des traces évidentes de la légèreté avec laquelle ce réformateur abordait et traitait les sujets les plus importants, néanmoins, nous le répétons, tout informe, tout incomplète qu'elle puisse être, elle préservera de l'oubli le nom de son auteur.

Dans une lettre que Speransky adressa à l'empereur Alexandre au commencement de 1813, de Perm, lieu de son exil, afin de se justifier des accusations, des calomnies avancées contre lui, de prouver sa complète innocence et son zèle pour le bien de l'état et pour le service de son souverain ; dans cette lettre, où il ne demandait pour toute réparation que la *li-*

berté et l'oubli, il parlait au long du mécontentement que les mesures de réforme conseillées par lui avaient suscité dans le pays. Loin de blâmer ce mécontentement, il disait qu'il était la conséquence de la marche que l'on avait suivie, en publiant et introduisant séparément, l'une après l'autre, les différentes parties de la réforme, comme l'empereur l'avait voulu. Le public, n'étant pas dans le secret des intentions ultérieures du gouvernement, ne considérait que les mesures qu'il voyait, et qui pouvaient sans doute, isolément, prêter beaucoup à la critique et produire une certaine désaffection. Si la réforme eût été introduite complète, telle qu'elle avait été conçue par l'empereur, dit Speransky, les différentes parties s'harmonisant entre elles, se complétant l'une par l'autre, eussent présenté un tout régulier et compréhensible ; tout le monde eût pu alors apprécier la valeur de ces innovations.

Je ne prétends pas contester le mérite des projets de Speransky ; je suis persuadé que l'exécution de son plan, même tel qu'il a été exposé dans le projet d'organisation générale, eût été un progrès, et, par conséquent, un bienfait pour le pays ; mais je ne puis m'empêcher de dire que, dans cette œuvre, comme dans toutes les autres dont il est l'auteur, Speransky s'attache trop à la forme, et pas assez au fond, à l'essence des choses. Il voyait le désordre, le chaos existant partout ; il reconnaissait l'absurdité des in-

stitutions fondamentales et de l'ordre de choses greffé sur ces institutions; et à tous ces maux il voulait remédier par une organisation plus systématique, plus harmonieuse, des différents corps de l'état, législatif, administratif et judiciaire. Il remaniait le sénat, il divisait les ministères, assignant à chacun une sphère où il devait se renfermer; il réglait l'ordre dans lequel les affaires devaient passer d'un bureau à un autre, d'une autorité à une autre autorité; il prescrivait les formules que les écritures devaient avoir; en un mot, il paraît avoir eu foi en la toute-puissance des ordonnances, des règlements écrits sur le papier, et à l'omnipotence de la forme. Il a pu donner quelque méthode à ses créations, mais il lui a été impossible de leur donner de l'âme, par la simple raison que lui-même n'avait pas d'âme. Dans toutes les tentatives essayées par Speransky, dans toutes ses inspirations, il n'y a rien de nature à intéresser les masses, rien qui s'adresse à ces sentiments nobles et forts du cœur humain qui sont seuls capables de produire quelque élan vers le bien, vers le progrès, vers le perfectionnement.

FIN DU TOME PREMIER.

005684553

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME Ier.

Préface . . . . . I.

Ire PARTIE.

Chapitre I. — Coup d'œil sur l'état de l'Europe avant la guerre de 1812 1

Chapitre II. — Campagne de 1812 9

Chapitre III. — Sur les événements de 1813 et 1814. — M. de Stein 23

Chapitre IV. — Congrès de Vienne. 49

Chapitre V. — Sur les événements de 1815. — La Sainte-Alliance 68

Chapitre VI. — Mon séjour en Russie de 1816 à 1824 79

Etat des esprits en Russie à cette époque. — Dispositions libérales de l'empereur Alexandre envers la Pologne, et leurs suites. — Première idée

de l'établissement d'une association secrète. — — Publication de mon ouvrage sur la théorie des impôts. — Mon entrée dans la société secrète. — Mon intention de publier un journal. — Dissolution de la société à Moscou. — Ma position au Conseil d'état. — Mon entrée au ministère des finances — Mon travail sur le timbre et l'enregistrement. — Ma sortie du ministère des finances. — Ma translation au comité civil — Demande d'un congé — Mon opinion sur les associations secrètes de cette époque. — Mon départ de Saint-Pétersbourg.

Chapitre VII. — Mon séjour a l'étranger depuis 1824 179

Mon refus d'occuper un poste au ministère des finances. — Opinion de l'empereur Alexandre et de M. de Stein sur mon compte. — Mort de l'empereur Alexandre. — Ma première notice. — Mon refus de comparaître. — Conduite de la presse au sujet du procès — Epilogue.

IIe PARTIE.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF.

Introduction 211

Préambule 215

I. Faits relatifs a l'établissement et a la dissolution de la Société du Bien public . . . 226

Résumé sur l'établissement et l'organisation de la Société du Bien public. — Des faits prétendus avérés. — Décadence de la société de Saint-Pétersbourg. — Société du Midi. — Dissolution de la Société du Bien public.— Récapitulation des faits relatifs à cette société. — Inculpation de quelques individus.

II. — Faits postérieurs a la dissolution de la Société du Bien public. 266

Résolution d'établir une nouvelle société. — La dissolution non acceptée à Toultchin. — Tentative de rétablissement de la société. — Réorganisation de la société de Saint-Pétersbourg, en 1822. — Résumé de ce qui me concerne dans cette partie du rapport. — Résolution prise en 1822 d'employer la force armée. — Sur la société du Midi. — Efforts pour réunir les deux sociétés. — Rapports de la société du Midi avec d'autres sociétés secrètes. — Etat réel de la société du Midi en 1825.

III. — Faits postérieurs a mon départ de Russie. 322

Récit de ce qui eut lieu à Saint-Pétersbourg depuis la fin de 1824 jusqu'en novembre 1825. — Mon alibi. — Récit des événements depuis novembre 1825. — Intentions des conjurés — Récit des événements dans le Midi. — Résumé réel de l acte d'accusation. — Ce qui me regarde personnellement. — Récapitulation des chefs d'accusation qui ont motivé ma condamnation. — Quelques circonstances particulières relatives à ma condamnation — Mon offre de retour. — Conclusion.

Simple rapprochement. — Procès Volynsky . . . 408

NOTES.

A. M. de Stein 417
B. Le général Laharpe 431
C. Mémoire de M. Pozzo di Borgo 443
D. M. Karamsine 462
E. Sur les sociétés secrètes 520
F. Le professeur Goede 560
G. Le prince Alexis Kourakine 564
H. Le prince Alexandre Soltykoff 567
I. M. Spéransky 570

ERRATA DU TOME Ier.

Pages.	*Lignes.*	*Au lieu de*	*Lisez*
106	26	signifiaient	signifient
200	23	unexpectediv	unexpectediy
212	5	soit, libre:	soit; libre,
323	4	choses	choses:
336	27	vont	vont suivre.
516	18	ce	ces
520	8	Schwörren	Schwören
553	20	production	population

Digitized by Google

En vente

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,

QUAI MALAQUAIS, 15.

Histoire de la conquête de l'Inde par l'Angleterre, par le baron Barchou de Penhoën. 6 vol. in-8. . . . . 30 fr.

L'Inde sous la domination anglaise, exposé de la situation sociale, politique, religieuse, administrative, militaire, etc., de la péninsule hindoue sous le gouvernement de l'Angleterre, par le baron Barchou de Penhoën. *Complément de l'ouvrage précédent.* 2 vol. in-8. . . . . 15 fr.

Histoire de l'empire Ottoman, depuis 1792 jusqu'en 1844, par le baron Juchereau de Saint-Denys, ancien directeur du génie militaire de l'empire Ottoman. 4 vol. in-8. ornés de portraits. 30 fr.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST.
315, RUE SAINT-HONORÉ

KONSERVIERT DURCH
ÖSTERREICHISCHE FLORENZHILFE
WIEN